



HAL
open science

Analyse contextuelle de la mobilité. Partie 2: Mineurs cevenols et provençaux face à la crise des charbonnages

Roger Cornu, Bernard Picon

► To cite this version:

Roger Cornu, Bernard Picon. Analyse contextuelle de la mobilité. Partie 2: Mineurs cevenols et provençaux face à la crise des charbonnages : rapport final pour l'ADERAM-ASSIPRA et le CORDES. [Rapport de recherche] Laboratoire d'économie et sociologie du travail (LEST). 1975, pp.VIII-407. halshs-03736176

HAL Id: halshs-03736176

<https://shs.hal.science/halshs-03736176>

Submitted on 15 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

4-173(2)

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

laboratoire d'économie et de
sociologie du travail



EXCLU DU PRET

Analyse contextuelle de la mobilité

II - MINEURS CEVENOLS ET PROVENCAUX FACE A LA
CRISE DES CHARBONNAGES

1975

Chemin du Coton Rouge
13100 AIX-EN-PROVENCE



Analyse contextuelle de la mobilité

II - MINEURS CEVENOLS ET PROVENCAUX FACE A LA
CRISE DES CHARBONNAGES

Convention n° 32/1971
entre l'ADERAM-ASSIPRA
et le CORDES

Bibliothèque - LEST
35, Avenue Jules Ferry
13626 Aix-en-Provence Cx
Tél. 04 42 87 85 01
N°: 1518
COTE: 4-0173(2)

Mai 1975

Etude réalisée par Roger CORNU
avec la collaboration de Bernard PICON

4.7.1974

LES DELICES DES CEVENNES

Cette Société, installée sur la zone industrielle de TRESOL, va démarrer son activité le 1^{er} Octobre prochain.

A cet effet, elle nous communique son premier programme de besoins en personnel.

Les postes à pourvoir sont les suivants:

N.b	EMPLOIS	REMUNERATION MENSUELLE BASE 40h par SEMAINE
1	Responsable réception-expédition	1800 F
8	Pâtissier qualifié	1700 F
12	Employé emballage et manutention	1250 F

Horaires de travail à 2 équipes en 1975: 4h à 12h et 12h à 20h.
avec une coupure de $\frac{1}{2}$ heure payée pour chacune des 2 équipes.

La convention collective de la boulangerie-pâtisserie industrielle et fabrications annexes, sera appliquée dans l'entreprise.

Les agents intéressés peuvent s'adresser sans délai et sans engagement de leur part soit aux Conseillers Conversion, ou au Service Central Conversion

140 Montée des Lauriers ALES

soit directement à l'usine de TRESOL

M. ROUSSELIERE . Directeur . Tél: 85.00.28 - 85.01.05



4-173(2)

"Vous êtes attachés à ce sol par tout ce qui vous précède et par tout ce qui vous suit, par ce qui vous créa et par ce que vous créez, par le passé et par l'avenir, par l'immortalité des tombes et par le tremblement des berceaux".

Jean JAURES

"Nous estimons, nous Grand-Combiens, qu'après 1975, nous, ou ceux qui viendront après nous, auront droit à la vie comme tout autre citoyen. Il faudrait aussi qu'on prenne conscience en haut lieu qu'un canton de 23.000 habitants ne saurait être rayé de la carte, que notre ville et ce canton ne veulent plus être tenus plus longtemps, passez moi, je vous prie, l'expression, "le bec dans l'eau" ".

M. GAZAGNON, au nom du Comité
d'Action et de sauvegarde du Canton
de la Grand Combe.

Séance du 6 mai 1971 de la Chambre de
Commerce et d'Industrie d'Alès.

III

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	5

Ière PARTIE

Ce ne sont pas les mineurs qui s'attachèrent à la mine, c'est la mine qui les attacha	22
---	----

<u>CHAPITRE 1</u> - Communauté professionnelle et "Marché du Travail"	24
---	----

I - <u>Stabilité de la force de travail</u>	24
---	----

A/ La "communauté prolétarienne traditionnelle"	24
---	----

B/ La "communauté déférente traditionnelle"	26
---	----

C/ Le marché interne	30
----------------------	----

Conclusion	33
------------	----

II - <u>Le cas de l'industrie minière</u>	
---	--

A/ Le problème de la main d'oeuvre	36
------------------------------------	----

B/ L'utilisation de la force de travail et les pratiques ouvrières	42
--	----

C/ La "communauté"	46
--------------------	----

	Page
<u>CHAPITRE 2</u> - Propriété, concession et nationalisation	56
I - <u>L'ancien régime</u>	56
A/ La Provence	
B/ Les Cévennes	59
II - <u>L'établissement du régime minier</u>	60
III - <u>Les conséquences du régime minier</u>	66
IV - <u>La nationalisation</u>	71
V - <u>Les compagnies minières dans les Cévennes et en Provence</u>	73
A/ Les Cévennes	73
B/ La Provence	77
<u>CHAPITRE 3</u> - La production charbonnière avant la nationalisation	82
<u>CHAPITRE 4</u> - Structure de la production et relations sociales	101
I - <u>Le procès de travail</u>	101
II - <u>Division du travail et coopération</u>	104
III - <u>L'organisation du travail</u>	110
IV - <u>Recrutement et stabilisation de la main d'oeuvre</u>	112
V - <u>Les caractéristiques de la famille minière</u>	
VI - <u>La mine et son contexte</u>	124

VII - <u>Les salaires des mineurs cévenols et provençaux</u>	129
Conclusion	131
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
"Ce ne sont pas les mineurs qui abandonnent la mine ; c'est la mine qui les abandonne"	136
<u>CHAPITRE 5</u> - Nationalisation, modernisation et crise des charbonnages	138
I - <u>La politique charbonnière</u>	138
II - <u>La modernisation de la production charbonnière</u>	150
A/ La "rationalisation" de la production	151
B/ La mécanisation	152
III - <u>La crise dans le bassin du Centre Midi</u>	164
A/ Les Cévennes	170
B/ La Provence	180
Conclusion	182
<u>CHAPITRE 6</u> - Caractéristiques de la force de travail	188
I - <u>Le statut du mineur</u>	188
A/ Les catégories de salariés	189
B/ L'ancienneté	194
C/ Hiérarchie des salaires	196

II - <u>Les effectifs ouvriers</u>	197
A/ La structure d'âge	197
B/ L'ancienneté	204
C/ Les catégories professionnelles	205
D/ La nationalité	209
E/ Le logement	211
Conclusion	213
<u>CHAPITRE 7</u> - La réduction des effectifs et les conversions des mineurs	220
I - <u>Licenciements et déplacements</u>	221
II - Les premières conversions	226
A/ Graissessac	226
B/ La Provence	231
III - <u>La reconversion dans le bassin d'Alès</u>	238
A/ Les emplois de reconversion	240
B/ Les mineurs convertis	252
Conclusion	273
<u>CHAPITRE 8</u> - Les communes minières et la fermeture des mines	276
A/ La Provence	277
B/ Les Cévennes	293
C/ Les conséquences de la récession minière sur les communes	306

VII

1/ La Provence	307
2/ Les Cévennes	309
3/ Les implantations industrielles	312

TROISIEME PARTIE

L'action collective

A/ <u>Au temps des grandes compagnies</u>	319
I - Les grèves en Provence	319
II - Les grèves dans les Cévennes	328
III - Les fondements de l'action collective	335
A) Le syndicalisme	335
B) Les caractéristiques de l'action collective	341
C) L'intervention des femmes et des enfants	346
IV - Conclusion	347
B/ <u>Après la nationalisation</u>	353
I - Le syndicalisme	353
II - De la libération à la grève de 1948	360
III - De 1949 au plan Jeanneney : fermetures de puits et "déportations"	369
IV - Du plan Jeanneney à la fermeture de St Florent	380

VIII

1) Les premières fermetures	380
2) La grève de 1963	385
3) La fermeture des bassins et la crise de l'énergie	390

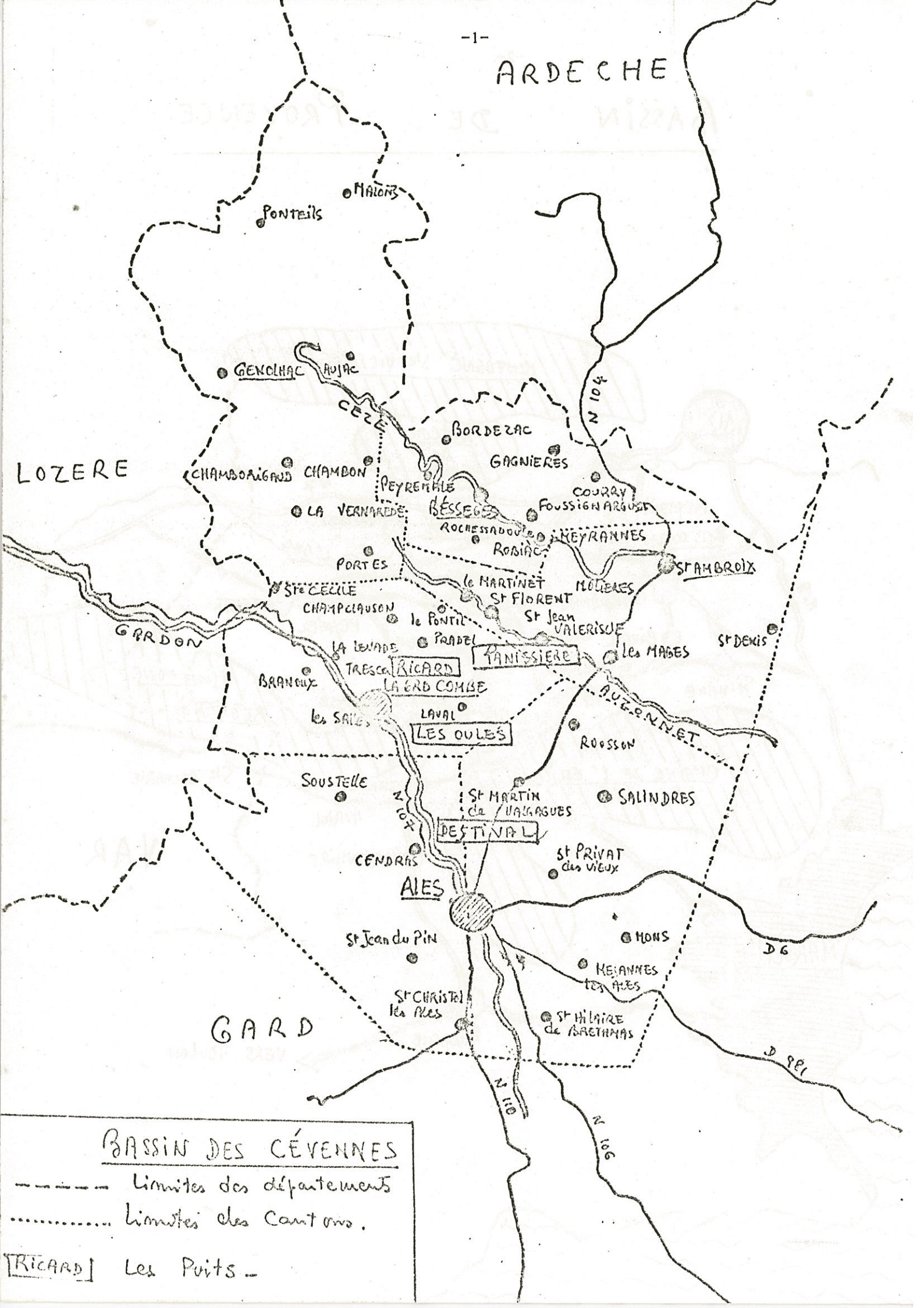
CONCLUSION

401

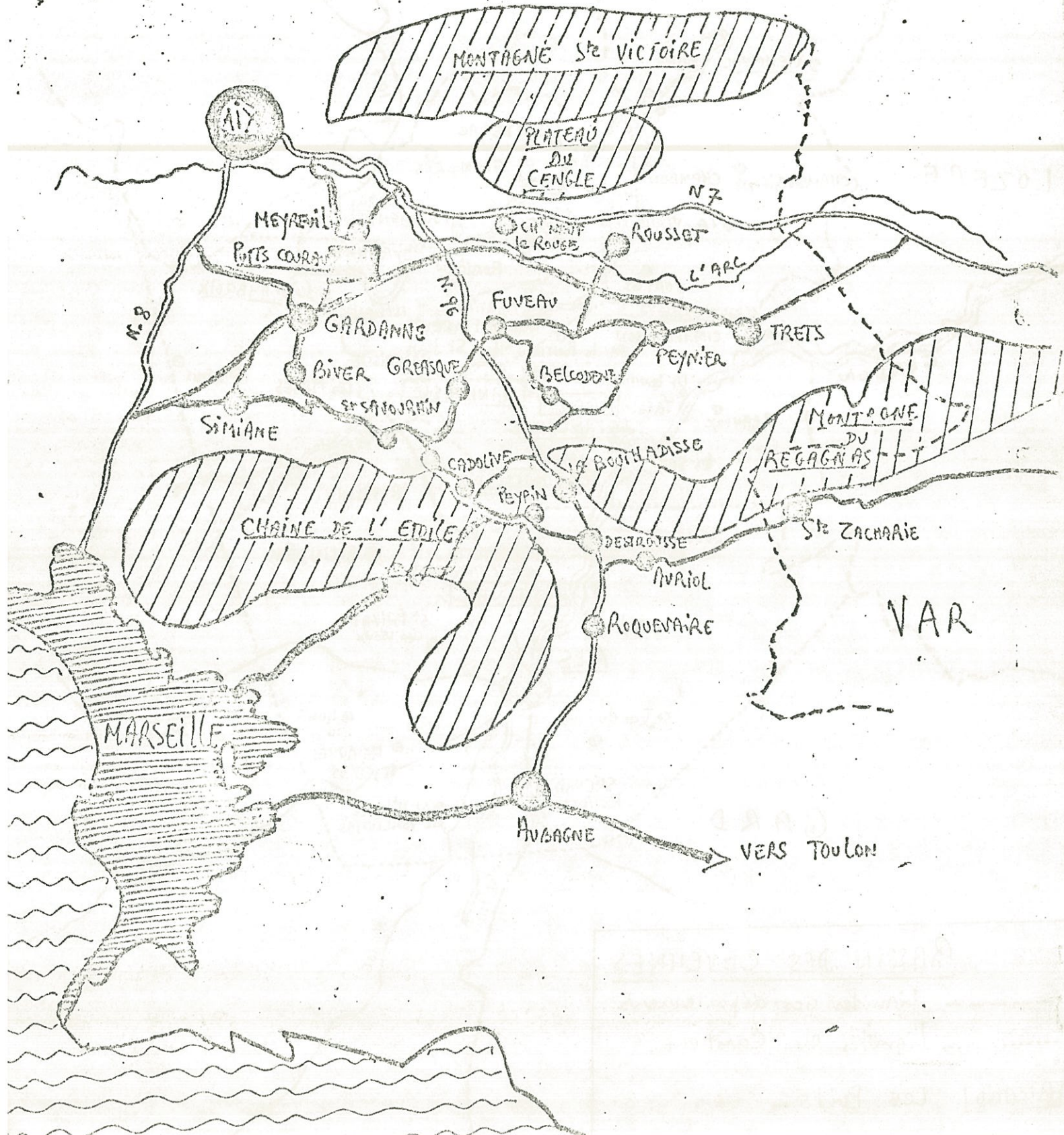
ARDECHE

LOZERE

GARD



BASSIN DE PROVENCE



MINEURS

MINEURS



Nous achetons
votre CHARBON

Soyez

nos

clients

DEFENDONS LE CHARBON DES CÉVENNES
RICHESSE DE NOTRE RÉGION

Ce journal est Votre Journal.

Destiné à servir de trait d'union, il est appelé à vous documenter, à vous servir et comme c'est le cas aujourd'hui, à vous mettre en garde.

Depuis le 21 décembre, les Houillères du Bassin des Cévennes et l'Agence Général des Houillères du Centre-Midi, ont lancé une campagne d'Information et de propagande en faveur du charbon.

Des tracts ont été distribués, des affiches apposées sur les murs, dans les gares, les mairies, les bureaux de poste : « Votre région est en danger... Chauffez-vous au charbon ».

Il ne suffit pas de produire, d'extraire du charbon : il faut le vendre, le brûler. Il faut donc se chauffer au charbon.

Des commerçants et artisans de notre région l'ont fort bien compris. Ils sont vos clients et vous invitent, au moyen du panneau reproduit sur cette page à leur réserver vos achats.

Défendons le charbon, richesse de notre région.

En effet, l'activité de notre région dépend pour 60 % de la mine qui occupe 2.000 personnes.

Leurs salaires et les travaux et fournitures commandés par les Houillères des Cévennes, font vivre des commerçants, des artisans, des industriels.

Il est temps que chacun en prenne conscience et qu'une solidarité sans faille se manifeste entre les mineurs et ceux qui brûlent du charbon pour leurs besoins.

Mineurs, il vous faut dorénavant vous adresser uniquement à ceux qui font confiance au charbon et l'utilisent.

Le moment est venu de choisir et de compter ses amis.

LES COMMERÇANTS QUI ONT CE PANONCEAU SONT VOS AMIS
RESERVEZ-LEUR VOS ACHATS

POUR LA DÉFENSE DU CHARBON DANS LA RÉGION

Le 21 décembre, à la Chambre de Commerce d'Alès, au cours d'une cérémonie présidée par M. Cappelaere, Directeur Général des H.B.C., en présence de M. le Sous-Préfet d'Alès, de M. l'Ingénieur en Chef des Mines, de M. le Président de la Chambre de Commerce, des Conseillers généraux et des Maires des cantons miniers de l'Arrondissement ; M. Brun, délégué Régional des Houillères du Centre-Midi, a annoncé le lancement d'une Campagne ayant pour but de faire mieux connaître les véritables intérêts qui lient les exploitations minières aux autres activités de la Région. M. Brun s'est exprimé en ces termes : C'est une action d'information et de propagande en faveur du charbon des Cévennes qui doit se dérouler pendant les prochains mois dans tous les cantons miniers.

Cette action comporte 2 thèmes principaux :

Le premier est de faire apparaître au commerce local l'importance de la clientèle des mineurs et, à cet effet, nous avons fait éditer un panneau destiné aux vitrines des commerçants. Au moment où les achats pour les fêtes battent leur plein, il est bon que les Mineurs sachent reconnaître ceux qui les aident à maintenir leur entreprise en activité. Tous les commerçants qui utilisent le charbon pour leur chauffage ou celui de leur magasin peuvent obtenir ces affiches auprès de la Délégation des Charbonnages de France à Alès ou de leurs organismes représentatifs. Dans toutes les localités de la Région Minière tous les magasins, sans exception, devraient avoir cette preuve de collaboration et la conserver toujours en bonne place.

Le deuxième thème est celui de l'information générale de tous les habitants de cette Région. Pour cela des affiches, résumant l'importance de la Mine pour l'économie de la Région, seront apposées sur des emplacements publicitaires, dans les lieux et établissements publics, et je remercie par avance les personnalités ici présentes qui voudront bien nous aider à les mettre en bonne place. Des tracts reprenant le même thème seront largement diffusés dans tous les foyers. Ces affiches et tracts ont pour but de faire prendre conscience à chacun du rôle qu'il a à jouer pour maintenir la prospérité dans sa région. Les chiffres parlent d'eux-mêmes... et fixent à chacun son devoir, « Se chauffer au Charbon » : non seulement c'est son intérêt, mais aussi son confort, car, tout compte fait, c'est bien le système de chauffage le plus simple et le plus sûr. CHALEUR CHARBON pas de comparaison, voilà résumé en peu de mots les avantages de notre produit local trop souvent délaissé.

Si sur le plan local nous avons la ferme volonté de défendre notre produit et si nous faisons suffisamment connaître les efforts que nous faisons pour lui, nul doute que cette action portera ses fruits.

« Aide-toi, le Ciel t'aidera », tel est le vieil adage qui doit être plus que jamais ancré dans l'esprit de tous les habitants de notre Région Minière. Le Ciel... ou plus modestement pour nous, l'Etat nous viendra en aide, mais en attendant il importe que chacun d'entre nous fasse les efforts nécessaires pour maintenir en vie le Bassin Minier des Cévennes. A nous de donner l'exemple aux régions voisines (et malheureusement à ce point de vue beaucoup d'erreurs ont été commises et il faut les corriger) ; à nous donc de donner l'exemple pour que cette richesse que nous avons la chance de posséder ne soit pas abandonnée et n'entraîne dans son déclin la majorité des activités économiques régionales.

INTRODUCTION

"Mon intention n'est pas de démontrer que j'ai eu raison jusqu'ici, mais de rechercher si j'ai eu raison. Je dis : quittez toute espérance, vous qui entrez dans le domaine de l'observation."

B. BRECHT - Galileo Galilei

Second volet de notre recherche sur l'analyse contextuelle de la mobilité, ce rapport aborde un domaine plusieurs fois traité : celui de la conversion ou des départs volontaires des mineurs dans une période de régression de l'industrie et de fermeture de puits ou de bassins. De nombreux sondages d'opinions ont été effectués, notamment par l'IFOP, auprès des mineurs et deux études présentent des analyses plus complètes : celle de GIRARD et CORNUAU et celle de BARBICHON et MOSCOVICI (1). Ces deux ouvrages restent toutefois dans le cadre de l'enquête psychosociologique. "Nous considérons ici le problème au niveau de l'action immédiate et locale, écrivent BARBICHON et MOSCOVICI, dans un état où les "contraintes" sont fixées par la situation extérieure : la modernisation est décidée, la réduction du personnel est imposée ou acceptée. Même regrettable, le processus demeure inéluctable. Ceci restreint considérablement le champ de nos propos. Il s'agit de l'aménagement psychologique d'un changement dont la nature est influencée et peut être modifiée par la société où il s'inscrit. Nous faisons abstraction de nombreux facteurs engendrant des difficultés dont la source et le remède doivent être cherchés non dans l'entreprise mais dans la société industrielle qui la comprend" (2). La manière même dont le problème est posé ne peut à notre avis que fausser les résultats. La réduction d'effectif n'est

pas le résultat de la seule modernisation mais découle de prévisions de production non réalisées, de méventes chroniques et de fermetures de puits dans le cadre de la CECA. Mesurer le rôle de la modernisation implique alors non pas d'exclure les autres aspects, mais au contraire de les retenir pour pouvoir contrôler leurs effets. Au delà de ces remarques, c'est la démarche même que nous remettons en cause, en rejoignant C. WRIGHT MILLS lorsqu'il écrit dans l'Imagination Sociologique : "Les milieux (psychologiques, i.e l'ensemble des relations interpersonnelles dans lesquelles sont intégrés les individus - RC) ne permettent pas à eux seuls de comprendre la biographie ni le caractère de l'individu, et à plus forte raison les milieux de l'environnement initial... Il faut saisir les réactions entre ces décors intimes de la vie et le cadre structurel qui les enveloppe, tenir compte des transformations de ce cadre, et des effets qui s'ensuivent pour les milieux.

Une fois que nous voyons comment les structures sociales et les transformations structurelles influencent les scènes et les expériences de la vie intime, nous sommes à même de comprendre les causes des conduites et des sentiments individuels, qu'ignorent, dans leurs propres milieux, ceux là même qui les tiennent" (3). On bascule alors vers des problèmes mis en évidence dans une autre étude de MOSCOVICI (4) et par Daniel VIDAL lorsqu'il écrit à propos de la situation à Reims : "De très longue date implantée dans la cité, l'industrie textile a donné naissance à une chaîne de traditions, de normes professionnelles qui se trouvent brusquement remises en question... Ainsi le changement n'a pas seulement consisté, ici, en une profonde perturbation des structures économiques, mais a provoqué, à long terme, l'écroulement de tout un système de vie. La survie relative de ce système

permet au groupe ouvrier atteint par la disparition de son métier, le maintien d'un certain équilibre psychosociologique, mais paralyse du même coup son insertion dans les cadres sociaux impliqués par les nouvelles industries" (5). Le problème de la mobilité se pose alors de manière différente. Partant de là, le problème que nous souhaitons explorer était le suivant : dans quelle mesure les secteurs d'activités contribuent-ils à la création de ces "systèmes de vie" (les anglo-saxons diraient : "communautés professionnelles"), freinent-ils ou favorisent-ils la mobilité, et dans quelle mesure ces systèmes de vie agissent-ils en retour sur la mobilité, ce qui nous conduisait à analyser les pratiques et l'action collective ouvrières.

Nous avons déjà appliqué cette démarche dans notre étude précédente sur les industries portuaires où deux secteurs d'activité servaient de champ à l'analyse (6) et c'est elle que nous reprenons ici pour l'approfondir à travers l'étude des mines dans deux régions, le bassin de Provence et le bassin des Cévennes. Un des points centraux explorés était la nature du changement qui se produisait dans ces industries ; nous étions partis de la division présentée par BARRICHON et MOSCOVICI sur la notion de changement exogène qui se situe à l'extérieur du secteur d'activité et réagit sur lui en pouvant le contraindre à des changements endogènes, c'est-à-dire spécifiques au secteur, ou à se protéger contre les changements extérieurs. Saisir les possibilités d'interventions extérieures, c'est dans un premier temps définir la place de l'activité dans l'ensemble de la production ou de la circulation : c'est ainsi que la réparation navale avait été définie comme service d'entretien du capital fixe des compagnies de navigation, et la manutention comme moment de la circulation des matières premières ou du produit fini, au point d'articulation entre deux modes de transport. De cette détermination de la place de l'activité étudiée, on peut extraire un certain nombre de traits caractéristiques qui en découlent.

Le second aspect à prendre en compte pour l'analyse du changement, les mouvements du capital, peut revêtir plusieurs formes : la centralisation de la production, c'est-à-dire le contrôle sur l'ensemble du secteur, l'intégration d'éléments situés en amont ou en aval ; la concentration, c'est-à-dire la constitution de grandes unités de production ; l'abandon ou la création d'un secteur de production ; la transformation de sa composition technique (substitution de capital fixe en capital variable). Ces éléments permettent de s'interroger sur les rapports entre un ensemble de production défini par le produit matériel de l'activité, et la structure des entreprises qui peuvent intégrer l'ensemble de production ou une part seulement de cet ensemble : on a là la base même des mécanismes de sous traitance. On peut aussi se demander quelle unité doit être retenue pour mesurer la productivité ou la rentabilité d'un secteur d'activité. Enfin ces mouvements réagissent sur la structure du procès de travail et sur la force de travail.

Troisième aspect, le procès de travail permet d'approcher de plus près le problème de la force de travail et celui des changements endogènes? Caractéristiques de l'objet de travail, degré de mécanisation, division du travail, et donc formes d'organisations, permettent de voir dans quelle mesure le secteur se rapproche ou se sépare des autres secteurs d'activités, dans quelles mesures les qualifications requises sont différentes ou similaires, etc... On ne peut toutefois séparer les procès de travail des deux dimensions précédentes. Si l'on retient par exemple le problème de la mécanisation de la production, on doit constater que ce n'est pas parce que la solution technique existe qu'elle sera utilisée. Il a fallu, dans les mines, près de cent ans avant que la hacheuse découverte au XIXème siècle soit généralisée et Cazin explique très clairement une des conditions d'introduction de la mécanisation lorsqu'il écrit : "l'ouvrier piqueur est un ouvrier d'élite et le souci de rendement pécuniaire pousse à en réduire le nombre au minimum, ce que l'on peut faire en organisant au mieux le travail des piqueurs présents, et aussi en les

remplaçant, chaque fois qu'on le peut, sans augmenter de façon excessive le prix de revient, par des engins mécaniques" (7).

On doit se demander enfin comment la force de travail intervient dans le processus de changement pour le bloquer, le freiner, le modifier, l'anticiper, voire même le provoquer. C'est alors le problème des formes de conscience, du degré de cohésion et d'organisation de la force de travail, de sa capacité de lutte et de l'efficacité de celle-ci, éléments qui dépendent pour une large part de la place du secteur d'activité dans le procès d'ensemble de la production, de la structure du capital et du procès de travail.

Ce type d'analyse ne peut se contenter d'une coupe synchronique. Elle doit nécessairement avoir recours à la dimension historique. Les hommes, à travers leur expérience de travail, ont vécu plusieurs stades de développement de la production, la durée du processus de changement, etc... L'histoire se retrouve aussi au niveau des formes de conscience. Un jeune, fils de mineur, ne travaillant pas lui-même à la mine, expliquait au cours d'un entretien, comment les jeunes de sa génération avaient appris à se méfier de la politique et de ses dangers, et, pour les convaincre, on leur racontait la grève de Bessèges en 1882. Si l'on y regarde de plus près, cette grève a été vécue par les grands parents des mineurs actuels, c'est-à-dire qu'ils en ont une connaissance diffusée par les témoins ou les participants.

L'enquête fut réalisée en 1973 et 1974 dans le Bassin de Provence, puis dans le bassin des Cévennes. Le bassin de Provence (ou de Gardanne) se situe au Nord Est de Marseille et au Sud Est d'Aix en Provence ; il est limité au Nord par la montagne du Cengles et le massif de Sainte Victoire, à l'Ouest par le mont Aurélien, au Sud par la chaîne de l'Etoile et la montagne du Regagnas ; entre ces deux derniers massifs passe la route d'Aix à Toulon par Aubagne, point de jonction vers Marseille ; au Nord la route d'Aix à Nice (nationale 7) traverse le bassin d'Ouest en Est ; à l'Ouest Gardanne est reliée à Marseille par la route proche d'Aix-Marseille.

Le bassin est en même temps région agricole et notamment viticole. Le gisement de lignite exploité dans ce secteur s'étend bien au delà de ces limites à l'Ouest, jusqu'à l'Etang de Berre et peut-être au delà. C'est un gisement régulier, peu profond et facilement exploitable dont certaines parties ont été abandonnées à cause d'arrivées d'eaux importantes ; le bassin est coupé à l'Ouest par une faille (limite de l'exploitation actuelle) proche de la route d'Aix-Marseille. Bien qu'un certain nombre de mineurs soient nés à Aix, que d'autres y résident, que les affiches pour les élections à la Caisse de Sécurité Sociale minière soient apposées dans la ville, peu d'Aixoïses connaissent ou mentionnent l'existence d'un bassin minier à proximité (par contre à peu près tous feront référence à Péchiney installé à Gardanne) ; en outre à peu près tous parleront d'un gisement sans importance, de charbon de mauvaise qualité, d'une sorte de survivance du passé, ignorant à peu près complètement qu'ils côtoient une des mines les plus modernes d'Europe, à rendement très élevé et qui devrait être une des dernières mines françaises (sinon la dernière) à fermer. Cette méconnaissance traduit l'isolement de la mine dans le reste de l'économie locale ; physiquement, il est aussi possible de parcourir le bassin sans se rendre compte de la présence d'installations minières.

Le bassin des Cévennes et plus particulièrement sa partie gardoise (ou bassin d'Alès), est plus connu sur le plan national. Il s'étend dans un triangle dont la pointe sud se situe à Alès, le second sommet à Genolhac (Nord d'Alès) et le troisième au Nord Est d'Alès, à St Ambroix. Il est traversé par trois vallées : celle du Gardon (Nord-Ouest-Sud Est) de Ste Cécile d'Andorge à Alès, en passant par l'agglomération de la Grand Combe, qu'emprunte la route d'Alès à Florac et Mende ; celle de la Cèze (d'Ouest en Est) au Nord du bassin qui relie les cantons de Génolhac, de Bessèges et St Ambroix ; celle de l'Auzonnet plus au Sud (allant d'Ouest en Est). Ces trois vallées sont séparées par des massifs montagneux qui rendent les communications intérieures peu aisées. Enfin la route d'Alès à St Ambroix qui suit la limite du massif montagneux assure une communication importante du bassin. La limite Ouest longe le département de la Lozère où se prolongeait autrefois l'exploitation minière (vallée du Gardon) ; la limite Nord se confond avec la limite de l'Ardèche où là encore l'exploitation minière s'étendait dans la région de Banne et St Paul le Jeune. Le gisement houiller est tourmenté, comporte de nombreuses failles déplaçant les couches. On y trouve quatre types de charbon : les gras, les demi-gras, les maigres et les anthraciteux. Contrairement au bassin de Provence, le bassin d'Alès doit arrêter son activité à court terme (fin 1977 pour l'exploitation souterraine). Si Alès est connue pour son passé industriel et l'importance de sa production charbonnière, le bassin est présenté comme l'exemple type du Centre minier en crise. Enfin si le bassin de Provence jouxte l'ensemble industriel et commercial marseillais, le bassin du Gard apparaît isolé.

Pour pouvoir vérifier nos hypothèses dans la recherche empirique réalisée en Provence et dans les Cévennes, on devait considérer que l'orientation choisie conditionnait la façon de collecter les données et de les traiter. Il fallait alors éviter un triple

écueil :

- essayer de reconstruire la structure sociale à travers des données individuelles, ou des interprétations individuelles agrégées, restructurées ; Mills note avec raison : "On ne bâtit pas l'idée de structure sociale sur des idées ou des faits concernant une série d'individus particulière et leur réaction au milieu. Quand on essaie d'expliquer les occurrences socio-historiques au nom des théories psychologiques sur l'"individu", on sous-entend souvent que la société n'est qu'une vaste poussière dont il suffit de connaître les "atomes" pour connaître l'ensemble".
- essayer d'interpréter des situations historiques particulières à partir de caractéristiques structurelles globales, sans voir dans quelle mesure et par quels mécanismes celles-ci sont spécifiées (ou surdéterminées) dans chaque cas étudié.
- faire coexister côte à côte une analyse contextuelle et une étude de comportement sans pouvoir les articuler l'une sur l'autre.

Eviter ce triple écueil, c'est pouvoir dépasser le cadre de la monographie qui se referme sur elle-même et ne peut rendre compte que du terrain étudié ou risquer d'extrapoler à partir de caractéristiques spécifiques au terrain étudié.

L'objectif du travail sur le terrain était de collecter des données structurelles permettant de saisir à la fois les caractéristiques générales et les spécificités de chaque bassin, des données individuelles et des données collectives pouvant s'articuler sur les précédentes, ces trois types de données se retrouvant imbriquées au niveau des pratiques. On se situe alors à un niveau où l'on peut confronter ce que les individus et les groupes sociaux sont, font et disent. Sur le plan méthodologique, les problèmes posés renvoient à des questions soulevées par le marxisme, l'analyse de la morphologie sociale dans l'école durkheimienne et des démarches comme celles de Mills, pour ne citer que celles là. On a effectué, au cours de l'enquête, un va et vient entre les entretiens et la collecte des documents, les informations fournies au cours des entretiens nous amenant à rechercher des documents permettant de vérifier les interprétations données et de les expliquer, les documents faisant à leur tour surgir d'autres problèmes qu'il fallait éclairer par des entretiens.

Nous avons au départ choisi plusieurs types d'informateurs : dirigeants des houillères, responsables ou militants de différentes organisations syndicales, actifs et retraités, fils de mineur ne travaillant plus à la mine, maires de communes minières, présidents de comité de défense. A partir de là, les autres personnes interviewées nous ont été indiquées par nos premiers informateurs. Ce mécanisme, déjà appliqué en ethnologie et en sociologie rurale permet d'utiliser le processus d'enquête, lui-même, comme élément d'information, notamment pour la mise en évidence de l'organisation de l'entreprise, ou de réseaux sociaux extérieurs. Le relevé documentaire est lui aussi source d'information dans la mesure où les employés des différents services nous expliquaient la manière dont les documents étaient élaborés, leur utilité dans l'entreprise et les commentaient ; enfin le fait même

.../.



4-173(2)

d'effectuer les relevés dans les locaux du service du personnel où les mineurs (ou leurs femmes) venaient porter des dossiers ou demander des informations permettait de mieux saisir les multiples aspects des rapports entre le mineur et l'entreprise.

Toutefois une telle enquête se heurte à un certain nombre de limites : la démarche choisie implique l'existence d'un collectif de recherche plus important que celui ayant effectué l'enquête (1 chercheur et 1 technicien), une durée plus longue et des moyens matériels plus importants. Nous avons été conduits, de ce fait même, à sous-utiliser les possibilités documentaires. Il est possible, par exemple, à partir des documents détenus par les huillères, de suivre les mouvements de la main d'oeuvre et l'évolution des salaires (y compris dans leur forme) sur une période de près d'un siècle ; nous nous sommes trouvés dans l'obligation de ne faire que quelques sondages pour vérifier la validité de nos hypothèses. En outre, nous sommes à peu près certains qu'il existait dans les archives des documents plus précis permettant de cerner de plus près notre objet, mais dont la découverte et l'utilisation impliquaient un inventaire systématique des archives. En ce domaine, le sociologue doit avoir recours à l'expérience méthodologique et technique des historiens, car il se trouve en partie désarmé du fait de l'orientation générale dominante en sociologie. En effet, si les recherches sur les moyens de collecte de données subjectives (questionnaire, entretien) ont été poussées fort loin et si les sociologues ont approfondi les méthodes de traitement des données obtenues par ces techniques, la méthodologie et les techniques permettant l'utilisation de documents et l'étude de la morphologie sociale ont par ailleurs été largement laissées à l'abandon. Cette difficulté est aggravée par l'image dominante de la sociologie dans notre société. Globalement le modèle de référence pour les informateurs est l'IFOP, c'est-à-dire l'enquête d'opinion ; dès que l'on recherche d'autres sources d'information, l'enquêteur est aussitôt classé selon ses

demandes, économiste, historien, démographe et dirigé vers des sources que l'on suppose correspondre à ses besoins, tenant compte de l'image que l'on a de ces différentes spécialités. En outre le fait même qu'un sociologue réclame de tels documents rend les interlocuteurs méfiants : ce n'est pas en effet le comportement que l'on attend d'un sociologue et l'on a tendance à penser qu'il se mêle, pour des raisons obscures, de ce qui ne le regarde pas.

Nous nous sommes enfin heurtés à une dernière difficulté liée à la période pendant laquelle l'enquête était effectuée. L'un des puits devait fermer et la direction des houillères de bassin s'attendait à devoir affronter un conflit. Elle accepta de nous fournir les données à condition que nous obtenions l'autorisation de la Direction du Centre-Midi. Il ressortait des discussions et des explications que nous avons dû fournir, que l'on attribue à la sociologie et au sociologue (conçu principalement comme sondeur de l'opinion) un pouvoir bien supérieur au sien. L'idée prédominante diffusée parmi les responsables des houillères, idée reprise dans les théories économiques et renforcée par certaines enquêtes psychosociologiques et notamment celles de l'IFOP, présente le refus de changement comme un problème de mentalité de blocage psychologique, qu'il s'agit de transformer ou de surmonter. Le sociologue (lui aussi sondeur d'opinion) intervenant dans une période où les "esprits sont échauffés" risque de ne saisir que des formes anormales temporaires (et non les tendances profondes), apparaître comme l'envoyé des houillères et par là même accroître les difficultés. Si l'on ne fait pas d'enquête d'opinion, le problème est plus simple car le document n'apparaît pas subversif parce que décalé par rapport à la vie ; toutefois la présence de l'enquêteur effectuant des relevés, notamment sur les fiches du personnel, est déconseillée : le relevé peut apparaître comme la préparation d'une liste d'ouvriers à licencier ou à muter. Le travail sur le terrain fut donc

retardé à une date dépendant de l'évolution de la situation : si les choses s'arrangeaient, il n'y aurait plus de problème ; si elles s'aggravaient sans issue possible, la présence de l'enquêteur n'apporterait rien de nouveau. Dans la pratique du sociologue, des difficultés de ce type qui apparaissent clairement en cas de conflit ouvert, sont présentes implicitement dans toutes les enquêtes ; l'enquête en sociologie du travail est toujours située dans le conflit latent opposant employeur et salariés. Les sociologues et psycho-sociologues ont largement débattu et analysé par exemple les conséquences des relations interpersonnelles sur le contenu d'un entretien mais, pour le problème que nous venons d'évoquer ont, dans le meilleur des cas, signalé le fait sans en analyser les répercussions sur le plan méthodologique (protocole d'enquête, techniques choisies, etc...). Le document lui-même, n'échappe pas à cette situation et certains semblent être "aseptisés". C'est le cas notamment des rapports de gestion des houillères de bassin ; s'ils contiennent de nombreux faits comme un accident marquant l'année, l'essai d'un nouveau matériel, etc..., l'arrêt des installations, la fermeture des puits ne sont jamais mentionnés, les conflits du travail sont réduits à une phrase assez vague complétée d'un taux de perte d'activité. Tout se passe comme s'il s'agissait là d'événements sans importance. Ce n'est que par des informations indirectes, disséminées dans les rapports que l'on peut quelquefois se rendre compte que quelque chose s'est passé. On pourrait faire la même remarque à propos des sondages destinés à découvrir de nouveaux gisements : au début les rapports enregistrent les sondages et les résultats (couches rencontrées, leur nombre, leur épaisseur, leur profondeur) et lorsque la décision de régression de la production charbonnière s'annonce, les résultats disparaissent. Les rapports géologiques sont en effet un élément capital dans le débat sur les réserves et la possibilité de poursuite de la production.

o

o o

Le rapport se divise en trois parties. Dans la première partie, nous sommes partis de théories qui présentent le mineur comme un ouvrier traditionnel intégré dans une communauté et nous avons essayé de montrer comment l'industrie minière s'était développée et les dimensions qui avaient contribué à la stabilisation de la force de travail, à la création d'un milieu mineur et à sa reproduction. On peut résumer l'idée centrale en disant que ce ne sont pas les mineurs qui s'attachèrent à la mine, mais la mine qui les attacha. Le premier chapitre présente trois théories, la "communauté prolétarienne traditionnelle", la "communauté déférente traditionnelle" et le marché interne qui semblent intégrer au premier abord l'analyse des mines ; le second chapitre est consacré aux problèmes de la propriété des mines, aux formes successives de propriété et à la manière dont ces formes conditionnent l'exploitation, la nationalisation étant une de ces formes ; le troisième est consacré à l'évolution de la production sous la direction des compagnies privées ; le quatrième chapitre traite des formes d'exploitation, de l'organisation du travail et de la vie sociale autour de la mine. Dans chaque cas nous avons essayé de montrer les caractéristiques respectives des deux bassins.

La seconde partie porte sur la période qui suit la seconde guerre mondiale, où la mine nationalisée voit son produit concurrencé par d'autres (électricité, fuel) et où la réduction des effectifs remet en question l'existence d'un milieu social particulier. Il s'agit d'abord d'analyser la situation créée par la combinaison de la nationalisation, de la mécanisation et de la réduction de production, la politique de l'Etat et des charbonnages, les interprétations divergentes conditionnant les réactions des mineurs et de voir la forme prise par cette régression de l'activité dans les deux bassins (chapitre V). Le chapitre suivant (VI) analyse les caractéristiques de la force de travail actuelle tant dans ses comportements professionnels que non professionnels, afin de voir quelle population se trouve confrontée à la fermeture du bassin. A partir des

exemples passés et de la situation actuelle, on présente ensuite les interventions des houillères pour réduire la main d'oeuvre (licenciements, déplacements, mutations, reconversions, retraites anticipées) et les résultats de cette action en essayant de cerner les problèmes qu'elle soulève (chapitre VII). On ne peut toutefois se limiter à l'entreprise et le chapitre VIII présente les conséquences du déclin d'activité sur les villages qui vivaient de la mine.

La troisième partie est consacrée à l'analyse de l'action collective des mineurs. L'évolution des caractéristiques de l'industrie minière réagit sur les formes de conscience et les modes d'organisation et d'action des mineurs; il s'agit alors de voir quelles transformations se sont produites derrière une apparente continuité. Par ailleurs l'organisation sociale et professionnelle permet de comprendre le caractère ou l'apparence "révolutionnaire" des conflits, la tendance à faire grève attribuée aux mineurs dans les références à "l'ouvrier prolétarien traditionnel". Enfin cette partie présente l'analyse des réactions collectives organisées face à la régression de l'activité et à la fermeture des puits. Afin de pouvoir faire ressortir les traits les plus saillants, nous avons regroupés l'action collective au temps des compagnies minières et depuis la nationalisation, c'est-à-dire que l'on recouvre les deux parties précédentes.

o

o o

Avant de terminer cette introduction, nous devons donner quelques précisions à propos des textes ou documents intercalés. Les documents sont pour l'essentiel de deux types, la reproduction d'affiches offrant des emplois de reconversion aux mineurs et des extraits du Mineur Cévenol,

journal des Houillères des Cévennes qui montrent les solutions proposées aux mineurs pour sauver leur bassin. Les textes littéraires cités ont un rapport étroit avec l'enquête. Ce sont des mineurs qui ont fait référence au cours de l'enquête aux Indes Noires de Jules Verne, aux Prouesses et Exploits du Grand Zapata écrit par un ancien mineur des Cévennes, à Germinal de Zola ; Le Mineur Cévenol renvoyait aux livres de Chabrol (Les Rebelles, La Gueuse, l'Embellie), à celui de Lengrand, Mineur du Nord, et publie de temps en temps des poèmes, tel celui de Deleuze ; Michèle Perrot faisait référence à Hector Malot pour la description d'une mine des Cévennes ; enfin Tabo ou la dernière Sainte Barbe est une pièce de théâtre, écrite et jouée par le théâtre de la Carriéra, traitant de la fermeture du bassin des Cévennes et fondée sur une enquête préalable effectuée dans la région. Ces textes sont des documents comme les autres et deviendront des documents exceptionnels après la disparition de l'exploitation minière.

Nous sommes en effet dans une période où curieusement l'on collecte les instruments de travail de l'âge pré-industriel avec le souci de les conserver comme témoignages-documents de périodes révolues et l'on fait disparaître les témoignages-documents de l'époque-industrielle. Les installations minières dans les Cévennes sont dynamitées les unes après les autres, et les mineurs conservent souvent précieusement la photo de leur ancien puits de mine. D'ici quelques années, il ne restera aucune trace de cette industrie qui a joué un rôle essentiel dans la révolution industrielle. En Grande-Bretagne une nouvelle discipline est née l'archéologie industrielle et la protection d'anciennes installations ou d'anciens sites est déjà réalisée ; en France, pour la première fois, un haut-fourneau a été classé monument historique. Aucun argument ne peut justifier la valeur supérieure d'une araire ancienne, d'un

village féodal, ou d'outils artisanaux comparés aux instruments de production, ou villages ouvriers de la révolution industrielle et si l'on n'y prend garde, au rythme des destructions actuelles aucun document ne restera d'ici quelques années.

NOTES

- 1 - GIRARD (A.), CORNUAU (Ph.) -

Les attitudes des mineurs du Centre-Midi et l'évolution de l'emploi. Région Languedoc-Roussillon. INED - Travaux et Documents. PUF - 1957 - n° 30.

- BARBICHON (G.), MOSCOVICI (S.) -

Modernisation des mines. Conversions des mineurs - Revue Française du Travail - n° 3 - Juillet-Septembre 1962 - 201 p.

- 2 - BARBICHON (G.), MOSCOVICI (S.) -

op.cité.

- 3 - MILLS (C. Wright)

L'imagination sociologique -
Edit. Maspéro

- 4 - MOSCOVICI (S.) -

Reconversion industrielle et changements sociaux - La Chapellerie dans l'Aude - Paris - Armand Colin - 1961 - 320 p.

- 5 - VIDAL (D.) -

Changements industriels et productivité. Crise et décentralisation à Reims - Mouton - 1967 - 268 p.

- 6 - CORNU (R.), DUPLEX (J.), PICON (B.) -

Analyse contextuelle de la mobilité : I - Les industries portuaires à Marseille - LEST - Aix en Provence - Xérocopie - 342 p.

- 7 - CAZIN (M.) -

Les mines - PUF - "Que Sais-Je ?" - 1951.

-o- PREMIERE PARTIE -o-

CE NE SONT PAS LES MINEURS QUI S'ATTACHERENT
A LA MINE, C'EST LA MINE QUI LES ATTACHA

"... Eh ! oui, Messieurs, le fils de mineur est forcément mineur et le reste forcément encore, non pas comme vous le croyez par amour du métier, mais bien par nécessité, par indispensabilité, par fatalité.

En effet, que peut être le fils de mineur, si ce n'est mineur lui-même ? N'est-il pas dans l'obligation, dès sa plus tendre enfance, d'aider au père à élever sa maisonnée ?... Or comme les exploitants des mines ont le soin de régler le salaire du mineur sur les nécessités de la vie, il s'ensuit qu'aussitôt que possible, le fils de mineur, pour ajouter dans la mesure du possible à l'indispensable que la famille n'a pas souvent, descend à son tour dans la mine, et une fois qu'il y est entré, comment voulez vous qu'il en sorte, quel autre métier pourra-t-il s'approprier, quelle possibilité a-t-il pour s'affranchir de cette tutelle qui pèse sur lui comme la fatalité ? aucune.

Voilà pourquoi le fils de mineur devient à son tour mineur comme son fils le deviendra un jour".

24 juillet 1901

Témoignage de COTTE, secrétaire de la Fédération Nationale des Mineurs, devant la Commission du Travail de la Chambre.

"Nous ne voulons pas, par exemple, qu'un père de famille soit renvoyé parce qu'il retirera de la mine son enfant pour lui faire apprendre un métier, ou que le fils soit renvoyé parce que le père n'aura pas voulu travailler".

Revendication ouvrière à
Carmaux en 1869.

CHAPITRE 1

"COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES" et "MARCHE DU TRAVAIL"

Les mineurs servent d'exemple idéal dans de nombreuses études pour présenter le type même du prolétaire "campant dans la société", c'est-à-dire isolé du reste de la société, fortement intégré dans son milieu, ayant une forte propension à la grève (KERR et SIEGEL) ou une conscience de classe développée (GOLDTHORPE et LOCKWOOD), "une masse isolée dans une société sans classe" qui peut devenir quelque chose comme une "classe isolée dans une société de classe" (KERR et SIEGEL), en d'autre terme le type du "prolétaire traditionnel" (GOLDTHORPE et LOCKWOOD). On trouve inversement quelques analyses rendant la désintégration des communautés responsables de l'insatisfaction, des grèves et de la lutte des classes. Enfin ces "milieux intégrés" jouent un rôle dans certaines théories du marché du travail. Ce qui nous conduit d'une part à présenter les arguments essentiels de ces différentes analyses, à les classer et à les confronter d'autre part aux caractéristiques du milieu mineur.

I - STABILITE DE LA FORCE DE TRAVAIL

A/ La "Communauté prolétarienne traditionnelle"

KERR et SIEGEL (1) retiennent deux hypothèses explicatives de la propension des ouvriers à la grève : leur situation dans la société et le caractère de leur travail. Ce qui entraîne toute une gamme d'attitudes dont l'une des extrêmes est représentée par les ouvriers des industries qui concentrent un grand nombre de travailleurs ayant un type de travail plutôt déplaisant et l'autre par les ouvriers dispersés faisant un travail satisfaisant. Les mineurs se situent dans le premier groupe. Ils vivent dans des

communautés séparées, font à peu près le même travail et ont à peu près les mêmes expériences. Leur qualification n'est pas transférable dans une autre industrie. Ils se trouvent ainsi dans l'impossibilité de quitter leur industrie (mobilité horizontale) ou d'accéder à des postes supérieurs (mobilité verticale). Par ailleurs leur travail non qualifié ou semi-qualifié est physiquement difficile, occasionnel ou saisonnier, déplaisant. Les auteurs ajoutent deux précisions dans une note quant à la cohésion du groupe qui est une dimension indispensable. Il faut que les ouvriers soient en contact permanent, ce qui crée les bases d'une organisation permanente, et qu'il n'existe pas de barrières nationales, religieuses ou raciales divisant les travailleurs. Enfin le patron est absentéiste et n'a donc aucun contact avec les salariés, et le "public" est invisible, extérieur à la "communauté". Une telle masse isolée crée ses propres codes, mythes, héros, modèles sociaux. Tous les membres du groupe ont les mêmes griefs, en même temps, au même endroit et contre les mêmes personnes. Dans un tel contexte la grève est une sorte de révolte coloniale contre une autorité éloignée, une issue pour les tensions accumulées, un substitut de la mobilité sociale et professionnelle. Le syndicat devient une sorte de parti ouvrier et même de gouvernement plutôt qu'une simple association parmi d'autres.

C'est le même raisonnement que tiennent GOLDTHORPE et LOCKWOOD (2), lorsqu'ils décrivent leur ouvrier "prolétarien traditionnel", qu'ils considèrent comme un concept sociologique plus qu'historique. Il s'oppose d'une part à l'ouvrier conservateur traditionnel ("défèrent traditionnel") et d'autre part à l'ouvrier de l'abondance à l'orientation "instrumentale". Leur analyse est toutefois plus détaillée dans le domaine sociologique. Ils apportent deux précisions au niveau du travail : l'aspect dangereux et le travail en groupe. La présence du danger donnerait à l'ouvrier la conscience de sa responsabilité individuelle envers les autres et le rôle des autres dans sa propre sécurité ; d'où la tendance à vouloir travailler avec des gens que l'on connaît bien. L'organisation du travail sur la base de groupe possédant un degré d'autonomie relatif par rapport aux agents de maîtrise crée une tradition de cohésion de groupe, donne à ce groupe de base, déterminé par le caractère même de l'industrie, un rôle fondamental dans la vie de

travail aussi bien que dans la vie hors travail. On a alors à faire à une "communauté professionnelle" dominée par le travail. Ces rapports de travail s'articulent avec les rapports d'entraide, de voisinage, de parenté ; ils sont la base des activités de loisir, ce sont de véritables cliques. Le club de travailleurs est un élément central d'une vie à caractère social intense, le lieu où se déroulent les discussions informelles de type politique. Ces différents aspects développent une "identité" entre les ouvriers ; leur vision de la société est dichotomique ("eux" et "nous") : devenir agent de maîtrise signifie "passer de l'autre côté" ; leur orientation est "solidariste" : c'est le sens qu'ils donnent par exemple à leur vote pour le parti travailliste. Pour ces travailleurs, le parti travailliste et le syndicat sont les deux composantes d'un mouvement ouvrier uni conduisant à des changements radicaux dans les organisations traditionnelles et dans la structure sociale générale.

Les deux analyses se complètent pour insister sur trois aspects :

- La "communauté" est déterminée par le type d'industrie et de travail qui en découle saisi au niveau physique et technologique (ou technique) du travail.

- Elle présente un caractère homogène à forte intégration dans tous les aspects de la vie sociale et offre peu ou pas de possibilité de mobilité.

- Elle développe une conscience ouvrière, ou une conscience de classe et favorise les conflits.

B/ La "communauté déférente traditionnelle"

SCOTT et LYNTON (3), à travers une douzaine d'études sur des entreprises anglaises, suédoises, belges, françaises et italiennes, nous présentent une argumentation opposée. C'est

../.

d'autant plus intéressant que deux des études portent sur les mines. L'analyse s'intègre dans la perspective des relations humaines et s'appuie sur les études de WARNER, de MAYO, de DICKSON et ROETHLISBERGER, sur une référence aux structures communautaires de la vie rurale à l'époque féodale qu'ils présentent comme harmoniques et sans conflits avec le seigneur du lieu. A travers les études de cas nous essaierons de dresser le type idéal présenté ici.

Les différentes industries sont implantées soit dans des régions à caractère rural ou semi-rural, soit dans des régions à industrialisation ancienne. Leur aire d'influence s'étend quelquefois sur plusieurs villages. Les ouvriers peuvent appartenir à des familles de paysans ou détenir un morceau de terre ou une petite ferme dont s'occupe la femme et les enfants ou le mari après son travail, mais ceci n'est vrai que dans quelques cas. On trouve plusieurs générations dans la même entreprise (père, fils et petit fils), voire même des familles entières ; les parents y ont déjà travaillé. On y entre en sortant de l'école, ou parce que les voisins y vont : "ce sont de véritables tribus qui se sentent fortes et dans lesquelles les aînés conseillent et disciplinent les jeunes". L'ancienneté est de ce fait très importante. Les employés "ne changent jamais ni dans leur travail, ni dans leur mode de vie" ; les femmes ne "permettraient pas à leur mari ou à leur fils, tous deux employés dans l'entreprise, d'aller goûter d'un autre pain",.... Enfin "le camarade de travail est aussi le voisin que l'on rencontre durant ses loisirs, dans la rue, au café" ; on appartient à la même communauté religieuse, aux mêmes associations.

La politique de l'entreprise est, elle aussi fondée sur ces structures communautaires. Avant d'embaucher un salarié, on se renseigne sur sa famille, ses amis. Les parents "sont-ils sobres et industriels ? La mère ou la femme tient-elle bien sa maison ? donne-t-elle une éducation à ses enfants , comment se comportent

.../.

les parents". Les entreprises ont pour objectif la stabilité de leur personnel et une bonne image de marque de leur entreprise : "le but est de recruter de jeunes ouvriers. Quand on peut les prendre à 15 ou 16 ans, on peut les former dans l'esprit de l'entreprise, et ils y restent fréquemment toute leur vie". De même l'entreprise demande à ses cadres non seulement un comportement exemplaire au travail mais aussi d'être des exemples dans le domaine de la vie privée". On retrouve la même démarche pour juger d'une faute commise par un membre du personnel : "quel est ton nom, mon garçon ? Où habites-tu ? Avec qui travailles-tu ? Le directeur dresse un bilan dans sa tête : c'est un garçon de valeur ; son père a été pendant de nombreuses années un bon ouvrier de ce puits ; il est aimé et respecté par ses camarades : l'indulgence dans ce cas n'offensera pas les autres ou ne créera pas de dangereux précédents". Des avantages sont accordés au personnel selon son ancienneté afin de renforcer la stabilité. C'est le cas notamment des prêts pour achever de construire une maison, sous certaines conditions (dans un des cas la maison doit se situer dans un rayon de moins de 10 km). On choisit parmi les ouvriers non qualifiés les plus anciens pour remplacer des ouvriers de production et leur attribuer par la suite, en fonction de leur capacité, des tâches qui leur confèrent une qualification, leur offrent une forme de promotion. La direction en outre prête attention à l'atmosphère du travail et dans la majorité des cas fonde l'organisation du travail sur la constitution de groupes relativement autonomes, où l'on tient compte des relations de famille ou d'amitié.

Dans la plupart des cas le patron ou le directeur participe à la vie de la communauté. Il a un rôle de "patriarce" dit le directeur d'une mine. Il est fréquemment maire de la commune ou président d'associations. Les entreprises ont toutes une politique d'oeuvres sociales et de loisirs, d'intervention dans les équipements extérieurs. Une double préoccupation dirige cette politique : articuler vie de travail et vie hors travail en intervenant non seulement au niveau du travailleur mais à celui de sa famille (cet aspect peut même conduire

l'une des entreprises à payer un prêtre pour assurer la formation religieuse des enfants des ouvriers) et veiller à enrayer des tensions sociales au niveau de la communauté qui pourraient réagir sur l'atmosphère de l'entreprise ou inversement compenser des tensions dans l'entreprise par des interventions extérieures. L'essentiel restant de retenir les ouvriers, et, par une bonne image de marque, pouvoir à tout moment trouver une main d'oeuvre complémentaire nécessaire à l'extension de la compagnie.

Tout élément extérieur devient, dans une telle situation, une source de trouble, l'arrivée d'une entreprise concurrente, le départ des travailleurs vers l'extérieur, l'arrivée d'immigrés, la mobilité des patrons ou des directeurs. L'une des études sur la Belgique note à propos de l'emploi des jeunes : "s'ils ne sont pas recrutés quand ils sont jeunes, ils vont souvent dans l'industrie textile, c'est-à-dire dans les usines de la région de Roubaix-Tourcoing... Le passage quotidien de la frontière crée une mentalité de contrebandier, encourage le trafic des cigarettes, des alcools, des parfums, etc... et développe le goût pour les gains illicites. La moralité des travailleurs en est ainsi affectée". L'étude de la mine écossaise attribue les sources de mécontentement à toutes les causes d'ouverture des communautés minières vers l'extérieur : la voiture, les nouvelles possibilités d'emploi, l'amélioration des conditions d'hygiène qui diminue le travail de la femme et lui permet de chercher un emploi, la nationalisation des mines qui a permis la mutation des cadres, les mouvements de mineurs entre les différents bassins, le recrutement de travailleurs étrangers, l'accroissement des distances entre lieu de travail et lieu de résidence : "Comme résultat (de la dispersion), les possibilités de troubles à la mine de Burncoal se sont multipliées autant de fois qu'il existe de points de troubles sur le parcours que les hommes utilisent pour venir à la mine en apportant la contagion". Une seconde source de mécontentement peut venir d'une mauvaise politique de la direction et de la rupture des rapports personnels entre cadres et travailleurs. D'où l'importance de toutes les techniques de relations humaines.

La dernière source, largement développée dans l'étude de WARNER, est le changement technique et ses conséquences sur les positions sociales des membres de la communauté.

Cette seconde analyse met donc l'accent sur :

- l'emploi : recrutement et rétention de la main d'oeuvre
- la politique de l'entreprise et les rapports entre ouvriers et hiérarchie ou direction
- le rôle important du groupe de travail de base
- la structuration de la communauté.

Toutefois les deux derniers aspects, présents aussi dans les analyses de LOCKWOOD jouent un rôle totalement opposé.

C/ Marché interne.

L'analyse de SCOTT et LYNTON met en évidence plusieurs éléments que l'on retrouve dans la notion de marché interne (4). L'existence de ce marché se reconnaît justement à la mise en place de mécanismes protégeant les salariés des effets de la concurrence ou des forces sociales extérieures qui seraient susceptibles de favoriser leur mobilité. La conséquence en est la formation d'un groupe stable ayant sa propre rationalité, sa propre organisation et produisant ses propres codes, normes, etc..., conditions même du développement des "communautés professionnelles" présentées plus haut. Une des données centrales de ce marché interne est la qualification spécifique : chaque poste de travail est défini comme un ensemble de tâches à accomplir ; la qualification est la capacité d'occuper certains postes ; elle sera générale dans la mesure où elle permet l'accès à n'importe quel poste de n'importe quelle entreprise ; elle sera spécifique dans la mesure où, à la limite, elle ne permettra d'occuper qu'un poste

dans une seule entreprise. Cette spécificité entraîne automatiquement la formation sur le tas (ou, à tout le moins, dans des écoles d'entreprises ou de secteur d'activité). En outre, la notion de marché pour qu'elle ait un sens, implique que le recrutement pour un poste ait lieu parmi le personnel déjà en place, parmi les qualifications inférieures ; d'où deux autres traits caractéristiques du marché interne : l'articulation des postes les uns sur les autres ou filières et l'ancienneté comme conséquence de ces filières. Il reste qu'un tel marché doit, pour le renouvellement de la force de travail être ouvert sur le marché du travail au niveau de la qualification la plus basse. Encore faut-il que ce personnel ne soit pas totalement mobile.

Le problème de la qualification spécifique qui est une catégorie centrale mérite d'être précisé pour comprendre la possibilité des "marchés internes". Dans les textes des économistes apparaissent plusieurs aspects qui marquent chez certains, comme Michael J. PIORE, des étapes successives de leur réflexion.

1/ La technologie est essentiellement flexible et l'entrepreneur a de ce fait une latitude d'intervention dans la création des postes de travail. La formation du marché interne revient alors à organiser le processus technologique de telle sorte que chaque poste implique une qualification spécifique et s'articule l'un sur l'autre sous forme de filière. C'est une perspective de gestion. Ce processus répond soit à la volonté de l'entrepreneur de stabiliser la main d'oeuvre, soit à la nécessité de s'adapter à la "coutume ouvrière". Derrière ce terme, les économistes regroupent des données de caractère sociologique, notamment l'existence d'un monopole syndical qui impose des règles d'embauche et des systèmes d'ancienneté, ou l'existence de "communautés professionnelles stables" préexistantes auxquelles l'entrepreneur doit s'adapter.

2/ Les qualifications spécifiques sont conditionnées par les différents stades de la division du travail, l'outillage et les machines qui en dépendent. Schématiquement le problème pourrait être présenté de la manière suivante. Au stade initial, le processus technologique est étroitement dépendant du produit à fabriquer et de l'objet de travail initial. Moyens de travail et activités professionnelles du travailleur seront dans chaque cas spécifiques ; le travail est complexe, c'est-à-dire que le salarié doit être capable d'exécuter l'ensemble des tâches ; à ce stade la formation est longue et ne peut se faire que sur le tas. Les chapeliers de l'Aude, décrits par MOSCOVICI en sont un exemple : l'apprenti doit passer par l'apprentissage de chaque phase de réalisation d'un chapeau avant de connaître son métier. Le processus d'apprentissage stabilise la force de travail et la qualification de chapelier n'est pas transférable dans un autre secteur. La spécificité ici est liée au métier.

La division du travail consiste à séparer les tâches, à simplifier l'outillage et de ce fait à fournir les bases à la constitution d'un ensemble technique (outillage, machine) de moins en moins dépendant du produit, à produire des formes d'activités professionnelles de plus en plus générales. La spécificité repose alors de plus en plus sur des caractéristiques liées à la spécificité de chaque entreprise, aux aspects acquis de façon plus ou moins automatique au cours de l'exécution du travail, ce qui implique une certaine stabilité dans l'entreprise. A ce stade la formation générale est assurée à l'extérieur de l'entreprise, dans le système d'éducation général.

-o-o-o-o-o-o-

Si l'on tient compte des caractéristiques ainsi définies du marché interne, on est amené à considérer la ten-

../.

dance à "l'internalisation" de la force de travail comme un processus extrêmement fréquent, et peut être général dans certaines situations :

- lorsqu'au début de l'industrialisation, il a fallu former et stabiliser de la main d'oeuvre d'origine agricole, situation qui peut se reproduire au cours du développement économique d'une société à dominante agricole, ou dans les pays sous-développés.

- lorsque le coût de la force de travail est élevé et nécessite un long temps de formation, ou lorsque les qualifications nécessaires à un nouveau procédé de travail ne sont pas présentes sur le marché et nécessitent une formation particulière.

- lorsqu'il y a insuffisance de main d'oeuvre sur le marché et que la concurrence des entreprises est très forte.

- lorsque les syndicats sont capables d'imposer des garanties d'emploi et des modes de recrutement ou de promotion.

- pour assurer une atmosphère de "paix sociale"

- etc.....

CONCLUSION

Ces trois types d'analyse exposent des modèles de force de travail stable et, à ce niveau se recourent en certain nombre de points. On ne peut pourtant souscrire à un certain nombre de leurs arguments sans une analyse ultérieure. De la reconnaissance de "communautés", on ne peut inférer ni la propension à la grève ou la conscience de classe, ni au contraire la collaboration. On ne peut pas non plus tirer de l'analyse du

marché interne l'affirmation de meilleurs salaires ou même d'un type de liaison entre marché interne et niveau de salaire, dans la mesure où toute une organisation sociale sous-jacente peut intervenir sans que le revenu sous sa forme monétaire soit immédiatement en cause. Il est probable par contre que le système de salaire soit une pièce maîtresse du processus.

Il faut enfin noter que les connotations du terme "communauté" n'est pas le même dans les trois cas, mais possèdent un caractère commun, la stabilité, et un aspect tautologique.

- dans la "communauté prolétarienne", la direction de l'entreprise est exclue, étrangère, antagoniste. Affirmer le conflit, c'est répéter la définition

- dans la "communauté déférente", la direction est incluse. Affirmer la collaboration est encore affaire de définition.

- dans le marché du travail interne, la "communauté" apparaît comme l'ensemble des travailleurs intégrés dans ce marché interne.

II - LE CAS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

La confrontation des caractères de l'industrie minière avec les différentes analyses présentées plus haut permettront d'éclairer les différents éléments sur lesquels s'appuient ces trois constructions. On analysera successivement le problème du recrutement de la force de travail, de la politique patronale en ce domaine, du procès de travail et des pratiques ouvrières pour se demander enfin si nous avons réellement à faire à un ensemble stable et cohésif.

.../

Il existe une image du mineur très ancienne qui compare le mineur au marin, fier de son métier, solidaire de ses camarades à travers le danger qui joint à "l'amour du travail souterrain qui se transmet de père en fils dans les familles de mineurs" l'attache à la mine : "la mine ne lui fait pas peur, elle l'attire . Il l'aime comme le vigneron aime sa vigne, le laboureur sa terre. Elle est indispensable à sa vie, voilà trois générations sinon plus que la chose est entrée dans son sang" (5). Cette image cent fois répétée par les représentants patronaux, les journalistes, tel celui du Temps en 1892, apparaissant même de façon diffuse chez les mineurs eux mêmes, fut violemment combattue par le secrétaire de la Fédération Nationale des Mineurs en 1901 - "Mais je ne sache pas que, de gaité de coeur et par amour du métier, l'ouvrier mineur ferait de son fils un mineur quand même, s'il pouvait faire autrement ; je ne crois pas qu'il fût dans le monde de la corporation un père assez dénaturé qui sans nécessité absolue, connaissant pour y être assujetti journellement les dangers inhérents au métier de mineur, ferait par orgueil de son fils un mineur. Ce n'est que contraint et forcé qu'il s'y résoud"-, ou par ZOLA dans Germinal. Si les réponses des mineurs eux-mêmes ne détruisent pas totalement l'image de la fierté du mineur envers son métier, elles insistent par contre sur l'espoir de voir son fils sortir de la mine, et, à travers les multiples manières "accidentelles" de devenir tout de même mineur, sur une sorte d'impossibilité de s'en sortir.

Les données utilisées ici feront référence à la période précédant les nationalisations et la récession des houillères, c'est-à-dire une centaine d'années d'histoire des mineurs, afin de mieux cerner la manière dont le "milieu" s'est formé. Par ailleurs les différentes études convergent sur certains aspects de façon si massive avec les données que nous avons collectées, que ces études aient pour cadre les mines françaises ou étrangères, qu'il est possible de construire une sorte de type idéal qui a pu se développer complètement dans certains cas, comme à la Grand Combe.

A/ Le problème de la main d'oeuvre

Les mines se sont développées sur la base d'une main d'oeuvre essentiellement paysanne. Leur croissance rapide dans la seconde partie du XIXe siècle entraîna l'embauche d'une main d'oeuvre de plus en plus éloignée. Dans la majeure partie des cas, on aura affaire à des paysans-ouvriers qu'il s'agira de former au travail de la mine. Avec l'augmentation de la production et la mise en oeuvre de moyens techniques permettant une exploitation continue, les sociétés minières se verront dans l'obligation de stopper les mouvements saisonniers. Cette situation d'ouvriers-paysans posait des problèmes aux compagnies quant à la qualité de la main d'oeuvre qu'elles devaient utiliser : "Après l'ardeur que tout naturellement ils ont mise à cultiver leur propriété, ils viennent à la mine, surtout durant les pénibles chaleurs de l'été, soit harassés déjà par ce premier travail, soit privés du sommeil nécessaire. Ils se trouvent dans des conditions telles qu'on ne peut attendre d'eux un utile travail. Au reste ce n'est pas seulement pour travailler ses champs que l'ouvrier va travailler au dehors, tous ne sont pas propriétaires, mais tous ou presque tous, au moment de la moisson, profitent de cette grande demi-journée, que l'organisation du travail laisse à leur disposition pour aller travailler aux champs". Cette remarque de l'ingénieur des mines de Carmaux s'applique aussi bien au mineur des Cévennes qu'à celui du Bassin de Provence. A cette fatigue s'ajoute celle des trajets à pied de leur lieu de résidence à la mine. De ce fait les compagnies recherchaient de préférence à embaucher des jeunes sortant de familles de mineurs déjà stabilisées.

Pour réussir à stabiliser la main d'oeuvre, à la former, à l'utiliser dans les meilleures conditions physiques possibles, et à la contrôler, les compagnies mirent en place une politique patronale dont les effets des différents éléments se renforçaient mutuellement.

1/ L'engagement du mineur se fait à l'année, dans la tradition des "louées" paysannes. Le mineur s'engage à être à la disposition de la compagnie mais celle-ci ne s'engage pas à lui fournir du travail de façon constante.

2/ On embauche l'ouvrier à condition que celui-ci réside dans un rayon déterminé autour de la mine. Cette mesure a pour conséquence une véritable spéculation foncière et une argumentation du prix des loyers. Dans le bassin de Provence, on peut noter, au début du siècle que les loyers sont d'autant plus élevés que les logements sont proches de la mine.

3/ Pour accueillir des travailleurs venant des régions de plus en plus éloignées et pour stabiliser la main d'oeuvre autour de la mine, les compagnies ont mis en place une politique du logement fondée soit sur la construction de cités ouvrières, soit sur des prêts à l'achat ou à la construction de maison. L'effet de telles mesures a varié d'une région à l'autre en fonction de la structure de la propriété foncière et immobilière et de l'existence ou non d'une infrastructure urbaine de départ. Elle trouve son plein développement à la Grand Combe où la compagnie est intervenue non seulement pour la construction des logements mais aussi des bâtiments publics : église, mairie, gendarmerie, école, etc... L'accès à la propriété eut des conséquences inattendues pour les compagnies, par exemple une garantie d'indépendance par rapport à la mine. Si cette politique eut un succès inégal au XIXe siècle, elle trouve par contre son plein développement au XXe siècle avec le recours aux travailleurs immigrés.

4/ Pour permettre l'adaptation de travailleurs d'origine agricole au travail industriel la politique du logement fut complétée d'une politique de jardins ouvriers, liés à l'habitat ou non. Quelques fois même, comme à Carmaux, on y ajoute des dépendances permettant l'élevage de volailles, voire même de bétail. Assurant une fonction de transition entre deux modes de vie, ces "jardins" offraient des revenus complémentaires à l'ouvrier mineur et l'aidait à subvenir à ses besoins en cas de chômage. Dans une étude sur les mines de Provence (6), l'auteur cite la lettre d'un mineur pour l'évaluation de son budget. La lecture du document laisse penser qu'il ne s'agit pas d'un mineur type mais plutôt relativement aisé. Il fournit un certain nombre

d'informations sur l'année 1898 que l'on peut considérer comme une bonne année. Son équipe a travaillé pendant 241 jours, 58 jours étaient des dimanches et fêtes, 4 jours furent pris pour des deuils, noccs, etc... et 62 jours furent des jours de chômage. On peut presque considérer ce chiffre comme un minimum dans la vie habituelle du mineur. En outre, il fait le calcul de son budget et d'un budget type d'une famille de mineur (le père, la mère et deux enfants). Il affirme être tombé sur une bonne taille qui lui permet de gagner 5 francs par jour : là encore nous sommes sur un maximum. D'après lui cette somme permet à peine à la famille type de vivre. C'est dire la nécessité de cette production de subsistances complémentaires.

5/ Afin de ne pas voir leur personnel partir vers d'autres mines, soit parce que celles-ci les rapprochaient de leur lieu d'origine, soit parce que les conditions de travail ou le niveau de salaire étaient meilleurs, les compagnies passèrent entre elles des accords selon lesquels elles refusaient les ouvriers venant d'une autre compagnie.

6/ Dans la mesure où la croissance de la mine agglomérerait une population ouvrière importante dans un endroit où les infrastructures commerciales étaient insuffisantes, les compagnies mirent en place des économats. Deux autres phénomènes renforcèrent cette politique : la création de coopératives ouvrières et le soutien apporté aux mineurs par les commerçants. L'écomat en lui même n'eut pas soulevé de protestations s'il n'avait été doublé dans certains endroits d'un paiement mensuel du salaire (alors que les commerçants ne pouvaient faire crédit que sur une quinzaine) et d'un système de crédit fondé non sur l'importance de la famille, mais sur le nombre de membres de la famille travaillant à la mine. Ce mécanisme jouait en faveur du recrutement parmi les femmes ou les enfants de mineurs.

7/ Ces différentes mesures se révélèrent toutefois insuffisantes puisque les compagnies minières développèrent systématiquement la politique des "otages" : menace de renvoi des mineurs embauchés s'ils n'apportaient pas leur fils ou tout autre membre de la famille à la mine. En cas de rébellion menace sur

les autres membres de la famille : ceci fut particulièrement utilisé en cas de grève ; menace de renvoi si un gréviste ne quittait pas la région, voire ne quittait pas la France. Cette menace perpétuelle de licenciement avait comme complément la perte du logement, des facilités de crédit, etc...

8/ Les caisses de secours ou de retraite rendues obligatoires jouèrent dans le même sens dans la mesure où le renvoi signifiait la perte de toutes les cotisations versées pendant la période d'activité.

9/ Le problème du recrutement de la main d'oeuvre se double de celui de sa sélection et de son adaptation à la discipline du travail. Rolande TREMPE signale pour Carmaux les sanctions pour manque de respect envers les supérieurs. Les registres du personnel portent une appréciation sur chacun des salariés qui dépasse largement le cadre du travail. Le pas est vite franchi entre le manque de respect et l'activisme syndical potentiel. Comme nous avons pu le vérifier pour les mines de l'Hérault, aujourd'hui regroupées avec celles des Cévennes, les appréciations portent à la fois sur le travail et la moralité : "galopin", "borné ; pourtant a travaillé pendant la dernière grève et son père est contremaître", "manque de respect ; est parti avec la femme d'un de ses camarades ; d'ailleurs c'est le fils du chef de gare", etc... Le jugement porte aussi sur la "moralité" des ouvriers.

L'ensemble de cette politique conduisait les compagnies à intervenir non seulement au niveau de la mine mais encore à l'extérieur. Si l'on prend le problème du logement, les compagnies ne sont pas seulement propriétaires des maisons mais encore des infrastructures, les rues par exemple. Le contrôle de la mine était ainsi étendu à la vie hors travail : "on faisait le ruisseau. Elle (la femme du mineur) nettoyait le ruisseau, et sitôt fini, elle frappait à la fenêtre de sa voisine qui lavait le ruisseau devant elle et frappait à son tour chez la voisine. Un garde des houillères passait pour voir si le ruisseau était fait. S'il n'était pas fait, il frappait au carreau. Je me rappelle, quand j'avais une dizaine

d'années, il punissait celles qui ne l'avaient pas fait" (7). Plus largement, les compagnies minières utilisèrent les appareils politiques et idéologiques pour le contrôle et l'encadrement de la main d'oeuvre.

1/ Le contrôle de la municipalité permettait le développement au mieux d'une politique urbaine favorable aux compagnies, l'intervention auprès de la population non minière et notamment la pression sur les commerçants. Enfin le recours à la troupe ou à la police en cas de grève était plus facile si la demande en était faite par la municipalité.

2/ Les écoles de la compagnie permettait l'encadrement des enfants de mineurs et une préparation à la vie de travail tournée vers la mine.

3/ L'église joua un rôle essentiel dans cette politique du personnel. Pour être embauché à la mine, il fallait un certificat du prêtre (curé ou pasteur). Dans le Gard les prêtres participaient aux négociations collectives. Lors de la Sainte Barbe, les primes étaient payées après l'office religieux à la sortie de l'église. De plus le prêtre pouvait intervenir au niveau de la famille dans son ensemble. Il intervenait encore, au cours des accidents collectifs en organisant des prières collectives de la foule rassemblée sur le carreau de la mine et l'on sait que dans ce cas la tension de la population minière créait une situation proche de l'"insurrection",. Par ailleurs, l'idéologie religieuse était créative de mythes. Dans le Gard, on disait que Sainte-Barbe, la patronne des mineurs, avait besoin d'une certaine quantité de vies (ou du moins d'accidents) dans le mois qui précédait sa fête. La Sainte Barbe est au début décembre et le mois de novembre était un mois d'activité maximum pour remplir les carreaux des mines à l'entrée de l'hiver (d'où la prime de la Sainte Barbe à la fin de la période) ; cet accroissement de la production et de l'intensité du travail trouvait son corrolaire dans le nombre

d'accidents. Un second mythe complémentaire lui était lié. La nuit de la Sainte Barbe, les ouvriers morts au fond de la mine revenaient assurer l'équipe de nuit, faisaient exploser les poches de grisou, tomber les bois pourris, etc... si bien que le lendemain, la mine avait perdu tout danger.

4/ Les compagnies créèrent ou favorisèrent enfin un grand nombre d'associations propres à encadrer la population, principalement des sociétés de loisirs, sportives, musicales ou autres. La compagnie de la Grand-Combe écrivait ainsi, dans le livre de son centenaire (1836-1936) : "La compagnie encourage le bon emploi des loisirs de son personnel. De vastes terrains de jeux, des salles d'exercices ou de réunions, ou des salles des fêtes sont mises à la disposition des diverses Sociétés que la Compagnie patronne ou subventionne, et qui intéressent petits et grands, depuis les retraités jusqu'aux "pupilles" des sociétés de gymnastique.

L'ensemble de cette politique exerçait une pression très forte sur les mineurs et leur famille et dans certaines compagnies créait une atmosphère de terreur. Georges CLEMENCEAU cite à ce propos, un article, parmi beaucoup d'autres, tiré du Progrès du Nord, journal qu'il qualifie d'opportuniste : "le fait s'est produit hier encore à Billy-Montigny, dans les corons de Mericourt, appartenant à la Compagnie des mines de Courrières. Trois mineurs, les nommés Léon Boucherat, dit le Zouave, Anthème Brassart, et Thery, dit Lemy, ont été expulsés vendredi des logements qu'ils occupaient. Un huissier assisté de deux gendarmes et d'une équipe d'ouvriers au service de la Compagnie, a procédé à cette belle opération. Les meubles ont été déposés dans la rue. Et les malheureux expulsés, leurs femmes et leurs enfants, ont dû solliciter l'hospitalité des personnes du village étrangères à la Compagnie, car pas un mineur n'aurait osé leur donner asile par crainte d'encourir les sévérités de leurs chefs...". Faisant état de la commission d'enquête parlementaire sur les causes de la grève de 1884 à Anzin, commission à laquelle il participe, il note : "On refusa aux députés officiellement délégués par la Chambre de se faire accompagner, dans leur visite des fosses, par un ouvrier de leur choix... Il nous fut interdit de causer avec les mineurs hors de la présence des agents de la Compagnie. Que n'alliez vous chez

eux, dira-t-on ? Jamais je n'oublierai l'accent de terreur du malheureux qui vint, à travers champs, nous trouver la nuit -notre hôtel étant mis en surveillance par la Compagnie- pour nous supplier à mains jointes de ne même pas essayer de visiter les mineurs dans les corons : "Tous ceux chez qui vous entrez sont perdus , nous dit-il ; on leur donnera du mauvais travail, les amendes pleuvront, au moindre prétexte ils seront renvoyés" et nous restâmes chez nous, et les délégués de la représentation nationale rentrèrent à Paris, sans avoir pu interroger librement un seul ouvrier travaillant aux mines d'Anzin" (8).

B/ L'utilisation de la force de travail et les pratiques ouvrières

L'utilisation de la force de travail d'origine paysanne impliquait une certaine formation professionnelle, une adaptation à l'organisation du travail, des techniques permettant de combattre la tendance chez les paysans ouvriers à considérer le travail à la mine comme un moyen de se procurer un revenu complémentaire, l'essentiel étant l'exploitation agricole.

Stephen A. MARGLIN dans une étude récente (9) essaye de démontrer que la division du travail et la parcellisation des tâches a pour fonction essentielle, non la productivité, mais le contrôle des hommes, "division pour régner". Ne pouvant trouver de preuve directe, il utilise l'organisation du travail dans les mines comme preuve indirecte. "On peut s'attendre, écrit-il à ne point trouver de spécialisation parcellaire là où le capitalisme peut régner sans diviser". Et de constater que, dans l'industrie charbonnière britannique, la "division capitaliste du travail" n'a jamais pris pied. Avec l'introduction du machinisme une tentative fut faite de parcellisation des tâches mais on est revenu au système de groupes différenciés. S. MARGLIN avance l'explication suivante : "Si les patrons ont accepté qu'on réintroduise dans la mine des groupes de travail auto-organisés non spécialisés et non hiérarchisés, c'est que les risques étaient négligeables : les gisements de charbon étaient rares et tous appartenaient à un propriétaire. Si les mineurs avaient été capables de se mettre à leur propre compte, la direction aurait peut

être jugé nécessaire de recourir à la spécialisation comme moyen de maintenir l'ouvrier à sa place - et donc le patron à la sienne." Il s'appuie, pour sa démonstration sur une étude de TRIST et BAMFORTH (10), analysant les transformations de l'organisation du travail dans les mines anglaises, en la déformant et en ne retenant que ce qui permet d'idéaliser l'ancienne organisation. Avant d'entrer dans le détail, il est nécessaire de faire deux remarques :

- MARGLIN n'explique pas pourquoi les companies n'ont pas introduit la division du travail à l'époque où l'exploitation minière artisanale existait et entraînait donc en concurrence avec les sociétés capitalistes.

- Il semble aussi ignorer que dans certaines mines, comme à Carmaux, la division poussée du travail fut la première forme d'organisation et que les compagnies furent obligées de l'abandonner rapidement.

Il reprend trois éléments qu'il considère comme fondamentaux :

1/ "La responsabilité de tout le travail d'extraction repose directement sur les épaules d'un petit groupe autonome qui accomplit le cycle entier des opérations".

2/ Ce groupe passe un contrat directement avec la direction et "bien que le contrat pu être au nom du piqueur de houille, il était considéré comme une entreprise commune. Le groupe assurait lui-même l'organisation et le contrôle du travail commun, il constituait une unité autonome et responsable".

3/ En outre "chaque mineur (était) un ouvrier polyvalent généralement capable de remplacer son équipier.... Il avait l'orgueil du métier et l'indépendance de l'artisan".

On peut reconnaître immédiatement dans ce système fondé sur un contrat entre la direction et un mineur dirigeant une équipe les caractéristiques même du marchandage qu'HOBSEAUM propose d'appeler "co-exploitation" (11) et auquel la classe ouvrière

anglaise avait donné le nom de sweating system, idée que l'on retrouve dans la formule française "faire suer le burnous". Le salaire de chaque membre de l'équipe dépend de la production d'ensemble, que le calcul soit fait sur la quantité de charbon extraite ou sur le nombre de mètres à abattre ; ces contrats avaient des durées variables depuis la journée jusqu'à l'année, contrats qui pouvaient être réajustés régulièrement en fonction des caractéristiques du chantier. De même la taille des équipes variant d'une mine à l'autre ou d'une période à l'autre dans une même mine. Enfin le nombre d'intermédiaires pouvait varier : dans certaines mines l'équipe traitant directement avec les représentants de la direction ; dans d'autres avec des entrepreneurs qui avaient pris l'exploitation d'un quartier de la mine. Ce système de "co-exploitation" n'est pas propre à la mine, nous l'avons déjà rencontré dans les industries portuaires et HOBBSAWM signale qu'il était très répandu au XIXe siècle. Sans entrer dans le détail pour l'instant, il faut souligner que ce système avait un double but :

- accroître la productivité et l'intensité du travail

- permettre dans les conditions les meilleures de limiter l'effet de l'absentéisme et d'adapter la main d'oeuvre au travail industriel.

Une telle organisation du travail avait un certain nombre de conséquences : les mineurs ayant la même qualification gagnaient rarement un salaire identique ; s'il existait une interdépendance entre les membres de l'équipe, la lutte était souvent ouverte entre les équipes : on se volait les berlines vides, les bois nécessaires au soutènement, etc... Enfin le fait qu'un seul ouvrier traite avec la direction et par là même paie ses coéquipiers lui confèrait un pouvoir important sur ses coéquipiers. La "co-exploitation" va à l'encontre même de la thèse de MERGIN et montre qu'il n'est pas besoin d'imposer la division du travail afin de diviser pour régner.

Le fait que l'on ait des groupes "auto-organisés, non spécialisés et non hiérarchisés (entre eux)" n'implique pas

qu'il n'y ait aucune division du travail et aucune hiérarchie dans le groupe. Nous venons déjà de voir la position particulière du contractant. TRIST et BAMFORTH donne la composition de la plus petite unité : deux piqueurs et un rouleur, c'est-à-dire deux ouvriers "qualifiés" et un manoeuvre. Dès ce niveau, on voit apparaître une hiérarchie, piqueur contractant, piqueur adjoint ou aide piqueur, manoeuvre. Ce type d'organisation du travail ne sert pas seulement à encadrer la main d'oeuvre mais aussi à la former. C'est un processus production-apprentissage. Dans la plupart des cas, dans le Gard notamment, l'apprentissage ne pouvait se faire que dans les temps de repos et était de ce fait non payé. Pour devenir mineur complet, c'est-à-dire pour avoir pu bénéficier de l'apprentissage, encore fallait-il que des mineurs aient accepté de "perdre du temps" pour transmettre leurs connaissances. Les relations d'amitiés, de voisinage, de famille jouent ici un rôle essentiel. Dans la bouche des vieux mineurs, on retrouve souvent des formules telles que : "le mineur avec lequel je travaillais m'a pris en amitié et m'a montré comment manier le pic". Les étapes successives par lesquelles passent l'apprentissage, liées aux phases de la production déterminent toute une hiérarchie dans la main d'oeuvre, hiérarchie qui symbolise en même temps les étapes de la carrière.

Le rôle des relations de voisinage, d'amitié ou de famille qui intervenaient au niveau de l'apprentissage jouaient aussi pour la composition de l'équipe dans la mesure où le contractant devait soit posséder une certaine autorité sur les autres membres de l'équipe et l'autorité parentale ou familiale en est une des formes les plus simples, soit s'entendre parfaitement avec ses coéquipiers (relation d'amitié). Les risques d'accidents et de maladies viennent encore renforcer le système : l'équipe devant travailler au complet, l'absence d'un des membres implique son remplacement, faute de quoi elle ne pourra assurer sa tâche, d'où la tendance à rechercher quelqu'un parmi ses proches (parents, voisins, amis) ; c'est là une des formes "accidentelles" traditionnelles auxquelles les mineurs font référence pour expliquer comment ils sont devenus mineurs.

Si le système d'embauche conduisait à stabiliser la main d'oeuvre, l'organisation du travail renforce les relations sociales entre mineurs et familles de mineurs.

Toutefois, cette insistance de MARGLIN, aussi bien que de TRIST et BAMFORTH, sur la fonction de l'équipe risque de faire oublier l'existence de toute la hiérarchie d'encadrement contremaître, maître mineur, etc, chargée de la coordination et du contrôle des ouvriers. Représentants directs de la direction, investis de pouvoirs exorbitants, distribuant des amendes, auxquels on devait un respect total, ils sont un des rouages essentiels du système. C'est eux qui interviennent notamment pour faire les prix du travail, attribuer les chantiers, etc... L'attribution d'un mauvais chantier est notamment une des formes de punition.

C/ La "Communauté"

Les méthodes d'embauche et de contrôle de la main d'oeuvre, l'organisation du travail renforcent de la thèse de la "communauté". Avant d'analyser de plus près sa cohésion interne, il est nécessaire de juger d'un critère habituellement retenu, l'isolement des mines, le caractère mono-industriel des régions minières qui serait à l'origine à ces communautés. Il semble qu'il y ait dans cette thèse une erreur de perspective. La visite du bassin des Cévennes, dans les années 50, permettait à un observateur de déclarer qu'il s'agissait d'une région mono-industrielle où les mineurs étaient relativement isolés. Ce qui importe toutefois de constater, c'est que les traits essentiels des régions minières se sont mis en place à une époque où les mines n'étaient pas des industries isolées. Le Gard est à la fin du XIXe siècle un département "industrialisé" aux ressources minérales nombreuses, possédant une industrie textile et une industrie sidérurgique active. Le bassin de Gardanne se caractérise par des cimenteries, des plâtreries, des verreries, etc... Au Creusot la mine cotoie la sidérurgie, etc... Or mineurs et cimentiers à Gardanne, mineurs et sidérurgistes à Alès, à Bessèges ou au Creusot forment des milieux séparés, ayant des niveaux de culture différents, des intérêts souvent divergents. Ce qui reste toutefois essentiel, c'est l'isolement des mineurs

même dans une situation où plusieurs industries coexistent. Il resterait à se demander, et nous ne pouvons le développer ici, pourquoi les autres industries ont très souvent disparu et pourquoi de nouvelles industries à une époque où le charbon joue un rôle dominant ne sont pas venues s'implanter.

Les caractères de cohésion et d'indifférenciation sur lesquels on insiste pour présenter les "communautés" de mineurs ne sont souvent pas fondés. Derrière le nivellement se dissimule une organisation sociale fortement hiérarchisée. Les possibilités de promotion hors du cadre ouvrier dans la structure de la production ne sont ni plus importantes, ni moindre que dans d'autres milieux ouvriers ; les contremaîtres sortent du rang comme dans les autres secteurs. En outre la mine n'offre pas seulement des qualifications fondées sur l'extraction du charbon. C'est un ensemble comprenant des ateliers, des moyens de transport, des bureaux et qui au cours de son développement apparaît comme un ensemble de plus en plus complexe. Sur ces bases se fait jour une série de facteurs de différenciations, voire de divisions, sur lesquels nous reviendront plus loin.

Si nous reprenons la formation au métier de mineur par promotion interne tel que nous l'avons noté plus haut, on doit noter que ce processus ne fonctionne totalement qu'en période de croissance ou à la rigueur de stabilité dans le volume de la main d'oeuvre, et à condition que les rapports entre les différentes catégories ne se modifie pas par suite d'un changement dans l'organisation du travail ou d'introduction de moyens de production modernes. Rolande TREMPE montre comment à Carmaux l'accès à la qualification de piqueur est devenue beaucoup plus difficile et à créé une séparation entre les catégories. Ce phénomène eut une importance d'autant plus grande qu'il fut utilisé par la direction pour réduire les qualifications et les salaires.

Les compagnies en périodes de pénurie de main d'oeuvre, ou pour briser les grèves, eurent recours à la main d'oeuvre étrangère, qui, fournie la plupart du temps par des marchands d'hommes, arrivaient par groupes structurés (village, famille). Ce recours à la main d'oeuvre immigrée favorisait les divisions nationales, religieuses, ou raciales.

Enfin, la division entre compagnies, la stabilisation autour d'un puits, favoriseraient le développement d'un "esprit de clocher" dont on retrouve encore certains aspects dans les bassins miniers.

La cohésion du milieu mineur n'est donc pas une donnée immédiatement liée à leur situation de travail. Il faudra rechercher ses raisons d'être à travers d'autres éléments. Les différents aspects que nous venons d'évoquer ne sont pas non plus favorables au développement de cette conscience de classe sur laquelle insistent GOLDTHORPE et LOCKWOOD.

En plus de ces clivages internes qui caractérisent la partie stable du milieu mineur, on doit souligner que cette stabilité, qui nous est en général présentée comme la caractéristique de tous les mineurs ne concerne qu'une fraction d'entre eux. L'industrie charbonnière est fortement marquée, dans son développement par les crises économiques et les périodes cycliques ; elle a d'autre part des caractéristiques saisonnières typiques. Si l'on étudie le nombre de mineurs, on s'aperçoit qu'il subit de fortes variations. En 1912 (dans le bassin de Lorraine) il y a 236.000 mineurs : pendant la guerre de 1914, l'effectif se réduit de moitié, s'accroît après la guerre pour atteindre 343.000 en 1925 puis s'effondre pendant la crise économique, tombe au dessous de 200.000, reprend son ascension pour atteindre à nouveau 236.000 en 1938, fléchit pendant la seconde guerre mondiale et croît à nouveau à la libération pour atteindre un peu plus de 329.000.

Ces chiffres s'ils offrent une indication ne sauraient donner une image exacte de l'ampleur du mouvement. Les registres d'entrées et de sorties de la main d'oeuvre font apparaître une rotation de main d'oeuvre très élevée due à différents mécanismes :

- une main d'oeuvre agricole qui abandonne régulièrement la mine. Dans le Gard, avant la guerre, les départs de Juin ont pour la majorité la même cause : "aux fraises" ; en octobre ce sont les vendanges.

- il existe par ailleurs un volant de main d'oeuvre saisonnière pour assurer les pointes de la production.

- une partie de la main d'oeuvre immigrée, notamment les Algériens, est embauchée sur contrat à durée limitée.

- la main d'oeuvre féminine travaille en général avant le mariage ou après le décès du mari.

- une part de la main d'oeuvre quitte la mine après quelques mois, ou quelques années.

.. enfin les licenciements sont très nombreux, licenciements qui interdisent souvent le retour à la mine.

Dès lors la population minière n'est plus un ensemble totalement homogène mais se compose de trois groupes entre lesquels de nombreux passages se produisent : un groupe stable qui assure une certaine reproduction de la force de travail pour les mines, un groupe circulant entre des activités agricoles et des activités minières, un groupe complètement mobile. Cette structure de la population minière correspond dans ses grands traits aux caractéristiques décrites par les économistes dans le marché dual et les théories de la stratification du marché. On a d'une part un marché primaire d'ouvriers "qualifiés" ou en cours de qualification par un mécanisme de filières dans un système similaire au "marché interne", une population mobile qui sert de réservoir au marché primaire, enfin une population féminine ou sous contrat temporaire et sans perspectives.

III - CONCLUSION

Dans son livre, Les Origines de la Classe Ouvrière, KUCZINSKI écrit à propos de la Prusse : "L'élément féodal est encore si fort que des couches entières de population qui, en France et en Angleterre, peuvent être comptées comme appartenant à la classe ouvrière au sens large doivent en être

exclues en Allemagne jusqu'en 1850. Avant tout, les mineurs, chez lesquels on peut dire qu'il règne, en partie une discipline de travail, voire une discipline de vie, qui rappelle les conditions féodales" (12). Ce terme revient sous la plume de nombreux auteurs. La plupart des traits de cette discipline de travail et discipline de vie décrits par KUCZINSKI semble avoir existé dans toutes les mines. L'un d'entre eux toutefois semble au premier abord féodal : les mineurs jusqu'à un certain âge ne pouvaient se marier qu'avec l'assentiment de la direction des mines. Nous verrons plus loin que cet âge limite s'explique aisément. Il reste l'autorisation et KUCZUSKI note : "Elle (l'administration des mines) triomphait facilement parce que le droit commun permettait de refuser la conclusion du mariage si les moyens nécessaires à la subsistance de la famille n'étaient pas assurés". Les raisons avancées par l'administration des mines concerne pour la plus grande part, l'utilisation maximum de la force de travail : le mariage rend plus difficile le déplacement des mineurs dans d'autres exploitations ; pour des raisons de police et au point de vue des moeurs, l'autorisation du mariage permet de tenir en ordre les listes des mineurs ; "parce que les gens ne peuvent pas devenir mineurs avant vingt quatre ans, qu'avant d'avoir cet âge ils ne peuvent pas entretenir une famille avec ce qu'ils gagnent dans un poste de manoeuvre ou d'apprenti mineur, que les soucis et la mauvaise nourriture les feraient dépérir, qu'ils ne pourraient faire convenablement leur travail et que leur mort prématurée mettrait leur famille à la charge de la caisse des mineurs". Plutôt que de parler de régime féodal dans les mines, il nous semble plus adapté de dire que le développement du capitalisme dans les mines et les problèmes de recrutement et de main d'oeuvre auxquels ils se heurtaient, favorisaient la mise en place d'un appareil capable d'intégrer des éléments de l'ancienne structure féodale. Plus largement l'exemple des mines prussiennes suggère l'adaptation de l'appareil des compagnies aux données structurelles et super-structurelles héritées du passé, ce qui fournit des modalités d'existences spécifiques selon les sociétés dans lesquelles l'industrie minière se trouve placée.

L'essentiel est alors que, tenant compte du degré de développement des forces productives et de leur application dans le secteur minier, les compagnies minières se sont

trouvées dans la nécessité de stabiliser la main d'oeuvre, d'organiser un recrutement potentiel permettant de faire face à la croissance, et d'assurer la formation et l'utilisation optimale de la main d'oeuvre. C'est cette politique même qui, liée au stade de division du travail est à l'origine même de la stabilité des mineurs et non quelque prétendue crainte du changement ou conservatisme fondamental. Si l'on compare les éléments avancés aux différentes théories que nous avons présenté, on retrouve un certain nombre de points de l'une ou l'autre théorie :

- avec SCOTT et SYNTON l'importance de la politique du capital,

- avec GOLDTHORPE et LOCKWOOD, le rôle de l'organisation du travail,

- dans les deux cas le rôle privilégié de l'équipe de travail,

- avec DOERINGER et PIORE la tendance à l'internalisation du "marché" au niveau de l'extraction et de la formation,

- mais en même temps la mise en place d'un secteur secondaire du "marché du travail" permettant de faire face aux fluctuations saisonnières et à la croissance potentielle de la main d'oeuvre.

Ceci toutefois ne nous permet pas d'avancer quoique ce soit quant à la combativité ou à la passivité des mineurs. D'autres éléments sont nécessaires pour répondre à cette question. Il reste que ce "type idéal" du mineur ou de la "communauté minière" ne se concrétise que dans un noyau de la population minière ; cette reconnaissance de l'intégration relative est essentielle pour comprendre les effets de la récession sur les mineurs.

NOTES

- 1 - KERR (Clark), SIEGEL (Abraham) -
"The interindustry propensity to strike " in Kornhauser,
Dubin, Ross, Industrial Conflict, Mac Graw Hill, 1954,
pp. 189-220 -

- 2 - GOLDTHORPE (John H.), LOCKWOOD (David), etc....
The Affluent Worker, Cambridge University Press,
1968-69, 3 volumes.

- Tome 1 - pp. 60-61, 113-114, 121-122
- Tome 2 -pp. 50-51, 74-76
- Tome 3 - pp. 13-14, 19-20, 86-87, 107-108, 118-120

- 3 - SCOTT (Jerome F.), LYNTON (R.P.) -
The community factor in modern technology -
UNESCO, 1952, 169 p.

- 4 - DOERINGER (Peter B.), PIORE (Michael J.) -
The internal labor market, 1971

PIORE (Michael J.) -
On the technological foundations of economic dualism -
Working paper - Massachussets Institute of Technology,
Mai 1973.

- 5 - TREMPE (Rolande) -
Les mineurs de Carmaux - Editions Ouvrières - 1971 -
2 volumes -

PIN (Henri) -
Les mines de houille dans le Gard - La condition du mineur -
Imprimerie Générale du Midi, Montpellier, 1937, 237 p. -

GUERIN-RICARD (H.) -

Mines et mineurs autrefois et aujourd'hui - Etude économique sur les charbonnages de Provence du XVe au XIXe siècle - Marseille - 1908 -

ENGELS (Friedrich) -

La situation des classes laborieuses en Angleterre - Editions Sociales - 1960 - (chapitre sur le prolétariat des mines) -

MARX (Karl)

Le Capital - Editions Sociales - Livre I, Tome II, (reproduction d'une enquête sur les conditions de travail des mineurs)

KUCZYNSKI -

Les origines de la classe ouvrière, Hachette, 1967 -

6 - GUERIN-RICARD (H) - op.cité.

7 - LENGRAND (Louis), CRAIPEAU (Maria) -

Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974 - 189 p.

8 - CLEMENCEAU (Georges) -

La mêlée sociale - Charpentier, 1919, 470 p.
pp. 279 à 348 -

9 - MARGLIN (Stephen H.) -

"Origines et fonctions de la parcellisation des tâches" -
in GORZ (André) - Critique de la division du travail -
Editions du Seuil, 1973, pp. 41-89 -

10 - TRIST (E.L.), BAMFORTH (K.W.) -

"Some social and psychological consequences of the
longwall method of coal getting" -

Human relations, vol. 4 (1951, pp. 3-38) -

Reproduit en partie dans BRUNS (Tom)

Industrial Man - Penguin-Books, 1969, pp. 331-358 -

11 - HOBSEAWM (E.D.) -

Labouring men - Weidenfeld - Londres, 1971 -

12 - KUCZYNSKI - op.cité.

*Le Directeur de notre Compagnie
A bien voulu nous donner un drapeau
Et ce drapeau sera notre Patrie
Nous sommes fiers de le porter bien haut !*

Refrain : *Sainte Barbe, Oh ! Patronne chérie
Protège les mineurs ! Protège les mineurs !*

*Le curé de notre sainte église
A bien voulu nous donner une hostie
Et cette hostie absout nos convoitises
Nous sommes en marche vers le Paradis !*

Refrain : *Sainte Barbe, Oh ! Patronne chérie
Protège les mineurs ! Protège les mineurs !*

*La Société des Amis de l'Ordre
A bien voulu nous prendre en son sein
Nous aurons soin de bannir le désordre
Mieux vaut la faim que la grève des coquins*

Refrain : *Ste Barbe, Oh ! Patronne chérie
Protège les mineurs ! Protège les mineurs !*

*Capital et Travail tous ensembles
Nous accroîtrons la productivité
La seule politique de valable
C'est de clamer notre fraternité*

Refrain : *Ste Barbe, Oh ! Patronne chérie
Protège les mineurs ! Protège les mineurs !*

CHAPITRE 2

PROPRIETE, CONCESSION ET NATIONALISATION

L'analyse du système de propriété et de la situation concrète dans le bassin des Cévennes et en Provence est indispensable si l'on veut comprendre le rôle des mines et des conflits de mineurs dans la vie politique et inversement le rôle de la politique dans les mines. Par ailleurs, elle permet d'expliquer les divisions qui ont existé et se manifestent encore quelquefois dans les bassins miniers, la persistance de certaines conditions de travail alors que des progrès techniques pouvaient être réalisés et les fondements de la nationalisation des houillères . C'est de la situation à la veille de la guerre que dépend en partie l'évolution des bassins après la nationalisation. Un des aspects essentiels, l'importance du capital d'exploitation marque nettement la rupture de la propriété minière d'avec le "régime féodal", épithète souvent utilisé lorsque l'on parle des compagnies minières.

I - L'ANCIEN REGIME

Dans le droit féodal la mine participe du droit d'aubaine. C'est ainsi que les Chartres générales du Hainaut disaient : "Haute justice et seigneurerie s'entend et comprend de faire emprisonner , pilorier, échafauder, faire exécution par pendre, décapiter, mettre en roue, bouillir, ardoir, enfouir, flétrir, escoriller, couper poing, bannir, fustiger, torturer, lever corps morts, droits d'aubanéité, bâtardise, biens vacants, épaves, avoir en terre non extrayé ;... et par avoir en terre non extrayé, sont entendues choses trouvées en terre comme

charbons, pierres et semblables." L'histoire du contrôle des mines se trouve alors liée à la lutte de la royauté pour soumettre les féodaux et leur retirer les droits de haute justice et seigneurie." Il est de l'ordre de la police, écrit DOMAT, que le souverain ait sur les mines un droit indépendant de celui des propriétaires des lieux où elles se trouvent... Les lois ont réglé l'usage des mines, et laissant au propriétaire du fonds ce qui a paru juste, elles y ont aussi réglé un droit pour le souverain". Et LEFEBVRE de la PLANCHE précise : "Dans les autres mines (que celles d'or et d'argent), le roi ne prétend point de propriété, puisqu'il ne revendique qu'un dixième qui forme le prix de la protection et des secours qu'il donne à l'exploitation, et la reconnaissance de sa seigneurie souveraine". De Charles VI à Louis XVI, l'action royale s'exerce sous de multiples formes :

- concessions individuelles
- par voie de prohibition de police
- au moyen d'une dime imposée à l'exploitant dont la liberté d'extraction et de recherche n'est pas limitée
- par constitution au profit de quelqu'un, d'un monopole général sur toutes les mines d'une province, voire du royaume (lettres patentes)
- par adjudication publique des mines royales.

C'est ainsi qu'un 1560 François II octroyait un privilège général au seigneur de St Julien de rechercher toutes sortes de mines par tout le royaume, de les exploiter à perpétuité, lui et les siens. En 1562, le même privilège est institué par Charles IX au profit d'Etienne Lescot. Il ressort de cette pratique :

1/ que la propriété de la mine n'est pas liée à la propriété du sol.

2/ que l'exploitation des substances minérales est toujours autorisée par le roi

En fait l'exploitation des mines s'est développée indépendamment des prescriptions royales et le pouvoir était impuissant à assurer une quelconque vérification ; d'autre part les lettres patentes n'empêchaient pas les bénéficiaires de se heurter aux propriétaires du sol ou aux exploitants déjà en place. Un arrêt royal de 1744 tentât de mettre de l'ordre en confirmant que l'exploitation était subordonnée à une permission du contrôleur des finances et en tentant de dresser un inventaire détaillé. Il semble bien que cette tentative fut un échec dû en partie au fait que la régularisation était liée à la collecte de l'imposition sur la production. L'exemple de la Provence et des Cévennes permet de mieux mesurer concrètement le développement sous l'Ancien Régime.

A/ La Provence

Dès le XVII^{ème} siècle les terres seigneuriales ne sont pas vierges de toute industrie. Les nobles collectent leurs ressources en accordant l'autorisation d'extraire le gypse et de prendre le bois nécessaire aux fours à chaux, en permettant aux verreries d'utiliser aussi le bois ou en se faisant verriers eux mêmes. Il en va de même pour les mines. Dans une partie du bassin de Provence, l'exploitation des mines sera concédée à des bourgeois de Marseille moyennant une rente. On peut alors suivre le rapport de force qui s'installe entre l'exploitant et le propriétaire foncier. L'exploitant avance au noble endetté les sommes dues non seulement pour l'année en cours mais encore pour les années à venir. Une fois le seigneur du lieu suffisamment endetté envers l'exploitant, celui-ci demande que son "fermage" soit réduit de moitié, faute de quoi il abandonnera la mine et demandera à être remboursé ; le propriétaire accepte contraint et forcé et se trouve dans l'obligation de vendre progressivement ses terres que l'exploitant rachète dans les meilleures conditions. Enfin l'exploitant, devenu propriétaire foncier, entame une procédure d'annoblissement. Dans le Nord du Bassin, par contre, l'exploitation de concessions

individuelles au XVIIIe siècle est assurée d'une part par un abbé, d'autre part par un noble. Il semble enfin qu'il y ait eu une exploitation sous le contrôle d'une communauté villageoise (Belcodène), et de petites exploitations individuelles, voire "sauvages".

B/ Les Cévennes

Dans les Cévennes les mines étaient exploitées par les nobles comme le Prince de Conti (Mines du marquisat de Portes), les propriétaires terriens ou affermées. Les exploitations, du fait de la structure géographique sont plus dispersées et plus nombreuses. En 1760 on compte 80 exploitations dont 15 à Alais. En 1774, Tubeuf obtient la concession royale de toutes les mines entre Alais et St Ambroix, c'est à dire de l'essentiel du bassin minier. Arrivant dans la région, il se heurte aux nobles, aux propriétaires fonciers et aux exploitants déjà en place qui mèneront contre lui une véritable guerre, faisant courir des bruits sur son compte, l'empêchant de trouver des mineurs. Tubeuf, muni de lettres royales, réclame à maintes reprises l'intervention de l'intendant et des troupes royales, en vain. En 1784, sous la direction du Maréchal de Castries qui avait succédé au Prince de Conti, un véritable combat s'engagea contre Tubeuf et le détachement d'invalides qui l'appuyait, au château de Trouillas. Tubeuf y fut défait. Finalement un arrêt du 29 décembre 1786 déposséda Tubeuf au profit des propriétaires du sol. Ces luttes ne s'arrêtèrent qu'après la Révolution.

La formation des mines sous l'ancien régime présente donc des formes multiples. Dans le cas de la Provence, c'est le triomphe du bourgeois exploitant sur le propriétaire foncier noble ; dans le cas des Cévennes, c'est la victoire de la réaction nobiliaire contre le pouvoir royal et le bourgeois exploitant. Rolande TREMPE dans son étude sur Carmaux nous présente un modèle plus simple, la concession attribuée à un noble, le marquis de Solages et la mise en place par celui-ci d'une grande exploitation minière. Il faut en fait attendre la Révolution et l'Empire pour voir se former un ré-

gime minier cohérent.

II - L'ETABLISSEMENT DU REGIME MINIER

L'Assemblée constituante se saisit du problème des mines, tout autant pour le contrôle des métaux que du charbon ; le fer et le charbon sont déjà liés dans les industries d'armement. Ces discussions, qui se poursuivront sous l'Empire et au delà, mêlent différents thèmes qui servent de fondement aux formes d'organisation ultérieures.

1/ Regnault d'Epercy dans son rapport à la Constituante déclarait : "Les mines sont des bienfaits de la nature : tous les hommes y ont un droit égal ; elles ne peuvent donc appartenir qu'à tous, et la nation a le droit d'en disposer et d'en régler l'usage... Conservons lui ce droit imprescriptible". Derrière cette déclaration se profile la différence entre l'agriculture et les mines. L'agriculteur fait pousser les plantes et ne se contente pas de les récolter ; par contre dans les mines, le produit existe, de par la nature, il ne s'agit que d'une récolte, ce qui ne peut fonder la propriété individuelle. On retrouve la même idée du rôle du travail productif au cours du XIXe siècle. Charles COMTE écrit, par exemple : "S'il est vrai que le territoire sur lequel une nation s'est développée et a toujours vécu forme sa propriété nationale, si tout ce qui ne passe pas au moyen du travail dans le domaine des particuliers reste dans le domaine public, il est évident que les matières souterraines continuent à faire partie du domaine national, et que la nation peut les faire exploiter dans son intérêt, sans qu'aucun de ses membres puisse se plaindre qu'il ait été porté atteinte à sa propriété" (De la Propriété, Ch. XII). Mirabeau développait un autre argument : la propriété foncière est liée au droit du premier occupant et ne concerne que sa mise en valeur par les cultures ; il faut dès lors séparer la surface du sous-sol qui réclame un autre découpage. Enfin une dernière thèse allant dans le sens de la

propriété de la nation fut développée au cours de la seconde partie du XIXe siècle à l'Ecole des Mines par M. AGUILLON. Selon lui, les substances minérales enfouies dans le sol sont un bien dont le propriétaire du sol ne soupçonnait pas l'existence, et qui de ce fait n'entraîne pas dans la valeur de la propriété. Elles appartiennent donc à la nation en vertu de l'article du code civil qui donne à l'Etat les biens vacants et sans maître.

2/ La seconde orientation est fondée sur les contradictions qui peuvent exister entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. On reconnaît au propriétaire foncier le contrôle sur le fond et sur la surface à condition que l'usage qu'il en fait ne s'oppose pas à l'intérêt général, c'est-à-dire dans la mesure où elles sont exploitées. Mirabeau dans son deuxième discours sur les mines (27 mars 1791) déclarait : "Ce serait une absurdité de dire que les mines sont à la disposition de la Nation dans ce sens qu'elle pût les vendre, ou les faire administrer pour son compte, ou les régir à l'instar des biens domaniaux, ou les concéder arbitrairement. Personne n'a proposé cela... La nation a droit à l'exploitation des mines ; si elles ne sont pas exploitées, la nation doit en provoquer l'exploitation". C'est déclarer que le propriétaire n'est pas libre de ne pas exploiter ou de ne pas donner à exploiter des biens vitaux pour la nation. Le charbon est déjà largement utilisé, par exemple, dans les manufactures d'armes et, pendant la Révolution, le pouvoir prête attention aux sources d'approvisionnement en charbon. C'est ainsi que le 23 Germinal an II, l'administration générale des armes portatives adresse à l'agent du district de Marseille la lettre suivante : "... Dans le cas où des mines de Charbon de terre existeraient dans ton arrondissement, il serait convenable que tu nous les fisses connaître et à quel degré leur exécution peut être portée, la quantité de combustible et son utilité. Ces renseignements nous sont d'autant plus nécessaires qu'il faut beaucoup de charbon pour la fabrication d'armes en activité dans toute la République pour parvenir à renverser le reste de nos ennemis et assurer la liber-

té". Le problème de l'intérêt général deviendra plus crucial encore quand le charbon constituera un des éléments essentiels du développement industriel, le "pain de l'industrie"(et du commerce dans la mesure où il jouera un rôle indispensable pour les moyens de transport, chemin de fer et navigation). C'est cet intérêt général qui est mis en avant dans la loi du 12 juillet 1791. L'exposé des motifs souligne que "la propriété serait imparfaite si le propriétaire n'était libre de mettre à profit, pour son usage, toutes les parties extérieures ou intérieures du sol ou du fonds qui lui appartient, et s'il n'était le maître de tout l'espace que son domaine renferme. Cependant, comme il est des propriétés de nature telle que l'intérêt particulier peut se trouver facilement et fréquemment en opposition avec l'intérêt général, dans la manière d'user de ces propriétés, on a fait des lois et des règlements pour en diriger l'usage ; tels sont les domaines qui consistent en mines, forêts, etc..., etc...,).

3/ Une troisième série d'arguments limite encore plus le pouvoir du propriétaire foncier. Le premier se fonde sur la situation du gisement et son exploitation rationnelle. C'est l'argument de Mirabeau selon lequel le sous-sol ne peut être découpé de la même façon que la surface. Les autres arguments se fondent sur les conditions de l'exploitation : "L'exploitation minérale implique des conditions particulières de capacité et de fortune ; il faut donc que le choix corrige le hasard, et le chef de l'Etat l'exercera en faveur des plus dignes" déclare l'un des orateurs. Ce qui revient à prôner la concession administrative à tout autre que le propriétaire du sol. Dès lors se pose le problème des rapports entre le propriétaire foncier et l'exploitant, établir des redevances du second envers le premier, délimiter les droits et les devoirs de chacun. Lors des discussions préalables à la loi de 1810, Napoléon Ier pouvait déclarer : "Personne ne soutiendra que le propriétaire du sol ne soit pas aussi le propriétaire du fonds. Dans la rigueur des principes, le propriétaire du sol devrait être libre de laisser ou de ne pas laisser exploiter ; mais puisque l'intérêt général oblige à déroger à cette règle, que du moins le propriétaire ne devienne pas étranger au produit que sa chose donne, car autrement, il

n'y aurait plus de propriété... Mais au delà, la propriété des mines doit rester entièrement dans le droit commun. Il faut qu'on puisse les vendre, les donner, les hypothéquer, d'après les mêmes règles qu'on engage et qu'on aliène une ferme, une maison, en un mot un immeuble quelconque." Il s'agit alors de marquer les droits du capital d'exploitation. Le droit traduit ainsi les intérêts du capitalisme naissant aux dépens des nobles de l'ancien régime (propriétaires fonciers) et des petits propriétaires issus de la Révolution. La constitution d'une société anonyme comme la "Société des houillères de Layon et Loire" du 19 juillet 1847 nous donne une idée de la composition de ce capital : "1) La concession des mines de houille de Layon et Loire accordée par décret impérial du 25 prairial, an XIII ; 2) tous les immeubles, terrains et emplacements qui appartiennent aujourd'hui à l'exploitation de ces mines ; ensemble la maison de direction, les bâtiments, celliers, hangars, magasins, écuries et constructions quelconques existant sur les dits terrains et emplacements ; 3) les chemins de fer et leurs embranchements partant des divers puits et galeries, et aboutissant aux embarcadères sur la Loire ; 4) les puits et travaux faits dans l'intérieur des mines tels que galeries, chemins de fer et autres ; tous les wagons, meubles, outils, ustensiles, machines, manèges et chevaux composant le matériel à l'usage de l'exploitation ; en un mot, tous les objets tant meubles qu'immeubles par destination désignés ou non désignés". Le problème des puits et galeries fait ressurgir les relations avec le propriétaire foncier, dans la mesure où il est impossible de construire et surcharger le toit des galeries ; il en va de même pour les accès à la mine et l'emplacement des installations.

La loi du 12 juillet 1791 déclare que les substances minérales ne peuvent être exploitées que du consentement et sous la surveillance de la nation. Elle défend aux particuliers de se livrer au delà de 100 pieds de profondeur à l'extraction du charbon sans une concession régulière, ajoute que cette concession ne pourrait être refusée au propriétaire s'il la demandait. Elle interdit toute concession pour une durée supérieure à

50 années.

Cette loi met donc en avant deux aspects essentiels :

- le contrôle de la Nation sur l'exploitation du charbon,
- la séparation entre la surface et le fond (au delà de 100 pieds).

En 1801, devant les difficultés posées par cette délimitation fond-surface, Chapal rétablit le système des concessions dans la zone des 100 pieds. Le code civil en 1804 proclame l'unité de la surface et du fond. Le problème essentiel sera dès lors les rapports entre le capital foncier et le capital d'exploitation.

La loi du 21 avril 1810 qui met en place les traits essentiels du régime minier définit les caractéristiques des concessions : "l'étendue de la concession sera déterminée par l'acte de la concession ; elle sera limitée par des points fixes pris à la surface du sol et passant par des plans verticaux menés de cette surface dans l'intérieur de la terre à une profondeur indéterminée". Elle reconnaît que la mine doit le support à la surface, c'est-à-dire l'interdiction de mettre en péril les constructions existantes ; inversement la surface ne doit pas surcharger le toit par des constructions. La surface doit l'accès à la mine. L'article 44 précise que la mine peut prendre l'espace nécessaire aux voies d'accès (ce qui sera étendu par la loi du 27 juillet 1880 aux propriétés voisines), aux puits, carreaux, ateliers, etc... Inversement, la mine doit laisser une frontière d'au moins 100 mètres autour des habitations ou enclos jouxtant les habitations domestiques (réduit à 50 mètres par la loi de 1880). L'Etat intervient pour fixer la redevance envers les propriétaires fonciers. En outre, l'article 49, dans le cadre de l'intérêt général précise : "Si l'exploitation est restreinte ou suspendue, de manière à inquiéter pour la sûreté publique ou les besoins des consom-

mateurs, les préfets après avoir entendu les propriétaires, en rendront compte au ministre de l'intérieur, pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra". Napoléon avait rayé de sa main un article sur la déchéance en cas de non respect de l'exploitation. Pourtant dans la circulaire d'application du 3 août 1810, la mine est considérée comme propriété publique et l'on déclare qu'en cas d'abandon, elle ferait retour à l'Etat comme bien vacant et sans maître. En 1813, le Gouvernement demandait au Conseil d'Etat d'organiser une procédure de déchéance. Celle-ci ne sera votée qu'en 1838 par la Chambre des Pairs à la suite des inondations des houillères de Rive de Gier. Elle oblige les compagnies à faire à leurs frais, individuellement ou collectivement sous une direction unique les travaux nécessaires à la protection des exploitations voisines, ou à la poursuite de l'exploitation dans l'intérêt des consommateurs.

Par ailleurs, pour représenter l'intérêt général, est créé le corps des ingénieurs des mines, chargés de l'inspection et du contrôle de l'exploitation. Toutefois leur action restera limitée parce que peu nombreux, mais aussi du fait de leurs liaisons avec les exploitants. Un décret du 24 décembre 1851 précise dans son article 18 : "Le congé illimité est accordé par le ministre sur la demande des ingénieurs qui se retirent temporairement du service de l'Etat pour s'attacher aux services des compagnies, prendre du service à l'étranger ou tout autre cause". Les départs durent être suffisamment nombreux pour qu'en 1857 on se voit dans l'obligation d'ajouter : "après au moins 5 ans de service".

L'Etat enfin collecte des taxes sur l'exploitation du charbon, taxes liées d'une part à la surface de la concession et d'autre part au tonnage extrait. Si l'on insiste sur la première dimension, les taxes sont alors défavorables aux exploitations étendues à veines peu épaisses; dans le second cas aux exploitations à gros gisement.

Enfin au cours du XIX^{ème} siècle on peut distinguer la période Louis-Philippe favorable au regroupement des concessions et celle de Napoléon III, limitant la taille et interdisant le regroupement sous peine de déchéance (décret de 1852). Ceci correspond à deux périodes du développement industriel. Dans la première étape, les mines sont intimement liées à d'autres activités (forges et fonderies, chemin de fer, compagnies de navigation) ; il s'agit de créer des entreprises capitalistes de taille suffisante par regroupement des petites concessions. Sous Napoléon III les activités sont séparées dans des sociétés différentes, il s'agit alors d'empêcher une société de contrôler un bassin charbonnier. On doit en effet faire la différence entre concessions et compagnies. Le décret de Napoléon III n'empêche en aucun cas les compagnies de regrouper des concessions situées dans des bassins différents.

III - LES CONSEQUENCES DU REGIME MINIER

Le système des concessions ne fut pas accepté sans problèmes, sans heurts avec les petits propriétaires qui, lorsque le charbon afflue, l'exploitaient à leur propre compte. Après la création des concessions, de petits propriétaires continuèrent à exploiter le charbon sur le terrain des concessions. Ce fut le cas en Provence. Ces délits étaient encore nombreux en 1882. Le cas le plus typique est celui d'une famille de Belcodène, les Collomb qui exploitaient du charbon depuis 1753. En 1805, le Comte de Castellanne obtient une concession englobant le terrain des Collomb et en 1814 afferme cette partie de la concession à un sieur Boyer qui se met à extraire le charbon. Le 18 juillet 1814 les membres de la famille Collomb se rendent à la mine, et après avoir commis quelques dégâts, s'emparent du charbon extrait et vont le vendre en promettant de revenir le lendemain. La brigade de Gendarmerie prévenue par le maire laisse un gendarme en faction : "Effectivement le lendemain 20, à six heures du matin, dit le procès verbal du maire, ce factionnaire voit arriver onze hommes et deux femmes affichant des intentions hostiles ; il leur dit de s'en aller ; ils répondent qu'ils ne s'en iront que par la force et qu'ils vendront le char-

bon. Le gendarme, voyant que sa force était insuffisante, s'est retiré à Roquevaire et a laissé les révoltés tranquilles sur la charbonnière. En conséquence nous invitons les autorités supérieures à envoyer des forces pour faire rentrer les malfaiteurs dans leurs devoirs et pour les punir car s'ils demeurent encore quelques jours ils mettront la charbonnière hors d'état d'être exploitée" (1). Les Collomb intentèrent alors un procès et en 1842 (soit 28 ans après), tous les degrés de juridiction ayant été épuisés, ils adressèrent un recours au garde des sceaux. On laissa aux Collomb leur mine et l'on créa juste à côté une petite concession (1843) qui fut rattachée par la suite à la grande concession des Castellanne.

Le système des concessions administratives à des intérêts privés et du contrôle de l'Etat au nom de l'intérêt général lia le problème des mines à celui du pouvoir. Un des premiers aspects est l'attribution des concessions à des hommes proches du pouvoir. Le cas le plus clair est peut-être Decazes qui crée Decazeville. On peut ajouter les Periers (famille de Casimir Perier) à Anzin, le baron Reille général d'empire, le maréchal Soult, Morny. Inversement les détenteurs de concession firent tout pour se faire élire députés : ce fut notamment le cas du Marquis de Solages à Carmaux. La liaison avec les concessions de Chemin de fer et les compagnies de navigation, sous le contrôle de l'Etat ne fit que renforcer cette tendance. Enfin le comité central des houillères (organisme patronal) joua un rôle essentiel dans la vie politique.

Le système de l'exploitation privée sur des concessions limitées dans l'espace et dans le temps eut, sur l'exploitation du charbon un certain nombre de conséquences. On abandonnait de grandes quantités de charbon qui auraient pu être exploitées à partir de la concession voisine mais qui ne devenaient plus rentables à partir du puits d'extraction situé dans la concession. En second lieu, les compagnies

n'exploitaient que la part propre du charbon qui pouvait donc être vendue directement, sans préparation ultérieure (lavage criblage) ; elles exploitaient le gisement principal sans réaliser les travaux nécessaires pour atteindre des gisements annexes qu'on a à portée de la main et que l'on ne pourra plus aller chercher par la suite. Lorsque la concession approchait de son terme, elles ne réalisaient aucun des travaux préparatoires pour une exploitation ultérieure, restreignaient l'extraction des couches déjà explorées qu'elles épuisaient, s'abstenaient d'entretenir correctement les galeries, d'en faire renouveler les boisages. Elles répartissaient les bénéfices ainsi obtenus aux actionnaires et l'accroissement des dividendes provoquait une hausse momentanée des actions dont elles profitaient pour spéculer.

Les termes de la loi eux mêmes ne sont souvent pas respectés. Il est théoriquement interdit de faire des travaux souterrains mettant en péril les constructions de la surface. Dans le Gard, pendant la guerre de 1914-18 une compagnie exploita des couches situées sous le village de Portes ; dans les années qui suivirent les maisons se fissurèrent et le village dut être reconstruit plus au Nord ; le socle sur lequel est bâti le château s'affaissa et des fissures graves apparurent.

Les concessions devaient être exploitées sous peine de déchéance. En 1851, l'annuaire départemental du Gard fournit les renseignements suivants : sur 21 concessions, 8 ne sont pas exploitées. En 1901, 7 concessions des Bouches-du-Rhône ne sont pas exploitées et devant la pénurie de charbon, un arrêté préfectoral est envoyé aux concessionnaires : "Le préfet des Bouches-du-Rhône, vu la loi de 1810, la décision ministérielle en date du ... Arrête - article 1er : un délai de trois mois est assigné, à peine de déchéance, au sieur P..., concessionnaire de..., pour remettre en activité l'exploitation de la concession" ; pour certains d'entre eux, la déchéance n'est pas mentionnée.

En 1936, une des compagnies du Gard n'assure aucune exploitation ; parmi les autres compagnies, certaines n'utilisent qu'une partie de leur potentiel (concessions "en chômage"). Dans le rapport sur l'exercice de 1938 de la Compagnie des Mines de la Grand Combe (Assemblée générale ordinaire du 24 mai 1939), on peut lire : "Notre mine de lignite de Trets (Bouches du Rhône) est toujours inactive, en conformité de notre accord du 12 novembre 1934 avec la Société des charbonnages du Midi".

Les ententes entre compagnies mirent en échec la décision de Napoléon III d'interdire les regroupements de concession. Souvent les compagnies sont liées par des intérêts financiers, personnels ou reliées à un même réseau bancaire. En outre, elles passèrent de nombreux accords entre elles comme nous venons de le voir pour les mines de Trets. Elles s'accordent pour ne pas se voler leur personnel, pour ne pas répondre individuellement aux revendications des ouvriers. Elles se réunissent pour organiser la vente du charbon, entente présentée comme moyen de défense contre la concurrence des charbons des autres bassins ou des charbons étrangers. En fait, elles utilisèrent ces ententes pour spéculer sur la pénurie, voire même pour l'organiser. Ce fut le cas à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, lorsque la guerre du Transvaal, l'expédition de Chine et les conditions économiques de la Grande Bretagne entraînèrent une réduction de la concurrence des charbons anglais et une offre réduite par rapport à la demande. Il fallut que le gouvernement prenne les arrêtés dont nous avons parlé plus haut pour les Bouches du Rhône. En période de crise le système de l'exploitation privée, même sans entente préalable conduisait à réduire la production au dessous des besoins. Ce fut le cas pendant la crise économique : "Entre les deux guerres, écrit fort justement Bernard CHENOT, la dévaluation de la livre fit tomber les cours du charbon. Les

../.

exploitants réagirent alors selon les règles les plus strictes de la gestion privée ; ils prirent la cape. La production fut limitée bien qu'elle demeurât inférieure d'un tiers aux besoins nationaux ; les travaux neufs furent réduits au strict nécessaire les salaires baissèrent et de nombreux licenciements furent prononcés" (2).

La modernisation des mines subit le contre coup du système de la gestion privée. L'aspect temporaire des concessions poussait les compagnies à ne moderniser que dans les limites du strict nécessaire ; l'aspect fluctuant des débouchés, saisonniers et crises cycliques, faisait préférer la main d'oeuvre facilement licenciable à la mécanisation, et cela même aux dépens des conditions de travail des ouvriers. Attitude constante que l'on retrouve exposée encore en 1951, dans l'ouvrage d'un ingénieur des mines, qui traitant du herschage, c'est-à-dire de la poussée des berlines par effort humain, déclare que "dans le cas où la production de la taille n'est pas supérieure à la possibilité de travail d'un être humain qui peut effectuer en général au moins 10 tonnes kilométriques utiles par poste, ce qui signifie par exemple qu'il peut transporter du minerai en berlines de 1000 kg sur une longueur de 50 mètres et pousser ainsi 200 berlines dans son poste de travail (200 x 1 tonne x 0,05 km = 10 tonnes kilométriques)... alors cette ancienne manière de faire peut être conservée, car si on lui substituait un engin mécanique, il faudrait de toute façon un homme pour le surveiller et on n'économiserait pas de main d'oeuvre" (3). En outre chaque compagnie qui modernisait un aspect du travail de la mine gardait jalousement le secret et les ingénieurs qui ont travaillé au temps de la gestion par les compagnies déclarent qu'il était plus facile de visiter les mines en Allemagne ou en Angleterre pour voir des procédés nouveaux que de descendre dans les puits de la compagnie voisine.

IV - LA NATIONALISATION

La nationalisation des mines ou l'étatisation des mines est une idée très ancienne. Elle trouve ses bases dans les idées que nous avons présentées à propos du régime minier : le fait que le charbon soit un produit de la nature et non du travail, qu'il relève du domaine public, que ce soit l'Etat qui donne les concessions, le principe de protection de l'intérêt général. En 1848, l'étatisation des mines est réclamée. On voit apparaître aussi en 1848 une autre idée défendue notamment par Lamartine, le danger que font courir à la Nation les "féodalités d'argent" et la nécessité de contrôle de l'Etat. La possibilité de déchéance reconnue par la loi permettait officiellement à l'Etat de reprendre le contrôle des mines. Enfin, les pratiques des compagnies minières tant sur le plan économique que social ne les rendaient guère populaires. L'idée de nationalisation par ailleurs avait fait son chemin, notamment dans le mouvement ouvrier, et le Front Populaire avait déjà donné à l'Etat le contrôle des industries d'armement et des chemins de fer.

Pendant la guerre de 1939-1945, le Gouvernement de Vichy orienta la gestion des houillères par l'intermédiaire d'un comité d'organisation. La taxation des prix du charbon, d'autre part, était compensée par une indemnité versée par l'Etat aux compagnies. L'Etat portait ainsi le poids de l'exploitation des Houillères. De son côté, le Conseil National de la Résistance inscrivait dans son programme : "l'installation d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie... le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques...". Enfin les mineurs réalisèrent les grèves marquantes sous l'occupation et le redémarrage rapide de la production charbonnière nécessaire à la

remise en route de l'économie. La nationalisation des houillères fut celle qui rencontra le moins d'opposition.

Par une ordonnance du 13 décembre 1944, le Gouvernement provisoire nationalise les Bassins du Nord et du Pas de Calais. Les considérants de l'ordonnance justifie cette mesure : "Une unité absolue de vues dans la conception et la réalisation est indispensable pour apporter, dans le secteur de l'industrie houillère, aux problèmes techniques, économiques et sociaux du moment... des solutions entièrement efficaces... l'Etat seul possède actuellement l'autorité suffisante pour assurer une telle tâche... Lui seul peut à la fois sur le plan technique imposer aux mines un programme de production, effectuer le regroupement d'exploitation nécessaire, normaliser le matériel, en offrant s'il y a lieu, le concours de ses ressources financières et, sur le plan social, assurer au mieux la sauvegarde des intérêts et de la santé des travailleurs, apaiser les conflits qui opposent trop souvent les patrons et les ouvriers, faire droit aux justes revendications, faire participer des travailleurs à la gestion des entreprises, imprimer enfin la même impulsion aux divers personnels de direction et d'exécution placés sous son autorité et son contrôle". C'est une mesure provisoire qui évince les compagnies de l'exploitation, leur laisse la propriété des installations et leur fournit une redevance forfaitaire calculée sur la production d'avant guerre. Dans le même temps les houillères des bassins du Tarn, de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault sont réquisitionnées par arrêtés des commissaires de la République. Il s'agit de faire de chaque bassin une exploitation unique. Le 26 avril 1946 la loi sur la nationalisation des charbonnages est votée par 516 voix sur 547 votants. Les charbonnages sont réorganisés selon deux principes : la création des houillères de bassin, chaque bassin ayant sa direction et son conseil d'administration, et la création d'un organisme de coordination dont l'importance ira croissant, les charbonnages de France. Les compagnies entraient alors en liquidation. En reprenant les biens des sociétés minières, les Houillères nationales reprirent non seulement l'explo-

tation, mais aussi la propriété foncière et les cités ouvrières détenues par les compagnies, c'est-à-dire l'infrastructure de l'ensemble de la vie du mineur.

V - LES COMPAGNIES MINIERES DANS LES CEVENNES ET EN PROVENCE

L'importance du capital investi dans les mines dépend de plusieurs éléments. La nature du gisement, en premier lieu joue un rôle essentiel. Certains gisements sont immédiatement accessibles et ne demandent que peu de moyens. Ce fut le cas de l'essentiel des mines au début de l'exploitation, véritables caves et c'était la caractéristique des mines qui échappèrent à la nationalisation comme celle du Freyssinet dans les Hautes Alpes. Un autre type fondé sur des couches affleurantes et situées en pentes inclinées pouvant être exploitées par des descenderies. Plus complexes et nécessitant des moyens supérieurs, les couches que l'on peut atteindre par travers bancs, c'est-à-dire par galeries horizontales creusées à flanc de montagne. L'extraction par puits peu profonds reste aussi sommaire, soit que le charbon soit remonté à dos d'hommes, soit par des treuils actionnés par des chevaux. C'est avec l'exploitation de couches profondes exploitables par puits que la concentration du capital devient un élément capital.

Le placement d'un capital important dépend d'autre part des débouchés de la mine, de l'assurance d'une production constante qui implique alors des travaux pour que les mines puissent être exploitées toute l'année (galeries d'évacuation des eaux par exemple) et que le personnel ne se partage pas entre travaux agricoles et activité minière (prolétarisation des mineurs). Chemin de fer, navigation à vapeur, hauts fourneaux joueront un rôle essentiel dans ces débouchés.

A/ Les Cévennes

En 1809 l'administration parvient à arrêter

la lutte entre exploitants et à répartir les concessions. Celles-ci ne furent délimitées qu'entre 1815 et 1817. Le fils de Tubeuf garda la concession de Rochebelle, le reste de la grande concession fut divisée et attribuée à six groupes différents. A partir de 1818 un regroupement s'amorce pour aboutir à trois groupes qui se fonde dans la Société Civile des Houillères de la Grand'Combe, Pluzor et autres concessions réunies en 1826. Le Maréchal Soult qui s'occupait du Canal de Beaucaire songea à relier les mines au canal et fit appel aux frères Talabot qu'il avait déjà utilisés pour les forges du Sault du Tarn. Paulin Talabot rejeta l'idée du canal et préconisa la construction d'un chemin de fer. En 1833, avec ses frères Léon et Jules, il obtenait la concession de la ligne Alais-Beaucaire par Nîmes, et cherchant les concours financiers, il s'associa avec les négociants marseillais Louis Veaute, Eugène Abric et Daniel Mourier qui avaient pris une option sur les mines de la Société Civile des Houillères (4). Le groupe ainsi constitué rachète le domaine de la société le 16 juillet 1835 et prend l'exploitation le 1er janvier 1836. Il restait à relier les mines au chemin de fer d'Alais. Ils obtiennent la concession du chemin de fer d'Alais aux mines de la Grand'Combe le 12 mai 1836 et s'associent avec un nouveau groupe de négociants marseillais : Jacques Fraissinet en son nom personnel et au nom de la maison de Commerce Fraissinet et Roux, Jean Luce, Joseph Ricard en son nom et au nom de la maison de commerce Joseph Ricard et Théophile Delort, Simon Théron. La société des mines de la Grand Combe et des chemin des fer du Gard est définitivement constituée le 27 juillet 1837 et le 28 juillet paraît une loi prêtant à cette société 6 millions de francs dont l'intérêt est de 3 % et qui sera remboursable par douzième, le premier payé au plus tôt deux ans après la mise en activité des chemins de fer et au plus tard six ans après. Le Gouvernement en contre partie prévoit une clause minière (article 4 de la convention provisoire) : "Le Gouvernement aura la faculté, à toute époque pendant le temps que durera le remboursement du prêt de six millions, d'obliger la société à lui fournir, pour divers services

de l'Etat, dans les ports français de la méditerranée, ceux de la Corse et de la régence d'Alger exceptés, de la houille de qualité au moins égale à celle qu'ils consomment aujourd'hui, à vingt pour cent au dessous du prix de la soumission approuvée le 8 juillet 1836 par Monsieur le Ministre de la marine pour le service des bâtiments à vapeur du port de Toulon...".

La priorité fut alors donnée au chemin de fer et en 1842 le réseau était terminé. Le développement de la partie minière ne commença réellement qu'en 1845. La production qui était de cent mille tonnes en 1840 atteignit 500.000 t en 1864 et 956.000 t en 1891. En 1847, Paulin Talabot obtient la concession du chemin de fer Lyon Avignon. En 1848 la Société fit appel à la banque Rotchild. En 1852, du fait du nouveau régime des chemins de fer, la société éclate en deux branches. En 1855 est créée la compagnie minière, société anonyme, sous le nom de Compagnie des Mines de la Grand Combe. En 1877, elle absorbe les Mines de Trets du Bassin de Provence.

La famille Tubeuf vend son exploitation (Rochebelle et Cendras) en 1828 à la Société civile d'exploitation des mines d'Alès où l'on retrouve le Maréchal Soult au côté du vicomte de la Rochefoucault et du banquier Wells. En 1830, elle fusionne avec Drouillard, Benoit d'Azy et Cie pour former la Société des Fonderies et Forges d'Alès. La dimension métallurgique est l'élément essentiel. Les forges installées à Tamaris après un accord avec Talabot en 1839 produisent des rails pour les chemins de fer. La compagnie possède, outre la concession de Rochebelle et Cendras, celle de Trelys et Palmesade. Ce n'est qu'après 1857 que cette dernière sera reliée par chemin de fer. En 1874, la Compagnie devient Cie des Mines, fonderies et forges d'Alès. En 1875 les forges sont louées à la Cie des Fonderies et forges de Terrenoire de Bessèges. En 1878 les concessions de Rochebelle et Cendras sont séparées pour former la Société anonyme des Houillères de Rochebelle. En 1886 le baron Reille que l'on retrouve

au côté du marquis de Solages (des mines de Carmaux) prend la majorité aux forges d'Alais et rachète les Forges de Bessèges après la faillite de Terrenoire.

Les mines de Bessèges elles aussi seront liées aux forges et fonderies à travers la compagnie des Fonderies et Forges de Terrenoire. Après la faillite des forges, elles formeront la compagnie des Houillères de Bessèges.

A côté de ces compagnies les plus importantes, d'autres compagnies nous renvoient à la lutte entre Talabot - Rothchild et Mirès-Pereire que nous avons rencontrés dans l'étude sur le port de Marseille. C'est ce second groupe que l'on retrouve dans la société des houillères du Nord d'Alais et celle de Portes et Senechas à travers notamment la compagnie du Gaz et des Hauts fourneaux de Marseille. Au Nord, on retrouve la compagnie de Mokta-el-Hadid liée à Rothchild-Talabot.

En 1912, si l'on exclut les sociétés exploitant la lignite, le bassin est divisé entre 8 compagnies. En 1935, elles sont 7 dont une n'assurant aucune exploitation :

- Compagnie des Mines de la Grand Combe	5.400 ouvriers
- Compagnie des Houillères de Bessèges	3.000 ouvriers
- Société Anonyme des Houillères de Rochebelle	2.700 ouvriers
- Compagnie des Mines, fonderies et forges d'Alais	1.200 ouvriers
- Société anonyme des Mines de Cessous	550 ouvriers
- Société des Houillères du Nord d'Alais	550 ouvriers

Il faut noter l'importance du capital extérieur à la région dans le développement des mines, la présence des intérêts marseillais, qui avec Talabot lient la mine aux compagnies de navigation ; enfin les multiples rapports personnels ou financiers qui faciliteront les ententes entre compagnies que nous

avons décrits plus haut.

B/ La Provence

Le bassin de Provence caractérisé par des couches affleurantes en plan incliné fut exploité en de multiples endroits à la fois . En 1805, on comptait 51 descenderies ou puits inclinés en activité et 267 descenderies abandonnées.

Le comte de Castellanne avait obtenu la concession d'une partie du bassin et l'exploita . En 1820, il inaugura l'extraction par puits verticaux. En 1855, une société anonyme fut constituée à Paris pour l'exploitation des concessions du comte de Castellanne et prit le nom de Ste Lhuillier et Cie. En 1859 un décret réunit entre ses mains les concessions de Gréasque et Belcodène, grande concession, Mimet, Pont du Jas, Gardanne et Trets. En 1871, elle devint la Société Anonyme des Charbonnages des Bouches du Rhône. Parmi les actionnaires apparurent les compagnies de navigation.

En 1810, le docteur Sumeire entreprend des travaux à Trets pour exploiter les gisements miniers. Cette concession est absorbée par la Société Lhuillier et Cie qui l'abandonne en 1872. Elle est alors exploitée par ses propriétaires constitués en "Société Anonyme des Mines de Trets". En 1877, elle est vendue à la Compagnie des mines de la Grand Combe.

La région d'Auriol, la Bouilladisse est exploitée par la société Juval et Compagnie. Cette compagnie eut toujours une exploitation relativement restreinte et ne se modernisa pas. Elle eut de nombreuses difficultés dans l'exploitation, notamment des inondations. Elle employait 230 ouvriers et mendiants. En 1870, elle fut absorbée par la Société Lhuillier et Compagnie.

Vers 1830 un ingénieur, Armand, crée une

société d'étude pour la recherche et l'exploitation du charbon. En 1839, il crée la "Compagnie du Rocher Bleu" fondée sur l'exploitation par puits verticaux avec installation d'une machine à vapeur. Elle prend par la suite le nom de Société Michel Armand et Cie, puis "Société Civile des Mines de Valdonne" et concentre son activité sur Peypin et St Savournin. Michel Armand développe par ailleurs ses activités dans les Forges et les Compagnies de Navigation (5).

Enfin, après la guerre de 1914-18, se crée la Société Anonyme des Charbonnages du Midi pour exploiter la concession de Meyreuil.

En 1935, il reste quatre compagnies dont trois en activité :

- Société Nouvelle des Charbonnages des Bouches-du-Rhône	1.700 ouvriers
- Compagnie des Mines de Valdonne	650 ouvriers
- Société des charbonnages du Midi	573 ouvriers
- Compagnie des Mines de la Grand Combe	inexploitée.

C'est de cette structure complexe aux méthodes d'extractions souvent différentes, aux particularismes affirmés qu'hériteront les houillères nationalisées. Les houillères de bassin ne sont pas des unités homogènes, mais des conglomérats qu'il faudra unifier.

NOTES

1 - GERIN-RICARD - op. cité

2 - CHENOT Bernard - Les entreprises nationalisées. PUF -
1956 - p. 37.

3 - CAZIN Michel - Les mines -PUF - 1951 -

4 - Voir notre rapport sur les industries portuaires
à Marseille -

CORNU (Roger) - DUPLEX (Jean) - PICON (Bernard)

Analyse contextuelle de la mobilité : I - le cas des
industries portuaires - LEST - 1973 -

5 - idem.

"Le métier de mineur n'est point insalubre, et, à part quelques maladies causées par la privation de l'air et de la lumière qui à la longue appauvri le sang, le mineur est aussi bien portant que le paysan qui habite un pays sain ; encore a-t-il sur celui-ci l'avantage d'être à l'abri des intempéries des saisons, de la pluie, du froid ou de l'excès de chaleur. Pour lui le danger se trouve dans les éboulements, les explosions et les inondations ; puis aussi dans les accidents résultant de son travail, de son imprudence ou de sa maladresse".

Hector MALOT

Sans Famille

(sur l'utilisation des échelles et des plans inclinés pour la descente et le retour des mineurs)

"Par là on a voulu parer aux accidents qui arrivent trop souvent dans les puits lorsqu'un cable ou qu'une tonne accroche un obstacle et précipite les hommes dans un trou d'une profondeur de deux ou trois cents mètres ; en même temps on a cherché aussi à éviter les brusques transitions auxquelles sont exposés les ouvriers qui d'une profondeur de deux cents mètres où la température est égale et chaude, passent brusquement, lorsqu'ils sont remontés par la machine, à une température inégale et gagnent ainsi des pleurésies et des fluxions de poitrine".

Hector MALOT

Sans Famille

"(Le Dr. BARHAM) démontre... que le travail très fatiguant, et en particulier le fait de monter et de descendre les échelles -ce qui dans certaines mines nécessite même chez les jeunes gens vigoureux, au moins une heure chaque jour avant et après le travail- contribue pour une grande part au développement de ces maux (pulmonaires et cardiaques)... ; que beaucoup passant presque sans transition de l'air chaud du puits(après avoir abondamment transpiré en escaladant péniblement l'échelle) à l'air froid de la surface, contractent des inflammations aiguës des voies respiratoires déjà malades, qui ont très fréquemment des suites mortelles".

F. ENGELS

La situation des classes
laborieuses en Angleterre.

CHAPITRE III

LA PRODUCTION CHARBONNIERE AVANT LA NATIONALISATION

Dans un premier temps le charbon était utilisé pour des usages similaires à ceux du bois. Ce dernier avait été employé de façon générale pour les différents types de fabrication à cause de son pouvoir calorifique, pour les différentes cuissons et fours : fours à chaux, à plâtre, poteries, verreries, etc... Certaines industries étaient de ce fait nomades : ce fut le cas des verreries, qui s'installaient à proximité de forêts, utilisaient le bois et se déplaçaient lorsque les réserves étaient épuisées. Le bois servait encore à faire du charbon qui était utilisé dans les forges et fonderies. Au XVIIIème siècle les hauts fourneaux fonctionnaient au bois, ce qui entraîna une consommation accrue. En 1788, à Chaumont, un mémoire note : "on convertit depuis quelques années les chênes en charbon et l'espèce de ces derniers bois, absolument nécessaire au bâtiment est devenue si rare qu'il est hors de prix" ; on estime en Champagne qu'une seule forge consomme "autant de bois que la ville de Châlons" (1). Cette crise du bois sera particulièrement sévère en Provence au XVIIIème siècle.

Le charbon est utilisé en Provence dès le XVIe siècle essentiellement pour les fours à chaux, la fabrication du plâtre. Au début du XVIIe siècle, ce sont les faïnceries qui passeront des contrats pour la fourniture de charbon. Les forgerons l'utilisent aussi pour des ouvrages grossiers. Les négociants marseillais s'étant intéressés à l'exploitation du charbon, dès la fin du XVIIe siècle et au cours du XVIIIe, un certain nombre d'industries marseillaises l'utilisent : des manufactures de savon, de suif, de cierges en cire, de plomb à giboyer, de liqueurs et parfums, d'amidon, de carton, d'étoffes (indiennes), les teintureries, les raffineries de soufre et de sucre, les fabriques de tuiles, briques et carreaux etc... Enfin les verreries qui l'utilisent se sédentarisent ; dans le bassin de Gardanne, à la Destrousse, l'une d'elle utilise le charbon dès 1735 et ne bougea plus jusqu'à sa fermeture en 1860. Cette liaison entre la verrerie et la mine se retrouve en de nombreux

endroits (Carmaux, Le Creusot, St Etienne). En dehors de ses usages industriels, le charbon fut aussi utilisé dans les magnaneries, au XVIIIe siècle comme combustible pour le phare du Planier au large de Marseille, comme éclairage des travaux publics. Il fut enfin utilisé pendant l'épidémie de peste pour assainir l'atmosphère de Marseille : on faisait brûler du charbon recouvert de soufre dans les rues. Ce charbon n'eut toutefois pas d'usage domestique : on disait que ses exhalaisons étaient nuisibles à la poitrine, qu'il avait "une odeur et une fumée déplaisante" et, déclarait un "scientifique", "cette propriété que je n'ai encore rencontré dans aucune espèce de charbon est une exclusion décidée pour l'employer ailleurs que hors de l'enceinte des villes".

Le bassin des Cévennes, lui, ne bénéficie pas de la présence d'un centre commercial et manufacturier comme Marseille, mais inversement le sous-sol est riche en minerais et notamment en minerai de fer (riche du moins pour l'époque). Le charbon y fut très tôt employé dans la métallurgie et servit aux forges installées le long des rivières, les martinets (d'où le nom d'un des villages miniers) ; il fut aussi utilisé dans la manufacture d'armes d'Alais.

Toutefois, c'est la découverte de techniques nouvelles qui servira de base au développement de la production charbonnière. L'invention décisive en ce domaine est l'emploi de la force élastique de la vapeur. Sa première utilisation sera en 1705 une machine à vapeur destinée à pomper l'eau des mines ; sa généralisation sera d'ailleurs très lente. Cette machine ne répondait toutefois pas aux besoins de l'industrie. Il faudra attendre la solution fournie par James WATT en 1769 (piston à simple effet, condensateur et soupape) et surtout celle de 1784 (piston à double effet, bielle et manivelle) pour que la vapeur trouve sa fonction de force motrice applicable dans l'industrie (stade de la fabrication). La machine à vapeur pouvait d'autre part être utilisée dans

les transports. Ce n'est qu'en 1829, avec la fusée de Stéphenson, que sera réalisée la première locomotive. Paulin Talabot, alors à Nîmes, se rendra immédiatement en Angleterre et proposera à son retour de substituer au canal de Nîmes à Beaucaire un chemin de fer. L'application à la navigation débutera aussi au début du XIXe siècle avec les roues à aube, mais trouvera son plein rendement avec la découverte de l'hélice (2). Le charbon était la seule source calorifique susceptible de répondre aux besoins de l'époque.

La seconde découverte importante est la fabrication du coke de houille utilisable dans les hauts fourneaux ; elle date de 1735. La distillation de la houille produisait aussi du gaz. La mise au point, à la fin du XVIIIe siècle, d'un procédé d'éclairage par Philippe LEBON permettait l'utilisation de ce gaz. La Compagnie du Gaz de Paris sera constituée en 1812. Cette dernière utilisation entraîne la création des usines à gaz.

Enfin, dans le dernier quart du XIXe siècle, plusieurs inventions permettront d'utiliser le charbon pour fabriquer de l'électricité thermique.

A côté de ces inventions majeures, des procédés techniques mineurs permettront l'utilisation domestique du charbon, utilisation qui jouera un rôle capital dans l'évolution de la production charbonnière.

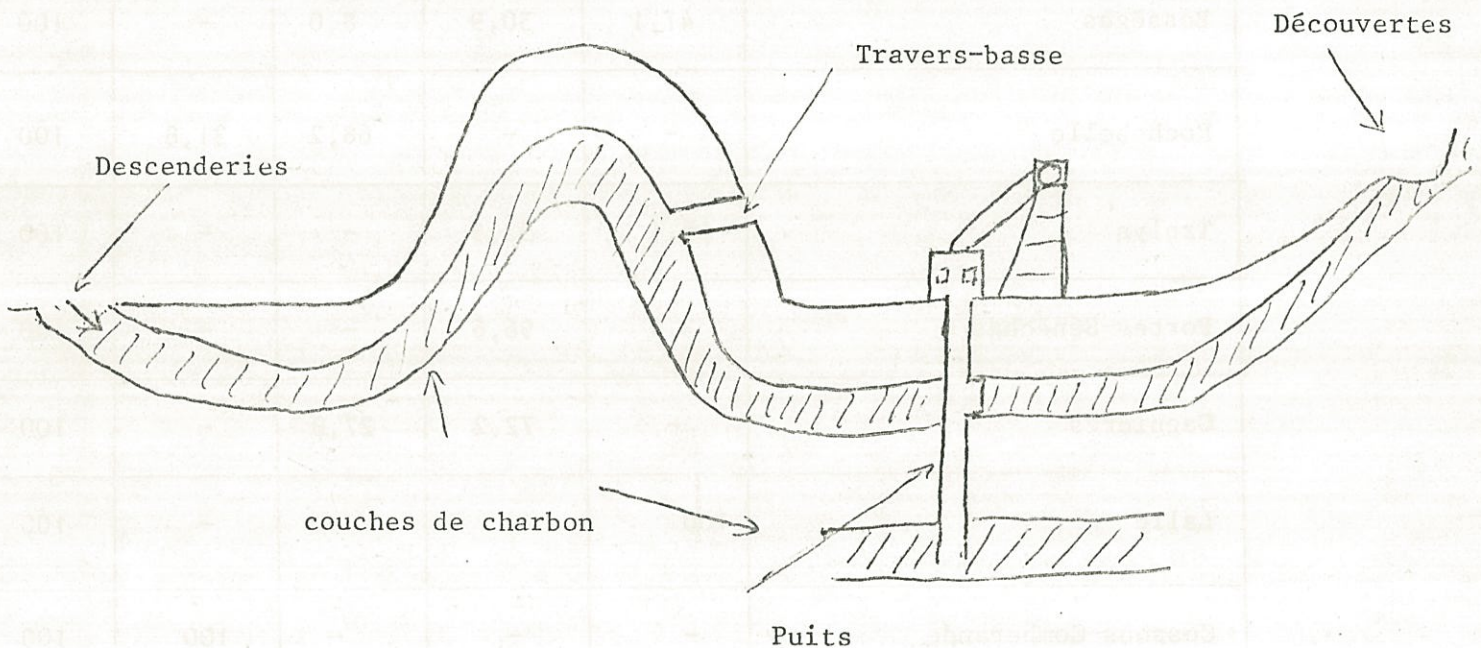
Face à ces nouvelles utilisations du charbon, la situation des deux bassins sera différente. Le bassin de Provence ne possède qu'un type de charbon, une lignite à fort pourcentage de matière volatile, impropre à une utilisation sidérurgique, à l'utilisation pour la navigation et pour les chemins de fer. Il ne bénéficiera donc pas des éléments essentiels de la révolution industrielle. Sa production croîtra avec le développement des industries traditionnelles auxquelles, il était lié antérieurement, sera utilisé comme charbon domestique et retrouvera une nouvelle utilisation avec le développement de l'électricité thermique.

Dans les Cévennes au contraire, tous les types de charbon sont présents, gras, demi-gras et maigre. La présence de minerai de fer permettra le développement de la sidérurgie. Chemin de fer et compagnies de navigation seront des utilisateurs privilégiés. Le désenclavement d'Alès par les voies ferrées permettra un développement rapide. Enfin le bassin deviendra un producteur important de charbon domestique. Les proportions entre les différentes sortes de charbon seront les suivantes en 1912, alors que la production sidérurgique est déjà en recul :

	en %	Gras	Demi-gras	Maigre	Anthracite	
La Grand Combe		14	33,5	39,5	12,6	100
Bessèges		41,1	50,9	8,0	-	100
Rochebelle		-	-	68,2	31,8	100
Trelys		47,1	52,9	-	-	100
Portes-Sénéchas		3,4	96,6	-	-	100
Gagnières		-	72,2	27,8	-	100
Lalle		100	-	-	-	100
Cessous-Comberande		-	-	-	100	100
Nord d'Alais		-	-	100	-	100
Ensemble		21,3	36,9	29,8	12,00	100

Si l'on regarde l'étendue du marché des deux bassins, l'essentiel de la production du bassin de Provence est consommé dans les Bouches-du-Rhône. Pour les Cévennes, si le plus gros consommateur est le département du Gard, il ne consomme qu'une petite partie de la production du Gard. Le bassin fournit aussi (par ordre décroissant) les Bouches-du-Rhône, le Var, la Haute Savoie, le Puy de Dôme et la Savoie, exporte en Suisse et en Italie et possède deux gros débouchés : les chemins de fer et les compagnies de navigation.

Un autre élément intervient dans la production : la facilité d'exploitation du charbon, qui dépend au départ de la position des couches de charbon. Les différents types d'exploitation impliquent des moyens techniques plus ou moins complexes (voir schéma).



La première exploitation du charbon s'est faite là où le charbon affleure, quelquefois de plein pied à flanc de montagne, d'autre fois par des descenderies. La production pouvait être alors très simple. En Provence, les descenderies sont caractéristiques. On peut avoir une idée de ces exploitations à travers la description de mines de la Loire par le Chevalier de Grignon : "la mine de charbon des environs de Saint-Etienne

est attaquée de toutes parts par une infinité d'ouvertures qui ne sont ni des puits, ni des galeries ; ce ne sont que des terriers tortueux, étroits et si surbaissés que les ouvriers qui remontent le charbon sont obligés de gravir tant sur leurs pieds que sur leurs mains les remparts... de ces fossés, chargés d'un sac de charbon sur leur dos... Des hommes, des femmes, des enfants des deux sexes sont occupés aux travaux de ces minières, les hommes détachent avec des pics, des coins et des masses, le charbon des veines, les garçons remontent les charbons pérat, les femmes et les filles le menu dans des sacs longs et étroits qui contiennent de 100 à 150 livres" (3).

Ce type de mine, demandant peu de moyens a survécu jusqu'à nos jours, notamment dans les quelques mines non nationalisées. Le Mineur Cévenol (Janvier 1966) décrit la mine du Freyssinet (Hautes Alpes). Le carreau de la mine : "quelques dizaines d'ares d'une plate forme rocheuse adossée à la forêt avec, d'un côté, une construction en charpente qui fait office de quai de chargement et, de l'autre, une sorte d'entrée de tunnel carrée, où l'on ne peut pénétrer que cassé en deux : la mine. Entre les deux une voie de roulage pour berlines, quelques appentis, un stock de bois de soutènement, et, à côté du trou, un petit baraquement sombre comme une cave, dans lequel un vieux mineur à tête de berger savoyard monte la garde tout en faisant chauffer sur un poêle la grande bassine d'eau qui servira tout à l'heure à la toilette (sommaire) de ceux qui sortiront)". Le charbon, "des tonnes d'antracite presque pur que l'on pourrait extraire avec les ongles tant il est mou". La mine, "deux galeries parallèles, l'une pour l'entrée, l'autre pour le retour d'air ; et entre les deux un panneau de charbon d'une régularité parfaite... On pousse une galerie jusqu'au bout du panneau, une galerie au garnissage bien serré parce que le toit n'est pas des meilleurs, il s'en faut. Et puis, quand on est au bout, on monte au dessus de soi une vague cheminée sur laquelle on ouvre de petits panneaux latéraux. Il n'y a plus qu'à "gratouiller" un peu : ça vient tout seul et les berlines que l'on amène au point de chargement

sous la cheminée, se remplissent par gravité d'une anthracite à consistance de sable que l'on n'a plus qu'à emmener se faire agglomérer à Briançon". L'outillage, " le pic de nos grands pères est pratiquement le seul matériel d'abattage utilisé ici".

L'exploitation en découverte, c'est-à-dire sous forme de carrière à ciel ouvert, n'était envisagée que lorsque l'épaisseur de terre était faible. Avec le développement des engins de manutention, des mines jadis jugées inexploitable de cette façon deviennent rentables. La technique du travers-banc consiste à rejoindre la couche de charbon en creusant une galerie à flanc de montagne à travers la pierre et les terres. Ce fut le cas de nombreuses mines du bassin des Cévennes. On ne peut toutefois poursuivre l'exploitation sous cette forme au delà d'une certaine profondeur. C'est le cas aussi pour les descenderies. A partir d'un certain degré d'exploitation, les différents bassins retrouvent une méthode d'exploitation commune par puits verticaux, c'est-à-dire la forme qui demande un ensemble technique plus complexe et par là même une plus grande quantité de capital fixe.

Il reste la qualité du gisement (épaisseur, pente des couches, présence de faille ou non, etc...). A ce niveau le gisement du bassin de Provence est beaucoup plus favorable que celui du bassin des Cévennes.

La facilité d'accès au gisement, la présence d'un centre industriel et commercial important était favorable au bassin de Provence. Inversement les qualités de charbon présentes, la construction très tôt d'un réseau de chemin de fer, la présence de minerai de fer favorisaient le bassin des Cévennes.

Il s'agit alors de comparer le développement de ces deux bassins à la production nationale et à l'ensemble des bassins qui forment le centre-midi pour mesurer leur importance respective et les différences d'évolution de la production.

PRODUCTION CHARBONNIERE
NATIONALE

(en milliers de tonnes)

Année	Tonnage	Année	Tonnage
1789	0,7	1870	13,3
1812	0,8	1875	17,0
1825	1,5	1880	19,4
1830	1,8	1885	19,5
1835	2,5	1890	26,1
1840	3,0	1895	28,0
1845	4,2	1900	33,4
1847	5,2	1905	35,9
1850	4,4	1910	38,4
1855	7,5	1913	40,8
1860	8,3	1925	48,0
1865	11,6	1938	47,1

Dans la période qui suit la Révolution, la production double environ en 35 ans, puis ensuite en 15 ans, puis à nouveau en un peu plus de 10 ans, à nouveau 10 ans, un peu plus de 10 ans encore. A partir de 1875, il faut près de 30 ans pour voir la production doubler, et dans l'entre deux guerres, elle atteindra son plafond autour de 48 millions de tonnes. Il faut toutefois préciser cette croissance d'une autre manière, si l'on veut se rendre compte de la croissance de l'effectif minier. Entre 1913 et 1925, c'est-à-dire en 12 ans, la production augmente d'environ 18 %, mais cette augmentation en tonnage correspond à peu près à l'augmentation réalisée entre 1789 et 1860, soit en 70 ans. De même l'augmentation de la production entre 1860 et 1865, soit 5 ans correspond à celle réalisée en 55 ans de 1789 à 1845.

Dans la première partie du XIXème siècle, le bassin de Provence a eu une croissance plus rapide que l'ensemble de la production charbonnière française. Là où celle-ci double en une quinzaine d'années, celle du bassin de Provence double en 7 ans, puis régresse quelque peu à la veille de la révolution de 1830. Si l'on compare la croissance de la production nationale et celle du bassin de Provence entre 1825 et 1913, la première est multipliée par 27 et la seconde par 15. La production de la Provence subit par ailleurs des fluctuations plus marquées.

PRODUCTION DU BASSIN DE PROVENCE

(en milliers de tonnes)

Années	Tonnage	Années	Tonnage	Année	Tonnage
1819	27	1870	250	1913	602
1821	24	1874	375	1929	892
1822	32	1875	342	1935	626
1823	32	1876	360	1938	633
1824	30	1877	391		
1825	41	1878	420		
1826	49		
1827	57	1894	385		
1828	41	1896	365		
1829	35	1899	491		
....	...	1900	564		

Pour les Cévennes, nous n'avons que des données fragmentaires mais qui fournissent un sens d'évolution et

un ordre de grandeur de la production. Ces données concernent les trois compagnies principales.

PRODUCTION

(en milliers de tonnes)

Années	Houillères de Rochebelle	La Grand' Combe	Bessèges
1348	32	(?)	(?)
1840	(?)	100	(?)
1861	(?)	(?)	300
1864	(?)	500	(?)
1878	150	(?)	(?)
1891	(?)	956	(?)
1912	250	800	500

La production de Rochebelle est multipliée par 5 en 50 ans et par 8 en 85 ans ; pour les mêmes périodes la production nationale est multipliée respectivement par 11 et 23. Celle de la Grand' Combe est multipliée par 5 en 25 ans et par 9,5 en 50 ans alors que pour les mêmes périodes, la production nationale est multipliée respectivement par 3,9 et 8,7. La production de Bessèges est multipliée par 1,7 en 50 ans, alors que pour la même période la production nationale est multipliée par 4,7. On retrouve des rythmes de développement correspondant à des charbons de nature différente. La croissance de Bessèges produisant des charbons pour les forges et fonderies est antérieure à 1861, la croissance ultérieure traduit l'ouverture du gisement de Molières plus à l'est dans la même vallée. Celle de la Grand' Combe correspond à la grande pério-

de de la révolution industrielle, au développement des chemins de fer et de la navigation. Rochebelle a, par contre, un développement plus proche de celui du bassin de Provence.

Si l'on compare la part des deux bassins dans la production nationale, on obtient le tableau suivant :

Années	Provence	Cévennes
1825	3 %	environ 6 %
1860	(?)	12 %
1870	2 %	(?)
1913	1,5 %	5,7 %
1929	1,6 %	3,9 %
1935	1,3 %	5,0 %
1938	1,3 %	5,1 %
1939	1,4 %	5,1 %

Autant que l'on puisse estimer la production du début du XIXe siècle pour les Cévennes, on note que la part de ce bassin dans la production nationale croitra jusque vers les années 1860 puis décroît par la suite pour se stabiliser autour de 3 %. La part du bassin de Provence, elle décroît depuis le début du XIXe siècle et se stabilise autour de 1,4 %. Si l'on regroupe les bassins qui formeront à partir de 1969 le Centre-Midi, on s'aperçoit que leur part dans la production nationale est stable entre la première et la seconde guerre mondiale, qu'il en est de même à l'intérieur du Centre-Midi pour les Cévennes et la Provence.

Année	Centre-Midi % production nationale	Cévennes % Centre-Midi	Provence % Centre-Midi
1913	30 %	19 %	5 %
1929	24 %	17 %	7 %
1935	25 %	20 %	5 %
1938	25 %	21 %	5 %
1939	25 %	20 %	6 %

Il existe entre les bassins une différence essentielle quant à la forme sous laquelle le charbon est produit et vendu. Si l'on regroupe sous la rubrique agglomérés les briquettes et les boulets, leur part dans la production est la suivante.

% DES "AGGLOS" DANS LA PRODUCTION

	1931	1935
<u>CEVENNES</u>		
La Grand' Combe	36,7	41,1
Bessèges	42,5	49,8
Rochebelle	48,2	49,8
Trelys	81,8	78,1
Cessous	27,6	35,1
St Martin de Valguagues	79,3	82,6
<u>PROVENCE</u>		
Charbonnages des B. du R.	1,3	0,9
Valdonne	(?)	(?)
Charbonnages du Midi	0	0

La Provence apparaît donc comme principalement fournisseuse de charbon "cru" alors que le produit des Cévennes implique une transformation réalisée sur place. Ces charbons agglomérés répondent notamment aux besoins des chemins de fer, des compagnies de navigation et des foyers domestiques.

Il reste pour préciser ce tableau de la production à voir l'effectif de la main d'oeuvre employée dans les mines. Ces effectifs ne peuvent toutefois être mis en relation directe avec la production pour deux raisons. La production peut croître sans que l'effectif change si l'on passe d'une production saisonnière à une production régulière. Inversement l'effectif peut croître sans que la production se modifie si des catégories jusque là indépendantes sont intégrées dans l'effectif des mines. Les chiffres fournis pour le XIXe siècle ne pourront être pris que pour un effectif moyen dépendant des compagnies de façon régulière.

EFFECTIF MINEUR FRANCE ENTIERE

Année	Effectif	Année	Effectif
1830	15.000	1906	199.000
1847	35.000	1912	236.000
1866	78.311	1925	343.000
1877	120.509	1935	219.600
1884	119.485	1938	236.000
1896	152.000	1939	231.140

L'effectif, au début du XIXe siècle double en un peu moins de 15 ans alors que pour la même période la production fait plus que doubler. Il double à nouveau en

20 ans et la production est multipliée par 2,5. Il double encore en 30 ans, la production à nouveau fait plus que doubler. Entre 1896 et 1925, l'effectif est presque multiplié par 2,5 alors que la production est multipliée par 1,7.

Pour la Provence, les effectifs croissent rapidement au début du siècle, puis suivront ensuite une progression plus lente.

EFFECTIF PROVENCE

Année	Effectifs	Année	Effectifs
1805	92 + 30 mendits	1827	585
1819	200 + 200 "	1828	460
1821	346 ouvriers	1829	496
1822	367 ouvriers
1823	357 ouvriers	1899	2.290
1824	392 ouvriers	1913	2.494
1825	488 ouvriers	1935	2.985
1826	531 ouvriers	1938	3.072

(Le mendit est le jeune apprenti manoeuvre)

Si l'on retient les périodes où la nomenclature est la même, entre 1821 et 1827, l'effectif est multiplié par 1,69 et la production par 2,38.

../.

EFFECTIF DES CEVENNES

Années	Effectif
1851	1.900
1913	13.711
1935	13.482
1938	16.521

La croissance des Cévennes et de la Provence entre 1913 et 1938 est identique. Le chiffre de 1851 apparaît relativement faible et ne devait comprendre qu'une part de l'effectif total, sans doute l'effectif permanent des compagnies.

Année	Centre-Midi % effectif national	Cévennes % Centre-Midi	Provence % Centre Midi
1913	31,3	21,5	3,9
1935	26,4	23,2	5,1
1938	27,3	25,6	4,8
1939	27,0	24,7	4,6

En 1913 les effectifs de la Lorraine sont exclus, ce qui relève un peu la part du Centre-Midi. La part du Centre-Midi reste donc constante. Il n'en va pas de même pour les effectifs des Cévennes et de la Provence dont l'importance varie plus fortement que la production dans le Centre-Midi. Entre 1913 et 1935 les effectifs des Cévennes sont restés à peu près

NOTES

stables alors que des bassins comme la Loire ou l'Aquitaine voyaient leurs effectifs se réduire. La Provence, elle voit croître ses effectifs.

1 - FERNAND (Régis) - Histoire de la bourgeoisie en France - Éditions de la Librairie de la Sorbonne - Paris - 1953 - 243-245

2 - COHEN (Roger) - DUPLEX (Jean) - PIGNON (Bernard) - Analyse contextuelle de la mobilité :

1 - Le cas des industries polluantes - 1957-1973

3 - Cité dans

ROUÏ (Maurice)

Les mines de charbon en France au XVIII^e siècle (1784-1801)

Paris, 1982, p. 44

4 - 1957-1973

NOTES

1 - PERNOUD (Régine) -

Histoire de la Bourgeoisie en France - Editions
du Seuil - Tome 2, pp. 243-245 -

2 - CORNU (Roger) - DUPLEX (Jean) - PICON (Bernard) -

Analyse contextuelle de la mobilité :

I - Le cas des industries portuaires. - LEST -1973 -

3 - Cité dans

ROUFF (Marcel) -

Les mines de charbon en France au XVIIIe siècle (1744-1791)
Paris, 1922, p. 44.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Dès le soir, ils retournèrent ensembles à la fosse prendre connaissance des affiches. Les tailles mises aux enchères se trouvaient à la veine Filonnière, dans la galerie Nord du Voreux. Elles semblaient peu avantageuses, le mineur hochait la tête à la lecture que le jeune homme lui faisait des conditions. En effet, le lendemain, quand ils furent descendus et qu'il l'eût emmené visiter la veine, il lui fit remarquer l'éloignement de l'accrochage, la nature ébouleuse du terrain, le peu d'épaisseur et la dureté du charbon. Pourtant si l'on voulait manger, il fallait travailler. Aussi, le dimanche suivant, allèrent-ils aux enchères, qui avaient lieu dans la baraque, et que l'ingénieur de la fosse, assisté du maître-porion, présidait en présence de l'ingénieur divisionnaire. Cinq à six cents charbonniers se trouvaient là, en face de la petite estrade, plantée dans un coin ; et les adjudications marchaient d'un tel train, qu'on entendait seulement un sourd tumulte de voix, des chiffres criés, étouffés par d'autres chiffres.

Un instant, Maheu eut peur de ne pouvoir obtenir un des quarante marchandages offerts par la compagnie. Tous les concurrents baissaient, inquiets des bruits de crise, pris de la panique du chômage. L'ingénieur Negrel ne se pressait pas devant cet acharnement, laissait tomber les enchères aux plus bas chiffres possibles, tandis que Dansaert, désireux de hâter encore les choses, mentait sur l'excellence des marchés. Il fallut que Maheu, pour avoir ses cinquante mètres d'avancement, luttât contre un camarade, qui s'obstinait, lui aussi ; à tour de rôle, ils retiraient chacun un centime de la berline ; et, s'il demeura vainqueur, ce fut en abaissant tellement le salaire, que le porion Richomme, debout derrière lui, se fâchait entre ses dents, le poussait du coude, en grognant avec colère que jamais il ne s'en tirerait à ce prix là.

Alès le 27-6-1974

Pianos "RAMEAU"

VISITE "USINE"

La Société "RAMEAU" nous informe qu'un certain nombre de postes restent à pourvoir sur son usine d'ALÈS.

Afin de permettre à d'éventuels candidats des houillères de se rendre compte par eux-mêmes des emplois proposés, elle organise le

LUNDI 8 JUILLET 1974

une opération porte ouverte entre
14 et 16 heures à son usine située
sur la zone industrielle
de CROUPILLAC à ALÈS.

CHAPITRE IV

STRUCTURE DE LA PRODUCTION ET RELATIONS SOCIALES

I - LE PROCES DE TRAVAIL

Avant d'aborder les données empiriques permettant d'analyser les formes concrètes de la production minière, il faut déterminer sa place dans l'ensemble du procès de production. On partira ici de la notion de procès de travail telle qu'elle est présentée par MARX. Celui-ci se décompose en trois éléments : l'objet de travail, les moyens de travail, le travail. "Toutes les choses que le travail ne fait que détacher de leur connexion immédiate avec la terre, écrit MARX, sont des objets de travail de part la grâce de la nature. Il en est ainsi... du minerai extrait de sa veine. L'objet déjà filtré par un travail antérieur, par exemple le minerai lavé s'appelle matière première. Toute matière première est objet de travail, mais tout objet de travail n'est point matière première ; il ne le devient qu'après avoir subi une modification quelconque effectuée par le travail" (1). Quel que soit le stade de la production charbonnière ce caractère d'objet de travail au sens plein du terme (connexion avec la terre) reste une constante. Il n'en va pas de même des deux autres composantes : les moyens de travail et le travail qui dépendent de conditions techniques, économiques et sociales. Avant d'analyser ces conditions, nous devons regarder de plus près le produit du procès de travail minier. Le charbon peut être utilisé dans la consommation individuelle (production domestique) ou entrer dans le procès de production comme matière première ou matière auxiliaire. Par matière première, il faut entendre un élément matériel qui entre dans la composition du produit fabriqué ; par matière auxiliaire, on entend un élément nécessaire au procès de travail, soit consommé par les moyens de travail, soit "jointe à la matière première pour y opérer une modification", soit intervenant dans les conditions de travail. Le charbon joue le rôle de matière première dans la production d'énergie (électricité, gaz) ou dans la carbochimie et de matière auxiliaire dans les

chaudières industrielles, le chauffage des fours, le chauffage des ateliers ; le coke intervient comme matière auxiliaire dans la production de fonte. Si le caractère de l'objet de travail reste constant, il n'en va pas de même du produit dont la position peut varier en fonction du développement technique. Si l'on étudie l'histoire de la production charbonnière, la houille a servi de matière auxiliaire avant d'être utilisée dans la consommation individuelle ou comme matière première. En outre aucune autre matière ne pouvait dans les premiers temps venir la remplacer comme matière auxiliaire, c'est-à-dire comme source d'énergie. Ce n'est qu'avec la découverte du pétrole, du gaz naturel et la possibilité de production d'énergie électrique hydraulique, atomique ou solaire, que la prééminence du charbon peut disparaître. L'industrie charbonnière apparaît alors dans une situation de dominée-dominante, dominée parce que dépendante des besoins en énergie des autres secteurs industriels, dominante parce que seule source d'énergie existante. Ce rapport évoluera avec le développement industriel au détriment de la dominance. On a là une des causes de l'intervention du capital d'autres branches industrielles dans les mines et de l'intervention du capital minier dans d'autres secteurs industriels.

Les moyens de travail peuvent se diviser en deux classes, l'outillage ou instruments de travail qui sert d'intermédiaire entre le travail et l'objet de travail et les conditions matérielles de la production "qui, sans rentrer directement dans des opérations, sont cependant indispensables ou dont l'absence le rendrait défectueux" ; des éléments naturels comme la terre ou l'eau, ou des produits d'un travail antérieur comme les ateliers, les chantiers, les moyens de communications (carraux, routes, etc...) rentrent dans cette catégorie. L'existence de ces moyens de travail dépendent du niveau de développement technique et scientifique et leur utilisation de la taille des débouchés du produit et des rapports sociaux existants notamment à travers la force de travail disponible et son coût.

Le travail enfin, ou force de travail mis en

oeuvre dépend essentiellement de la structure sociale existante, aussi bien pour la production que pour l'utilisation de cette force. Son utilisation doit toutefois tenir compte de l'objet de travail et des moyens de travail mis en oeuvre.

Avant d'aller plus loin, on peut mesurer les limites de déplacement (mobilité géographique) des différents secteurs d'activité eu égard au procès de travail. Lorsque l'objet du travail est en connexion directe avec la nature, la localisation du procès de travail dépend de la localisation de l'objet de travail ; cette relation est d'autant plus étroite que les gisements sont moins nombreux. Les moyens de travail peuvent eux aussi déterminer des limites aux déplacements des activités : ce sont d'abord les conditions matérielles naturelles telles que l'eau pour les activités maritimes et fluviales, ou produites telles que les canaux, les routes, etc... ; ce sont ensuite les caractéristiques mêmes de certains instruments de travail, comme les hauts-fourneaux, qui une fois construits ne peuvent être déplacés. La fixité relative du travail par contre ne dépend plus directement de conditions physiques mais principalement de caractéristiques sociales, par exemple l'existence et le caractère des conditions de production et de reproduction de la force de travail.

L'industrie charbonnière se caractérise justement par cette liaison étroite avec le sol qui implique de ne pouvoir ni s'installer à proximité des débouchés, ni à proximité de la main d'oeuvre. Il faut dès lors amener la main d'oeuvre à proximité de la mine et, la retenir assurer son remplacement, créer les conditions même de sa production : c'est un des fondements de l'action des compagnies charbonnières dans la création de villages miniers et dans les pratiques de recrutement en priorité dans les familles de mineurs.

Un autre élément intervient ici : les conditions matérielles du procès de travail. Alors que dans la plupart des industries ces conditions ont été produites par d'autres (bâtiments, routes, etc...), le mineur dans son travail ne se contente pas d'extraire du charbon ; il produit en même temps les conditions matérielles de l'exploitation ultérieure (creusement de galeries, boisage, etc...). En outre l'apprentissage du métier et l'expérience des conditions matérielles du procès de travail sont inséparables et la plus grande part de cet apprentissage ne peut se faire que sur le lieu de travail, sans interrompre la production. Dans les conditions de l'exploitation sous la direction des compagnies, on retint une organisation de travail telle qu'en permettait de combiner le double processus production-apprentissage.

II - DIVISION DU TRAVAIL ET COOPERATION

Avant d'analyser la stabilisation de la main d'oeuvre, il faut faire intervenir une troisième dimension : la division du travail et les formes de coopération qui en découlent. Nous reprendrons ici les distinctions de MARX en séparant les formes de coopération subjectives et objectives. Les secondes impliquent l'existence du machinisme qui sert de support à ces formes et préétablit les places des travailleurs ; on pourrait dire que le poste de travail en est une des caractéristiques. Dans la période non mécanisée de la mine, les supports de ces formes sont les travailleurs eux-mêmes. MARX distingue différents types de coopération (2) :

coopération
simple

- 1/ - les travailleurs conjuguent leur force individuelle pour effectuer une opération commune, par exemple soulever une charge.
- 2/ - ils font simultanément les mêmes opérations comme les maçons construisent les murs d'une maison, ou les faucheurs dans un pré.

Coopération
complexe

3/ - ils font la même opération dans une chaîne continue en se substituant par exemple à un moyen de transport (se passer des briques, des seaux d'eau, etc...)

1/ - Ils assurent chacun la réalisation d'un travail complexe particulier intervenant dans le processus d'ensemble, comme les différents métiers dans la construction d'un navire.

2/ - Ils effectuent chacun une opération dans un processus sériel.

On retrouve avec le machinisme les mêmes formes de coopération apparaissant dans la morphologie même de l'atelier. On aboutit ainsi à 10 catégories selon la nomenclature suivante :

		Subjective (S)	Objective (O)
Coopération simple (CS)	1	CSS ₁	COS ₁
	2	CSS ₂	COS ₂
	3	CSS ₂	COS ₂
Coopération complexe (CC)	1	CSC ₁	COC ₁
	2	CSC ₂	COC ₂

Seule la première colonne du tableau nous intéresse ici. Si l'on analyse le fonctionnement d'une mine, toutes les formes apparaissent mais pas nécessairement pour les mêmes raisons. Au niveau du front de taille, l'ensemble piqueur — aide piqueur — boiseur doit effectuer presque simultanément plusieurs tâches (CSC₁)

déterminées par le procès de travail lui-même, alors que la présence simultanée de plusieurs unités d'abattage (CSS₂) renvoie au volume de la production et donc au capital investi. Il n'y a rien dans le procès de travail qui justifie a priori, l'intégration dans une seule équipe de l'abattage, du reculage en taille et du roulage (CSC₂) sinon une certaine organisation du travail créée par la direction et/ou fondée sur des systèmes de salaire (prix calculé sur la berline rendue à la recette). Les formes CSS₁ et CSS₃ apparaissent comme des caractéristiques d'un travail de chantier et ne sont présentes qu'épisodiquement, par exemple lorsqu'il faut amener les bois dans la taille (CSS₃) ou en cas d'accident (CSS₁). Il découle de ce que nous venons de dire qu'il n'existe pas une seule division du travail, ou une seule organisation, possible dans une mine. Les différents essais faits à Carmaux au XIXe siècle et décrits par R. TREMPE en sont un bon exemple.

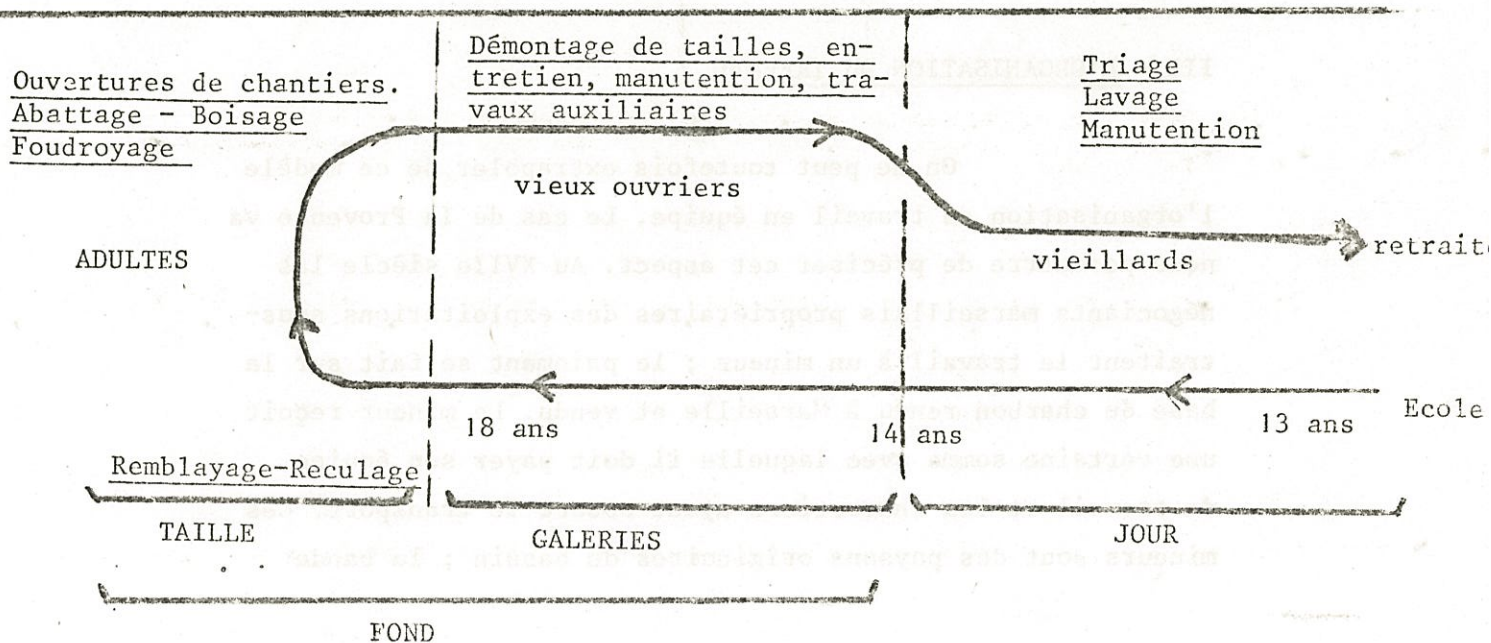
Nous avons dit plus haut que l'apprentissage sur le tas est un apprentissage-production. Le processus d'apprentissage implique un cheminement par étape où le jeune assimile les différentes tâches les unes après les autres, c'est-à-dire qu'il présuppose la division de la connaissance globale. On peut se demander alors, et ceci n'est pas valable seulement pour la mine, si l'apprentissage sur le tas n'a pas joué un rôle essentiel dans la reconnaissance des possibilités de division du travail dans les métiers anciens. Le processus apprentissage-production est organisé de telle manière que le coût d'apprentissage soit minimum ou nul ; chaque tâche ou ensemble de tâches est alors transformé en qualifications articulées les unes sur les autres sous forme de filières. On a donc une série de stades successifs qui détermine une ancienneté minimum pour atteindre la formation complète, c'est-à-dire le métier de piqueur. Si l'on tient compte de l'âge de départ on aboutit à une structure d'âge en deçà duquel le salarié ne peut prétendre à une qualification donnée.

La liaison entre l'apprentissage et la production répartit spatialement les classes d'âge dans la mine.

Le cheminement que nous allons présenté ici peut être considéré comme la forme la plus développée de cette organisation. "Dans le temps, les compagnies minières savaient qu'un mineur avait un garçon chez lui et qu'à treize ans il serait présenté par son père. Le père disait une semaine avant : "Il y a mon fils, je vais venir l'embaucher". Mon père était un ouvrier bien noté, de bonne famille, travailleur, donc j'étais inscrit" (3). ; "j'allais pouvoir travailler à mine sans attendre mes treize ans. Je fus embauché comme trieur de pierres à la fosse n° 4. Le travail n'était pas très compliqué, mais il exigeait beaucoup d'attention. Le charbon criblé arrivait devant nous sur une grande toile métallique, il fallait promptement enlever les pierres. On nous payait aux pièces" (4) ; "Il fallait monter vos classes. Vous commencez, comme j'ai dit, comme trieur au jour. Ensuite, vous descendez au fond, vous êtes galibot. Après seulement vous poussez les charbons. Un galibot fait tout, c'est un petit gars qu'on envoie d'un côté ou de l'autre, avancer des bois à des vieux, aller pousser du charbon dans une taille : le charbon est bloqué, on enlève la gaillotte, puis tout le charbon descend" (5). Le jeune mineur intervient ainsi comme manoeuvre-apprenti pour assurer la manutention, l'entretien et les services auxiliaires du fond. Il travaille alors avec des vieux mineurs et nous reviendrons sur cette notion de "vieux". Les travaux sont multiples : mettre de la poudre de craie dans les galeries (protection contre les explosions), changer les bois cassés, transporter le bois, porter les outils, participer à l'installation de buses d'aération dans les tailles, démonter les installations : "quand une veine était finie, on en préparait une autre. On portait à plusieurs équipes, deux vieux avec deux gamins ; plus haut, deux vieux avec deux gamins ; on démontait tout : les tuyaux, les buses d'aéragé. On chargeait au fur et à mesure dans les trucks qu'on poussait pour repartir. Ça durait parfois cinq six mois, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien dans le quartier. Ensuite on faisait toutes les voies principales pour récupérer le bois. Si c'était des cadres, on les décadrait. On déboisait le bois. Le quartier complètement fini, on faisait un mur, un "estoupet", pour barrer la voie. C'est qu'il pouvait y avoir des gaz, des cailloux

qui tomberaient... On fermait le quartier après avoir tout démantelé et enlevé jusqu'aux rondelles de tuyaux" (6). La préparation d'un nouveau chantier était par contre le travail des mineurs en taille et demandait une formation complète. Le galibot s'occupait aussi du passage des berlines sur les plans inclinés. Nous avons dit plus haut que la mine avait une caractéristique essentielle ; en produisant du charbon, le mineur produit aussi les conditions matérielles de la production. Dans les travaux d'entretien, les ouvriers utilisent les mêmes outils que les ouvriers de production ou de préparation ; ils effectuent des opérations similaires (boisage, forage, etc...) et se heurtent à des dangers semblables. Le jeune mineur pouvait donc apprendre des éléments du métier si le vieux mineur acceptait de l'initier : "Pendant les quatre mois qu'on a passé ensemble, il me donnait le pic, il m'apprenait le travail" (7). Ce n'est que lorsque le jeune avait acquis une force physique suffisante qu'il pouvait participer au roulage et donc s'intégrer dans le circuit de production, les différentes étapes le rapprochant du front de taille. Vers 18 ans, le jeune mineur atteignait le front de taille s'occupant du reculage en taille (chargement des berlines et roulage hors de la taille, du remblayage, apprenait les techniques d'abattage et de boisage comme aide piqueur ; il ne devenait piqueur qu'au retour du service militaire vers 22-24 ans et nous retrouvons là l'âge mentionné par KUCZINSKI pour les mines allemandes au XIXe siècle. C'est parmi les piqueurs que sont recrutés les boutefeux qui s'occupent des explosifs (le travail le plus complet dans le domaine minier). "La plupart des mineurs ont fait de tout. Ils sont allés partout, dans les tailles basses, ou hautes, où il y a quatre mètres cinquante de charbon. Quand les supérieurs savent que vous êtes un bon ouvrier, ils vous envoient tout partout, vous savez tout faire" (8). Quel que soit l'âge d'entrée à la mine, le mineur devait passer par ces différentes étapes de la formation ; la notion de jeune mineur devient alors relative car un ouvrier entré tardivement reproduira le même cycle et se retrouvera donc avec des ouvriers plus jeunes que lui. Il en va de même pour le vieux mineur, c'est-à-dire celui qui quitte le travail en taille. Le vieux mineur est un mineur accidenté, silicosé, ou usé physiquement ; le passage au stade de vieux dépend de son aptitude à poursuivre le travail dans la taille ou même au fond.

La montée et la descente par les échelles requéraient une bonne forme physique, ce qui limitait la possibilité pour le mineur de rester longtemps au fond ; la descente par les cages rallongea la vie professionnelle du mineur de fond. L'introduction de nouveaux outillages peut aussi influencer sur cette durée. "Il ne faudrait pas croire que le remplacement des outils à main par des outils mécaniques a supprimé la fatigue des ouvriers : les outils pneumatiques tenus à la main entraînent une grande fatigue, surtout nerveuse, et il suffit pour s'en convaincre de regarder, dans les travaux de reconstruction et les travaux de réfection des routes ou des ponts, travailler les ouvriers qui utilisent de tels engins ; à la mine, le travail est encore plus fatiguant si c'est possible car, dans le travail en veine le mineur peut rarement adopter la position la moins pénible et doit se placer dans de telles conditions qu'il puisse déjà effectuer son travail" (9). La substitution du marteau piqueur ou perforateur, au pic, à la pointerolle et à la massette a entraîné une éviction plus rapide du mineur travaillant en taille ; les machines comme les haveuses ou les rabots joueront en sens inverse au niveau de la fatigue, etc... On voit donc que les seuils sont relatifs et dépendent des conditions techniques de l'exploitation mais aussi du rendement imposé aux ouvriers. Le vieux mineur accompli le chemin parcouru par le jeune mais en sens inverse, terminant sa vie professionnelle dans des travaux de jour. On obtient ainsi le schéma suivant :



Le cycle professionnel se manifeste dans le déplacement dans la mine et recouvre en même temps un cycle de vie. Avant d'aller plus loin, il faut noter que nous avons là un cycle optimum imposé par le processus apprentissage-production mais qui peut être modifié notamment par l'installation de taille-école qui peut raccourcir la formation. En ce sens, le système n'est pas simplement contrainte technique mais découle du refus des compagnies de supporter le coût de l'apprentissage. Ce cycle implique un certain équilibre d'effectifs entre les différentes catégories de personnel et, en même temps, tout changement dans la production remet en cause cet équilibre. L'introduction du marteau piqueur permet d'accroître la productivité du travail et donc, avec un même nombre de piqueurs, la production ; ce qui nécessite alors l'accroissement du nombre d'ouvriers assurant l'évacuation du charbon (à moins qu'on ne leur substitue des moyens mécaniques) et dans ce cas les manoeuvres, les rouleurs, les aides piqueurs voient leurs chances de devenir piqueur diminuer, la filière est alors interrompue ; on peut aussi avoir recours à des ouvriers qui n'ont besoin que d'une formation partielle. Les fluctuations de la production jouent dans le même sens. Inversement la mécanisation de l'évacuation du charbon réduit les catégories dans lesquelles se recrutent les piqueurs et l'on risque de manquer de piqueurs ; il faut alors recourir à d'autres formes d'apprentissage et notamment à la taille-école.

III - L'ORGANISATION DU TRAVAIL

On ne peut toutefois extrapoler de ce modèle l'organisation du travail en équipe. Le cas de la Provence va nous permettre de préciser cet aspect. Au XVIIe siècle les négociants marseillais propriétaires des exploitations soustraient le travail à un mineur ; le paiement se fait sur la base du charbon rendu à Marseille et vendu. Le mineur reçoit une certaine somme avec laquelle il doit payer son équipe de travail et les charretiers ayant assuré le transport. Ces mineurs sont des paysans originaires du bassin ; la bande

se compose d'hommes, de femmes et d'enfants souvent originaires de la même famille ou du même village. L'exploitation ne pouvant se faire que pendant la partie de l'année où les puits ne sont pas noyés, le mineur provençal ressemble à celui du Bassin décrit par Georges LEFEBVRE : "Quand l'extraction était suspendue, ils allaient chercher du travail dans les fermes. Beaucoup avaient en propre ou en location un champ où ils récoltaient leur sarrasin, un petit clos planté de pommiers : à l'époque des travaux ruraux, ils ne descendaient pas. Tous rêvaient de se bâtir une maison sur un bout de communal ou sur un lopin accensé" (10). Quant aux conditions de travail des mendits, c'est-à-dire des jeunes manoeuvres, chargés de remonter le charbon, elles se rapprochent des jeunes mineurs de la Loire, dont nous avons déjà parlé : "ils ne nouent point la gorge du sac, ils le ferment seulement par un gros morceau de charbon et passent par dessus une petite corde qui est fixée d'un bout au bord du sac et saisissent aux dents l'autre bout. Le sac porte sur la tête, le col et le dos. Ces misérables, ainsi chargés, gravissent le rempart de ces souterrains obscurs sans lumière. Les efforts qu'ils sont obligés de faire pour vaincre la pesanteur du fardeau, les difficultés du chemin qu'ils parcourent et la gêne de leur position les forcent à faire des mouvements violents d'inspiration et d'expiration de la poitrine d'où ils sortent des sons plaintifs et entrecoupés que l'on entend de loin dans ces souterrains et qui inspirent de la terreur et de la compassion..." (11). Ce sont ces bandes qui seront stabilisées par les compagnies minières et qui formeront le noyau de départ de la main d'oeuvre et les compagnies étendront cette organisation du travail à tout le personnel de production, le paiement se faisant sur la base de la quantité de charbon abattue et sortie de la mine par la bande (qui se composait de 14 ou 16 ouvriers). L'existence de ces groupes avec un chef de bande à leur tête permettait aux compagnies de se dispenser d'un encadrement important, de mettre les bandes en compétition par le marchandage ou l'attribution des chantiers ; c'est aussi parmi ces chefs de bande que se recrutèrent les maîtres mineurs et contremai-

tres. La bande devait payer son outillage, l'huile des lampes et la poudre ; le salaire des mendiants chargés d'évacuer le charbon était un tarif fixe. Elle devait aussi pourvoir au remplacement des membres manquants. La taille du groupe pouvait varier comme pouvait varier la part du travail incluse dans cette organisation : restreinte à l'abattage et au reculage en taille ou incluant le trainage jusqu'à l'air libre ou à la recette. Si cette forme d'organisation semble avoir été dominante, les modalités d'existence furent variables. Deux types de population se cotoient alors dans la mine, ceux qui travaillent sur la base du marchandage, à l'entreprise ou à l'entreprise fractionnée et les journaliers. Dans les mines de Valdonne, au milieu du XIXe siècle, sont journaliers "les hommes employés à l'ouverture des trous, aux recherches, aux réparations", les maçons et murailleurs, les leveurs d'eau, les pompiers, les carriers, les femmes et jeunes filles triant le charbon au jour ou réparant les couffins, les fillettes de 10 à 15 ans employées pour servir les maçons et brouetter les terres. Avec le développement ultérieur des mines, ces ouvriers payés à la journée forment l'essentiel des services du jour et du puits, les ouvriers de fond assurant l'entretien et les services auxiliaires. En Provence, la bande, de taille plus réduite, existait encore après la dernière guerre. Cette organisation du travail existait aussi dans le Gard ; on la retrouve dans Germinal, c'est-à-dire à la Compagnie d'Anzin.

IV - RECRUTEMENT ET STABILISATION DE LA MAIN D'OEUVRE

Nous avons vu que, du fait des caractéristiques de l'objet de travail, les compagnies devaient faire venir la main d'oeuvre sur place et que la formation de l'ouvrier mineur impliquait une certaine stabilité. Cette situation les entraînait à intervenir dans le domaine foncier, soit pour racheter des terres dans des secteurs où les travaux de sous-sol pouvaient détériorer la surface, soit pour implanter les installations de jour, soit pour loger et stabiliser son personnel. La Compagnie de la Grand-

Combe offre le cas extrême. Là où se trouve le gisement minier, pratiquement rien n'existe : pas de village, la population est clairsemée. La commune de la Grand Combe est créée le 23 juin 1846 à partir de territoires pris sur les communes avoisinantes : les Salles du Gardon, Laval, Portes et Ste Cécile d'Andorge. La compagnie s'était engagée dès 1844 à construire une mairie, une église, un temple et des habitations ; elle développe quatre centres autour de hameaux déjà existants ; elle ouvre 8 écoles, 5 garderies et salles d'asile, un dispensaire, contribue au fonctionnement d'un hôpital etc..., ouvre un stade, des salles de réunions, etc... Les maisons de mineur sont complétées par des jardins ouvriers, c'est-à-dire que toutes les conditions d'existence matérielle des mineurs et de leurs familles dépendront de la Compagnie.

Selon les endroits, l'intervention des compagnies était plus ou moins grande. Elles pouvaient se contenter des conditions existantes, fournir une parcelle de terrain au mineur afin qu'il construise sa maison (ce qui l'endettait et le liait à la Compagnie), favoriser la construction et la gestion de cités ouvrières par des sociétés privées. Toutes les formes sont présentes dans les deux bassins étudiés. Si l'on s'en tient aux logements et bâtiments construits par les compagnies, la situation était la suivante en 1935 :

PROVENCE

Ste Nouvelle charbonnages des B. du Rh.	}	439 maisons comprenant
		869 logements avec jardins
		8 écoles primaires (751 élèves)
Cie des mines de Valdonne	}	40 maisons comprenant
		120 logements
Sté des charbonnages du Midi	}	82 maisons comprenant
		137 logements

GARD

Cie des mines de la Grand Combe	}	2.650 logements (+ les installations décrites) et 2.200 jardins

Cie des houillères de Bessèges

1 école secondaire, 5
écoles primaires, 3 écoles
maternelles, 2 hôpitaux
et 1 infirmerie

Sté Houillères de Rochebelle

498 logements et 413
jardins

Cie des mines, fonderies et
forges d'Alès

210 logements avec jardins
1 école de garçons, 2
écoles de filles,
1 hôpital (5 lits)

Si l'on compare ces chiffres au nombre de mineurs, le degré de construction par les houillères est supérieur en Provence (2,65 ouvriers pour 1 logement contre plus de 3 dans les Cévennes). Il faut toutefois ajouter que la construction des logements en Provence est plus récente que dans les Cévennes et liée à l'arrivée des immigrés entre les deux guerres. Un autre moyen pour les compagnies de contrôler les possibilités de logement et d'implantation de la main d'oeuvre était la prise en main des affaires municipales. Ces installations restèrent toutefois inférieures aux besoins réels et la limitation des investissements en ce domaine favorisait une politique de recrutement dans les familles de mineurs déjà installées. Par ailleurs le contrôle sur les conditions matérielles d'existence offrait des conditions favorables à une domination totale sur la main d'oeuvre. Nous en avons donné de nombreux exemples dans le premier chapitre.

On peut mieux comprendre alors "l'aspect féodal" de la production minière. La constitution des sociétés, la dominance du capital d'exploitation, le recours à une main d'oeuvre salariée, la circulation du produit sur le marché font de ce secteur d'activité une industrie capitaliste type.

Mais, en même temps, la difficulté de séparer la surface du sous-sol, l'attachement de l'objet de travail et des conditions matérielles du travail au sol, la nécessité de prolétarianiser une main d'oeuvre d'origine rurale en utilisant les jardins comme étape de transition, de retenir cette main d'oeuvre autour de la mine pour assurer sa production et sa reproduction, l'obligation de participer à la mise en place des conditions matérielles d'existence des travailleurs, entraînent les compagnies à intervenir dans la vie hors travail. Si l'on considère la situation du mineur, il apparaît attaché à la mine et à la compagnie, comme le serf à son seigneur : être mineur n'est pas un métier mais un état.

Dans les périodes de transition entre deux modes de production, la liaison capital-propriété foncière permet l'intégration dans l'organisation capitaliste de la production de caractéristiques superstructurelles du mode de production féodal.

Henri PIN(12) note que le recrutement dans les familles de mineur était insuffisant et qu'il fallait avoir recours au travail saisonnier des paysans de la Lozère et de l'Ardèche et à des travailleurs étrangers (algériens, italiens, grecs) ; ces derniers sont peu nombreux dans le Gard alors que le recrutement d'italiens se fait très tôt en Provence. Les ouvriers temporaires ou sous contrat sont en général célibataires et peuvent être logés dans des baraquements spéciaux, chez l'habitant comme dans *Germinal* ou dans des "cantines" (cas du Gard) : "Imaginez une ruelle longeant la centrale thermique, qu'il fasse beau ou mauvais les escarbilles pleuvent, une misérable baraque en bois avec des vasistas en guise de fenêtres... La première pièce servait de réfectoire, la deuxième de dortoir où à l'époque s'entassaient sur des châlits une douzaine de mineurs, la troisième d'appartement pour le patron, ses deux gosses et le papé et, de temps à autre, pour le surplus de pensionnaires dont j'étais" (13). Les cantiniers pouvaient être liés à la compagnie ("détrousseurs de cadavre, acoquinés à la compagnie comme cul et chemise"), servir de marchands d'hommes (ils "avaient rang de consul, faisaient dans l'étranger et la contre-révolution"), ou être des mineurs révoqués pour faits de grève voulant rester aux abords de la mine. La politique de rétention de la main d'oeuvre

s'appliquait inégalement aux différentes catégories de travailleurs ; il fallait en effet assurer la stabilité de la force de travail nécessaire à la partie stable de la production et s'assurer la possibilité de recruter ou de renvoyer une partie des ouvriers selon les fluctuations de la production. Les ouvriers saisonniers assuraient alors le travail de manoeuvre et ne devenaient presque jamais mineurs. Ce n'est qu'en cas d'extension rapide de la production ou de pénurie de recrutement local que cette possibilité leur était offerte.

Au fur et à mesure que la mine se développe, se modernise et se stabilise, la part des ouvriers fond, c'est-à-dire ceux qui sont inclus dans le cycle que nous avons analysé plus haut, va en décroissant. Les effectifs de la Compagnie de Trelys en donne une idée :

	1846	1912	1924	1935
% des ouvriers fond parmi les ouvriers	89 %	76 %	72 %	65 %

En même temps le taux d'encadrement va en croissant. Les surveillants, chefs de postes, contremaitres et maitres mineurs font leur apparition. En 1846, ils sont pratiquement inexistantes ; en 1924, il y a 1 agent de maîtrise pour 49 ouvriers au fond et pour 27 au jour ; en 1944, 1 pour 37 au fond et au jour. Le nombre d'ingénieurs va lui aussi en croissant. On a là le résultat d'un triple phénomène : la diminution du pouvoir des chefs d'équipes, l'obligation, avec la croissance des effectifs et de l'exploitation de seconder les ingénieurs assurant des fonctions de direction, et la part croissante d'activité technique dans le travail de l'ingénieur.

Nous possédons pour l'année 1912 la répartition des effectifs par compagnie, des mineurs du Gard (voir tableau de la page 116). On peut noter que le rapport fond-jour varie énormément d'une compagnie à l'autre. Si l'on retient les

en %	Fond			Jour				Total	
	Hommes	Garçons - de 18 ans	Total	Hommes	Femmes	Garçons ou filles - de 18 ans	Total	%	Effecti.
La Grand Combe	58,0	8,7	66,7	18,9	4,9	9,5	33,3	100	4.733
Bessèges	65,6	3,1	68,7	23,3	-	8,0	31,3	100	3.209
Rochebelle	62,0	1,7	63,7	26,1	5,7	4,5	36,3	100	1.531
Trelys	67,5	8,4	75,9	18,7	1,2	4,2	24,1	100	855
Portes et Sénéchas	59,2	7,5	66,7	24,0	5,3	4,0	33,3	100	675
Gagnières	42,4	8,8	51,2	38,8	3,0	7,0	48,8	100	330
Lalle	68,3	1,0	69,3	22,2	4,5	4,0	30,7	100	374
Cessous	63,2	3,3	66,5	22,8	3,6	7,0	33,5	100	388
Nord d'Alais	49,8	0,3	50,1	43,8	2,4	2,9	49,1	100	367
Ensemble	60,9	5,7	66,6	22,8	3,4	7,2	33,4	100	12.462

compagnies de Gagnières et du Nord d'Alès, elles ont un pourcentage fond très faible mais en même temps ce sont celles qui ont le marché le plus fluctuant. On peut supposer que ce sont les salariés permanents qui sont enregistrés ici, les saisonniers étant laissés de côté. La part des femmes et des jeunes varie elle aussi. On peut toutefois noter que la compagnie de la Grand Combe qui assure le contrôle maximum sur la population est aussi la compagnie où le taux de jeunes est le plus élevé. Les trois autres compagnies où le pourcentage de jeunes au fond est élevé sont des compagnies employant des ruraux d'origine locale comme mineurs.

IV - LES CARACTERISTIQUES DE LA FAMILLE MINIERE

Nous avons vu que l'ouvrier ne devenait réellement mineur, c'est-à-dire piqueur de charbon qu'au retour du service militaire vers 24 ans en fondant l'analyse sur le processus d'apprentissage. Or en 1872, lors d'une enquête, le directeur des mines de la Grand Combe déclarait que dans une famille de mineur, se marier avant le service fait presque figure de trahison, de désertion. On retrouve la même idée dans *Germinal* : bien que le fils ait un enfant avec la fille des voisins, chacun reste dans sa famille et la mère s'oppose au mariage de son fils. Même remarque encore chez LENGRAND : "Je me suis marié à dix huit ans et demi. Ma mère ne m'a rien donné. Si vous vous mariez avant de faire votre service militaire, vous étiez considéré comme un bon-à-rien. Beaucoup de familles ne regardaient même plus leur fils, vous étiez éjecté. Travailler jusqu'au service militaire, revenir du service, travailler encore un an, comme ça oui. La famille vous a nourri jusqu'à l'âge de treize ans. Vous avez travaillé jusqu'au service. Quand vous portiez le fusil Lebel, on vous envoyait quelques petits colis. Il fallait revenir travailler. Encore un an à la mine, puis vous annonciez que vous alliez vous marier. C'était comme ça pour tout le monde... Si j'avais amené une jeune fille à la maison, ma mère l'aurait mise à la porte. Elle avait trop peur pour sa quinzaine" (14).

Il faut pour comprendre ce phénomène rassembler un certain nombre de traits déjà mentionnés. Les compagnies "aiment choisir leurs ouvriers parmi les fils de mineurs", disait H. PIN, et sous cette formule on retrouve la politique de stabilisation de la main d'oeuvre qui voit dans les enfants des mineurs des forces potentielles permettant d'assurer le remplacement de la force de travail en activité ; d'où, entre autre, les mesures de coercition (menaces de licenciements) envers les mineurs qui n'amèneraient pas leurs enfants à la mine. La socialisation des enfants se fait, en même temps, à travers l'expérience minière

de la famille et les prépare beaucoup mieux au travail ultérieur. Nous avons vu, d'autre part, comment se déroulait l'apprentissage et le fonctionnement par équipe dans la mine. L'obligation d'une équipe complète et acceptant l'autorité du piqueur ayant réalisé le marchandage, conduit à choisir préférentiellement parmi les membres de sa famille ; l'autorité paternelle se substitue alors à celle de l'agent de maîtrise et rend sa présence superflue ; la remarque de MARX s'applique parfaitement ici : "ce n'est pas cependant l'abus de l'autorité paternelle qui a créé l'exploitation de l'enfance, c'est, tout au contraire, l'exploitation capitaliste qui a fait dégénérer cette autorité en abus". Le couplage du père et du fils permet de réduire le coût d'apprentissage au minimum. Selon H. PIN, c'est en effet pendant les temps de repos que le père montre à son fils la meilleure façon de tenir le pic et lui apprend surtout à boiser un chantier. Dans la mesure où le salaire du seul mineur ne peut permettre à l'ensemble de la famille de vivre, d'autres forces de travail doivent entrer dans la production, les jeunes doivent apprendre un métier et trouver du travail dès que possible tout en restant, vu leur jeune âge, sous le contrôle de la famille ; la mine permet la poursuite du contrôle familial. Il faut enfin ajouter que les risques de maladies professionnelles et d'accidents du travail impliquent l'existence dans la famille de forces de travail de remplacement. Dès lors, le départ du fils avant le service militaire compromettrait l'élevage des enfants plus jeunes ; lors de son mariage, celui-ci s'installe dans un logement personnel ou va vivre chez ses beaux-parents, celà à cause du rôle de la femme dans la famille comme nous le verrons plus loin. Il faut noter dès maintenant que le salaire du mineur n'est qu'un des revenus de la famille et que l'estimation du pouvoir d'achat se fait sur la base du revenu familial. Ce qui permet d'expliquer entre autre l'acceptation de marchandages dans de mauvaises conditions dans la mesure où le faible revenu individuel est compensé par le nombre de

membres de la famille intégrés dans l'équipe, situation favorable aux compagnies. Lorsque plusieurs générations vivent sous le même toit, la famille ne prend pas pour autant un caractère patriarcal et nous retrouvons là le cycle de vie décrit dans la mine. Le mineur diminué physiquement ou âgé n'est plus le véritable chef de famille ; ce rôle revient au piqueur de taille, surtout s'il est marchandeur et marié.

"Pour un mineur, il valait mieux épouser la fille d'un mineur, qui comprenait, qui avait la même manière de parler. J'aurais épousé une parisienne : je reviens avec une culotte déchirée, qu'est-ce qu'elle fait ? Peut-être elle l'aurait jetée pour en acheter une autre. Quand il faut laver les loques de la fosse, mettre des pièces presque tous les jours... Une fille de mineur, on lui dit : "j'ai une culotte trouée dans ma musette". C'est tout. Moi, je vais dans le jardin, elle, elle s'en occupe. Elle sait ce que c'est dans une mine" (15). On peut ajouter de nombreux autres traits de cette vie domestique allant dans le même sens : le bain préparé au retour du mari et l'aide apportée par sa femme pour oter la crasse de la mine ; la préparation des repas selon les horaires de travail ou scolaires des différents membres de la famille. La femme joue un rôle essentiel dans l'entretien et la reproduction de la force de travail. Ce qui lui donne un second rôle, la gestion du revenu familial : "j'ai touché ma quinzaine et je l'ai donnée à ma femme. Un mineur c'est comme ça. Elle, elle s'arrangeait avec sa mère. Ma belle-mère ne voulait pas tout, elle lui disait de garder quelque chose. Moi, je ne m'intéressais pas à ça. Comme mon père. Une femme, c'est la ménagère, elle a vu comment sa mère faisait. Moi je rentre du travail : voilà la quinzaine. C'est à elle de voir" (16). Cette place fondamentale de la femme permet d'expliquer pourquoi c'est en général le mineur qui va habiter chez ses beaux-parents et non la femme qui vient s'installer chez les parents du mineur. L'autorité de la mère reste sur sa fille au delà de la période de socialisation et la coordination

ou le partage des tâches s'en trouve facilité, d'autant plus que la fille s'appuie sur des modèles transmis par sa mère. Jusqu'à son mariage la fille du mineur participe comme tout autre membre de la famille au revenu du ménage en travaillant à la mine, en général comme trieuse, ou ailleurs. Après le mariage, elle sort de la vie productive pour se consacrer à cette fonction d'organisation de la reproduction et de l'entretien de la force de travail et ce n'est qu'en cas de décès accidentel ou d'incapacité de travail du mari qu'elle rentre à nouveau dans la vie productive. Toutefois la femme, alors même qu'elle ne travaille plus à la mine, est confrontée à la compagnie à travers l'utilisation des installations ou des institutions qu'elle a mis en place et qu'elle contrôle : école, église, etc... S'il est vrai que la structure familiale permet la reproduction de la force de travail nécessaire à la mine, on peut aussi dire que la mine reproduit et perpétue ce type de structure familiale.

Il s'agit là encore d'un type, que l'on retrouve sous une forme plus ou moins développée selon le degré de dépendance par rapport à la mine. Sur la base de cette structure familiale s'est développé tout un ensemble de règles de conduites, de valeurs et de formes de conscience stables à travers lesquelles les mineurs appréhendent les changements auxquels ils sont confrontés et les accepteront ou les refuseront. Il serait illusoire de considérer que le problème de la structure familiale est spécifique au milieu mineur. Il semble tout au contraire que certains aspects ont une portée beaucoup plus générale. L'analyse que nous venons de présenter bat en brèche la thèse d'Engels sur la famille monogamique ouvrière lorsqu'il écrit : "Avec la famille patriarcale et plus encore avec la famille individuelle monogamique... la direction du ménage perdit son caractère public. Elle ne concerne plus la société ; elle devint un service privé ; la femme devint une première servante, elle fut écarté de la participation à la production sociale. C'est seulement la grande industrie

de nos jours qui a rouvert -et seulement à la femme prolétaire- la voie de la production sociale ; mais dans des conditions telles que la femme, si elle remplit ses devoirs au service privé de la famille, reste exclue de la production sociale et ne peut rien gagner ; et que, par ailleurs, si elle veut participer à l'industrie publique et gagner pour son compte, elle est hors d'état d'accomplir ses devoirs familiaux. Il en va de même pour la femme dans toutes les branches de l'activité, dans la médecine et au bureau tout comme à l'usine. La famille conjugale moderne est fondée sur l'esclavage domestique, avoué ou voilé, de la femme, et de la société moderne est une masse qui se compose exclusivement de familles conjugales, comme d'autant de molécules. De nos jours, l'homme, dans la grande majorité des cas, doit être le soutien de la famille et doit la nourrir, au moins dans les classes possédantes ; et ceci lui donne une autorité souveraine qu'aucun privilège juridique n'a besoin d'appuyer. Dans la famille l'homme est le bourgeois ; la femme joue le rôle de prolétariat" (17). Et il précise à propos de la famille ouvrière : "C'est ici que tous les fondements de la monogamie classique sont sapés. Il ne s'y trouve aucune propriété, pour la conservation et la transmission de laquelle furent précisément instituées la monogamie et la suprématie de l'homme ; il y manque donc tout stimulant pour faire valoir la suprématie masculine. Qui plus est, les moyens même de la faire valoir y font défaut ; le droit bourgeois qui protège cette suprématie, n'existe que pour les possédants et pour leurs rapports avec les prolétaires ; il coûte cher et, faute d'argent, n'a donc point de validité pour la position de l'ouvrier vis-à-vis de sa femme. Ce sont de tous autres rapports personnels et sociaux qui décident en l'occurrence. Et par surcroît, depuis que la grande industrie, arrachant la femme à la maison, l'a envoyée sur le marché du travail et dans la fabrique, et qu'elle en a fait souvent le soutien de la famille, toute base

a été enlevée dans la maison du prolétaire à l'ultime vestige de la suprématie masculine, sauf, peut être encore, un reste de la brutalité envers les femmes qui est entrée dans les moeurs avec l'introduction de la monogamie" (18). On a, dans ces deux textes une application mécaniste du marxisme et ENGELS dans une certaine mesure viole les règles d'analyse scientifique qu'il a par ailleurs mis en place en collaboration avec MARX. De ce que la propriété privée est le caractère dominant d'une société, il ne s'ensuit pas que seules les familles détentrices des moyens de production soient concernées. La question est plutôt de reconnaître que chaque mode de production attribue une certaine place et certaines fonctions à famille et que la position de classe détermine des caractéristiques particulières. Il ne suffit pas de dire que la famille perd son caractère public et devient un service privé, mais plutôt voir quelle est sa place par rapport à la production. Ce qui nous semble important, c'est de noter que si les études anthropologiques montrent comment, dans les sociétés archaïques, les rapports de parenté et les rapports familiaux fonctionnent comme rapports de production, dans le mode de production capitaliste, la famille est séparée de la production. Et, pour ce qui nous concerne, le "service privé" rendu est la production et la réparation de la force de travail, c'est-à-dire que l'ensemble de la structure familiale ouvrière (non seulement la femme, mais aussi les enfants) est conditionnée par la nécessité de vendre sa force de travail. Ce qui permet de mieux expliquer la contradiction, notée par ENGELS, lorsque la femme travaille, entre travail et "devoirs familiaux". Dans la mesure où la réparation et la reproduction de la force de travail ne peuvent être assurées autrement que par les membres de la famille, le travail productif de la femme (ou sa participation à la vie professionnelle) ne fait que s'ajouter au travail familial qui doit de toute façon être assuré. C'est dans ce cadre que doit être analysée la participation des femmes sur le marché de la force de travail et son rôle de "force d'appoint" tant pour la production que pour les revenus du ménage. Ce n'est que dans la

mesure où certaines tâches domestiques peuvent être supprimées par l'utilisation d'appareillage mécanique ou devenir une des branches d'activité du travail social que la femme peut être disponible sur le marché du travail et faire disparaître les fondements du travail domestique. L'importance de la structure familiale dépend alors du niveau de domination de la vie de travail sur la vie hors travail et de la quantité de travail domestique nécessaire pour assurer le fonctionnement de la force de travail.

Dans la famille du mineur telle que nous l'avons présentée la prégnance de la vie de travail est à son maximum puisque la structure familiale est utilisée pour le remplacement direct de la main d'oeuvre, pour l'organisation de l'apprentissage et du travail, que la vie hors travail se déroule dans un cadre produit et détenu par les compagnies. Dès lors les changements dans les conditions de travail réagissent sur la vie familiale ; un exemple ici suffira : l'installation de douches à la mine supprime une activité de la femme, la participation au bain de son mari. Si l'on considère la situation de la famille du mineur, on s'aperçoit qu'elle subit au maximum cette domination de la vie de travail, mais, en même temps, qu'elle est la plus proche de la production et par là même appelée à une participation plus grande aux événements de la vie de travail. Nous reviendrons sur cet aspect dans l'analyse des conflits du travail.

VI - LA MINE ET SON CONTEXTE

"Ce n'est point une belle ville, ni propre, ni régulière. Les wagons chargés de minerai de fer ou de houille qui circulent du matin au soir sur des rails au milieu des rues sèment continuellement une poussière rouge et noire qui par les jours de pluie, forme une boue liquide et profonde comme la fange d'un marais ; par les jours de soleil et de vent, ce sont au contraire des

tourbillons aveuglants qui roulent dans la rue et s'élèvent au dessus de la ville... Les rues n'ont point été faites pour les voitures ni pour les passants, mais pour les chemins de fer et les wagons des mines : partout sur le sol des rails et des plaques tournantes ; au dessus de la tête des ponts roulants, des courroies, des arbres de transmission qui tournent avec des ronflements assourdissants. Les vastes bâtiments près desquels on passe tremblent jusque dans leurs fondations, et, si l'on regarde par les portes ou les fenêtres, on voit des masses de fonte en fusion qui circulent comme d'immenses bolides, des marteaux pilons qui lancent autour d'eux des pluies d'étincelles, et partout, toujours, des pistons de machine à vapeur qui s'élèvent et s'abaissent régulièrement. Pas de monuments, pas de jardins, pas de statues sur les places, tout se ressemble et a été bâti sur le même modèle, le cube : les églises, le tribunal, les écoles, des cubes percés de fenêtres, selon les besoins" (19). Cette description de ville minière et métallurgique qu'Hector MALOT place dans les Cévennes pourrait être aussi bien le Creusot ou Decazeville, qu'Alès ou Bessèges ; c'est le type même de la ville métallurgique et minière, c'est-à-dire où la mine n'est pas isolée contrairement à l'image qu'on en donne pour expliquer la stabilité des mineurs. Si l'on retient non plus une ville mais un village, comme celui de la Bouilladisse dans le Bassin de Provence, l'isolement n'existe pas non plus. Selon Isidore GAUTHIER, ancien délégué mineur, ancien maire de la commune, aujourd'hui conseiller général : "Avec les mines d'autres industries avaient vu le jour. C'était d'abord les fours à chaux et ciment ouverts en 1743 par la famille Imbert aux "Pigeonniers". Par la suite, d'autres fours voient le jour, ce fut ceux des familles Boyer, Audibert, et d'autres encore. Exploitations surtout familiales qui durèrent de 1860 à 1880 . Vers 1818, fut fondée à Pinchinier une fabrique de soude acétique ; en 1820 cette usine occupait plus de 150 ouvriers, ouvrières et enfants. Cette usine

était très importante, elle succomba sous les coups des procès que lui intentèrent avec obstination ses plus proches voisins agriculteurs à cause des nuisances, des fumées et des retombées. Vers la même période, c'est-à-dire en 1820, les frères Boyer fondèrent eux aussi à la Bouilladisse une usine d'acide acétique. Ils créèrent aussi une distillerie de vinaigre de bois, ce vinaigre s'obtenait par distillation de bois de chêne ; ils créèrent aussi une fabrique de grenaille ou plombs de chasse. Cette famille avait aussi créé une magnanerie, élevage de vers à soie. Le phylloxéra et la guerre de 1870 minèrent cette famille, toutes leurs propriétés et usines furent dispersées à la vente. Vers 1840, les frères Ferrand, venus d'Auvergne créèrent une tuilerie à Plan Redon (le quartier est toujours dénommé la Tuilière). En 1885, le chatelain Velin avait aménagé de vastes salles en magnanerie dans les dépendances de son château. De nombreuses personnes, surtout des femmes, étaient occupées à l'élevage de ces précieux insectes. En 1875, Henri Pierre, venant de Forcalquier monta une usine de chaux et ciments, qui eut son moment de prospérité puisqu'elle compta jusqu'à 70 ouvriers, mais en 1930, son fils voulu l'équiper de broyeurs modernes pour tenir tête à Lafarge qui était en pleine transformation, mais il ne sut pas tirer le maximum de ce gros investissement. Ne pouvant faire face aux échéances, il dût céder l'usine à un de ses créanciers qui l'exploita jusqu'en 1958. Un nommé Vincent lui succéda en 1964. Cette usine fonctionna avec Estienne à Valdonne, puis Lafarge engloba le tout. Vers 1900, une autre usine du même genre s'installa en face de la gare. Après avoir changé plusieurs fois de propriétaires, elle ferma en 1927. L'usine Henri Pierre fut la dernière à quitter la Bouilladisse.

En 1911, la commune comptait 1382 habitants dont 237 immigrés (une grande partie d'entre eux travaillaient dans les cimenteries). En 1921, la population a baissé ; les morts de la guerre et de nombreux départs vers l'administration, le PLM, les PTT, les tramways en sont la cause. On compte

1243 habitants alors que les immigrés sont 314 (arrivée des espagnols). En 1926, les mines et les cimenteries appellent de la main d'oeuvre : on compte alors 550 immigrés. En 1929-1930, la commune compte 65 % de français, 20 % d'italiens, 15 % d'espagnols qui se répartissent comme suit : 273 mineurs dont 151 aux mines de Valdonne installées à l'Auberge Neuve, 122 aux charbonnages des Bouches du Rhône installés au puits Castellanne (Fuveau) , 160 cimentiers dont 60 à l'usine locale, les autres répartis entre Martini, Estienne et Lafarge ; 6 maçons et 1 entrepreneur ; 40 cultivateurs" (20). Là encore la mine n'est pas isolée et pourtant la population se partage de fait entre familles de mineurs et familles de cimentiers qui se cotoient sans se mêler jusqu'à la crise des années 30 qui oblige les ouvriers à chercher du travail là où il y en avait. D'autre part, les accords pour ne pas se voler la main d'oeuvre entre compagnies minières amenèrent les mineurs de Valdonne, qui voulaient aller travailler aux charbonnages des Bouches du Rhône s'embaucher quelque temps aux cimenteries avant de se présenter pour être employés dans l'autre compagnie. En 1872, l'enquête faite auprès des Forges et Fonderies de Bessèges, propriétaires de la mine, dresse le tableau du degré d'instruction des ouvriers ; ne savent ni lire, ni écrire :

- Boulonnerie	7,5 %
- Ateliers de construction	16,5 %
- Fonderie	25,1 %
- Forgerons	41 %
- Ouvriers des hauts fourneaux	42 %
- Mineurs	49 %

Ce ne sont donc pas les mêmes types de main d'oeuvre que demandent les différentes industries qui jouxtent la mine. Le métier de mineur requérait le niveau le plus bas. Le Mineur Cévenol rappelait que lorsqu'un enfant ne réussissait pas à l'école, les autres criaient "Hue ! à la mine !" et c'est la même remarque

que l'on trouve dans les souvenirs de LENGRAND : "Je n'ai pas été surveillant parce que j'avais de l'instruction. De mon temps, il y avait même des porions qui ne savaient pas faire leur rapport. C'était un camarade qui le faisait pour eux. Seulement comme ouvrier, il n'y en avait pas deux comme eux dans la mine. Mon oncle, qui était sous-chef porion, deux mètres, une armoire à glace c'était sa fille qui était instruite qui faisait les fiches de compte pour les ouvriers. Lui n'aurait pas su" (21). Si la politique des compagnies et l'organisation du travail tendait à cloisonner le milieu mineur, des caractéristiques comme le degré d'instruction renforçait ce cloisonnement.

La mine, dans son développement, est créatrice d'emplois notamment dans le bâtiment et les travaux publics pour la construction des bâtiments, des cités ouvrières, leur entretien et leur réparation. Elle a recours à de nombreuses petites entreprises pour la fabrication de l'outillage. Par ailleurs la croissance et la concentration de population amène la création de commerces, d'artisanat et de services nécessaires à la vie de cette population. Ces différents secteurs d'activité vivent au rythme de la mine. Les commerçants pouvaient se trouver en concurrence avec l'économat de la compagnie, faire crédit aux mineurs sur une période correspondant au système de paiement des mineurs. A Bèssèges, par exemple, le crédit roulait sur le mois. Les compagnies minières, comme en Provence, ont utilisé les structures rurales au lieu de les détruire et maintenu ainsi artificiellement un secteur de petites exploitations. Les horaires de travail étaient calculés de manière à laisser une part de la journée au mineur-paysan pour s'occuper de sa petite exploitation. Leurs tentatives pour briser ce rythme ayant échoué, à

la suite de la réaction des mineurs, les compagnies l'intégrèrent dans leur organisation. La présence de cette activité agricole, assurant des ressources complémentaires, permit de stabiliser un certain nombre d'immigrants ; ceux-ci aidaient les mineurs propriétaires dans leurs travaux agricoles ou les remplaçaient au moment des vendanges, des moissons, etc... et en échange obtenaient un morceau de terre souvent en friche et de mauvaise qualité qu'ils bonifièrent pour assurer leur propre production. Aujourd'hui encore, certaines coopératives viticoles ont, pour l'essentiel, des mineurs comme coopérateurs et, pendant l'enquête, nous avons pu noter l'importance des vendanges dans les discussions des mineurs.

L'isolement de la mine est donc un phénomène relativement récent, dû pour l'essentiel à la disparition d'activités anciennes qui ont suivi leur propre logique de développement, ont pu se déplacer à partir du moment où les matières premières se faisaient rares, ou parce que d'autres sources d'énergies apparaissaient, ou parce que leur produit avait perdu tout débouché. La régression d'activité, elle, entraînera la régression de toutes les activités dépendant directement de la mine.

VII - LES SALAIRES DES MINEURS CEVENOLS ET PROVENCAUX

Nous regrouperons ici quelques données épar-
sées sur les salaires qui nous permettent de situer
la position des mineurs cévenols et provençaux. Si
l'on retient uniquement les salaires masculins de
l'arrondissement d'Alais pour la période 1845-48, les
mineurs gagnent entre 2,50 et 5 francs par jour alors
que les soyeux gagnent de 2 F à 2,25 F et les ouvriers

des filatures de 1,50 F à 2 F. C'est-à-dire que les mineurs apparaissent comme une ces catégories ouvrières les mieux payées mias en même temps pendant la période 1842-1852 les salaires des mineurs diminuent alors que ceux d'autres professions comme les maçons, les charpentiers et les menuisiers augmentent. Si l'on compare les mineurs du Gard à ceux des autres bassins, le mineur cévenol est beaucoup mieux payé. Dans la Loire, le mineur reçoit entre 2F et 2,50 F et à Valenciennes (Nord) entre 1,50 F et 2,25 F. Au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle la position des mineurs du Gard se dégrade. Son salaire devient inférieur aux mineurs de la Loire, puis du Nord et du Pas de Calais. En 1914, il est même inférieur à celui du mineur de l'Aveyron mais reste supérieur à celui du mineur de Provence. A la veille de la seconde guerre mondiale, il est inférieur à celui du mineur provençal. La situation du mineur cévenol est donc en dégradation constante. Après la guerre le système d'indexation sur les salaires du Nord et du Pas de Calais ne feront que confirmer cette tendance.

En outre, dans un même bassin, les salaires varient d'une compagnie à l'autre. En 1914, les salaires journaliers du Gard sont les suivants (La Grand Comge ne donne pas de salaire).

<u>Fond</u>	Bessèges	6,09 F
	Trelys	5,61 F
	Rochebelle	5,48 F
	Portes	5,43 F
	Graissessac	5,19 F
	Banne	4,37 F

Après la guerre de 1914, Graissessac passera au second rang. Ces variations de salaire se doublent d'une différence entre fond et jour, salaires masculins et salaires féminins. Dans les années 1890, le manoeuvre gagne à peu près 2 fois plus que les femmes, l'ouvrier

fond 3 fois plus et le porion 5 fois plus. Les différences entre le fond et le jour se réduisent de 1913 (1,5) à la veille de la seconde guerre mondiale (1,2), augmentent à nouveau pendant la seconde guerre mondiale pour retrouver le coefficient de 1913 en 1946.

Ces données sont toutefois des moyennes de salaire calculées sur l'ensemble des catégories de fond et du jour. Si l'on analyse les écarts entre les catégories, la dispersion est beaucoup plus grande. Nous prendrons les salaires de Gardanne à la veille de la seconde guerre mondiale. L'écart entre le salaire le plus faible et le plus élevé de l'ouvrier masculin adulte au fond est de 1,24. Ce calcul est fait à partir du bordereau des salaires minima ; dans la pratique, les salaires les plus élevés de bordereau sont aussi ceux des ouvriers travaillant à la tâche, c'est à dire qu'au niveau des salaires réellement perçus les différences seront encore plus élevées. Pour le jour l'écart est de 1,13, et si l'on compare l'ouvrier le mieux payé du fond à l'ouvrier le moins payé du jour, le rapport est de 1,32. Nous avons laissé de côté les jeunes ouvriers ; si on les introduit dans le calcul, le rapport est de 2,5 au fond et 2,6 au jour et le rapport entre le salaire le plus élevé du fond et le manoeuvre de 14 ans au jour, de 3.

CONCLUSION

Un décret du 3 janvier 1813 (article 25) précise : "A l'avenir ne pourront être employés en qualité de maitres mineurs ou chefs particuliers des travaux des mines et des minières, sous quelque domination que ce soit que des individus qui auront travaillé au moins trois années consécutives". Ils ont pour fonction de visiter les travaux, passer dans les chantiers, conseiller les mineurs et ont sous leurs ordres des surveillants et chefs de postes recrutés parmi les ouvriers pour contrôler les accidents et les fraudes. Ces agents de maîtrise sont les salariés les plus intégrés dans le processus que nous avons décrit. Ils ont été choisis

parmi les piqueurs, c'est à dire ont suivi les filières décrites plus haut et sont par ailleurs les représentants de la compagnie ; ils sont logés par l'employeur dans des logements souvent séparés de ceux des ouvriers et plus proches de la mine ; leur degré de dépendance à l'égard de l'employeur est maximum. On voit alors apparaître des communes, celles contrôlées par les compagnies, pourvoyeuses d'agents de maîtrise, comme la Grand Combe dans le Gard ou Gréasque en Provence, et de véritables dynasties qui ont la confiance de la compagnie. Salaire, métier, statut social, dépendance à l'égard de l'employeur, tout concourt à en faire le produit type de la politique des compagnies minières.

NOTES

- 1 - MARX (K.) -
Le capital - Livre I, tome I, Editions Sociales
- 2 - MARX (K.) -
Le capital - Livre I, tome II, Editions Sociales
- 3 - LENGRAND (L.) -
Mineur du Nord - Editions du Seuil- 1974, p. 31
- 4 - THOREZ (M.) -
Fils du Peuple - Editions Sociales - 1960 - p. 18 -
- 5 - LENGRAND (L.) -
Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974 - p. 33 -
- 6 - LENGRAND (L.) -
Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974, p. 37 -
- 7 - LENGRAND (L.) -
Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974, p. 35 -
- 8 - LENGRAND (L.) -
Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974 - p. 76 -
- 9 - CAZIN (M.) -
Les mines - PUF - Que Sais-Je ?- 1951 - p. 51 -

- 10 - LEFEBVRE (G.) -
Les mines de Littry sous l'ancien régime et pendant
les premières années de la Révolution. Annales Historiques
de la Révolution Française - Janvier-Février 1926 -
- 11 - Chevalier de Grignon cité dans ROUFF (M.) - Les mines
de charbon en France au XVIIIe siècle 1744-1791 -
Paris 1922, p. 44 -
- 12 - PIN (H.) -
Les mines de Houille dans le Gard - La condition du Mineur -
Montpellier - 1914.
- 13 - ALLEMAN (M.) -
Prouesses et exploits du Grand Zapata -
Gallimard - 1954.
- 14 - LENGRAND (L.)
Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974 - pp. 54-55 -
- 15 - LENGRAND (L.)
Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974 - p. 91 -
- 16 - LENGRAND (L.) -
Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974 - p. 56 -
- 17 - ENGELS (F.) -
L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat -
Editions Sociales - 1954 - pp.71-72.
- 18 - ENGELS (F.)
L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat -
Editions Sociales - 1954 - p. 70 -

19 - MALOT (H.) -

Sans Famille , tome II, chapitre 2.

20 - GAUTHIER Isidore considérait qu'on ne peut être un bon délégué mineur sans connaître l'histoire de sa mine, un bon maire sans connaître l'histoire de sa commune et rassembla une grande masse de documents qu'il analysa. Nous lui sommes redevables pour cette étude de nombreuses informations et suggestions. Qu'il en soit ici remercié.

21 - LENGRAND (L.)

Mineur du Nord - Editions du Seuil - 1974 - p. 92.

-o- DEUXIEME PARTIE -o-

"CE NE SONT PAS LES MINEURS QUI ABANDONNENT LA MINE ; C'EST
LA MINE QUI LES ABANDONNE"

Georges RAS

Sud Ouest - 30 décembre 1974

Dans un vaste cadre, bordé de quelques maigres arbres, le sol disparaissait encore sous la noire poussière du combustible minéral, mais on n'y voyait plus ni escarbilles, ni gailleteries, ni aucun fragment de houille. Tout avait été enlevé et consommé depuis longtemps. Sur une colline peu élevée, se découpait la silhouette d'une énorme charpente que le soleil et la pluie rongeaient lentement. Au sommet de cette charpente apparaissait une vaste molette ou roue de fonte, et plus bas s'arrondissaient ces gros tambours, sur lesquels s'enroulaient autrefois les câbles qui ramenaient les cages à la surface du sol. A l'étage inférieur, on reconnaissait la chambre délabrée des machines, autrefois si luisantes dans les parties du mécanisme faites d'acier et de cuivre. Quelques pans de murs gisaient à terre au milieu de solives brisées et verdies par l'humidité. Des restes de balanciers auxquels s'articulait la tige des pompes d'épuisement, des coussinets cassés et encrassés, des pignons édentés, des engins de basculage renversés, quelques échelons fixés aux chevalets et figurant de grandes arêtes d'ichthyosaures, des rails portés sur quelque traverse rompue que soutenaient encore deux ou trois pilotis branlants, des tramways qui n'auraient pas résisté au poids d'un wagonnet vide, -tel était l'aspect désolé de la fosse Dochart... de tout cela il sortait une vive impression d'abandon, de misère, de tristesse, que n'offrent pas les ruines du vieux château de pierre, ni les restes d'une forteresse démantelée.

Jules VERNE

Les Indes Noires

CHAPITRE V

NATIONALISATION, MODERNISATION ET CRISE DES CHARBONNAGES

En 1946, avec les nationalisations, la production de charbon est presque totalement nationalisée. Trois des principaux consommateurs sont eux aussi des entreprises nationales, la SNCF, l'électricité et le gaz ; trois autres relèvent du secteur privé, la sidérurgie, les autres industries et les foyers domestiques. Parallèlement trois sources d'énergie peuvent compléter ou concurrencer le charbon : le pétrole sous forme de fuel industriel ou domestique, l'électricité hydraulique et le gaz naturel.

Le premier plan de modernisation (ou Plan Monnet) prévoit un développement de la production charbonnière, de l'énergie hydraulique, la mise en place de raffineries de pétrole, le lancement d'un programme de recherche dans le domaine nucléaire, dans une politique énergétique complémentaire et non concurrentielle. En ce qui concerne les charbonnages, le plan prévoyait l'accroissement de la production, sa modernisation, sa mécanisation et le développement d'industries annexes.

I - LA POLITIQUE CHARBONNIERE

Le plan de 1946 prévoyait une production de 66 millions de tonnes en 1952 et de 71 millions en 1955 ; il subit une première révision en 1947-48, ramenant l'objectif de 71 millions de tonnes en 1955 à 63 millions en 1953 et prévoyant 58 millions de tonnes seulement pour 1952. En 1949, est mis en place un plan quadriennal se fondant non plus sur le notion de production mais sur celle de capacité

de production qui devra être en 1953 de 59 millions de tonnes. En 1950, les réductions de crédits et la mévente entraînèrent la réduction des prévisions de 1952 à 54-55 millions de tonnes. Ce sont ces derniers chiffres qui serviront de base à la production charbonnière jusqu'en 1958. Le troisième plan prévoit une capacité de 60-63 millions de tonnes en 1965 ; le plan Jeanneney, en 1960, ramène cette prévision à 50 millions de tonnes. La table ronde convoquée en 1964, à la suite de la grève des mineurs, prévoit 53 millions de tonnes pour 1965 et 48 millions en 1970. Enfin en 1968 le plan Bettancourt prévoit une réduction brutale de la production qui doit atteindre 25 millions de tonnes en 1975.

Si le plan de 1946 a été rectifié à la baisse pour le charbon, il a inversement été rectifié en hausse pour le pétrole. Le plan de 1946 prévoyait une production de pétrole brut raffiné de 8,1 millions de tonnes en 1950 ; en 1948, les prévisions sont portées à 18,7 millions de tonnes. Si les prévisions charbonnières ne furent pas atteintes, par contre les prévisions pour le fuel furent largement dépassées. En 1954, le fuel représente 15,2 % des ventes "fuel + charbon". "Cette proportion, dit le rapport de gestion des charbonnages, est supérieure à celles qui avaient été prévues pour 1957 par la Commission de l'Energie du Commissariat au Plan, dans son rapport de 1953, et cela même dans l'hypothèse, qui n'a pas été confirmée par les faits, de la détaxation du gaz-oil combustible".

Toromanoff écrivait en 1969 : "Vers 1952, il eut été possible pour les houillères de prendre une orientation nouvelle, sans heurts pour le personnel. Ce virage dans la politique charbonnière aurait eu l'inconvénient, lors des hivers froids ou des années sèches, de gêner un peu l'approvisionnement en combustibles de la population civile ou des centrales thermiques, mais il aurait évité, en contrepartie, une bonne part des dépenses

qu'allait nécessiter la conversion des mineurs après 1960. L'expérience prouvant qu'il faut dix ans pour qu'un changement fondamental de production de charbon produise ses fruits, il était encore temps de s'y résoudre en 1952 ; après il sera trop tard pour prendre le virage "en douceur" (1). Indépendamment même du fait qu'il est toujours facile d'écrire l'histoire au futur antérieur, cette analyse, qui passe complètement sous silence la période 1952-1960, pré-suppose une crise inéluctable de la production charbonnière. On s'appuie pour l'expliquer en général sur plusieurs données :

- la position favorable des autres sources d'énergie et notamment du pétrole, dans la concurrence entre sources d'énergies
- le coût de la production du charbon par rapport au prix de vente qui ne peut faire des charbonnages qu'une entreprise déficitaire.
- etc...

Si l'on analyse les rapports de gestion des charbonnages de France, ou des houillères de bassin, et les déclarations de responsables des charbonnages de France, on voit apparaître une série de mises en garde ou de critiques qui permettent de mieux cerner le problème.

S'agit-il de la place du charbon comme source d'énergie et des possibilités de production, le rapport de gestion de 1950, après avoir constaté que les pays traditionnellement exportateurs comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Pologne, n'exportent plus que très peu de leur production, les charbonnages demandent que la production française soit maintenue ou augmentée, car "les charbons français doivent contribuer au maximum

à la couverture des besoins nationaux". Les rapports de gestion, à partir de 1952 réclament régulièrement une politique de coordination des différentes sources d'énergie, insistent sur le coût en devises des importations d'énergie de l'étranger. En conclusion d'un ouvrage sur le charbon, Georges TIFFON, secrétaire général adjoint des charbonnages de France écrit en 1967 : "Ainsi, en France, la thèse de l'énergie à bon marché prônée par les consommateurs industriels, a prévalu sur celle de la sécurité d'approvisionnement défendue par les producteurs. Ceux-ci savent en effet que pour ouvrir ou fermer une mine, dans nos pays, il faut de cinq à dix ans. Dans le premier cas, ce sont les sujétions techniques qui imposent le délai ; dans le second cas, ce sont des considérations sociales. En pratique une mine fermée ne peut pas être remise en activité. Le caractère irréversible des mesures prises donne aux décisions une singulière résonance. Certes, l'Europe occidentale n'est en aucune manière capable de couvrir elle-même tous ses besoins énergétiques, mais il n'est pas indifférent que le degré de dépendance de son approvisionnement soit faible ou fort. Les disponibilités mondiales assez larges aujourd'hui peuvent se contracter sous l'effet d'un accroissement généralisé de la demande ou de difficultés politiques dans les pays producteurs de pétrole. La moindre conséquence serait une hausse des prix, la plus sérieuse une période prolongée de pénurie. Pour réduire ce risque, les gouvernements cherchent à diversifier les sources étrangères d'approvisionnement. Est-ce suffisant ? Tant que la CECA ne disposera pas sur son territoire de nouvelles sources d'énergies en quantités suffisantes (gaz naturel et "nucléaire" , par exemple), ne devrait-elle pas, raisonnablement ménager ses ressources charbonnières ? En face des fournisseurs étrangers, il ne lui restera en effet aucun moyen de défense si sa production de charbon est trop largement amputée. Sans doute l'espérance de vie des gisements de l'Europe occidentale était-elle de toute manière limitée à quelques décennies, mais il eut été sage de freiner leur récession plutôt que de l'accélérer en laissant

s'instaurer une politique anarchique de l'énergie" (2). La couverture nationale des besoins énergétiques est un des aspects importants au centre des débats sur la politique charbonnière et notamment un des arguments des syndicats. Le tableau suivant présente les caractéristiques de l'évolution française.

en %	1938	1950	1955	1960	1963	1967	1970	1972
Energie produite/ énergie consommée		68 %	64 %	61 %	47 %	41 %	32 %	27 %
Charbon consommé/ énergie consommée	83 %	76,4%	68,5%	52,4%	45 %	33,1%	23,8%	19,8%
Charbon produit en France/énergie consom- mée				42,5%	29,9%	25,4%	16,5%	14,2%
Charbon produit en France/charbon consommé				80,9%	65,2%	76,9%	69,4%	69,8%
Charbon/Ressources nationales			76,5%	70,1%	63,6%	60,8%	51,1%	51,3%

Ces différentes données font apparaître le rôle joué par le charbon dans la couverture énergétique française. La réduction rapide à partir des années 60 correspond à la politique de réduction de la production charbonnière. Le rapport du charbon consommé à l'énergie consommée conjugue le recul et la croissance des besoins en énergie, donc le recours à d'autres sources d'énergie. Enfin, le recul du charbon dans les ressources nationales est dû à la réduction de la production et non à la mise en place d'autres sources d'énergie. Si l'on dressait le tableau pour la communauté européenne, on obtiendrait la même évolution, en moins accentuée. Si l'on compare la France à la Grande Bretagne, ou à l'Allemagne, le phénomène est plus accentué en France.

Le problème du prix de revient du charbon, est régulièrement discuté par les rapports de gestion. En 1953, à l'ouverture de la CECA, les charbonnages attirent l'attention sur le problème. Favorables à la CECA au moment de l'établissement du projet, ils font remarquer que les prévisions étaient faites pour une situation économique en expansion alors que le marché commun s'ouvre en période de dépression ; ils protestent contre les mécanismes de concurrence mis en place et rappellent leurs observations lors de l'élaboration du traité : "La concurrence dans le marché commun doit être fondée sur la nature des gisements, la qualité des charbons extraits, l'ingéniosité des cadres et de la maîtrise, la qualification professionnelle, l'habileté et le travail de la main d'oeuvre ; cette concurrence ne doit pas être faussée par des charges de caractère conventionnel différemment appliquées dans les divers pays, comme le poids des salaires, celui des charges financières, celui du prix des fournitures et des immobilisations" (rapport de 1953). L'entreprise nationalisée se trouve en fait défavorisée par rapport aux entreprises privées. Le prix de revient se trouve en effet grévé d'un certain nombre de charges : les indemnités aux anciens propriétaires, l'effort de modernisation intense dans la période d'après guerre qui s'est traduit par des prêts du fond de modernisation qui doivent être remboursés et ne peuvent faire l'objet de dotation en capital ; les conséquences du statut du mineur qui placent les mineurs français dans des conditions de salaire et d'avantages sociaux supérieures à celles des autres pays. La part des salaires et des charges sociales dans une industrie de

main d'oeuvre étant très élevée, le premier moyen pour jouer sur le prix de revient consiste à comprimer les effectifs et/ou réduire les avantages salariaux et sociaux.

Dans le rapport de 1954, les charbonnages attirent à nouveau l'attention sur les conditions aggravées de la concurrence avec l'abaissement des tarifs internationaux, qui rend le charbon étranger moins cher que le charbon français ; ils notent qu'une telle politique apporte des bénéfices aux sidérurgistes et réduisent les recettes de la SNCF.

A partir de 1958, avec la décision de réduire la production charbonnière, le problème du prix de revient subit les effets de la récession et les charbonnages ont "à mettre en oeuvre une politique reposant sur deux exigences peu compatibles :

- améliorer les conditions de la production en vue d'assainir une situation financière préoccupante ;

- mettre en application la décision gouvernementale du 8 décembre 1968 fixant la date de fermeture de quatre de ses houillères ; donc réduire cette même production chaque année dans des proportions importantes, au moyen de lourds dégagements d'effectifs qui, pour être socialement supportables, devaient s'accompagner d'un effort d'industrialisation de chacune des régions minières" (Rapport de gestion-houillères du Centre-Midi 1972).

En 1968, le rapport de gestion s'en prend à la méthode comptable utilisée dans les rapports et qui fausse l'image réelle des prix de revient de la

.../.

production charbonnière : "Les prix de revient comptables des charbons français ne peuvent être directement assimilés aux coûts économiques actuels de la production. Ils se trouvent en effet grevés d'un certain nombre de charges indépendantes du niveau présent de l'extraction et qui, même en cas d'arrêt total des exploitations devraient être supportées par la collectivité nationale : amortissement des investissements passés, devenus inutiles à la suite du changement d'orientation de la politique charbonnière, et charges financières correspondantes ; charges financières entraînées par les déficits cumulés antérieurs ; poids d'un nombre croissant de retraités dans le cadre d'un régime autonome de sécurité sociale minière dont les charges anormales, liées à son déséquilibre démographique, ne sont que partiellement compensées ; dépenses étrangères à l'exploitation telles que l'entretien de voirie, de bâtiments publics, que les houillères, au temps de leur essor économique, avaient accepté d'assumer au lieu et place des collectivités publiques. Du coût économique du charbon, il faut également exclure les charges liées à la politique de conversion : primes et avantages divers accordés au personnel converti, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des moyens financiers extérieurs ; rémunération du personnel non utilisé à l'exploitation et en attente de conversion ; rémunération du personnel en stage de formation pour adultes ; dépenses à fonds perdus effectuées par les Houillères pour favoriser l'implantation de nouvelles industries dans les régions minières. Il convient ensuite de s'interroger sur la vérité des prix. Certaines ventes de Houillères s'effectuent à des prix qui restent supérieurs au prix de concurrence. Il est juste d'ajouter cet écart au déficit économique des Houillères, mais dans la mesure seulement où il dépasse la marge normale admissible compte tenu des aspects monétaires de la concurrence entre produits nationaux et produits importés, et de la plus value liée à la sécurité d'approvisionnement. En sens inverse, il faut déduire du déficit économique les rabais importants effectués dans d'autres transactions par rapport aux prix normaux, tels qu'ils résultent du marché international".

Le problème des prix sera souvent repris par les responsables des charbonnages. C'est le gouvernement qui fixe les prix du charbon et pour des raisons de politique économique refusera des augmentations de prix du charbon en période de conjoncture favorable : "Si nous restons, pour l'homme de la rue, une entreprise déficitaire, ce qui pour beaucoup équivaut à "mal gérée", dont il faut compenser les insuffisances, il faut dire et redire que c'est pour beaucoup une conséquence voulue de la politique économique du Gouvernement. Celui-ci en effet entend maintenir l'énergie bon marché et aider la sidérurgie par des bas prix du coke. Quand les prix américains sont inférieurs aux nôtres, il saisit cet argument pour nous imposer d'aligner sur eux nos contrats avec l'E.D.F. et la sidérurgie et pour refuser que nous répercutions les hausses de salaires des mineurs sur nos prix de vente. Quand les prix américains remontent, il argue de la nécessité d'empêcher la hausse générale des prix pour nous imposer de ne pas changer nos barèmes. Il en déduit que la production française de houille est une charge budgétaire inévitable et que l'on pourrait réduire sensiblement cette charge en réduisant la production, ajoutant que l'intérêt du pays est de virer notre main d'oeuvre sur des secteurs plus modernes de l'industrie" (3).

Si l'on ajoute ces différentes critiques : absence de politique énergétique substituant la complémentarité à la concurrence entre sources d'énergie, problème de l'indépendance énergétique, concurrence faussée dès l'ouverture de la CECA, prix de revient gonflés arbitrairement, prix de ventes fixés par le Gouvernement, décision de réduction de la production, on peut se dire que la crise des charbonnages n'était pas aussi inéluctable que le laisse entendre Toromanoff. Il faut par ailleurs noter que l'on retrouve l'essentiel de ces critiques formulées très tôt par les syndicats. Si l'on s'en tient

../.

aux risques de crise énergétique, le rapport de gestion du centre midi pourra noter que la crise de 1973 a influé sur le comportement des mineurs face à la conversion : "l'idée d'une relance de la production charbonnière s'est en effet très vite imposée au personnel qui a trouvé dans la situation de pénurie énergétique confirmation de ses analyses".

Sur le plan de l'évolution générale des charbonnages, on retrouve des éléments permettant de préciser la crise des charbonnages. Le plan d'ensemble ne prévoyait pas seulement de moderniser l'extraction du charbon, mais de construire un complexe industriel intégré. Depuis la 1ère guerre mondiale, le charbon est de moins en moins utilisé à l'état brut : de source de chaleur, elle tend à devenir matière première dans de nombreux secteurs : énergie, sidérurgie, carbochimie. Le tableau suivant donne une idée de l'évolution.

Consommé sous forme de : en %	1913	1929	1951
Houille brute	70,5 %	55 %	16,5 %
Agglomérés	6 %	8 %	45,5 %
Energie électrique	2,5 %	10 %	26 %
Coke et gaz	20 %	25 %	12 %

Cette politique d'intégration entraîne le développement des industries annexes autour de la mine. "Le groupement des industries annexes autour de la mine, écrit Chabert, présente cet intérêt fondamental, à savoir que la rentabilité de l'ensemble ainsi formé est supérieur à la somme des rentabilités des parties constituantes : il existe une logique économique propre de l'ensemble qui n'est pas celle de chaque unité prise séparément" (4). Pour la

réaliser les charbonnages devaient, ou pouvaient s'appuyer sur les autres entreprises nationalisées. Le développement de l'utilisation du pétrole favorisa la pétrochimie aux dépens de la carbochimie et les recherches des charbonnages en ce domaine, montrant les possibilités de production de dérivés chimiques restèrent à l'état de projet. Les productions de gaz et de coke, intimement liées, subirent la concurrence du gaz naturel et de la production de coke et de gaz des hauts fourneaux de la sidérurgie. Les centrales électriques dépendant des charbonnages servirent de centrales d'appoint, assurant la vente marginale en période de pénurie. L'ensemble intégré qui pouvait assurer la rentabilité de la mine ne trouva jamais son plein développement.

Pour expliquer ce recul du charbon, en dehors de la politique européenne de la CECA, d'autres éléments peuvent être avancés : la découverte du pétrole à Parentis et du gaz à Lacq, qui entretenirent un certain nombre d'illusions sur la possibilité d'autres ressources sur le territoire national, la découverte du pétrole et du gaz en Algérie, considérée alors comme territoire national, ce qui ne fit que renforcer la politique du Gouvernement en matière d'énergie.

La ventilation des ventes par types de consommateurs permet de préciser encore cette crise des charbonnages.

La part de la SNCF et du Gaz de France qui faisait 1/5 des ventes en 1947 se réduit progressivement pour être pratiquement nulle en 1973. L'EDF, troisième entreprise nationalisée jouera un rôle maximum en 1968 avec le quart des ventes, l'industrie verra sa part décliner lentement puis plus rapidement à partir de 1963. En 1973, le client privilégié est la sidérurgie, c'est-à-dire le secteur auquel les charbonnages accordent des prix préférentiels, ce

%	1947	1954	1958	1963	1968	1973
SNCF	14,4 %	10,5 %	9,3 %	5,6 %	1,6 %	0,4 %
Gaz de France	5,6 %	8,6 %	7,1 %	2,7 %	0,3 %	-
Electricité de France	14,1 %	9,9 %	9,5 %	13,3 %	24,3 %	15,1 %
Sidérurgie	12,5 %	14,4 %	18,0 %	20,9 %	25,6 %	25,5 %
Industrie	29,6 %	27,1 %	28,0 %	27,6 %	22,0 %	17,1 %
(Foyers domestiques Petite industrie)	20,2 %	21,8 %	23,7 %	27,3 %	22,8 %	24,0 %
Divers	1,8 %	1,4 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %	0,1 %
Exportations	1,2 %	6,4 %	4,1 %	2,4 %	3,0 %	7,8 %

Ventes France entière

qui ne peut assurer l'équilibre financier des charbonnages.
Ce tableau élimine toutefois la valeur absolue des ventes.
Si l'on prend comme base 100 pour chaque consommateur l'année
de vente où le tonnage fourni a été le plus élevé on voit
apparaître un autre phénomène :

	1951	1953	1957	1958	1960	1963	1969	1973
SNCF	100	86	76	74	52	44	10	1
Gaz de France	-	100	77	80	65	30	6	0
Electricité de France	-	-	-	-	-	-	100	36
Sidérurgie	-	-	-	-	100	92	99	76
Industrie	-	-	-	100	97	97	60	29
Foyers domestiques	-	-	99	88	85	100	64	43

../.

On retrouve ce que nous notions dans le tableau précédent, le recul dès 1951-1953 de deux des entreprises nationales (SNCF, GDF), le recul de l'industrie à partir de 1958 qui s'accélère après 1963, l'aspect fluctuant des foyers domestiques et leur recul rapide à partir de 1963. Enfin le recul lent de la sidérurgie à partir de 1960 et celui très rapide de l'EDF après 1969, qui correspond à l'utilisation du fuel dans les centrales, c'est-à-dire que l'action de l'Etat par le biais des entreprises nationalisées sur l'évolution des charbonnages a joué dans le sens de la régression. La sidérurgie ne reste pas une base suffisamment solide pour garantir l'avenir des houillères dans la mesure où certains groupes s'orientent vers l'achat de mines à l'étranger pour assurer leur approvisionnement.

II - LA MODERNISATION DE LA PRODUCTION CHARBONNIERE

La modernisation de la production recouvre plusieurs aspects : la substitution d'une organisation unique aux multiples compagnies, la rationalisation de la production et sa mécanisation. Ces trois éléments se trouveront rapidement imbriqués dans la situation de crise des charbonnages, ce qui influe et sur les conditions de la modernisation, et sur les statistiques que l'on possède pour mesurer la modernisation.

Au début, l'organisation était fondée sur la constitution des houillères de bassin et la mise en place d'un organisme de coordination, les charbonnages de France. Ceux-ci prirent rapidement le pas sur les bassins pour plusieurs raisons qui ont une origine commune, le rôle de l'Etat dans la production charbonnière. La volonté de rationaliser la production et les moyens techniques, la mise en place du statut des mineurs imposaient cet organisme de coordination ; l'ouverture de la communauté européenne du charbon et de l'acier, puis la politique de récession charbonnière conduisirent au renforcement progressif du rôle des charbon-

nages de France, qui devint essentiel.

A/ La "rationalisation" de la production

La "rationalisation" de la production consiste d'une part à concentrer les différents sièges d'exploitation pour constituer des unités suffisantes permettant leur équipement technique et leur fonctionnement optimal et d'autre part à fermer les puits (rationalisation négative) peu ou pas rentables. En 1938, il existe 212 sièges d'exploitation ; fin 1968, il en reste 56 et 38 à la fin de 1972. Toutefois le mouvement est plus ample dans la mesure où des sièges furent réouverts pendant la seconde guerre mondiale et où de nouveaux sièges furent ouverts après la guerre. Ainsi en 1953, il existe 213 puits d'extraction. En 1960, il reste 101 sièges. La concentration consiste à regrouper les installations de jour assurant le traitement du charbon, à utiliser un seul puits d'extraction lié à des installations et reliant ce puits aux anciennes tailles par des galeries souterraines. Cette concentration a deux effets : une réduction des effectifs du jour, la réduction du nombre de villages mineurs possédant un puits de mine et pour les mineurs de fond un déplacement journalier vers le puits d'extraction pour revenir souvent travailler par voie souterraine à leur point de départ. La seconde forme (rationalisation négative) pose des problèmes plus importants ne serait-ce que par la définition même du " puits marginal" qui, à moins d'être effectivement épuisé renvoie au débat que nous venons d'analyser sur la rentabilité des houillères. Nous verrons le problème plus concrètement à propos des Cévennes. Il faut toutefois noter que le processus suivi dans le démantèlement est toujours sensiblement le même : arrêt des installations du jour, transfert sur un autre puits, arrêt de l'exploitation, démantèlement des installations. Le processus formel ressemble à celui de la concentration, si bien que cette dernière peut être confondue avec la rationalisation négative. A partir de

1958, c'est l'abandon d'exploitations non épuisées qui prédomine et dans la mesure où la concentration avait été réalisée dans la première période, la fermeture porte sur des sièges beaucoup plus importants. Il faut enfin noter que dans les cas où de nouveaux sondages n'étaient pas effectués, surtout dans les régions où le terrain est tourmenté et comporte de nombreuses failles qui déplacent les couches de charbon, la déclaration d'épuisement de l'exploitation prête à contestation.

La rationalisation de la production liée à la récession de la production charbonnière eut aussi comme conséquence le regroupement des directions de secteur (chaque bassin était découpé en secteurs ayant leur organisation propre), voire même comme dans le Centre-Midi le regroupement des bassins, la concentration des ateliers et leur spécialisation, le regroupement des centres d'apprentissage et la réorganisation des usines annexes. Cet ensemble de mesures libérera un certain nombre de carreaux de mine qui joueront un rôle important dans l'implantation de zones industrielles et séparera progressivement la production des villages miniers.

B/ La mécanisation

Celle-ci porte sur trois secteurs essentiels, l'abattage, l'évacuation du charbon et le traitement des vides (après l'abattage du charbon). La modernisation se fera soit par généralisation de méthodes utilisées déjà avant la guerre, soit par la mise en place de méthodes et d'outillage moderne.

La mécanisation de l'abattage dépend des conditions même du gisement : pente de la veine, épaisseur de la couche, régularité du gisement, profondeur. Trois méthodes peuvent être considérées comme caractéristiques : les longues tailles permettant un équipement mécanique complexe quelque soit l'épaisseur de la couche, les chambres à pilier qui impliquent une veine épaisse et un toit résistant (cas de la Provence), les découvertes dans le cas d'un gisement proche

de la surface. Sans entrer dans les détails de l'évolution technique, il est possible de comparer la mine typique dominante au moment de la nationalisation à la mine actuelle.

La mine après la nationalisation ressemble sur beaucoup de points à celle que nous avons décrite antérieurement. L'abattage se fait dans des chantiers individuels essentiellement au marteau piqueur et à l'explosif, le charbon abattu est chargé sur des couloirs fixes ou oscillants pour être transporté hors de la taille (reculage) puis dans des berlines vers la recette. Les tailles sont courtes et le bois est encore le matériau de soutènement. L'arrière de la taille est comblé par remblayage à main ou foudroyage. On peut avoir une idée des conditions de travail à travers la description faite par un ancien mineur des Cévennes : "Les tailles de la mine Sans-Nom tenaient de la course cycliste ou mieux encore du Tour de France, avec la gloire et l'argent en moins pour le vainqueur. Paradoxe ? A voir ! Les piqueurs, peu de Français, des Italiens, des Polonais, des Espagnols, beaucoup d'algériens sont astreints à tourner la taille dans les deux jours, c'est-à-dire qu'ils doivent en deux fois huit heures abattre un mètre trente de charbon en profondeur sur toute la largeur de leur chantier individuel et la hauteur de la couche. Le charbon doit être chargé dans une chaîne à raclettes et l'espace dégagé boisé de façon convenable. Le chantier doit avoir une longueur minimale au dessous de laquelle on ne peut être admis comme piqueur de taille... La répartition des chantiers se fait chaque fois que la taille tourne, c'est-à-dire au moment où tout le charbon est dégagé sur un mètre trente permettant ainsi de pousser la chaîne à raclette contre le charbon et d'attaquer une nouvelle tranche. Le bois indispensable n'est pas acheminé dans les chantiers, il est jeté en vrac et en quantité limitée, car il est cher, à la cime de la taille par les marchands de bois qui ont bien d'autres choses à faire que de les répartir ; c'est la foire d'empoigne. Il peut y avoir

Production unitaire des
chantiers d'abattage (taille de + de
10 mètres)

	1952	1962	1972
Nombre de tailles	1712	778	299
Longueur moyenne (mètres)	59,8	93	208
Avancement moyen par jour (mètres)	1,02	1,31	0,87
Production moyenne par jour et par taille (tonnes nettes)	98	205	376

Méthode d'abattage (% de la
production)

	1952	1962	1972
Pic à main seul	0,6	-	-
Marteau piqueur seul	59,2	29,0	6,0
Havage mécanique	13,2	19,4	25,1
Explosif seul	11,6	20,0	25,5
Explosif + marteau piqueur	14,8	12,4	5,9
Tir à air comprimé (avec ou sans havage)	0,1	6,0	0,5
Rabot et rabot scraper	0,5	13,1	34,0
Divers	-	0,1	3,0

	1952	1962	1972
Longueur en soutènement (marchant (mètres))	-	1135	10250
Consommation d'électricité au fond (KWh/t) exhaure exclue	1,82	5,06	9,90
% de berlines de + de 2000 litres	1,3 %	11,7	31,9

	1952	1962	1972
Gravité sur le mur	-	-	0,2
Couloirs fixes	17,0	9,9	4,5
Couloirs oscillants	30,2	5,4	0,1
Convoyeurs à raclet- tes	17,4	73,0	84,5
Ralentisseurs à disques	8,6	6,4	1,3
Ralentisseurs à raclette	-	-	1,5
Convoyeurs à cour- roies	15,4	2,3	1,0
Racleurs	0,6	0,7	4,0
Berlines	8,7	1,4	0,4
Camions navettes	-	0,4	2,1
Divers	2,1	0,5	0,4

méthode de transport du charbon
dans le chantier d'abattage (%
de la production)

	1952	1962	1972
Remblayage à main (complet et partiel)	22,5	4,0	-
Remblayage par gravi- té, mécanique, pneu- matique et hydraulique	15,7	26,3	31,7
Foudroyage	54	62,7	56,3
Abandon de piliers	1,3	1,1	1,3
Traçages isolés	6,1	5,4	8,0
Découvertes	0,4	0,5	2,7

Mode de traitement de l'arrière taille
(% de la production)

Jour

Appareils de traitement (% de la production brute)

	1952	1962	1972
Table d'épuration pneumatique	7,9	2,2	-
Bacs à pistons	64,7	45,0	-
Rheo laveurs	18,8	2,6	-
Appareils à liqueur dense	5,6	40,6	-
Flottation	2,7	7,7	-
Divers	0,3	1,9	-

Traitement de la production
% de la production brute

	1952	1962	1972
Non traités	10,8	8,1	9,9
Triés	17,2	5,6	1,0
Lavés	72,0	86,3	89,1

des difficultés particulières pour certains chantiers. Le chef de chantier ou le maître mineur en tiennent compte à partir d'un certain degré, il n'existe aucun appareil pour apprécier ces degrés là, il est préférable d'attribuer ces chantiers là à quelque mineur embarrassant ou embarrassé pour une raison ou pour une autre". Dans un tel procès de travail, le salaire à la tâche ou à l'entreprise fractionnée est le système dominant avec tout ce qu'il comporte d'appréciations sujettes à discussion. Si l'on se réfère au statut des mineurs, ce salaire est ainsi défini : "les prix des tâches seront établis par les ingénieurs ou leurs délégués après examen sur le lieu de travail, avec les chefs de chantier intéressés. Ils seront notifiés aux ouvriers. Les prix de tâche seront fixés de telle sorte que l'ouvrier mineur qualifié de robustesse normale, fournissant un bon travail puisse gagner un salaire de 60 % plus élevé que le salaire minimum ; le même ouvrier fournissant un travail moyen, gagnera un salaire de 10 % plus élevé que le salaire minimum... Tout changement notable dans l'allure du chantier et toutes difficultés imprévues survenant dans le courant d'une quinzaine, devront être signalées à l'ingénieur du siège et entraîneront une révision des prix de tâche correspondant aux modifications des conditions de travail" (article 18 - Les mots soulignés le sont par nous). Le foudroyage, qui consiste à ôter les cadres de soutien pour faire effondrer le toit n'est guère plus mécanisé : "La tâche de Quéqué consistait à récupérer ces cadres susceptibles d'être utilisés ailleurs. Pour ce faire, il disposait, en plus de ses outils habituels, d'un petit treuil à air comprimé qui lui permettait d'arracher le boisage à distance et en toute sécurité... La galerie avait forcé, les cadres étaient encastrés dans les bois transversaux et les rochers, il faisait une lourde chaleur humide. La besogne était dure, Quéqué sciant, coupant, piquant, haletait et jurait à voix douce. De temps à autre, après avoir atelé le câble, j'allais au treuil et ouvrant brusquement l'arrivée d'air je lançais le tambour, le câble d'acier vibrait, toute la mécanique soufflait et geignait et

Quéqué, tel un gnome bondissait d'un côté et de l'autre, bombant son torse couvert de poils blancs. Avec une grosse barre de fer, il faisait levier pour soulager le treuil et quand dans un craquement affreux, le cadre cédait, Quéqué dans la poussière de l'éboulement riait comme un fou, agitait les bras et gueulait : un de maï, un de maï, aqui oï" (6). C'est aussi avec les marteaux piqueurs et l'explosif que travaillent les mineurs au rocher ou "traverbanistes", chargés de percer les galeries : "On les considère comme des suicidés, des volontaires de la mort, ces hommes qui acceptent d'aller se battre à coup de dynamite gomme avec la silice pour trouer les galeries qui trouveront le charbon... Nous étions deux équipes de trois mineurs et deux équipes de chargeurs nous relayant sans cesse... Comme je n'avais jamais travaillé au rocher, ils me chargèrent du transport de la dynamite-gomme, de la confection des bouchons de terre grasse destinés à bourrer les coups de mine. Je graissais les marteaux et, sans arrêter leur marche afin de ne pas perdre de temps, j'aidais les camarades à retirer le fer d'un trou foré et à commencer le suivant. Je remplissais les bonbonnes d'eau qu'on injectait dans le corps du fleuret et qui ressortant par son extrémité dans la mine en percement entraînait la poussière de silice. Peu à peu, je m'initiais au maniement des lourds marteaux et des poussoirs à air comprimé" (7). C'est le secteur de la mine où le mineur est le plus exposé à la silicose. C'est aussi avec le foudroyage un des travaux les mieux payés de la mine et où de nombreux mineurs allaient travailler pour quelques mois. La protection contre les poussières est faible car les masques sont difficiles à supporter à cause de la chaleur (8). Les travaux principaux de fonçage des puits et de creusement des galeries principales ne sont toutefois pas effectués par les mineurs mais par des entreprises spécialisées, telle l'entreprise de Hulster.

Vingt ans après, la mine caractéristique comporte de longues tailles où l'abattage se fait à l'aide d'un rabot ou d'une machine frontale d'abattage, accompagné de soutènements métalliques (étançon et cadres) ou même de soutènement marchant, c'est-à-dire d'un ensemble qui progresse avec le front de taille ; l'évacuation du charbon du chantier se fait pour l'essentiel à l'aide de convoyeurs à raclettes et le transport sur des bandes transporteuses caoutchoutées et dans des berlines de gros volumes traînées par des locomotives électriques ou diésel.

La seconde méthode utilisée notamment en Provence est une exploitation par chambre à pilier avec des engins comparables aux engins de travaux publics montés sur pneumatiques. Le transport des hommes se fait avec des véhicules comparables à des voitures. Un informateur faisait remarquer qu'une part des accidents dans ce type de mine était le résultat de la circulation, car il n'existe aucun "code de la route" dans la mine. Enfin la dernière est l'exploitation en découverte qui est rendue possible par la puissance des engins de travaux publics modernes ; cette forme est souvent pour les mineurs synonyme d'abandon d'exploitation, de fermeture de mines (Decazeville, Graissac, Cévennes) dans la mesure où leur exploitation est confiée à des entreprises privées.

Cette mécanisation de la mine entraîne la présence au fond de la mine, d'électriciens, de mécaniciens et d'électromécaniciens, de conducteurs d'engins. L'abatteur ne joue plus un rôle essentiel comme dans l'ancienne organisation. Elle fait en second lieu disparaître l'intérêt du travail à la tâche au profit du travail à la journée. La main d'oeuvre liée au processus mécanique

../.

est regroupée près du fond de taille. La mine mécanisée présente une allure différente de l'ancienne mine quant à la répartition du personnel. Entre la sortie de la cage, la recette où règne une certaine activité et le front de taille, on traverse une sorte de désert qui s'agrandit au fur et à mesure que la taille s'éloigne du puits d'extraction. On est loin de la mine grouillante décrite par Zola. L'abandon d'un front de taille et l'ouverture d'un nouveau front implique le transfert de tout l'ensemble mécanisé. On peut mesurer, si l'on compare à la description donnée au chapitre précédent, la transformation de la production minière, à travers ce déplacement : "Que représente le transfert d'une taille de 150 mètres ? Il implique d'abord une phase préparatoire : creuser un nouveau front de taille ; y installer tout le matériel dont on dispose en relais et on peut y mettre en place sans qu'il constitue une gêne, -le blindé de taille,- l'équipement de rabotage, hormis le plus souvent les têtes motrices et leurs accessoires, -le répartiteur et son broyeur, au moins en partie, - le premier convoyeur à bande de la voie de taille. C'est ensuite plus de 1000 tonnes de matériel, dont environ 600 tonnes de soutènement marchant qu'il faut évacuer, déplacer sur plusieurs centaines de mètres et réinstaller pour une part dans la nouvelle taille, le reste devant être dirigé vers le jour pour révision (blindé, installation de rabotage, répartiteur...). Un transfert représente enfin, pendant toute sa durée, l'occupation de tout le personnel de la taille et des services du quartier. Il est donc impossible d'envisager, pendant ce temps, le fonctionnement d'une taille de relais. Souvenons nous qu'en 1959, quand sont intervenus les premiers déménagements de taille mécanisée, il fallait compter environ 1200 journées pour transporter un matériel au demeurant plus léger, les fronts étant également plus courts. On perdait alors au minimum 15 journées de production. Aujourd'hui le transfert de la taille 13 N du Cengle Amont, du 16 au 20 mars 1972 : 2 jours ouvrés sans production, 517 postes d'ouvriers" (9).

La modernisation des mines, dans un contexte où les embauches furent très limitées à partir de 1952, impliquait de former le personnel en place dans le cadre de la mécanisation. Lors de la nationalisation des mines, il avait été prévu des centres d'apprentissage pour former la main d'oeuvre. La part consacrée à la préparation du CAP de mineur fut de plus en plus faible ; en revanche fut mis en place tout un programme pour former les conducteurs d'engins, électriciens, etc., dont la mine avait besoin. Le recours au centre de formation varie selon les catégories. Les ouvriers sont envoyés au centre en fonction des besoins de la production pour recevoir telle ou telle formation ; les agents de maîtrise, sont dirigés sur le centre, après une enquête réalisée sur leurs besoins et leurs demandes en formation ; les ingénieurs et cadres en fonction des demandes qu'ils expriment. On retrouve face à la formation, le clivage des catégories hiérarchiques. En outre, dans la mesure où la mine n'embauche plus, le personnel vieillit et devient inapte à certaines tâches impliquant un effort physique ; les centres d'apprentissage organisèrent alors des cours de manutention pour apprendre à porter des charges avec le minimum d'efforts. Cet enseignement qui aurait pu être mis en place alors même que les travailleurs étaient jeunes, pour diminuer leur fatigue, ne fut organisé qu'avec les besoins de la production. La mécanisation liée à la fusion des effectifs eut aussi pour conséquence le passage des ouvriers d'un poste à l'autre. Cette polyvalence accompagnée de formation complémentaire entraînait le glissement des effectifs vers les catégories supérieures et servit de base à de nombreuses discussions sur les classifications.

Cette modernisation des mines s'est traduite par un accroissement des rendements. Il est toutefois difficile de faire le partage entre ce qui est dû à la modernisation, à la concentration et à la fermeture de puits dans cette évolution. On peut noter toutefois que la croissance des rendements dans les chantiers est plus rapide que

Rendements

Indice (référence base 100)

Rendement fond

	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
Nord-Pas de C.	100	76	112	132	146	162	178
	-	100	147	174	192	213	234
Lorraine	100	66	104	113	144	193	223
	-	100	158	171	213	292	338
Cévennes	100	84	124	149	170	189	231
	-	100	148	177	202	225	275
Provence	100	82	133	164	267	351	493
	-	100	162	200	326	428	601

Rendement Jour + Fond

	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
Nord-Pas de C.	100	69	106	128	145	157	158
	-	100	154	186	210	228	229
Lorraine	100	56	107	123	152	198	217
	-	100	191	220	271	354	398
Cévennes	100	83	128	166	187	205	227
	-	100	154	200	225	247	273
Provence	100	78	133	162	267	336	456
	-	100	171	208	342	431	585

Rendement	1964	1968	1972
Chantier	100	121	152
Fond	100	116	135
Fond + jour	100	112	124

Rendement	1964	1968	1972
Chantier	356	385	435
Fond	145	150	157
Fond + jour	100	100	100

pour l'ensemble fond, la croissance pour celui-ci étant supérieure à l'ensemble fond + jour. La Provence, ensemble le plus moderne, a la croissance la plus rapide ; mais si l'on compare les Cévennes et la Lorraine sur la base 1938, on s'aperçoit que les Cévennes ont eu une augmentation de rendement plus importante que la Lorraine, la base 1947 étant dans ce cas moins exacte dans la mesure où la Lorraine fut plus endommagée pendant la dernière guerre.

La modernisation entraîne un certain nombre de conséquences sur les effectifs. Au niveau des ouvriers, c'est, à production égale, la diminution des effectifs qui joue dans le même sens que les effets de la réduction de la production. Toutefois la décroissance du jour est plus liée à la concentration de la production ; la diminution des effectifs jour a alors été plus rapide que celle du fond dans la première moitié de notre période. A l'inverse, la mécanisation et la réduction de la production ont touché plus fortement le fond et la décroissance s'est surtout portée sur la seconde partie de la période étudiée. Enfin, les usines annexes se sont développées jusqu'en 1958 pour subir une récession rapide par la suite. Il en va tout autrement pour les agents de maîtrise et techniciens qui ont vu leurs effectifs croître au fond et rester à peu près stables au jour jusqu'en 1958 et les ingénieurs qui sont restés stables au jour et ont seulement légèrement diminué au fond pendant la même période. Toutefois leur situation a fortement changé. Si l'on calcule le nombre moyen d'ouvriers par agent de maîtrise et technicien, ce nombre diminue au cours de la période, plus rapidement au fond qu'au jour ; ceci traduit d'une part leur changement de fonction -ils sont de moins en moins des conducteurs d'hommes, qui les opposaient aux ouvriers- et d'autre part la nécessité de la présence d'un AMT, alors même que le nombre d'ouvriers productifs diminue en période de régression de la production. Si l'on calcule le nombre moyen d'AMT pour 1 ingénieur ou cadre, la proportion

Evolution des effectifs
(base 100 en 1948)

	1948	1953	1958	1963	1968	1973
<u>Ouvriers :</u>						
Fond	100	81	75	61	42	24
Jour	100	76	65	50	41	29
Usines Annexes	100	115	118	116	59	48
<u>Agents de maitrise - techniciens</u>						
Fond	100	103	107	103	99	70
Jour	100	101	98	86	77	64
Usines Annexes	100	129	164	181	77	70
<u>Ingénieurs :</u>						
Fond	100	98	93	86	75	49
Jour	100	99	99	86	80	63
Usines Annexes	100	224	258	286	111	99
<hr/>						
<u>Employés</u>						
Jour	100	75	65	53	43	33
Usines Annexes	100	179	213	189	43	37

Taux d'encadrement

	1948	1953	1958	1963	1968	1973
<u>Nombre d'ouvriers pour 1 AMT</u>						
Fond	26	21	18,5	15,5	11,5	9
Jour	12	9	8	7	6,5	5,5
Usines Annexes	11	9,5	8	7	8	7,5
<u>Nombre d'AMT pour 1 ingénieur</u>						
Fond	8,5	9	10	10	11	12
Jour	7	7,5	7	7	7	7,5
Usines Annexes	10	6	6,5	6	7	7

reste stable au jour et dans les usines annexes mais croît au fond ; c'est un recul des relations personnelles entre l'agent de maîtrise et l'ingénieur. Le changement de situation de la maîtrise, lié à leur réduction d'effectifs à partir de 1958 peut expliquer en partie leur action commune avec les ouvriers dans les années suivantes.

III - LA CRISE DANS LE BASSIN DU CENTRE-MIDI

Si l'on veut essayer d'apprécier la crise des charbonnages du centre midi, il est nécessaire de dépasser les séries statistiques habituellement fournies par les charbonnages de France. En restant au seul niveau de la part du Centre-Midi dans la production nationale, on constate que, dans l'ensemble celle-ci est restée à peu près stable depuis la première guerre mondiale jusqu'en 1958. Au niveau des effectifs, même stabilité jusqu'en 1953 environ, c'est-à-dire que dans l'ensemble l'évolution a été la même que pour l'ensemble de la France. Si l'on compare avec le Nord-Pas de Calais, le recul au niveau de la production est beaucoup plus rapide pour ce bassin ; pour les effectifs le recul est plus important que le Centre-Midi entre 1938 ou 1947 et 1958 et moins rapide par la suite. D'autre part le rapport production/effectifs est meilleur dans le Centre-Midi ; nous avons vu en outre, qu'un bassin comme celui des Cévennes avait eu une augmentation de rendement supérieur à celle du Nord-Pas de Calais, et les rendements du Centre Midi ont toujours été supérieurs au Nord.

Pour mesurer la crise, il faut regarder le détail du Centre-Midi, qui est composé de bassins séparés géographiquement. En 1938 les trois bassins les plus importants au niveau de la production sont dans l'ordre décroissant, la Loire, Blanzky et les Cévennes ; en 1947 les Cévennes dépassent Blanzky ; en 1958 on retrouve ces trois bassins en tête du Centre Midi. En 1973 la situation est différente : on voit apparaître dans l'ordre la Provence, Blanzky et

Production

	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
<u>% de la production nationale</u>							
Nord-Pas de Calais	60,5	56,1	51,7	49,0	50,1	45,2	38,3
Lorraine	14,4	16,4	22,5	25,4	26,7	31,8	37,3
Centre Midi	25,1	27,5	25,3	25,6	23,2	23,0	24,4
<u>% du Centre Midi</u>							
Cévennes	20,8	19,5	21,0	20,8	17,3	15,5	14,9
Provence	5,4	8,4	7,9	9,8	13,6	16,6	22,0

Effectifs

	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
<u>% des effectifs nationaux</u>							
Nord-Pas de Calais	62,9	61,4	57,6	55,9	59,2	58,2	54,9
Lorraine	9,4	12,9	15,6	18,6	18,8	20,4	24,2
Centre Midi	27,7	25,7	26,8	25,5	22,0	21,4	20,9
<u>% du Centre-Midi</u>							
Cévennes	25,6	24,7	25,2	23,6	22,0	21,0	21,2
Provence	4,8	7,5	6,4	7,2	7,4	8,7	9,9

Rapport $\frac{\% \text{ Production}}{\% \text{ effectif}}$

	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
<u>Sur France entière</u>							
Nord-Pas de Calais	96	91	90	88	85	78	70
Lorraine	153	127	144	137	142	156	154
Centre Midi	91	107	96	100	105	107	117
Cévennes	74	85	80	88	82	79	82
Provence	103	120	113	136	193	204	260
<u>Sur Centre Midi</u>							
Cévennes	81	79	83	88	78	74	70
Provence	113	112	123	136	184	191	222

Centre-Midi (Production)

en % du C.M.	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
Aquitaine	13,1	13,1	14,8	14,8	16,9	16,6	17,9
Auvergne	8,1	8,2	8,2	8,5	8,1	7,3	7,1
Blanzly	21,4	18,7	18,9	18,1	20,2	20,2	21,1
Cévennes	20,8	19,5	21,0	20,8	17,3	15,5	14,9
Dauphiné	3,2	3,6	4,0	4,5	5,9	6,8	6,5
Loire	27,9	28,5	25,3	23,4	18,0	17,5	10,5
Provence	5,4	8,4	7,9	9,8	13,6	16,6	22,0

Centre Midi (effectifs)

en % du CM	1936	1947	1953	1958	1963	1968	1973
Aquitaine	12,5	13,6	14,7	14,9	15,4	14,8	18,9
Auvergne	9,0	8,8	8,7	8,7	7,6	8,1	7,3
Blanzly	16,6	14,8	15,5	16,3	19,5	19,6	22,0
Cévennes	25,6	24,7	25,2	23,6	22,0	21,4	20,9
Dauphiné	3,6	4,0	4,4	4,9	5,8	6,6	6,6
Loire	28,0	26,6	23,2	24,5	22,4	21,3	14,0
Provence	4,8	7,5	6,4	7,2	7,4	8,7	9,9

Production
(base 100 en 1938)

	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
Aquitaine	100	106	132	145	126	104	77
Auvergne	100	108	117	135	96	77	49
Blanzly	100	93	103	109	92	81	56
Cévennes	100	100	118	129	81	64	40
Dauphiné	100	122	145	180	181	182	115
Loire	100	111	107	110	64	55	22
Provence	100	122	290	395	415	446	388
Centre Midi	100	107	117	129	97	86	56
Lorraine	100	110	178	222	195	205	150
Nord-Pas de Calais	100	90	98	102	87	70	37

Effectifs

	1938	1947	1953	1958	1963	1968	1973
Aquitaine	100	138	110	95	68	47	35
Auvergne	100	125	91	77	46	35	19
Blanzly	100	114	88	79	65	47	31
Cévennes	100	123	92	74	47	32	19
Dauphiné	100	142	116	109	91	73	43
Loire	100	121	84	70	44	30	12
Provence	100	200	126	121	85	72	48
Centre Midi	100	127	94	80	55	39	23
Lorraine	100	190	162	173	140	111	80
Nord-Pas de Calais	100	134	89	78	66	47	27

l'Aquitaine. Si l'on prend les trois bassins les plus faibles, on obtient dans l'ordre croissant le Dauphiné, la Provence et l'Auvergne ; en 1947, la Provence a dépassé l'Auvergne et la situation reste inchangée jusqu'en 1958. En 1973, si le Dauphiné et l'Auvergne restent, la Loire vient remplacer la Provence. Pour les effectifs, les variations sont moins grandes. De 1938 à 1958, arrivent en tête la Loire, les Cévennes et Blanzly ; en 1973 c'est Blanzly, les Cévennes et l'Aquitaine ; pour les bassins les plus faibles l'ordre reste le même de 1938 à 1973, le Dauphiné, la Provence et l'Auvergne.

En outre, à l'intérieur de chaque bassin les rapports changent. Que l'on songe à l'Aquitaine qui regroupe Decazeville et Carmaux et dont l'essentiel de la production est maintenant assurée par Carmaux, ou au bassin des Cévennes qui incluait l'Hérault où il ne reste plus qu'une découverte. En 1938, le Centre Midi comprenait environ 75 sièges d'extraction ; d'autres furent ouverts ou réouverts pendant la seconde guerre mondiale. A la Libération on a environ 90 sièges d'exploitation ; à la fin de 1954 49 sièges, soit plus de la moitié ont été fermés ; en 1971, il en reste moins de 20.

La répartition des ventes permet de préciser la vulnérabilité du bassin quant à ses débouchés. Si l'on compare la part des ventes au secteur nationalisé (SNCF + GDF + EDF) au niveau national, dans le Centre Midi et les Cévennes, celle-ci est plus faible dans le Centre-Midi, du moins jusqu'en 1968. Seules restent les ventes à l'EDF qui sont comme nous l'avons vu en régression brutale depuis

Secteur nationalisé
(% des ventes)

	1947	1958	1968	1973
France entière	34,1 %	25,9 %	26,2 %	15,4 %
Centre Midi	29,6 %	22,7 %	24,4 %	23,5 %
Cévennes	13,7 %	9,1 %	1,2 %	0,8 %
	(1953)			

Ventes Centre-Midi

(en % des ventes)

	1947	1953	1958	1963	1968	1973
SNCF	12,5	11,3	8,0	4,3	0,8	0,2
GDF	4,9	6,6	4,7	0,9	-	-
EDF	12,2	7,4	10,0	11,6	23,6	23,3
Sidérurgie	6,0	7,1	5,6	3,8	3,3	7,1
Industrie	38,3	35,3	39,9	41,9	38,9	27,9
Foyers domes- tiques	22,5	26,4	27,1	35,5	29,8	35,4
Divers	2,1	4,4	0,7	0,5	1,3	0,8
Exportations	1,5	1,5	4,0	1,5	2,2	5,2

Ventes Cévennes

(en % des ventes)

	1953	1958	1963	1968	1973
SNCF	9,7	3,6	1,5	1,2	0,8
GDF	0,1	-	-	-	-
EDF	3,9	5,5	0,1	-	-
Soutes	0,7	0,3	0,1	-	-
Industries	17,1	19,8	16,8	8,8	4,9
FDPI	56,8	59,7	78,6	76,6	78,2
Agglomération	10,2	1,3	1,1	4,5	0,2
Exportation	1,0	9,4	2,0	4,6	2,2
Mine à Mine	-	-	-	0,6	-

1969. Les Cévennes ont beaucoup moins bénéficié du secteur nationalisé et son rôle est pratiquement nul depuis le début des années 60. La part la plus importante des ventes du Centre-Midi (60 %) concerne l'industrie et les foyers domestiques, en régression constante. Toutefois l'importance relative de ces deux secteurs s'est inversée au profit des foyers domestiques, c'est-à-dire d'un type de vente saisonnière à fortes fluctuations (en fonction des rigueurs de l'hiver). Le phénomène est encore plus accentué dans les Cévennes puisque la clientèle industrielle est en voie de disparition alors que les foyers domestiques assurent plus de 3/4 des ventes. Le problème de la Provence est plus simple ; ses ventes ont toujours eu pour débouché essentiel l'industrie et pour une faible part les foyers domestiques.

Toutefois l'ensemble de la production n'est pas vendue sous cette forme. Les Charbonnages possèdent leurs propres centrales électriques et sont vendeur d'électricité. Dans la mesure où l'EDF s'appuie d'abord sur sa propre production, celle des charbonnages assure la consommation marginale et supporte les fluctuations saisonnières. Les Cévennes, comme la Provence mais pour une production moins importante, sont productrices d'électricité. Pour la Provence c'est à l'heure actuelle le principal débouché ; l'avenir du bassin dépend donc des choix dans le domaine de la politique énergétique.

A/ Les Cévennes

C'est dans ce cadre général que va se développer la crise du bassin des Cévennes, dont certains aspects doivent être précisés. Deux des secteurs importants de vente avant la guerre ne jouent plus qu'un rôle secondaire : les chemins de fer et la marine. Si l'on compare l'évolution des ventes aux foyers domestiques et à l'industrie dans les Cévennes et dans le reste de la France, la chute est beaucoup plus rapide dans les Cévennes.

CévennesVente à l'industrie

(en %)

Région de :	1953	1958	1963	1968
Montpellier	35,1	46,4	62,4	60,5
Marseille	15,9	6,1	8,6	4,3
Bordeaux	5,4	8,6	0,3	-
Toulouse	6,4	5,0	2,8	5,6
Lyon	28,7	23,2	13,3	24,6
Limoges	1,1	1,0	0,3	-
Clermont-Ferrand	7,4	7,5	-	-
Autres régions	-	2,2	-	1,8
Grenoble	-	-	12,3	3,2
Nombre de tonnes (en milliers)	378	501	330	116

Vente au foyers domestiques

(en %)

Région de :	1953	1958	1963	1968
Montpellier	23,0	22,4	21,6	19,2
Marseille	21,5	20,4	21,6	13,8
Bordeaux	7,8	8,8	3,4	-
Toulouse	16,1	18,1	18,4	26,9
Lyon	23,7	21,8	18,6	20,3
Lyon	23,7	21,8	18,6	20,3
Limoges	4,4	4,9	6,7	8,3
Clermont-Ferrand	2,0	2,9	-	-
Paris	0,1	-	-	0,2
Grenoble	-	-	7,9	7,1
Autres Régions	1,4	0,7	1,8	4,2
Nombre de tonnes (en milliers)	2.213	2.526	1.981	1.323

..../.

Ventes aux foyers domestiques et à l'industrie
en 1968 par rapport à 1958
(en % de 1958)

	France	Centre-Midi	Cévennes
Industrie	63,5	62,0	23,2
Foyers domestiques	77,9	70,0	52,4

L'aire géographique sur laquelle porte les ventes du charbon à l'industrie se rétrécit progressivement et dès 1968, l'essentiel est vendu à Montpellier (60 %) et à Lyon (25 %). Le charbon domestique, lui, garde une aire de diffusion beaucoup plus large. Si l'on considère les exportations l'essentiel est dirigé vers les deux pays clients traditionnels des Cévennes, la Suisse et l'Italie. En 1953 un nouveau débouché s'était ouvert, l'Algérie ; les exportations vers ce pays s'arrêtèrent après l'indépendance (1962).

Pour analyser le processus suivi dans le bassin des Cévennes, on peut comparer les prévisions du plan de 1946 et les réalisations en 1954 :

	Prévision du plan pour 1954	Réalisation
Production	4 millions de tonnes	2.819.000 tonnes
Rendement (fond)	1.140 kg	1.321 kg
Effectifs	17.500	14.232

La réduction par rapport aux prévisions est la conséquence de deux phénomènes : la réduction des prévisions

du plan en 47-48, puis en 49 et des crédits de 1950 et la concurrence du pétrole dans le Sud de la France (dans le Nord, c'est plutôt la concurrence des charbons étrangers, belges et allemands). Le rendement supérieur aux prévisions traduit, pour une part la fermeture d'un certain nombre de sièges comme nous allons le voir.

A la libération on compte 21 puits ou galeries d'extraction, 13 installations de criblage-lavoir, 3 ou 4 centrales thermiques. En 1971, il reste 4 puits d'extraction et la découverte de l'Hérault, deux centrales thermiques. Dès 1946 sont entamés les travaux de fonçage du puits de St Florent, qui peut servir de symbole à l'évolution du bassin. L'ensemble est divisé en 3 secteurs, le Nord, le Centre et le Sud, auxquels s'ajoutent la division de Cessous (canton de Génolhac) et l'Hérault. De 1949 à 1955-56 la structure du bassin va subir des mutations importantes. En 1950 c'est l'arrêt de Plaisance dans l'Hérault ; pour le Gard de 1950 à 1952, on ferme les puits Sans Nom, de la Forêt, St Martin de Valguagues, certains quartiers à Bessèges ; on envisage d'autre part de relier Cessous au Puits de la Serres. Dans le même temps les travaux de la centrale du Fesc se poursuivent. En 1953, dans le secteur de Bessèges le puits Chalmeton est relié au puits Silhol qui le remplace ; on ouvre la découverte de Champelauson dont l'exploitation est confiée à une entreprise privée de Mende, l'entreprise Richard, dans laquelle un industriel d'Alès a des intérêts ; on arrête les installations extérieures de la Vernarède et l'on parle de l'arrêt de Cessous ; arrêt de celles de Cessous. Début 1954, la Vernarède est fermé et l'on parle de la fermeture du puits de Brissac. En octobre 1954, le puits de St Florent commence à fonctionner. Il sera inauguré en 1955, année où l'on ferme le puits de Brissac, les mines de Cessous, et où l'on amorce la fermeture des puits du Martinet qui seront fermés l'année suivante. St Florent est présenté comme l'avenir du Bassin des Cévennes

et le curé du Martinet pouvait écrire : "St Florent devient le débouché du nouveau gisement repéré récemment au moyen de nombreux sondages. Il résulte de calculs précis que ce gisement serait de l'ordre de 500 millions de tonnes et presque exclusivement composé d'anthracite de premier choix. Au rythme actuel de l'extraction, l'avenir serait donc assuré pendant deux siècles sur cette partie du bassin cévenol" (10). Ces propos peuvent être considérés comme modestes si on les compare à certaines déclarations de l'époque. Si St Florent est l'avenir du bassin, la fermeture du puits de Brissac en est le scandale, à tel point qu'une commission parlementaire viendra se rendre compte sur place. Ce puits avait été complètement modernisé et devait être arrêté immédiatement après la fin des travaux ; certaines couches avaient été abandonnées du côté du Martinet parce que plus faciles à atteindre par le puits de Brissac. Il faut enfin ajouter que pendant cette période les travaux préparatoires furent arrêtés.

De telles transformations se répercutèrent sur les mineurs : chaque fermeture entraîne des mutations à l'intérieur du bassin, les éloignant de leur domicile ou les obligeant à déménager. En même temps de nombreux mineurs sont licenciés ou mutés en Lorraine : nous reviendrons sur cet aspect dans un chapitre ultérieur. Si l'on dresse le bilan géographique, de ces fermetures, on s'aperçoit que le canton de Génolhac est pratiquement vidé de ses installations minières, que la vallée de la Cèze voit son activité disparaître en amont et l'on assiste à un glissement vers Molières ; quant à la vallée de l'Auzonnet, l'activité se déplace du Martinet vers St Florent. Ces glissements d'activité ont des conséquences économiques et sociales importantes pour les communes comme nous le verrons plus loin. En outre, depuis les années 50 la mine n'embauche plus de fils de mineur qui doivent aller travailler ailleurs. Enfin, les mineurs doivent supporter de nombreux jours de chômage conséquence de la mévente du charbon du bassin.

La crise ne se limite pas aux charbonnages mais touche l'ensemble de l'activité économique de la région. C'est d'abord l'ensemble des entreprises qui vivent de la mine (sous traitance, transport, utilisation de produits miniers, etc...) mais c'est aussi d'autres secteurs importants et notamment la métallurgie, concentrée pour l'essentiel à Tamaris. En 1945, il y avait environ 2.100 métallurgistes dans la région d'Alès : en juillet 1954, il en reste environ 1.000. Si l'on prend Tamaris seul, l'entreprise occupait dans ses laminoirs, tirefonnerie, aciérie, fabrication d'appareils de voies, etc..., 1.500 personnes ; en juillet 1954, il en reste 650. L'entreprise, après avoir fermé, rouvre ses portes fin 54 avec un effectif réduit (400). Les effectifs diminuent dans d'autres secteurs à la SNCF. Selon le comité de défense, il y avait 1.267 emplois en 1940 ; il en reste 760 en 1954, les réductions portant pour l'essentiel sur la gare et le dépôt. Même constatation pour l'EDF : pour l'année 1954 une cinquantaine d'agents étaient mutés hors de la région. Cette crise de l'emploi touche les familles de mineur de multiples façons mais très directement au niveau des possibilités de travail pour leurs enfants que la mine n'embauche plus. Enfin l'ensemble du commerce et de l'artisanat local subit les conséquences de cette crise.

A partir des années 1955-56 s'amorce une nouvelle période dans l'histoire du bassin. En premier lieu la mécanisation qui commençait à se développer de façon inégale selon les secteurs va s'accélérer. En 1954, le secteur nord, possédant des couches minces exploite pour l'essentiel au marteau piqueur et à l'explosif ; dans le secteur Centre certaines tailles épaisses sont équipées de haveuse ; le foudroyage est généralisé. Ce n'est qu'à partir de 1956 que l'on fera des essais de rabot qui permettront la mécanisation des couches minces, et qu'en 1961 que l'on essaiera le soutènement marchant qui sera d'ailleurs abandonné, à cause des difficultés rencontrées. En même temps, les sondages de reconnaissance ont repris et se poursuivent jusque vers les années 60 ; par la suite des sondages effectués n'ont pour but que de mesurer les transformations géologiques des secteurs en exploitation. En même temps la cen-

tralisation et la concentration se poursuivent. En 1955, les trois directions du secteur sont réunies en une direction de bassin. En septembre 1956 l'ensemble reliant Graissessac au Bousquet d'Orb et à la centrale est mis en activité ; les installations de jour de St Florent se poursuivent ; en 1958 est mis en service le puits des Oules ; en 1959, on regroupe les services d'entretien du bassin dans les ateliers de la Pise à la Grand Combe ; l'exploitation de la Vallée de la Cèze est concentrée sur Molières et l'on ferme Bessèges ; on entreprend les travaux, dans le secteur sud, reliant le puits Destival à Rochebelle, ce qui permettra la fermeture de Rochebelle en 1967. Le puits du Pontil est fermé en 1963. L'ensemble des installations de jour et les usines d'agglomération sont réorganisées ; l'usine de St Florent est mise en route en 1960, celle de Tamaris et de Molières, arrêtées. Enfin la direction et l'ensemble des services administratifs s'installent à Rochebelle en 1965. De 1960 à 1964, on arrête l'exploitation souterraine de l'Hérault pour la transformer en découverte et le personnel est soit mis à la retraite, soit reconverti, soit muté. L'ensemble de ces mesures entraîne de nombreuses mutations à l'intérieur du bassin. En outre à partir de 1958, l'accent est mis sur le charbon domestique qui se vend mieux, et qui concurrence, dit-on facilement le fuel car il ne sent rien et n'entraîne pas de risque d'explosion ; l'essentiel des fermetures porte alors sur le charbon demi-gras et les ouvriers sont mutés dans les secteurs d'antracite où les conditions de travail sont différentes. En 1964, le rapport de gestion note les difficultés d'adaptation des personnels mutés.

Les Houillères poursuivront par delà les aléas de l'exploitation un programme de construction de logement dont l'essentiel intéressera la vallée de l'Auzonnet et le secteur Centre. En 1955, on prévoit un plan quinquennal de construction de 1.000 logements qui ne sera jamais réalisé. De 1953 à 1961, environ 700 logements ont été construits, auxquels il faudrait ajouter environ 200 logements rachetés à cause de dégâts de surface provoqués par l'exploitation ou construits pour reloger les habitants des constructions touchées.

La plus grande part de ces logements sont spécifiques aux houillères : il y a peu d'investissement dans les HLM. A partir de 1961 les dépenses ne concernent plus que la voirie ou l'amélioration de l'habitat.

La conjoncture s'étant améliorée, les embauches reprennent de 1956 à 1966. Le nombre de jeunes se présentant à l'embauche reste toutefois inférieur aux propositions des houillères. L'optimisme qui règne peut se mesurer aux déclarations du président des Charbonnages de France, M. Verret, devant les mineurs cévenols, en 1963 : "L'avenir de la profession n'est pas menacé. Il y aura du travail pour votre génération et pour celle de vos enfants, je ne parle pas de vos petits enfants". L'année suivante la situation se détériore à nouveau .

A travers le Mineur Cévenol, journal d'entreprise destiné aux mineurs, on peut suivre l'information que la direction des houillères transmet aux mineurs et les appels pour défendre le charbon. Après une période plutôt optimiste, les houillères lancent une campagne de défense du charbon, dont le journal se fait l'écho. On insiste sur le rôle du CEDUC (Centre d'Etudes et de Documentation pour l'Utilisation du Charbon) destiné à fournir des conseils aux revendeurs et aux usagers sur les possibilités d'utilisation du charbon. La direction des HBC (Houillères du Bassin des Cévennes) fait visiter les installations du jour aux vendeurs d'appareils de chauffage et aux négociants en charbon afin qu'ils soient mieux informés et plus à même de défendre leur produit ; on organise un concours entre revendeurs . En décembre 1965, les HBC organisent une réception à la Chambre de Commerce d'Alès pour la défense du charbon dans la région. L'action porte d'une part en direction des commerçants qui se chauffent au charbon et peuvent alors obtenir des affiches portant la mention "Mineurs, nous achetons votre charbon, soyez nos clients" et d'autre part envers tous les habitants de la région auxquels sont destinées des affiches indiquant les avantages du chauffage au charbon et l'importance des houillères dans l'activité économique régionale. L'article du Mineur Cévenol qui rend compte de cette réunion se termine

scolaire d'Alès, le nouvel ensemble universitaire de Montpellier chauffé au charbon, etc... La crise et les réductions d'effectifs, c'est dans les autres pays que cela se passe : la Belgique, les Pays Bas, l'Allemagne, la Grande Bretagne, etc... "Aide-toi, le ciel t'aidera", le ciel c'est l'Etat. En 1967, le Bassin des Cévennes est autorisé à effectuer des retraites anticipées et à ouvrir la reconversion ; fin 1968, on annonce la fermeture du bassin pour 1975.

La concentration du bassin va se poursuivre, mais en même temps à partir de 1969, les bassins du Centre-Midi sont regroupés sous une direction unique coordonnant leur activité. Ce nouveau regroupement entraîne une division du travail entre les bassins. A partir de 1968, on commence à regrouper les activités du jour sur le secteur centre. En 1970, on arrête l'usine d'agglomération et le lavoir de Fontanes, le lavoir de Trescol ; en 1971, on arrête l'exploitation de Laval et la fermeture de St Florent est annoncée. En 1973, après la réunion de concertation, la date de fermeture du bassin est reportée à fin 77 ; en 1975, elle sera à nouveau reportée à fin 79 pour les découvertes. Toutefois le puits de St Florent qui devait assurer l'avenir du bassin fermera fin 1974.

L'histoire de la récession du bassin appelle plusieurs remarques. Le "repli en bon ordre" a consisté à éliminer les secteurs de la production en commençant par les gras, puis les demi-gras et enfin atteindre les maigres et anthraciteux ; sur le plan géographique, c'est d'abord l'élimination du canton de Génolhac, puis de la vallée de la Cèze et enfin de la vallée de l'Auzonnet. Pour les personnels restés sur le bassin, ce sont des mutations de lieu de travail, mais aussi souvent de lieu de résidence : alors que l'on ne trouve sur les fiches des mineurs du bassin de Provence qu'une adresse, ou à la rigueur deux, celles des mineurs du bassin des Cévennes portent souvent 4 à 5 adresses successives. Un mineur du Canton de Génolhac a pu en quelques années passer de la

../.

ainsi : "Aide toi, le Ciel t'aidera, tel est le vieil adage qui doit être plus que jamais ancré dans l'esprit de tous les habitants de notre Région Minière. Le Ciel... ou plus modestement pour nous l'Etat, nous viendra en aide, mais en attendant il importe que chacun d'entre nous fasse les efforts nécessaires pour maintenir en vie le Bassin Minier des Cévennes... A nous donc de donner l'exemple pour que cette richesse que nous avons la chance de posséder ne soit pas abandonnée et n'entraîne dans son déclin la majorité des activités économiques régionales". (février 1966). Apparaît alors dans le journal une campagne publicitaire en faveur du chauffage au charbon qui permet de dormir tranquille sans risque d'explosion et d'avoir chaud en respirant un air sain ; le prototype de cette publicité représente une coupure de presse rendant compte de la destruction d'un immeuble à la suite d'une explosion provoquée par le gaz ou le fuel, à côté une tête de chat et le texte déclare "Moi, je l'ai toujours dit.. le charbon c'est quand même plus sûr, non ?..... Mineurs, à l'entrée de l'hiver, recommandez le charbon à vos amis et connaissances". Aide-toi ..., c'est en effet le mineur qui est chargé de sauver la mine. Avril 1966, compte rendu du corso carnavalesque d'Alès : "Les HBC avaient bien entendu leur char (thème du char : "au clair de la lune, mon ami Pierrot - R.C.) contribuant à souligner la campagne menée actuellement en faveur de l'utilisation du charbon dans les cantons miniers". Juin 1967, compte rendu de la Foire d'Avignon : une banderole "journée charbon" portée par des majorettes ; "La présence de l'Harmonie des HBC dans la ville et dans l'enceinte de la foire a donné un relief éclatant à cette journée dont le charbon fut la vedette". Novembre 1967, journée du charbon à la Foire de Marseille : "La participation de notre Harmonie aux grandes manifestations commerciales contribue à mettre en relief l'importance du charbon, confirmant l'importance du Bassin des Cévennes dans l'Economie Régionale". En même temps, on insiste sur les gros clients des charbonnages : le charbon des Cévennes utilisé pour produire des boissons rafraichissantes, le chauffage de la cité

../.

Vernarède à Trescol, de Trescol à St Florent et de St Florent à la Grand Combe sans que cela représente un cas exceptionnel. Enfin, nous reviendrons plus loin sur les départs de la mine et les conséquences pour les communes minières.

B/ La Provence

La situation de la Provence apparaît beaucoup plus simple à la fois parce qu'il s'agit d'un gisement unique, d'un seul type de charbon aux débouchés bien typés et parce que les conditions géographiques rendent les communications relativement faciles. Les houillères de Provence reprennent au moment de la nationalisation les biens de 4 compagnies, dont deux dominant la production, les Charbonnages du Midi ayant repris les mineurs de Trets (Cie de la Grand Combe) et contrôlant la Compagnie des mines de Valdonne. Elles disposent de 6 puits principaux d'extraction : St Joseph à Cadolive, Armand à Peypin, Germain à St Sournin, Hely d'Oissel à Gréasque, Biver à Gardanne et Coureau à Meyreuil. En outre la production d'une partie du charbon exploité peut être évacuée directement sous terre par la galerie de la mer jusqu'à la Madrague à Marseille où se trouvent des installations des Houillères ; enfin la direction se trouve à Marseille. Après la guerre un nouveau puits est foncé à Gardanne, le puits Gérard qui entrera en activité en 1950. Les Houillères n'ont pour débouchés que les industries locales et sont de ce fait sensibles à toute récession de l'activité économique et à la concurrence du fuel. Dès 1949 la mévente est importante et les houillères licencient du personnel. En même temps des salariés d'entreprises extérieures (prestataires de service ou de main d'oeuvre) viennent travailler dans les installations du jour. Un projet de construction d'une usine d'hydrogénation et de synthèse à Rousset, dont les travaux furent commencés, ne vit jamais le jour, après avoir été ajourné dès 1950. Par contre cette même année fut prise la décision de construire une centrale électrique qui était préalablement prévue pour l'Allier, le ministre de l'époque ayant

estimé que les mineurs de cette région pouvaient sans problèmes retourner au travail des champs. Cette centrale assura progressivement le débouché essentiel pour le charbon. Toutefois la centrale ne résolvait pas le problème de la main d'oeuvre. Un relevé du personnel en 1973 indique qu'un peu plus du tiers du personnel de la centrale a antérieurement travaillé à la mine. En outre, une part du personnel (non comptée ici) est fournie par des entreprises de main d'oeuvre. De 1950 à 1954, de nombreux mineurs furent licenciés ou mutés dans d'autres bassins. En 1953 et 1954 les puits Armand et St Joseph sont fermés et le personnel est muté au puits Gérard ; à cette époque les trois puits de la division de Valdonne occupaient 800 ouvriers dont 240 au jour, 54 employés, 4 ingénieurs. Le puits Germain restera en activité jusqu'en 1959. Dans un souci de concentration de la production une galerie est creusée entre Gréasque et Meyreuil et le puits Hély d'Ossel est fermé en 1961. En même temps les retraites anticipées et la reconversion sont appliquées dans le bassin de Provence. L'arrêt de l'embauche des jeunes fut effectif dès les années 50 puis reprise de façon réduite ; à partir de 1967, il n'y eut plus d'embauche. En 1970 l'ensemble de la production est concentré autour du puits Coureau à Meyreuil ; les puits Biver et Gérard ferment. La direction, d'autre part, est transférée à Meyreuil. Le bassin de Gardanne dont la production de lignite n'était pas un atout favorable, voit sa situation s'améliorer grâce aux possibilités de mécanisation, le gisement étant régulier et relativement épais, ce qui lui permet d'atteindre des rendements assez élevés. La Centrale dont la troisième tranche fut réalisée en 1965 assure un débouché important quoiqu'irrégulier. En 1968, dans le plan Bettancourt la fermeture du bassin est liée à l'arrêt de la Centrale, c'est-à-dire vers 1985-90. Enfin avec la crise de l'énergie, le bassin de Provence eut l'autorisation de réembaucher du personnel alors que 3 ans avant un projet de reconversion du personnel avait été mis en place.

CONCLUSION

On peut se demander, en regroupant ces divers éléments, s'il était vraiment possible que la récession des houillères se fasse sans conflit. L'interprétation que l'on donne du phénomène, nous l'avons vu n'est pas univoque. Si tous sont à peu près d'accord sur le fait que le charbon comme matière première ne pouvait garder la place qu'il occupait avant la guerre et que les réserves n'étaient pas inépuisables, les interprétations concernant la non rentabilité des houillères et la concurrence inévitable du fuel divergent et mettent en cause la politique de l'énergie suivie par les différents gouvernements. Au niveau de la fermeture même des puits, les raisons invoquées prétaient dans la plupart des cas à discussion, que ce soit la rentabilité économique qui renvoie aux coûts, aux prix de vente et aux objectifs de production choisis, l'épuisement des gisements qui reste incertain lorsqu'aucun nouveau sondage n'a été effectué ou lorsque les résultats des sondages ne sont pas publiés, l'aspect dangereux du secteur d'exploitation alors que d'autres secteurs présentant les mêmes dangers continuent à fonctionner ; en outre, les sommes investies pour la modernisation apparaissent, lors de la fermeture, comme un gaspillage inacceptable.

Modernisation de la production et régression s'imbriquaient et prenaient concrètement la même forme dans les transformations subies par les bassins : transfert des installations du jour, réduction de la production, démantèlement, ce qui rendait toute modernisation suspecte. En même temps les mineurs subissaient ces changements sur plusieurs plans : dans leurs lieux de travail, passage dans un puits plus éloigné aux conditions d'exploitation souvent différentes, pouvant être chargés de travaux dévolus normalement à des ouvriers de catégories inférieures, subissant dans le même temps les conséquences de la mécanisation sur l'organisation du travail du fond ; déperdition économique et sociale des régions aban-

données et souvent obligation de changer de domicile ; en outre l'arrêt de l'embauche à la mine posait aux familles le problème de l'emploi pour les jeunes. La conjugaison des changements de structure et des mouvements conjoncturels entraînait une succession de périodes de licenciements et de périodes de manque de main d'oeuvre et d'embauche qui faisaient apparaître les premières comme injustifiées.

Les conséquences se firent sentir sur l'importance respective du jour et du fond dans la population mineur. Si dans la première période où la production continue à augmenter, les ouvriers du jour sont plus

en %	1947	1953	1958	1963	1968	1973
Nord-Pas de Calais	68,9	69,8	71,6	73,6	69,9	64,0
Lorraine	63,2	66,9	69,1	68,9	65,8	62,5
Cévennes	65,6	67,5	68,2	66,0	61,3	55,5
Provence	61,2	65,6	64,9	66,4	64,6	65,3
France entière	67,5	68,8	70,2	71,3	68,0	62,6

% du fond parmi les mineurs

touchés que ceux du fond, c'est l'inverse qui se passe par la suite. Le rapport 2/3 fond, 1/3 jour, qui semblait la règle d'or aux mineurs et aux dirigeants des houillères, dans les Cévennes notamment, évolue au détriment du fond.

Si l'on juge à partir de là, les analyses qui considèrent qu'une information des mineurs pouvait favoriser l'acceptation des changements, on peut estimer que le problème est mal posé, car l'information repose nécessairement sur une interprétation de la crise et peut avoir des effets opposés à ceux prévus, c'est-à-dire être perçue non comme une information mais comme une propagande de la direction des charbonnages ou de l'Etat.

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Production	10,00	10,10	10,20	10,30	10,40	10,50	10,60
Exportation	2,00	2,10	2,20	2,30	2,40	2,50	2,60
Importation	0,50	0,55	0,60	0,65	0,70	0,75	0,80
Stock	1,00	1,05	1,10	1,15	1,20	1,25	1,30
Consommation	8,50	8,60	8,70	8,80	8,90	9,00	9,10

NOTES

- 1- TOROMANOFF (Michel) - Le drame des houillères -
Le Seuil - Collection "Société" - 1969 - p. 34 -
- 2- TIFFON (Georges) - Le charbon -
PUF - "Que Sais-Je ?" - 1967, pp. 123-124 -
- 3- CHERADAME (René) - Splendeur et déclin du charbon -
Usine Nouvelle - Avril 1970 - pp. 390-391 -
- 4- CHABERT (A.) - Les salaires dans l'industrie française -
Les charbonnages - Armand Colin - 1957 - p. 16 -
- 5- ALLEMAN (Marcel) - Prouesses et exploits du grand Zapata -
Gallimard - 1954 - pp. 156-157 -
- 6- Idem p. 68-69 -
- 7- Idem p. 21-24 -
- 8- "(Les masques) n'ont pas beaucoup de succès auprès des ouvriers :
il fait souvent assez chaud dans une mine et il est pénible de
travailler avec un masque sur le visage ; on peut dire en quelque
sorte que dans la conquête du sous-sol le mineur n'affectionne
pas plus le masque que ne l'aimait le soldat dans la première
guerre mondiale..." - CAZIN (Michel) - Les Mines - PUF - 1951 p. 54.

-9- Ingénieur en chef MELLET, 18 avril 1972 à Meyreuil.
cité dans Centre-Midi Magazine - Juin 1972 - p. 18 -

-10- ALBOUY (Abbé A.) - Le martinet et la Vallée de l'Auzonnet
à travers les âges.

Nimes - Ed. Notre Dame - 1957 -

Ma vido de Minaire

...

Ai rebala moun quieu per niveus et per taillos,
Granfigna moun rastel au cadrès abourris ;
Trento ans ai aléna un air mouisse et pourri
Dins l'aigo et la susour desgoulinan mas braillos !

Ai entendu gingla lous charris sus la rèlos,
Craqueja lou viei bos et grêla lou carboun ;
Trento ans ai cousseja l'acido et lou grisoun,
Moun ceu à ras dé front et toujours sans estelles !

Piei lou jour es vengu qu'ai remisa mas botos
Et penja moun cabas au cro dé moun lindau ;
Air réfa moun cubert, escouba moun oustau ;
Ai séména moun ort, aseiga mas garrotos.

....

Paul DELEUZE
Septembre 1971

Mineurs, mes camarades, Mangeurs de Pierre, Foudroyeurs, Piqueurs
des fronts de taille, Purgeurs de mauvais air, Ramoneurs de galeries,
Bâtisseurs de cathédrales, Machinistes chevauchant vos mécaniques
de ténèbres, Rouleurs de trains aveugles, Manœuvres de toutes les
besognes hurlantes, rugissantes, mes camarades des galeries sans
nom et du charbon sans fin...

Marcel ALLEMAN
Prouesses et exploits du
Grand Zapata

CHAPITRE VI

CARACTERISTIQUES DE LA FORCE DE TRAVAIL

L'évolution de la production minière et la crise des charbonnages que nous venons de décrire se répercutent sur les caractéristiques de la force de travail. Par ailleurs, la nationalisation des mines fut accompagnée de la mise en place du statut du mineur, dont les caractéristiques aident à mieux cerner la population ouvrière et son évolution. On ne retiendra ici que certains aspects de ce statut, ceux qui permettent de saisir l'évolution professionnelle des ouvriers et les problèmes qui peuvent se poser par rapport à la fermeture des mines et à la reconversion. C'est pourquoi nous mettrons l'accent principalement sur le bassin des Cévennes.

I - LE STATUT DE MINEUR

Le statut de mineur fournit une base d'analyse importante pour la structure professionnelle dans les mines. Promulgué en même temps que la nationalisation des mines, il est l'aboutissement d'un travail de commissions débuté en septembre 1945. Lors de la première séance (6 septembre 1945), le directeur des mines qui présidait la commission déclarait que sa création répondait à deux ordres d'idées :

"- D'une part à des considérations d'équité. Il est juste que la profession de mineur, qui est particulièrement pénible et qui comporte, tant du point de vue des accidents du travail que des maladies professionnelles, des risques exceptionnels, ait en contrepartie des avantages spéciaux ;

../.

- D'autre part à des considérations d'intérêt général qui conduisent à favoriser tout particulièrement aujourd'hui le recrutement des ouvriers mineurs. Nous risquons de payer très cher aujourd'hui la dévalorisation de la profession minière intervenue au cours des vingt cinq dernières années. En outre au cours des dernières années la population minière a considérablement vieilli, les jeunes ouvriers sont de moins en moins nombreux" (1).

Il faut ajouter à ces deux considérations une troisième : la nationalisation de l'ensemble des houillères impliquait la mise en place d'un statut unique se substituant aux pratiques instituées par les diverses compagnies. Enfin au moment des discussions, ce sont les mineurs de fond qui manquent, les ouvriers de surface étant plutôt nombreux. Cet état de fait, les considérations de la commission, et la traditionnelle supériorité du mineur de fond vont se traduire dans le statut par une valorisation marquée du travail de fond.

A/ Les catégories de salariés

Les ouvriers de plus de 18 ans de fond sont classés en six catégories et ceux du jour en 7 catégories. Par ailleurs, le salaire de la catégorie I du fond servira de base à la détermination des salaires de toutes les catégories de personnel du fond (y compris les ingénieurs du fond et assimilés, la catégorie I du jour à tous les personnels du jour (y compris les employés et cadres administratifs). Si l'on prend pour base 100 le salaire de la catégorie I du jour, celui de la catégorie I du fond est à 118. Les agents de maîtrise du fond seront divisés en 5 catégories, ceux du jour en 7, les employés et cadres administratifs en 9 et les ingénieurs et assimilés en 10 catégories. On obtient alors les répartitions ci-contre :

FOND

Ouvriers						Ingénieurs																		
I	II	III	IV	V	VI	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X									
118	130	142	154	169	183	242	260	283	307	330	295	342	366	448	531	614	696	779	861	944				
						I	II	III	IV	V														
						Agents de maîtrise																		

JOUR

Ouvriers							Ingénieurs																				
I	II	III	IV	V	VI	VII	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X											
100	110	120	130	140	150	160	150	175	190	205	225	245	265	250	290	310	380	450	520	590	660	730	800				
							III	IV	V	VI	VII	VIII	IX														
							Agents de maîtrise																				

EMPLOYES ET ADMINISTRATIFS

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
120	135	150	170	183	200	220	245	265

Si l'on considère les indices, on peut remarquer que le rapport entre les trois premières catégories ouvrières est le même pour le jour et le fond, les rapports pour les catégories supérieures sont supérieurs au fond. La catégorie la plus basse des employés est indexée sur la catégorie III du jour, la catégorie la plus basse des agents de maîtrise jour est indexée sur la catégorie III des employés, celle des agents de maîtrise fond est indexée sur la catégorie VI des agents de maîtrise jour pondérée par le coefficient fond (1,18) ; enfin les échelles des ingénieurs fond sont les mêmes que celles des ingénieurs jour pondérés par le coefficient fond. Avant d'aller plus loin, il est d'abord nécessaire de souligner la différence marquée entre les agents de maîtrise fond et ceux du jour. Au fond, la séparation est très marquée puisque l'on passe de l'indice 183 pour la catégorie VI des ouvriers à l'indice 242 pour la catégorie inférieure des agents de maîtrise. Au jour, au contraire la catégorie la plus basse des agents de maîtrise est identique à la catégorie VI des ouvriers.

Les différentes catégories renvoient à la structure professionnelle à la fois dans ses différenciations et ses hiérarchisations :

	Manoeuvres	OS	Mineurs	OP
Catégorie I	Manoeuvres ordinaires			
Catégorie II	Manoeuvres force et manoeu. adaptés			
Catégorie III		ouvriers spécial. 3ème cl.		
Catégorie IV		ouvriers spécialisés 2e classe	Aides mineurs	
Catégorie V		ouvriers spécialisés de 1ère classe	ouvriers mineurs qualifiés	ouvriers professionnels
Catégorie VI				ouvriers professionnels de 1ère clas.

Ouvriers Jour

	Manoeuvres	OS	Ouvriers de métier
Catégorie I	Manoeuvres ordinaires		
Catégorie II	Manoeuvres de force et manoeuvres adaptés		
Catégorie III		Ouvriers spécialisés de 3ème classe	Aide-ouvrier de métier
Catégorie IV		OS de 2ème classe	ouvrier de métier 3ème classe
Catégorie V		OS de 1ère classe	ouvrier de métier 2ème classe
Catégorie VI			ouvrier qualifié de métier de 1ère classe
Catégorie VII			ouvrier qualifié de métier hors classe

Les catégories articulent les spécialités de la mine dans un cadre proche des classifications générales. Dans la catégorie manoeuvre, on a affaire à tous les travaux liés à l'évacuation du charbon (rouleurs, accrocheurs, remblayeurs, pelleteurs) ; on peut noter le terme "adapté" qui renvoie à la spécificité de la mine. Les OS recouvrent les catégories chargées de l'entretien des galeries, à la pose du matériel, etc... Certains, tels les boiseurs possèdent une véritable qualification. La catégorie mineur fait référence à l'abattage du charbon. Enfin, parmi les professionnels, deux groupes

se mêlent : les ouvriers capables de tout faire dans la mine et ayant des connaissances particulières, tels les boute-feux, et les ouvriers professionnels liés à la mécanisation.

Pour le jour, on trouve à l'un des pôles le travail sur le carreau de la mine (manoeuvre et OS), à l'autre les ateliers et la partie machine (ouvriers de métier). Les règles d'avancement particulières indiquées dans le statut marquent la spécificité des sous catégories. Pour le fond une seule mention, le passage de la catégorie IV à la catégorie V pour l'abattage, c'est-à-dire pour les mineurs. Pour le jour, le passage de III à IV, de V à VI et de VI à VII uniquement pour les ouvriers de métier. On reviendra sur cet aspect avec le problème de l'ancienneté.

Pour la maîtrise, le classement des surveillants, contremaîtres et chefs traduit la hiérarchie des secteurs dans la mine. Pour le jour on voit apparaître par ordre d'importance croissante la "cour", la fabrication, les services électromécaniques, les ateliers. La concordance de la catégorie I des agents de maîtrise fond avec la catégorie VI des agents du jour marque l'égalité entre le surveillant du fond et le surveillant d'atelier. Le sous chef porion se situe entre le sous-chef et le chef d'atelier et le chef porion au dessus de ce dernier. Enfin le sous-chef et le chef d'atelier sont assimilés aux chefs de bureau principaux. Pour les employés les 4 premières catégories représentent les employés, la cinquième les comptables, les quatre dernières les cadres administratifs.

Les catégories d'ingénieurs et assimilés correspondent, selon le statut "à des grades et non à des fonctions". On peut avoir un grade supérieur à sa fonction, mais si la fonction occupée est supérieure au grade, celui-ci doit être réajusté à la fonction. Les trois premières catégories sont des catégories de départ. Si l'on sort du rang ou si l'on possède un certain niveau d'étude (par exemple la licence), on débute en catégorie I comme ingénieur

ou inspecteur adjoint ; en catégorie II ce sont les élèves d'un certain nombre d'écoles d'ingénieurs ou autres ; en catégorie III, ce sont les élèves des grandes écoles. Les catégories II, III et IV regroupent les ingénieurs ou inspecteurs, V et VI les ingénieurs ou inspecteurs divisionnaires, VII et VIII les ingénieurs et inspecteurs principaux, IX et X les ingénieurs et inspecteurs en chefs. Ce n'est qu'à partir de la catégorie V que l'on voit donc apparaître "l'état-major" de la mine.

B/ L'ancienneté

L'ancienneté joue un rôle essentiel, tant dans les possibilités d'accès aux postes supérieurs, dans les promotions automatiques, que dans les augmentations de salaire ou de congé. Sans rendre compte de tous les aspects, quatre raisons peuvent être dès l'abord invoquées, l'apprentissage sur le tas, l'adaptation à la mine, les risques accrus d'handicaps physiques (accidents, pneumocose ou silicose) et la volonté de retenir les ouvriers à la mine.

Le cas des jeunes ouvriers, employés, ou techniciens ne peut toutefois se ramener à un simple problème d'ancienneté. On est adulte, selon le statut, à 18 ans chez les ouvriers, à 22 ans chez les employés, techniciens ou agents de maîtrise. On peut certes arguer de l'apprentissage sur le tas ; toutefois un jeune de 16 ans possesseur d'un CAP retrouve un abattement de salaire identique aux autres quoique sur une catégorie différente (catégorie III au lieu de I) ; un autre aspect peut expliquer partiellement ces abattements, le fait que le développement physique du jeune n'est pas terminé, l'impossibilité pour lui d'accomplir des travaux nécessitant une force physique suffisante. Ceci n'est toutefois pas valable pour les employés. Il faut ici en revenir au rôle de jeune dans la famille et sur le marché de la force de travail, à l'aspect de salaire complémentaire. Il faut noter enfin que jusqu'en 1968 les années passées à la mine avant l'âge de 18 ans ne comptaient pas pour l'ancienneté.

A 14 ans, le jeune ouvrier reçoit, s'il est sans formation, 50 % du salaire de la catégorie la plus basse. Ce pourcentage va en augmentant pour atteindre 100 % à 18 ans. Pour inciter les jeunes à opter pour le fond, la croissance est plus rapide au fond qu'en surface. A 17 ans et 9 mois, le jeune du fond est à l'indice 109 alors que celui du jour est à l'indice 84.

L'ancienneté joue un rôle important au niveau des promotions soit pour freiner des promotions trop rapides qui pourraient être dues au favoritisme, soit pour fournir des promotions qui n'avaient pu être obtenues par d'autres moyens (diplôme, essai professionnel, etc...). Par exemple, pour l'ouvrier de fond (passage de l'aide mineur au mineur qualifié) : "le passage des ouvriers à l'abattage de la catégorie IV à la catégorie V a lieu normalement après un délai de douze mois, il est toutefois subordonné à l'essai professionnel d'usage", ou pour l'ouvrier de métier de jour : "le passage à la catégorie VI a lieu en principe après l'essai professionnel ; il peut être également décidé sur avis favorable du chef d'atelier ; il devient automatique lorsque l'ouvrier a vingt ans de service dans la profession ou 45 ans d'âge avec une ancienneté d'au moins trois ans dans la catégorie V..."

Pour les ingénieurs, dans les quatre catégories les plus basses une ancienneté de 12 ans leur offre le bénéfice de passage à la catégorie supérieure. Inversement, l'ancienneté joue comme frein pour les catégories IX et X : "Ne pourront être nommés au grade d'ingénieur ou d'inspecteur en chef ou à un grade supérieur que les ingénieurs ayant au minimum huit ans d'ancienneté dont trois de commandement ou de services équivalents à ceux d'un poste de commandement".

L'ancienneté joue aussi sur les salaires. Pour les ouvriers, la bonification ne peut être que de 20 points à raison de 2 points pour trois années de travail.

Pour les agents de maîtrise, techniciens, agents administratifs et cadres, les bonifications sont plus importantes (54 points sur 20 ans pour les AMT fond, de la catégorie V, 55 points sur 20 ans pour les AMT jour et les administratifs de la catégorie IX, 140 points sur 17 ans pour les ingénieurs et assimilés de la catégorie X.

C/ Hiérarchie des salaires

Si l'on compare le salaire, d'après le statut, du jeune ouvrier entrant à 14 ans pour travailler au jour et celui de l'ingénieur fin de carrière en échelle 10, on obtient un rapport de 1 à 22, ceci sans tenir compte des primes. Celles-ci représentant un pourcentage progressif du salaire au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie, l'éventail est donc encore supérieur à celui noté plus haut. Il faut noter toutefois qu'à partir du moment où la mine n'embauche plus, où les ouvriers restant acquièrent une ancienneté de plus en plus élevée et où les catégories de base se vident de leurs effectifs, l'éventail des salaires se réduit progressivement. C'est ce qui se produit dans la période de récession des houillères.

De plus, si l'on compare le salaire journalier moyen des ouvriers du fond et de ceux du jour, on constate un rapprochement de deux groupes autour du rapport 1,18 qui caractérise les salaires de base.

	1946	1948	1953	1958	1963	1968	1973
% du salaire du jour	150	141	138	131	129	125	120

Salaire du fond en % du salaire du jour

Ce rapprochement entre le fond et le jour est dû

essentiellement à quatre causes :

- la part des ouvriers classés dans les catégories élevées a augmenté plus rapidement au jour qu'au fond
- une ancienneté plus élevée
- l'accroissement de la part des primes communes au fond et au jour dans le salaire
- la part plus importante des heures supplémentaires au jour

II - LES EFFECTIFS OUVRIERS DES CEVENNES

A/ La structure d'âge

Nous pouvons mesurer les évolutions que nous venons de noter à travers le bassin des Cévennes. Nous étudierons successivement, l'évolution des pyramides des âges, de l'ancienneté et de la distribution des mineurs entre les différentes catégories, en séparant le fond, le jour et les usines annexes. Avant d'aborder l'analyse des données, il faut se souvenir que le jeune entrant à la mine commence souvent par travailler au jour et que le vieux mineur ou le mineur handicapé peut fixer sa carrière au jour, c'est-à-dire qu'à priori les deux extrêmes peuvent se trouver surévalués par rapport à la distribution du fond. Pour les usines annexes, l'embauche, dans la mesure où l'on a affaire à des ouvriers de métier, peut être beaucoup plus tardive, les jeunes se trouvant alors sous représentés.

Si l'on regroupe les ouvriers ayant moins de 35 ans et que l'on analyse l'évolution de 1954 à 1972, on constate que le personnel fond se caractérise par un vieillissement des effectifs plus lent que celui du jour ou des usines

Fond

%	1954	1958	1963	1968	1972*
- de 18 ans	2,3	2,2	1,9	0,1	-
18 - 24	14,0	12,9	8,4	4,8	1,7
25 - 29	17,7	15,0	11,1	7,9	4,2
30 - 34	19,4	18,0	15,5	14,2	9,6
35 - 39	12,2	17,9	20,5	19,3	16,8
40 - 44	14,2	11,8	21,6	26,0	29,4
45 - 49	12,5	13,6	11,3	20,1	28,8
50 - 54	6,8	7,4	9,2	7,2	9,5
55 ans et +	0,9	1,2	0,5	0,4	

Jour

%	1954	1958	1963	1968	1972*
- de 18 ans	0,8	2,2	0,1	-	-
18 - 24	11,0	4,8	2,6	2,4	0,5
25 - 29	12,6	11,7	6,8	3,9	2,6
30 - 34	15,0	14,2	15,0	9,4	5,3
35 - 39	10,2	17,0	19,7	18,2	16,6
40 - 44	16,0	12,5	24,3	26,6	30,1
45 - 49	17,1	18,8	14,1	26,3	30,3
50 - 54	14,2	15,9	15,6	12,8	14,5
55 ans et +	3,1	2,9	1,8	0,4	

Usines Annexes

%	1954	1958	1963	1968
- de 18	0,1	-	-	-
18 - 24	9,2	2,9	1,9	0,4
25 - 29	16,2	13,2	8,8	2,2
30 - 34	17,6	18,6	17,3	10,1
35 - 39	9,2	17,3	22,0	23,5
40 - 44	16,6	10,2	20,1	29,2
45 - 49	16,0	21,1	12,2	23,2
50 - 54	11,9	13,6	15,8	11,2
+ de 55	3,2	3,1	1,9	0,2

* Pour 1972, les tranches sont les suivantes :
21-25, 26-30, 31-35, 36-40, 41-45,
46-50, 51 et +

PROVENCE

Répartition par âges

Fond

	1963	1968	1973
- de 20	0,1	0,6	-
20 à 24	7,2	2,1	3,2
25 à 29	14,8	9,1	3,0
30 à 34	17,7	15,7	12,9
35 à 39	20,3	19,3	21,9
40 à 44	22,0	22,3	26,4
45 à 49	10,9	23,9	26,2
50 à 54	6,7	6,6	6,4
55 et +	0,3	0,4	-

Jour

	1963	1968	1973
- de 20	4,7	4,4	-
20 à 24	6,8	3,7	1,4
25 à 29	9,5	8,2	3,4
30 à 34	13,9	11,0	9,0
35 à 39	17,9	16,9	14,4
40 à 44	20,1	20,1	25,7
45 à 49	12,2	22,4	25,5
50 à 54	13,4	12,4	20,2
55 et +	1,5	0,9	0,4

% de moins de 35 ans

%	1963	1968	1973
Fond	29,8	27,5	19,1
Jour	34,9	27,3	13,8
Rapport fond/ jour	114	101	138

Fusion des effectifs par âge

Classe d'âge en :	<u>1961</u> % restant en 1966	<u>1966</u> % restant en 1971
21-25	89,2	89,1
26-30	86,3	89,3
31-35	88,7	92,1
36-40	89,9	93,9
41-45	87,1	74,7

% de plus de 40 ans

%	1963	1968	1973
Fond	39,9	53,2	59
Jour	47,2	55,8	71,8
Rapport fond/ jour	84	95	82

Ouvriers de moins de 35 ans

%	1954	1958	1963	1968	1972
Fond	53,4	48,1	36,9	27,0	15,5
Jour	39,4	32,9	24,5	15,7	8,4
Usines Annexes	43,1	34,7	28,0	12,7	(?)
Rapport $\frac{\text{Fond}}{\text{Jour}}$ (indice)	136	146	151	172	184

annexes, et que celui des usines annexes a le vieillissement le plus rapide. L'arrêt de l'embauche du personnel jour a en effet été plus précoce que pour le fond. Par ailleurs, la réduction du personnel dans les usines annexes s'est manifestée plus tardivement que pour les ouvriers du fond et du jour mais la réduction fut plus brutale à partir de 1962. On peut noter la faiblesse, en 1954 de la classe d'âge 35-39 ans, qui marque la charnière entre la population ouvrière des mines avant la guerre et le recrutement dès la libération. C'est pour le fond que ce creux est le moins marqué et pour les usines annexes qu'il l'est le plus. Nous avons déjà noté que c'est la population fond qui est la plus stable, la moins touchée par les fluctuations et que, d'autre part, c'est après la nationalisation que se sont développées le plus rapidement les usines annexes.

../.

%	1954	1958	1963	1968	1972
Fond	34,4	34,0	42,6	53,7	67,7
Jour	50,4	50,1	55,8	66,1	74,9
Usines annexes	47,7	48,0	50,0	63,8	(?)
Indice $\frac{\text{Fond}}{\text{Jour}}$	68	68	76	81	90

Ouvriers de plus de 40 ans

Si l'on retient les ouvriers de plus de 40 ans, leur part dans l'effectif des trois catégories reste stable entre 1954 et 1958 et s'accroît rapidement par la suite. En 1954 un peu plus de la moitié du personnel fond a moins de 35 ans et la moitié de celui du jour a plus de 40 ans. En 1973, les 2/3 du fond et les 3/4 du jour ont plus de 40 ans. Si le jeu des retraites normales ou anticipées contribuent à ce déséquilibre, il faut constater que le vieillissement plus rapide du fond correspond à la période au cours de laquelle la regression des effectifs est la plus rapide.

%	1954	1958	1963	1968	1972
Fond	45,8	47,7	57,6	59,5	55,8
Jour	41,2	43,7	59,0	54,2	52,0
Usines annexes	43,4	46,1	59,4	62,8	-

Ouvriers de 30 à 44 ans

Si l'on retient les classes d'âge centrales, c'est-à-dire celles qui recouvrent la période où les mineurs ont atteint leur stade de qualification et sont parfaitement intégrés dans le travail de la mine, on constate que le jour atteint son maximum en 1963, le fond et les usines annexes en 1968. C'est donc à partir de 1963 pour le jour et de 1968 pour les deux autres catégories que le vieillissement s'accélère à tous les niveaux. La pyramide des âges traduit, dans ses diverses composantes l'histoire même de l'évolution de la mine. Ceci peut être confirmé par l'évolution de la pyramide des âges de la Provence qui a eu une évolution différente quant à la réduction de ses effectifs.

Pour cerner d'un peu plus près l'évolution de la pyramide des âges, on peut se demander dans quelle mesure la réduction d'effectif touche de façon différentielle les différentes classes d'âge. Pour le bassin des Cévennes, nous avons comparé les effectifs des classes d'âge tous les cinq ans, ce qui permet de comparer l'effectif d'une classe d'âge, une année donnée, à l'effectif de la classe d'âge immédiatement supérieure cinq ans après. Un tel calcul ne permet que de mesurer la réduction nette, c'est à dire de faire abstraction des arrivées, ce qui n'est pas grave pour les Cévennes, dans la mesure où l'on a affaire à un bassin de départ, où les arrivées sont négligeables.

Classes d'âges	En 1958 Reste en 1963	en 1963 Reste en 1968
25 - 29 ans	73 %	87,6 %
30 - 34 ans	79,2 %	89,5 %
35 - 39 ans	83,4 %	89,3 %
40 - 44 ans	67,1 %	69,4 %
45 - 49 ans	48,8 %	53,3 %
50 - 54 ans	6,2 %	2,3 %

Nous avons écarté les deux premières catégories, moins de 18 ans et 18 à 24 ans, car elles auraient donné des résultats dépourvus de signification. En effet nous ne connaissons pas la répartition des moins de 18 ans, ce qui nous empêche de savoir au bout de combien d'années ces effectifs se retrouvent dans la catégorie supérieure ; d'autre part, comme elle ne peut recouvrir que trois ans maximum et que la catégorie suivante inclut 7 années, ses effectifs se trouveraient toujours mêlés à d'autres. Nous avons de même écarté la catégorie 18 - 24 ans pour deux raisons : parce qu'elle couvre 7 années au lieu de 5 et nous retrouvons le problème précédent ; parce qu'elle est marquée par l'interruption du service militaire et les statistiques les enregistrent comme des départs ou des entrées. Enfin, ces deux catégories comportent trop d'embauches pour qu'on puisse saisir les départs. Si l'on considère la période 1958-1963, les réductions d'effectifs sont pour une large part liées à la fermeture de Graissessac, et donc aux reconversions, aux mutations, aux retraites anticipées. Les catégories les plus jeunes sont essentiellement touchées par la reconversion, les catégories 40 -44 et au dessus par les retraites anticipées. La catégorie 35 - 39 reste la moins touchée. La période 63 - 68 se caractérise par le début d'une politique de reconversion et de retraite anticipée pour les Cévennes à partir de la fin de 1967. Il faut noter que les différences entre classes d'âge pour une même période (pour les classes qui ne sont pas touchées par la retraite) sont moins fortes que les différences entre périodes pour une même classe d'âge. Les données sur la Provence confirme les résultats précédents sur un point essentiel: le fait qu'il y ait plus de différences entre deux périodes qu'entre les différentes classes d'âge dans la même période. Le résultat est d'autant plus net que nous avons pu suivre les effectifs selon leur année de naissance en tenant compte des entrées et des sorties annuelles.

../.

B/ L'ancienneté

La seconde donnée retenue pour analyser les caractéristiques du personnel est l'ancienneté qui bien que conditionnée par l'âge, entretient avec celui-ci un rapport indirect puisqu'elle dépend de l'âge à l'embauche.

%	1963	1968	1973
- de 3 ans	6,6	0,7	-
3 à 11	18,3	17,6	12,0
12 à 29	74,8	80,4	85,6
30 ans et +	0,3	1,3	2,4

Ancienneté Fond

%	1963	1968	1973
- de 3 ans	1,7	0,5	-
0 à 11	10,9	8,5	4,3
12 à 29	86,2	86,8	89,9
30 ans et +	1,2	4,2	5,8

Ancienneté Jour

	1963	1968	1973
- de 3 ans	-	0,2	-
3 à 11 ans	16,4	6,4	3,5
12 à 29 ans	82,9	91,2	92,1
30 ans et +	0,7	2,2	4,4

Ancienneté Usines Annexes

L'ancienneté joue un rôle important dans la mesure où certains avantages de la reconversion ne sont accordés qu'aux ouvriers ayant au moins 10 ans d'ancienneté, où la retraite anticipée est accordée à partir de 30 ans d'ancienneté et où les risques professionnels s'accroissent avec l'ancienneté. On peut noter que la distorsion entre

le fond et le jour est à ce niveau plus importante encore que dans la structure d'âge, que la chute de la classe 3 à 11 ans se situe entre 1963 et 1968 pour les usines annexes et entre 1968 et 1973 pour le fond, ce qui renforce l'idée d'évolutions différentielles entre catégories.

C/ Les catégories professionnelles

A. CHABERT dans son ouvrage sur les charbonnages fournit la répartition de 1948 à 1954 des mineurs de l'ensemble de la France par catégories (2). Pendant cette période les effectifs fond sont réduits de 22 %, ceux du jour de 27 %, alors que les effectifs des usines annexes augmentent de 30 %. On constate pendant cette période que le pourcentage des catégories les plus basses diminuent dans les mêmes proportions au fond et au jour, celui des catégories les plus élevées augmentent plus rapidement au jour qu'au fond. Toutefois, contrairement aux affirmations de CHABERT, ce glissement n'est pas "un moyen détourné d'augmenter les salaires", mais, pour l'essentiel, le résultat de la mécanisation et d'une réduction plus importante des catégories les plus basses. Ces résultats toutefois ne traduisent pas les différences entre bassins.

Catégories	Ensemble France 1954	Nord Pas-de-Calais 1963	Cévennes 1963	Cévennes 1968	Cévennes 1973
I, II, III	28,6	22,4	38,3	30,2	14,1
IV, V	65,3	71,6	56,6	63,7	72,2
VI	6,1	6,0	5,1	6,1	13,7

Répartition des ouvriers Fond

Répartition par catégories

(Ensemble de la France)

	1948	1954
- de 18 ans	5,6	4,2
Catégorie I	5,3	0,8
Catégorie II	16,6	13,8
Catégorie III	10,6	9,8
Catégorie IV	22,7	25,2
Catégorie V	34,5	40,1
Catégorie VI	4,7	6,1

Ouvriers Fond

	1948	1954
- de 18 ans	8,6	4,6
Catégorie I	8,0	2,5
Catégorie II	15,4	11,7
Catégorie III	19,4	17,6
Catégorie IV	15,0	16,7
Catégorie V	14,8	22,9
Catégorie VI	14,4	18,4
Catégorie VII	4,4	5,6

Ouvriers Jour

	1948	1954
- de 18 ans	0,9	1,4
Catégorie I	2,3	0,2
Catégorie II	15,8	8,9
Catégorie III	25,2	24,7
Catégorie IV	20,8	22,1
Catégorie V	19,6	24,4
Catégorie VI	12,3	15,1
Catégorie VII	3,1	3,2

%	1948	1954
Fond Catégorie I + II + III	32,5	24,4
Jour I + II + III	42,8	31,8
Usines an- nexes I + II + III	43,3	33,8
Rapport Fond/Jour	76	77

%	1948	1954
Fond V + VI	39,2	46,2
Jour V + VI + VII	33,6	46,9
Usines an- nexes V + VI + VII	35,0	42,7
Fond/jour		

Répartition par catégories
(Bassin des Cévennes)

Catégories	1963	1968	1973
I	4,1	-	-
II	11,8	7,4	1,4
III	22,4	22,8	12,7
IV	13,7	18,2	23,3
V	42,9	45,5	48,9
VI	5,1	6,1	10,8
VII	-	-	2,9

Ouvriers Fond

Catégories	1963	1968	1973
- de 18 ans	0,1	-	-
I	2,9	1,3	0,2
II	10,9	5,3	0,9
III	18,5	18,1	6,0
IV	14,7	17,2	19,1
V	20,3	23,4	27,2
VI	25,8	26,7	32,2
VII	6,8	7,9	14,4

Catégories	1963	1968	1973
I	0,2	-	-
II	11,4	3,7	1,3
III	38,5	28,9	8,3
IV	21,2	25,4	28,4
V	15,4	20,6	34,1
VI	11,9	17,5	21,0
VII	1,5	3,7	7,0

Ouvriers Jour

Ouvriers Usines annexes

Le bassin des Cévennes présente en 1963 une répartition professionnelle beaucoup moins "qualifiée" que celle du Nord-Pas de Calais à la même époque ou celle de l'ensemble de la France près de 10 ans plus tôt. La mécanisation y sera aussi beaucoup plus lente. Ce n'est qu'après 1968 que les Cévennes atteindront une répartition comparable à celle de la France en 1954.

Une autre indication permet de mesurer le décalage entre les Cévennes et l'ensemble de la France : le salaire à la tâche. Pour l'ensemble de la France, en 1948, et en 1954, un peu plus de la moitié des ouvriers de fond (respectivement 54,8 % et 52,4 %) travaillent à la tâche. Ce pourcentage ira en diminuant, notamment du fait de la mécanisation. En 1963, les Cévennes ont encore la moitié des effectifs travaillant à la tâche (50,3 %) ; en 1968, il en reste 45 % et en 1973, 44,8 %.

Les Cévennes suivent aussi une évolution des rapports entre fond et jour caractéristique.

	1963	1968	1973
<u>Fond</u> I, II, III	38,3	30,2	14,1
<u>Jour</u> I, II, III	32,3	24,7	7,1
<u>Usines Annexes</u> I, II, III	50,1	32,6	9,6
Rapport $\frac{\text{Fond}}{\text{Jour}}$	118	122	199

	1963	1968	1973
<u>Fond</u> V, VI	48	51,6	62,6
<u>Jour</u> V, VI, VII	52,9	58,0	73,8
<u>Usines Annexes</u> V, VI, VII	28,8	41,8	62,1
Rapport $\frac{\text{Fond}}{\text{Jour}}$	91	89	85

Contrairement à l'ensemble de la France, le pourcentage des basses catégories est plus élevé au fond et le pourcentage des catégories hautes plus élevé au jour ; ce phénomène va en s'accroissant au cours des années. Les usines annexes ont par contre un pourcentage de catégories basses plus élevé que dans le reste de la France ; ceci est dû à la nature de ces usines annexes (agglomération).

D/ Nationalité

Dans l'immédiat après guerre, le bassin des Cévennes se caractérise par un pourcentage d'étrangers légèrement supérieur à la moyenne nationale. Ce pourcentage se réduira plus rapidement que dans le reste de la France. On peut dire que dans l'ensemble la réduction de la part des étrangers est plus rapide que la réduction de l'ensemble des effectifs et cela malgré de nouvelles immigrations pendant la période considérée. Si l'on considère par exemple les mineurs originaires d'Afrique du Nord, leur effectif est de 12.197, fin 47, tombe à 8.918 fin 1950, est à nouveau de 12.216 fin 1951, retombe à 7.066 en 1965, puis croît à nouveau pour atteindre 17.800 en 1964 et décroît à nouveau. Les mineurs polonais, eux, décroissent régulièrement de 46.700 fin 1946 à 1.800 en 1973.

C'est au fond que travaille la partie la plus importante des ouvriers immigrés. Ils ont par contre la part relative la moins importante parmi les travailleurs du jour, les usines annexes occupant une place intermédiaire. Si l'on prend en compte les différents groupes d'immigration, les différences s'accroissent encore. Les ouvriers originaires d'Afrique du Nord (algériens pour l'essentiel) occupent la place relative la plus importante parmi les ouvriers étrangers du fond. Si l'on retenait les ouvriers italiens, espagnols ou portugais, on obtiendrait le résultat opposé, c'est-à-dire que leur pourcentage

Répartition par nationalité

1948	1949	1953	1958	1963	1968	1973
71,8	72,8	78,2	80,3	79,9	83,7	84,7

France entière - % de français parmi les mineurs

%	1949	1953	1958	1963	1968	1973
Fond	62,8	70,6	78,9	80,9	80,2	80,9
Jour	86,6	90,1	91,9	94,0	94,9	97,2
Usines Annexes	77,3	83,2	84,7	92,0	91,7	92,7
Ensemble	71,4	77,2	83,2	85,8	86,4	88,7

Cévennes : % de français parmi les mineurs

	1949	1953	1958	1963	1968	1973
<u>Cévennes</u> fond	45,4	49,1	41,7	51,9	62,2	79,5
<u>Cévennes</u> Jour	26,3	19,1	21,3	32,1	30,5	58,3
<u>Cévennes</u> Usines An- nexes	40,9	33,6	25,6	23,4	34,2	38,9
<u>Cévennes</u> Ensemble	42,2	44,5	38,1	48,1	56,6	75,6
France entière	14,0	15,4	18,1	41,0	39,5	47,8

% d'immigrés d'Afrique du Nord parmi les ouvriers étrangers

parmi les ouvriers immigrés est plus élevé au jour et dans les usines annexes. Il faut enfin noter la part beaucoup plus importante des mineurs originaires d'Afrique du Nord parmi les mineurs immigrés des Cévennes que pour l'ensemble de la France. Leur effectif se réduira dès 1952 mais de manière moins rapide que les autres catégories, ce qui accroît leur part parmi les étrangers, au point de constituer les 3/4 de cet effectif en 1973.

E/ Le logement

Les houillères, après la nationalisation, ont non seulement repris en charge les logements des compagnies mais ont encore construit un ensemble de logements considérés comme nécessaires pour attirer et stabiliser le personnel à la mine.

France entière

	1949	1953	1958	1963	1968	1973
% du personnel en activité logé	40,5	51,2	53,0	62,7	61,2	62,1
Coefficient d'occupation des logements	1,27	1,36	1,19	1,16	1,04	0,95

La réduction des effectifs s'est accompagnée d'un accroissement du personnel logé par les houillères, c'est-à-dire plus étroitement lié à l'entreprise. La diminution du coefficient d'occupation traduit par ailleurs la croissance du nombre de logements occupés par des retraités : en 1973, il y a 3,5 fois plus de logements occupés par les retraités qu'en 1949. Si l'on prend l'année 1952, l'année où le coefficient d'occupation est le plus élevé, et que l'on rapporte le nombre de logements aux effectifs

on obtient les taux suivants :

- France entière 54,7
- Cévennes 32,7
- Provence 32,3

Dans nos deux bassins, la part des logements des houillères est bien inférieure à la moyenne nationale ; les mineurs dépendent moins des houillères et plus du milieu environnant. En outre, leur répartition selon les occupants est différente.

	Ouvriers		Cadres	Retraités	Etrangers à la profession	Ensemble
	logement définitif	Baraques				
Cévennes	56,1	3,3	14,3	22,3	4,0	100
Provence	78,2	4,5	9,5	7,0	0,8	100

Le pourcentage de logements occupés par des retraités est faible en Provence (7 %) si on le compare aux Cévennes (22,3 %) proche de la situation nationale (21 %). Cette situation tient largement au fait qu'en Provence la construction de ces logements était liée à l'installation de travailleurs immigrés. Avec la réduction du nombre des étrangers, la réduction des effectifs et la croissance du nombre de retraités, les deux bassins évolueront dans le même sens que la situation nationale.

../. .

CONCLUSION

L'analyse de cet ensemble de données fournit des résultats convergents sur un certain nombre de points et pouvant servir à l'explication des problèmes de mobilité ou des changements de mentalité dans le milieu mineur.

Un certain nombre de documents ou d'entretiens suggéraient que dans les Cévennes, contrairement à la Provence, le travail de fond serait dévalorisé. Or nous venons de constater que, d'une part, la répartition entre catégories professionnelles était plus favorable au jour qu'au fond et cela dès 1949 et que par la suite cette différence s'est amplifiée et, d'autre part, que la part des ouvriers immigrés, et celle des travailleurs nord africains parmi eux, est beaucoup plus faible au jour qu'au fond. Ces deux éléments pourraient intervenir dans l'explication.

Un mineur de Provence faisait remarquer que "ceux des Cévennes en étaient encore à la lutte contre les porions", ce qui lui paraissait une attitude dépassée et fautive. Or nous avons vu que dans les Cévennes, le travail à la tâche est resté important alors qu'il est secondaire en Provence ce qui pourrait expliquer cette différence de mentalité.

Par delà ces deux aspects spécifiques aux Cévennes, deux évolutions générales se dessinent. La première est une certaine homogénéisation de la force de travail. Au niveau des salaires, les différences entre le fond et le jour se réduisent ; l'arrêt de l'embauche en supprimant les bas salaires, le glissement des mineurs dans les catégories élevées réduit la hiérarchie des salaires et rapproche les ouvriers de la maîtrise. Le statut requiert la nationalité française pour les employés et cadres ; la réduction du pourcentage d'ouvriers étrangers rapproche sur ce plan encore les ouvriers des autres catégories.

- La seconde évolution peut jouer à l'encontre de la mobilité. La promotion interne est donc le glissement vers les hautes catégories, les gains supplémentaires liés à l'ancienneté entraîne, dans la mesure où les salaires évolueraient de manière comparable à l'intérieur et à l'extérieur des mines, un décalage croissant entre le salaire perçu à la mine et celui qui pourrait être perçu compte tenu de la partie transférable de la qualification. Le vieillissement de la main d'oeuvre traduit par ailleurs leur intégration sociale, le taux de chef de famille étant plus élevé, les liens avec l'extérieur plus intenses. L'ancienneté dans la mine accroît les risques de maladies professionnelles et d'handicaps par accidents. Enfin, le taux de mineurs logés par la mine va en croissant. L'ensemble de ces données joue en faveur de la stabilité, les risques de départ étant plus difficiles à surmonter.

NOTES

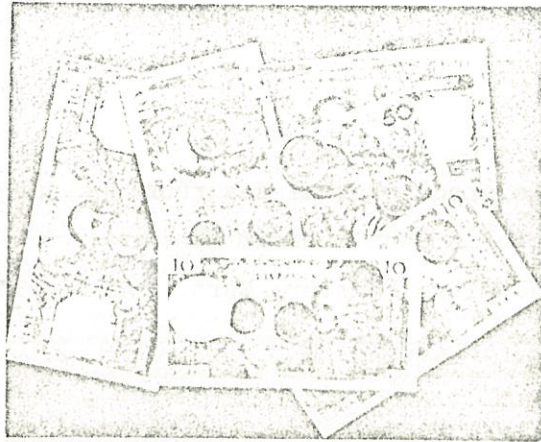
- 1 - Le procès verbal des réunions sur le statut a été
publié dans - Droit Minier -
Janvier, Février, Mars, Avril, 1966 -

- 2 - CHABERT A. -

Les salaires dans l'industrie française -

Les charbonnages - Armand Colin - 1957 - 174 p. -

Annexes



la nouvelle grille des salaires

Après de longues négociations, les Charbonnages de France et les Houillères de Bassin d'une part, et les organisations syndicales d'autre part, sont parvenus à un accord sur une grille des salaires dont les dispositions essentielles sont mises en application au 1^{er} juillet 1974. C'est un événement important, peut-être le plus important depuis la promulgation du Statut du Mineur en 1946. Il est nécessaire que chacun comprenne ce que signifie la nouvelle grille. Centre-Midi Magazine s'efforce ici de présenter en termes aussi simples que possible cette réforme fondamentale qui concerne chacun d'entre nous.

DES ÉCHELLES

L'idée de base est de faire que, du haut en bas de la hiérarchie, il y ait une grille unique, ou plutôt deux grilles, étant donné la structure de la profession, l'une pour le fond, l'autre pour le jour. En tenant compte de son classement actuel, catégorie pour les ouvriers et les ETAM, échelle pour les ingénieurs, chaque agent est affecté à une échelle de la grille. La grille commence à l'échelle 3 et cette échelle est attribuée, pour le fond, aux ouvriers de catégorie I, II et III, et pour le jour aux ouvriers de catégories I, II et III et aux employés administratifs de la catégorie I... ainsi de suite, comme le montrent les tableaux suivants :

JOUR - OUVRIER et ETAM														FOND - OUVRIER et ETAM																																					
II				III				IV				V				VI				VII				VIII				IX				HC				ETAM				Anciennes échelles				T A M							
3 4 5 6 7				8 9 10 11				12 13 14 15				16 17 18 19				20 21 22 23				24 25 26 27				28 29 30 31				32 33 34 35				36 37 38 39				40 41 42 43				44 45 46 47				48 49 50 51							
Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.				Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm. Ouvr. Adm.											
128	134	143	153	164	176	176	191	191	206	206	226	226	246	256	306	351	128	135	145	158	171	186	206	221	241	261	281	306	351																						
Pour chaque Année d'Ancienneté + 0,4% de l'Indice ci-dessus (Plafond 12%)														Pour chaque Année d'Ancienneté + 0,4% de l'Indice ci-dessus (Plafond 12%)																																					
														Suppléments de points d'indice dus à l'Ancienneté totale																																					
														2 ans																																					
														5 ans																																					
														10 ans																																					
														15 ans																																					
														20 ans																																					
														25 ans																																					
														Suppl. de points d'indice dus à l'Ancienneté dans l'Échelle																																					
														au choix																																					

exemple : Le tableau se lit verticalement pour le calcul de l'indice.
 Vous êtes à l'échelle 6 jour, vous aurez 20 ans d'ancienneté totale et 10 ans d'ancienneté dans l'échelle :

Indice (Classe A) 153
 + Ancienneté totale 12,24 (8% de 153)
 + Supplément de points d'indice dus à l'ancienneté totale 6
 + Supplément de points " " " dans l'échelle " 3
Votre "indice est" : 174,24

FOND		
Catégorie ou échelle actuelle		Nouvelle échelle
I - II - III	Ouvriers	3
IV	»	4
V	»	5
VI	»	6
VII	»	7
I	TAM	9
II	»	10
III	»	11
IV	»	12
V	TAM et Hors Classe A	13
I	Ingénieurs et TAM hors classe B	14
II	Ingénieurs et TAM hors classe C et D	15
III	Ingénieurs	16
IV	»	17
V	»	18
VI	»	19
VII	»	20
VIII	»	21
IX	»	22
X	»	22

JOUR ET ADMINISTRATIFS		
Catégorie ou échelle actuelle		Nouvelle échelle
I - II - III	Ouvriers	3
I	Employés administratifs	
IV	Ouvriers	4
V	Ouvriers	
II	Employés administratifs	5
VI	Ouvriers	
VII	Ouvriers	6
III	Employés administratifs	
IV	ETAM	7
V	»	
VI	»	8
VII	»	
VIII	»	9
IX	ETAM et Hors Classe A	
I	Ingénieurs et ETAM hors Classe B	10
II	Ingénieurs et ETAM hors Classe C et D	
III	ingénieurs	11
IV	»	
V	»	12
VI	»	
VII	»	13
VIII	»	
IX	»	14
X	»	
		15
		16
		17
		18
		19
		20
		21
		22
		22

D'autre part, il existe dans chaque échelle un certain nombre de classes accessibles selon les cas à l'ancienneté totale ou l'ancienneté dans l'échelle.

A chaque classe, dans chaque échelle, correspond un indice.

- Lorsqu'un agent passe dans une CLASSE supérieur c'est un AVANCEMENT
- Lorsqu'un agent passe dans une ECHELLE supérieure c'est une PROMOTION

Si vous avez quelques difficultés à vous situer dans la nouvelle grille pour calculer votre indice, les tableaux de l'encadré vous y aideront.

POINTS DE QUALIFICATION

Une méthode d'analyse particulière permet de déterminer le nombre de points de qualification que vaut chaque emploi. C'est d'après ces points de qualification que l'on classe les emplois dans la nouvelle grille.

ANCIENNETÉ : MAJORATION ET AVANCEMENT

On attribue une majoration d'ancienneté à chaque agent, égale à 0,40 % du coefficient hiérarchique de la Classe A de son échelle par année d'ancienneté totale, majoration limitée à 12 %, soit 30 années d'ancienneté.

Chaque agent bénéficie, d'autre part, d'avancements de classe en fonction de son ancienneté totale. Il existe, en plus des classes supplémentaires accessibles selon l'ancienneté et l'échelle. (Echelles comportant au moins une classe non accessible à l'ancienneté totale : avancement automatiquement accordé au bout de 10 ans d'ancienneté dans l'échelle).

PROMOTION AUTOMATIQUE

A partir du 1^{er} janvier 1975, une promotion automatique sera accordée, après 15 ans d'ancienneté dans l'échelle, à tout agent qui, occupant un emploi faisant partie d'une filière (1) aura réussi la probation (démontré sa capacité) pour l'emploi correspondant à l'échelle immédiatement supérieure, même si cet emploi n'est pas disponible.

D'autre part, dès le 1^{er} juillet 1974, dans le cadre de la filière des ouvriers mineurs (abattage et creusement), les mineurs qualifiés (échelle 5) sont promus à l'échelle 6 après 5 ans d'ancienneté dans l'échelle, moyennant une probation peu sélective.

MUTATIONS FOND-JOUR

Toute mutation du Fond au Jour (sauf pour convenance personnelle, insuffisance professionnelle ou mesure disciplinaire) peut, à la demande de l'agent, être considérée comme effectuée au titre des Protocoles du 1^{er} décembre 1969 et 29 janvier 1970. C'est-à-dire qu'il conservera son échelle s'il a au moins 3 ans d'ancienneté dans cette échelle.

Pour compenser l'écart des coefficients hiérarchiques entre Fond et Jour, un supplément de points est accordé forfaitairement à titre personnel. Indépendamment, tout agent ayant plus de 10 ans d'ancienneté et muté (sauf pour les motifs cités plus haut) conserve l'échelle à laquelle il était classé avant sa mutation.

(1) Suite d'emplois de plus en plus qualifiés au sein d'une même famille professionnelle.

2.7.1974

les cables de Lyon

Au cours des 2 réunions d'information, tenues à la Grand Combe le 27 Juin, cette société a présenté son programme de recrutement.

Les emplois à satisfaire pour 1975 (1^{ère} tranche) se répartissent ainsi :

	Designation	Qual	N.°	Sal. brut mensuel et horaire 1.7.74			
				3x8	2x8	Jour	
PRODUCTION	Manœuvre	M	20				Primes fin d'année - Avantages divers
	Conducteur machine	OS	172	1740 à 1900 ^F	1640 à 1780 ^F	1400 à 1520 ^F	
	Conducteur machine complexe	P1	88	2020 ^F	1890 ^F	1660 ^F	
	Professionnel entretien						
- d- - d-	P2	6	2210 ^F	2070 ^F	1830 ^F		
ENCADREMENT			286				
	Contremaître	AM	6	3120 ^F	2950 ^F	2660 ^F	
	Chef d'équipe	AM	27	2680 ^F	2530 ^F	2250 ^F	
	Agent technique	AT					
	Divers	..	38	cas par cas			

71
357

Les emplois d'encadrement (Contremaître, chef d'équipe) doivent être pourvus au plus tôt et nécessiteront une formation particulière qui doit démarrer début novembre 1974.

Les agents intéressés par ces emplois d'encadrement sont priés de se faire connaître avant le 15.7.1974.

Toute autre candidature peut également être enregistrée.

Prière de s'adresser aux Conseillers Conversion ou au Service Central Conversion, 140 Montée des Larriers ALES

Tél : 32.09 ou 32.53

"La conversion passe obligatoirement par les hommes dont elle doit toucher les coeurs et les esprits. Force est de reconnaître qu'en ce domaine notre bilan est décevant. Comment s'en étonner lorsqu'on sait quel est le manque de mobilité de la main d'oeuvre en France. Cela est plus vrai encore à la mine surtout lorsque l'on sait que la règle du volontariat, à laquelle les syndicats sont si profondément attachés, a été jusqu'à présent scrupuleusement respectée.

Si l'on analyse les fondements de la résistance du personnel au changement d'emploi, on trouve d'abord une attitude que je qualifierai de sentimentale et qui ne manque pas pour autant de noblesse : l'attachement profond au métier, au milieu ; le mineur a conscience d'appartenir à une élite ouvrière, il a la nostalgie d'une période récente où, bien payé et surtout bien considéré, maître de son destin, on lui confiait la mission de redresser l'économie du pays ; ce n'est pas sans déchirement que l'on abandonne un tel métier, une telle profession, et cela est vrai à tous les échelons. Il y a aussi la peur de l'inconnu, l'allergie au changement, que nous comprenons et que peuvent expliquer les conditions historiques de l'emploi à la mine et qu'ont, hélas justifié les déboires survenus à certains parmi les premiers mineurs convertis. Naturellement, les considérations matérielles interviennent aussi. Elles s'expriment en salaires, avantages en nature, conditions de travail, régime de retraite ; garantie de l'emploi. Il faut bien reconnaître que, dans la mesure même où les conditions matérielles de la conversion se sont très sensiblement améliorées en dix ans, cette amélioration progressive a été par contre-coup la justification de tous les attentismes."

Jean RUNEL

Président des Houillères du
Centre Midi lors de l'inauguration
de la Centrale Lucy III à
Montceau-les-Mines.

2 novembre 1973

CHAPITRE VII

LA REDUCTION DES EFFECTIFS ET LES CONVERSIONS DES MINEURS

La conversion des mineurs est un processus relativement récent dans la réduction des effectifs puisque nous ne le voyons apparaître dans nos deux bassins qu'à partir de l'année 1960. C'est pourquoi il est nécessaire de les replacer dans le cadre global de la récession des effectifs et de définir sa place parmi les autres mesures prises par les houillères pour accélérer la diminution des effectifs.

en %		48-53	53-58	58-63	63-68	68-73
France entière	Fond	18,6	8,1	18,5	30,4	44,4
	Jour	23,6	14,3	22,9	18,4	29,3
Cévennes	Fond	21,1	19,2	37,8	36,7	46,2
	Jour	28,2	21,6	31,4	22,5	31,7
Provence	Fond	36,8	5,2	27,5	18,1	32,3
	Jour	38,0	1,7	32,2	11,1	34,4

% de diminution des effectifs
(calculé sur les effectifs en début de chaque période)

en %	48-53	53-58	58-63	63-68	68-73
France entière	61,9	55,6	65,9	80,4	76,3
Cévennes	58,5	64,9	72,0	76,2	69,8
Provence	68,7	85,1	61,1	76,3	63,1

% du fond parmi les départs

Pour la période 48-53, les Cévennes et surtout la Provence ont un pourcentage de réduction bien supérieur à l'ensemble de la France. Le phénomène se poursuit tout au long de la période pour les Cévennes. En Provence l'évolution est en dents de scie. Le pourcentage de fond parmi les départs fait mieux apparaître le phénomène. Si l'on considère la France entière, la part du fond dans les départs diminue pour la période 53-58, puis remonte par la suite, mais ce pourcentage du fond dans les départs ne sera supérieur à celui du fond dans les effectifs qu'à partir de la période 63-68. Dans les Cévennes la part du fond ira en croissant tout au long de la période alors qu'elle diminue dans les effectifs plus tôt qu'ailleurs. Enfin, en Provence, la part du fond augmente lorsque la réduction d'effectif est faible et diminue en période de forte réduction.

I - LICENCIEMENTS ET DEPLACEMENTS

Pendant la seconde guerre mondiale la mine a servi de refuge à plusieurs types de population : des étrangers (républicains espagnols, anciens membres des brigades internationales, allemands ayant fui le nazisme), des résistants français originaires de la région ou s'étant repliés là, des jeunes voulant échapper au service du travail obligatoire (S.T.O.). Si certains restèrent après la libération, la plupart quittèrent la mine entre 1944 et 1947 ; c'est ce que traduisent les motifs de départ de l'époque pour le bassin des Cévennes : "Partis sans prévenir. Est allé travailler ailleurs", "Rentré dans l'armée", "Réfugié reparti chez lui", "A repris ses études", "Retourne en Pologne", etc... A la même époque, pour faire face aux besoins en charbon, la mine embauchait des travailleurs de la région, des ouvriers algériens, des étrangers et notamment en Provence des

Italiens sous contrat. A partir de 1947-1948, la réduction d'effectifs s'amorce. Par la fermeture de l'embauche, on rompt le courant du marché de la force de travail qui dirigeait les fils de mineur vers la mine. Pour réduire les effectifs plus rapidement que ne peuvent le faire les mises à la retraite et les départs volontaires, les houillères recourent aux licenciements et au déplacement de personnel. En Provence ce sont les Italiens qui sont les premiers touchés, puis les Nord Africains, et à nouveau les Italiens en fin de contrat. En même temps, et ceci dans les Cévennes comme en Provence, on licencie les femmes qui travaillaient au triage du charbon : puis on applique un texte de 1948 sur l'absentéisme pour licencier un certain nombre de mineurs : enfin la mine oblige à partir sous une forme ou l'autre (dont les licenciements) les mineurs handicapés par les maladies professionnelles ou à la suite d'accident du travail. Enfin, dans les Cévennes notamment, de nombreux licenciements seront prononcés à la suite de grèves. En même temps, en Provence, les services de l'emploi mettaient sur pieds un centre de Formation Professionnelle accélérée pour reconvertir les ouvriers licenciés principalement dans le bâtiment et dans les travaux de la Centrale thermique qui était en construction.

L'autre méthode utilisée fut le recours au déplacement de travailleurs ce que les mineurs considéraient comme un licenciement déguisé. Pour la Provence, 150 ouvriers furent mutés en 1952 vers le Nord et la Lorraine, 56 en janvier 1953 dans le bassin du Nord et les mines de fer du Maine et Loire, 28 en juillet 1953 dans les charbonnages belges et 15 en 1954 vers la Lorraine ; beaucoup de ces "mutés" revinrent par la suite en Provence. Pendant la même période, pour la Provence, on peut estimer la réduction des effectifs entre 1100 et 1200 ouvriers. Dans les Cévennes, 116 ouvriers sont mutés en Lorraine en décembre 1953 , 60 en février 1954 et 61 entre avril et décembre 1954. Selon le rapport de la CECA du 10 avril 1955 les prévisions initiales du Gouvernement français et les charbonnages portaient sur le déplacement d'environ 5000 ouvriers en trois ans. Les prévisions pour 1954 étaient, selon le rapport de gestion des charbonnages, de 1000 célibataires

et 450 chefs de famille ; l'ensemble Aquitaine-Cévennes-Provence ne fournit en fait que 102 chefs de familles et 54 célibataires, c'est-à-dire un faible effectif (environ 10 % des prévisions) avec un rapport inverse à celui prévu concernant les situations de famille. En 1952-1953, la méthode choisie est la méthode "autoritaire" : on affiche le nom de ceux qui doivent partir : si le travailleur refuse de partir, il est licencié. C'est ce qui se passera dans le bassin d'Alès en 1953 et 1954. La seconde période (54-55) est fondée sur les départs volontaires assortis d'un certain nombre d'avantages : "Le mineur qui accepte son transfert en Lorraine a son voyage, celui de sa famille et son déménagement gratuit ; sa catégorie professionnelle est garantie ; - ses frais de vivres en cours de route sont couverts par une indemnité de 1.500 francs et de 1.000 francs (anciens) par personne de sa famille ; - un jour de congé supplémentaire lui est accordé pour compenser la perte de temps du voyage ; - à l'arrivée un logement individuel lui est assuré. Les célibataires toutefois vivent en dortoir, ou en groupes dans des appartements ; - une prime de 200.000 francs (anciens) est versée en deux fois : jusqu'à 125.000 francs au départ, le reste huit jours après la reprise du travail à l'arrivée ; - pour les célibataires, une prime de 75.000 francs est versée en trois fois : un tiers au départ, le second à l'arrivée, le troisième après 3 mois de travail à la mine ; - les avantages acquis en vertu du statut du mineur sont maintenus intégralement, de même que ceux de la sécurité sociale". Malgré ces mesures les départs volontaires sont restés peu nombreux. Selon le rapport de gestion de 1954, "la raison profonde de cette insuffisance tient au caractère sédentaire du français d'origine. Aussi se préoccupe-t-on en 1955 de convaincre de préférence les ouvriers nord-africains et étrangers, qui n'ont pas d'attache dans le bassin où ils travaillent actuellement". Si pour l'ensemble du Centre-Midi les ouvriers mariés furent plus nombreux à partir que les célibataires, la situation est inverse dans les Cévennes où non seulement les transferts forcés mais les départs dit volontaires portèrent sur des célibataires. Nous avons retrouvé la statistique des départs pour le secteur Centre,

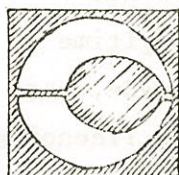
c'est à dire celui de la Grand Combe. De décembre 1953 à décembre 1955, 168 mineurs partirent en Lorraine. 50 % des départs forcés de décembre 53 et février 54 venaient de ce secteur (88 ouvriers) mais ils ne font que 21,3 % des départs volontaires de 1954. 61,3 % des départs eurent lieu entre décembre 53 et septembre 54, les 38,7 % restants eurent lieu en 1955. Les 168 mutés se décomposent comme suit :

- Célibataires	94 %	- Français	2,4 %
- Mariés	6 %	- Etrangers	17,3 %
		Nord	
		Africains	80,3 %

Il serait toutefois illusoire de vouloir comparer ces chiffres aux caractéristiques de la population minière pour en tirer une quelconque "tendance à la mobilité" chez les célibataires ou les étrangers, car l'action des houillères visait ces deux catégories et a donc axé sa propagande en ce sens. De plus les pressions mêmes, avec menaces de licenciements viennent fausser le jeu. On peut aussi se demander quelle est la part du volontariat dans les "départs volontaires" de 1954 et 1955, car une psychose de peur s'est installée (1). Il faut en effet se souvenir de l'action du MNA parmi les algériens et de leur participation aux manifestations de la CGT qui se terminent en plusieurs endroits par des affrontements avec la police. A plusieurs reprises, les CRS boucleront les quartiers où logent les Nord Africains dans le Bassin des Cévennes pour effectuer des contrôles de Police et la presse locale accuse les forces de police de distribuer des textes en faveur du départ en Lorraine. Cette période de licenciements et de déplacement hypothéquera largement l'avenir.

../.

ALES le 4 Juillet 1974



PERMANENCE

CROUZET

La S^{te} CROUZET rappelle qu'elle est en mesure d'offrir un certain nombre d'emplois à pourvoir au cours de l'année 1974 sur son unité d'ALES.

A cet effet, le chef du personnel de cette société se tiendra à la disposition des agents des Houillères qui désirent des renseignements sur les conditions d'emploi le :

JEUDI 11 Juillet 1974
de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h.

BUREAUX CENTRAUX

140 Montée des Lauriers

N.B. Il est rappelé que ces entretiens présentent un intérêt tout particulier et n'engagent nullement les agents.

II - LES PREMIERES CONVERSIONS

Les licenciements et les refus de départ avaient soulevé le problème des reclassements sur place et mis en évidence la faible capacité d'emplois dans les régions minières. Ce qui conduisait le directeur général des Charbonnages de France à déclarer le 14 juin 1955 : "C'est dans une large et légitime politique de reconversion que doit être cherché le remède, car nous désirons éviter à tout prix la solution facile du licenciement en raison de ses lourdes conséquences sociales. Nous sommes décidés à tout mettre en oeuvre, avec l'agrément des autorités de tutelle, pour réaliser des projets concernant le reclassement de la main d'oeuvre. Nous avons annoncé, en particulier, que dans la région de Decazeville, nous étions disposés à proposer aux pouvoirs publics de contribuer à l'installation d'industries nouvelles par un apport en capital qui pourrait être de l'ordre de 30 % : par cet attrait financier, nous espérons décider des industries à choisir, pour leur extension, notamment des régions autres que les centres industriels surchargés ou les régions avoisinantes" (2). En 1960 la reconversion est ouverte dans le bassin de Provence pour réduire les effectifs et à Graissessac pour fermer l'exploitation souterraine et ne maintenir que la découverte ; c'est aussi à la même période la fermeture de l'exploitation de Decazeville.

A/ Graissessac

En juillet 1960 paraît un décret qui permet, à titre exceptionnel, jusqu'au 30 juin 61, de mettre en retraite anticipée les ouvriers ayant plus de 45 ans d'âge et moins de 3 enfants et pouvant justifier de 30 ans de services validables pour la Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale Minière, et ETAM pouvant justifier d'au moins 15 ans de services validables pour la CAREM (Caisse Autonome de Retraites complémentaires des Mines). Cette mesure a porté sur 960 ouvriers et 235 agents de maîtrise soit respectivement 93,5 % et 88 % des effectifs touchés par le décret.

Pour le reste des effectifs ne pouvant bénéficier ni de la retraite normale, ni des retraites anticipées, deux possibilités leur étaient offertes : la conversion ou la mutation vers un autre bassin et pour l'essentiel vers le Gard. Les houillères passeront des contrats pour l'implantation d'usines à Graissessac ou à la Tour d'Orb avec trois sociétés :

- Les Fonderies de la Haute Seine qui décentralisent complètement leur usine implantée à Juvisy sur Orge, qui s'engage en juin 1961 à embaucher 90 mineurs avant le 30 juin 1962 et s'installe à Graissessac.
- L'entreprise de chaussures Girard d'Orthez (Basses Pyrénées) qui crée l'usine de chaussure "Eurofrance" à Graissessac et s'engage en octobre 1961 à embaucher 50 mineurs avant le 31 décembre 1962.
- La société Technique de Préfabrication de Caen (constructions scolaires) qui se décentralise en partie, s'installe à la Tour d'Orb en mars 1962, et s'engage à embaucher 220 mineurs avant le 1er avril 1964.

Le nombre de départs par année croît de 1960 à 1961, puis décroît de 1961 à 1963 et augmente à nouveau en 1964. Cette évolution est d'autant plus intéressante que les résultats de l'implantation d'entreprises font seulement sentir à la fin de 1961. Si l'on retient les éléments significatifs de ce tableau on constate qu'en 1960 les départs individuels, que ce soit pour des emplois trouvés par les mineurs eux-mêmes ou pour des offres proposées aux houillères (catégorie "divers"), dominant ; en 1961 la répartition est similaire à celle de l'ensemble ; en 1962, les entreprises de reconversion attirent les mineurs au détriment des autres types de départs ; la grève de 1963 bloque les départs, touchant départs individuels et entreprises de reconversion, mais beaucoup moins les mutations ; enfin en 1964 une opération de sélection réalisée en janvier détermine les ouvriers qui resteront

en %	1960	1961	1962	1963	1964	Total
<u>Conversions</u>						
{ Entreprises avec contrats	-	10,1	16,9	3,6	12,7	43,3
{ Divers	16,3	7,1	3,1	1,7	2,3	30,5
<u>Mutations</u>						
Gard	2,8	6,8	2,5	4,3	9,8	26,2
Total	19,1	24,0	22,5	9,6	24,2	100 %

Evolution des conversions et mutations 1960-1964
ouvriers. (en % du total)

en service et ceux qui doivent être reconvertis ; l'envoi d'une lettre en février informant chaque ouvrier de son maintien ou de son départ provoque un mouvement vers les entreprises de reconversion et surtout vers les mutations vers le Gard. Si l'on essaye de classer les trois types de départ, ceux-ci renvoient à trois types de pratiques successives :

- le départ individuel, qui peut entraîner le départ de la mine et même de la région (les "moins mineurs" disent les syndicalistes)
- le recours à l'entreprise de reconversion permettant de rester sur place, c'est-à-dire le choix de la région par rapport au métier.

- l'option pour la mutation, c'est-à-dire rester mineur dans une région proche. Les départs de la dernière année vers la conversion traduisent un attachement égal à la région et au métier qui se traduit par une orientation forcée.

L'analyse des mouvements vers les trois entreprises de reconversion viennent confirmer ces idées. La Fonderie des Hauts de Seine avait prévu ses embauches avant le 30 juin 1962 ; à cette date 75 anciens mineurs ont été embauchés soit 83 % des prévisions ; pour Eurofrance à la date prévue (31 décembre 62), 102 % des prévisions sont réalisées et à la même date les fonderies ont complété leur effectif ; pour la STP (Société Technique de Préfabrication) seulement 26 % des prévisions sont réalisées à la date prévue (1er avril 1964) et 67 % à la fin de 1964. Si l'on considère les fils de mineurs, les fonderies n'en ont pratiquement pas embauchés , "Eurofrance" en a embauché 18 et la STP 56.

Une étude réalisée en 1967 (3) nous fournit une description d'"Eurofrance" : "Cette entreprise créée en 1961 afin de reconvertir sur place les mineurs a été aidée dans son démarrage par l'Etat. (Il a pris en charge pendant 6 mois la formation professionnelle des adultes). Les effectifs, de l'ordre de 150 salariés, sont employés à la fabrication d'une seule catégorie de chaussures : le mocassin. Cette présentation demande un travail manuel assez considérable effectué à domicile (environ 25 % du travail effectué en usine). Contrairement à l'ensemble du secteur de la chaussure cette entreprise emploie une quantité égale d'hommes (anciens mineurs) et de femmes : l'emploi paraît très stable. La fraction des salariés présents dans l'entreprise depuis moins de 5 ans représente une minorité. L'évolution du chiffre d'affaires (15 % du chiffre d'affaires national en mocassin) est très favorable de même que celle de la productivité. Cette productivité semble se situer aujourd'hui très nettement dans la moyenne des grandes entreprises européennes... Les méthodes de fabrication sont modernes et le

matériel utilisé provient des différents pays du Marché Commun mais surtout des Etats Unis".

L'évolution de la S.T.P. est différente. Dès 1964, l'établissement est requis par la Société INEURCO. En 1965 celle-ci dépose son bilan ; au cours de l'année 1966, la Société Dumez reprend la succession en gérance libre. Sur 148 ouvriers mineurs convertis, elle n'en a repris à la fin de 1966 que 68 et 12 fils de mineurs. L'entreprise DUMEZ sera à son tour en difficulté en 1972 et fermera ses portes au début de 1973 ; elle sera remise en route avec l'aide de l'Etat et transformée en atelier de menuiserie.

On peut avoir une idée du bilan de la reconversion d'après les données de 1967.

	Nombre de reconvertis	Reste en 1967	%	Fils de mineurs en 1964	Fils - filles de mineurs en 1967
Fonderie de la Haute Seine	90	69	77 %	1	5
Eurofrance	51	28	55 %	18	75 *
Dumez - Ex. INEURCO - Ex. STP	148	70	47 %	56	7

* Fils ou filles de mineurs.

Les différences entre les données annuelles des houillères et les tableaux récapitulatifs laissent à penser (les données sur la Provence confirment cette interprétation) qu'il y a eu des mouvements entre entreprises, peu de temps après la reconversion : ceux enregistrés dans le tableau précédent nous offrent donc un minimum. Il reste que les Fonderies enregistrent

.../.

la stabilité la plus grande et voit le nombre de fils de mineur augmenter ; la société "Eurofrance", la seule à employer de la main d'oeuvre féminine voit un départ plus important des anciens mineurs mais en même temps les fils et filles de mineur viennent s'y embaucher. La STP par contre ne garde qu'une partie des mineurs et très peu de leurs fils (12,5 %) par rapport à 1964. Au total 26 % seulement des mineurs mutés ou convertis restent dans les entreprises de reconversion, trois ans plus tard.

B/ La Provence

Le cas de la Provence est quelque peu différent. Il ne s'agit pas de fermer la mine, mais de réduire les effectifs. En second lieu ne sont mis à la retraite que ceux ayant plus de 55 ans et 15 ans de service minier. Enfin, les mineurs ne reçoivent les primes de départ volontaire que dans la mesure où ils iraient s'embaucher dans les entreprises de reconversion installées à Gardanne ou à Rousset, sauf cas individuels permettant des dérogations. Dans ce cadre essentiellement 3 entreprises sont concernées :

- La SOMEFI, entreprise marseillaise de construction de charpentes métalliques installée sur la zone industrielle de Gardanne
- L'entreprise de menuiserie Barthélémy installée à Rousset fabriquant des fenêtres et portes
- Pechiney Progil installé sur la zone industrielle de Rousset (secteur chimie)

Sur un total de 183 convertis de 1961 à 1963, 141 le seront chez Barthelémy, 21 à la SOMEFI, 17 chez Pechiney-Progil, et 4 bénéficiant de dérogation. Il semble que seule, l'entreprise Barthelémy ait accepté toute les candidatures présentées, et ceci, en partie, parce qu'elle n'offrait que des

postes d'OS. Les candidats refusés par la SOMEFI, ou Pechiney, se retrouvaient chez Barthelemy. D'autre part les mineurs reconvertis, après un essai très court, demandaient aux houillères une autre affectation. Enfin l'obligation de se rendre dans une entreprise de reconversion pour toucher la prime de départ a amené un certain nombre de mineurs à ne rester dans ces entreprises que le minimum de temps nécessaire. Il faut enfin noter ce que peut recouvrir ces "convertis volontaires". Quelques-uns sont des ouvriers atteints par la limite d'âge et que l'on fait bénéficier des mesures de conversion, d'autres sont des mineurs sur le point d'être licenciés pour une raison ou une autre ; un certain nombre d'Algériens sont (ou sont supposés être) des membres du FLN, plusieurs d'entre eux ayant même été arrêtés antérieurement ; enfin les houillères sont intervenus auprès de mineurs effectuant leur service militaire pour qu'ils ne reviennent pas à la mine et profitent des avantages de la conversion. C'est dire qu'on ne peut les considérer comme des "volontaires". Cet ensemble regroupe 10 à 15 % des convertis.

La population des convertis n'est pas une image fidèle de la population des mineurs. 68,2 % d'entre eux sont mariés ou veufs et 31,8 % célibataires, ce qui donne une proportion de célibataires plus élevée que dans l'ensemble. Les lieux de naissance des mineurs apportent une nouvelle différenciation.

Les trois premières catégories couvrent le bassin minier, comme nous le verrons plus loin. Dans cette répartition les régions extérieures au bassin sont sureprésentées par rapport à l'ensemble de la population ; il en va de même à l'intérieur du bassin de la partie Fuveau-Trets. Par ailleurs, la population étrangère est pour l'essentiel mariée alors que celle de Gardanne occupe une place prépondérante parmi les célibataires et bien moindre dans la

Né à :	Mariés	Célib.	Total
"Bas Canton"	14,5	7,8	22,3
Région de Fuveau - Trets	7,8	3,9	11,7
Gardanne - Simiane - Meyreuil	8,4	8,4	16,8
Marseille	7,8	4,5	12,3
Aix en Provence	1,1	0,6	1,7
Autre Bouches du Rhône	1,7	1,1	2,8
Var	1,7	1,1	2,8
Autres départements	5,6	2,2	7,8
Etranger	19,6	2,2	21,8
TOTAL	68,2	31,8	100 %

Répartition convertis par lieu de naissance

(en %)

population mariée. Ces distorsions s'expliquent en partie par l'âge des mineurs et traduisent les recrutements successifs de la mine au cours de son histoire.

La pyramide des âges elle-même traduit des distorsions par rapport à la pyramide de l'ensemble des mineurs, et ces distorsions ne peuvent être interprétées seulement par les orientations des houillères de Provence que nous avons signalées plus haut.

../.

en %	Convertis	Ensemble des mineurs fin 1961	Rapport Convertis Mineurs (indice)
- 20 ans	2,2	3,3	67
21 - 25	22,5	10,1	223
26 - 30	13,2	15,6	85
31 - 35	20,9	18,0	116
36 - 40	16,0	21,2	75
41 - 45	9,3	13,3	70
46 - 50	6,6	10,7	62
51 - 55	9,3	6,5	139
56 et plus	-	1,3	-
	100 %	100 %	

Structure d'âge des convertis

Trois classes d'âge fournissent un % de convertis supérieur à leur part dans l'ensemble de la population. La catégorie 21 - 25 renvoie aux convertis au retour du service militaire qui représentent 71 % de l'effectif et nous retrouvons l'action des houillères. Pour la classe d'âge 51-55 nous retrouvons là encore l'action des houillères transformant en reconvertis des ouvriers qui devraient être mis à la retraite ; ce sont pour la plupart des étrangers. La troisième classe par contre, celle des 31-35 ans présente un caractère différent qu'il faut analyser de plus près.

Nous avons déjà noté comment les classes d'âge et l'ancienneté jouaient un rôle important chez les mineurs. L'âge des individus traduit partiellement leur vie et leur "âge" professionnel. Pour mieux saisir leur situation par rapport à la mine, deux données doivent être prises en compte, l'âge à l'entrée et l'ancienneté.

../. .

- 16 ans	16 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 45
38,8 %	27,8 %	10,9 %	7,1 %	7,1 %	4,4 %	3,3 %

Age d'entrée à la mine des convertis (en %)

Pour les 2/3 des convertis l'entrée à la mine a eu lieu avant la période du service militaire, la part la plus importante étant entrée à 14 ou 15 ans. Si l'on compare avec les lieux de naissance, on constate que les mineurs nés hors du bassin sont devenus mineurs beaucoup plus tard que ceux nés dans le bassin, ce qui est normal si l'on se souvient de ce que nous avons dit sur les fils de mineurs devenant mineurs eux mêmes, sur le recours aux immigrés arrivant en groupes constitués et sur le rôle de refuge de la mine pendant la guerre. Pour analyser la seconde composante, l'ancienneté, nous avons suivi la forme de l'histogramme.

	%	dont : (% de la classe)
- de 3 ans	0,6	
3 à 7 ans	26,3	5 et 6 ans : 57 %
8 à 14 ans	13,4	11 et 12 ans : 50 %
15 à 21 ans	47,5	15 et 16 ans : 53 %
22 à 29 ans	8,9	
30 ans et plus	3,3	
Total	100 %	Les 6 années : 47 %

Répartition selon l'ancienneté (en %) des convertis

L'ancienneté révèle une concentration beaucoup

plus forte que la structure d'âge, ce qui a première vue laisserait penser que nous avons là l'élément déterminant. En effet 1/4 de l'effectif a 15 et 16 ans d'ancienneté et 47 % se répartissent sur les 3 groupes de 2 ans (5 et 6 ans, 11 et 12 ans, 15 et 16 ans). Si l'on croise avec les lieux de naissance, on s'aperçoit que la classe 8 à 14 ans d'ancienneté contient un pourcentage de mineurs, nés hors du bassin mais dans les Bouches du Rhône, plus important que les autres classes ; au delà de 22 ans d'ancienneté, c'est l'importance des mineurs nés soit dans les autres départements et à l'étranger soit sur les limites du bassin (Trets, Roquevaire, Auriol), qui est significative. Si l'on combine l'ancienneté avec l'âge à l'entrée, on peut tirer comme conclusion de ce qui précède, qu'à ancienneté égale, les mineurs nés hors du bassin sont plus âgés parce qu'entrés plus tard à la mine et inversement, à âge égal ces mineurs auront moins d'ancienneté. La combinaison de ces deux éléments, âge d'entrée et ancienneté, se répercutent sur la structure d'âge en étalant les mineurs sur la pyramide des âges. Les mineurs ayant de 10 à 14 ans d'ancienneté se retrouvent parmi les mineurs ayant entre 30 et 37 ans, ceux nés hors du bassin ayant 5 et 6 ans d'ancienneté ont entre 25 et 30 ans et avec 15 et 16 ans d'ancienneté ont entre 38 et 46 ans. C'est à dire que les lieux de naissance sont répartis inégalement selon les classes d'âge.

Tout se passe comme si plusieurs phénomènes intervenaient dans le départ en conversion :

1/ La détermination d'un âge favorable pour se reclasser sur le marché du travail, âge déterminé par la pratique des entreprises qui embauchent et qui se situeraient entre 30 et 37 ans.

2/ Un moment favorable au changement de métier, le retour du service militaire qui marque à la fois une rupture sur le plan professionnel et social.

3/ Une limite d'ancienneté au delà de laquelle les risques professionnels (maladies, accidents) vont croissant et risquent d'empêcher le reclassement.

4/ Une limite d'ancienneté en deçà de laquelle le temps passé à la mine, quant aux avantages que l'on peut en tirer (salaire, sécurité sociale, retraite, etc...), peut être du temps perdu.

5/ Un système de travail qui lie entre eux les ouvriers ayant une ancienneté, c'est-à-dire un "âge" minier similaire et qui entraîne dans la conversion des ouvriers situés à des étapes similaires de leur vie professionnelle. A ce niveau, il est possible de faire une hypothèse sur les ouvriers étrangers ou nés hors du bassin : leur situation professionnelle les intègre parmi les ouvriers nés dans le bassin plus jeunes qu'eux alors que la vie sociale extérieure les intègre parmi la population de la même classe d'âge, ce qui les situe perpétuellement en porte à faux et pourrait être un des éléments de leur moindre résistance en période de crise.

Autant que l'on puisse suivre les mineurs après le départ de la mine, on s'aperçoit qu'une part d'entre eux n'étaient allés travailler dans une entreprise de reconversion que pour percevoir la prime de départ volontaire qui était versée au bout d'un mois de travail dans l'entreprise. On voit apparaître alors dans les dossiers les annotations suivantes : "a quitté l'entreprise X après un mois de travail". A côté de ce premier groupe, certains reconvertis essaieront plusieurs entreprises de reconversion, d'autres réintègreront la mine dans un autre bassin. Puis quelques informations nous permettent de suivre des départs débouchant sur des périodes de vie professionnelle instable : "Ne peut fournir que pour la période allant du... au... Pour toute l'autre période Monsieur X. a travaillé pour le compte de plusieurs employeurs à la journée soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie dont il ne peut fournir de bulletin de salaire", ou encore "Avait

essayé l'entreprise X. En 1965, stage FPA. Chômage", etc... On trouve enfin des périodes de longue maladie. Quant à ceux restés dans les entreprises de conversion, la plupart, reconvertis chez Barthelemy, ne verront pas leur avenir mieux assuré car l'entreprise fera faillite après quelques années.

III - LA RECONVERSION DANS LE BASSIN D'ALES

De 1960 à fin 1967, dans le bassin d'Alès les départs volontaires sont le fait, pour la plupart, des ouvriers nés hors du bassin. On a noté d'autre part la diminution croissante des mineurs étrangers parmi les mineurs en activité. A partir de 1967, la reconversion est ouverte dans le bassin des Cévennes. La prime de conversion est versée au personnel qui :

- compte plus de 10 années d'ancienneté au titre de la Caisse de Retraite.
- ne peut prétendre au cours des 5 années suivantes à une pension d'ancienneté de la Caisse.
- a plus de 40 ans d'âge, sauf cas particuliers (emplois offerts par des conventions avec les houillères, lieu d'habitation éloigné, départ ne gênant pas l'exploitation). Cette clause sera supprimée dans le courant de 1968.

Elle est versée jusqu'à concurrence d'un an de salaire selon l'ancienneté à raison d'un demi mois par année d'ancienneté majoré d'un 1/10e pour les années passées au fond. A cette prime s'ajoute les primes et indemnités de la CECA et notamment l'indemnité compensatrice de perte de salaire qui permet au mineur de percevoir la différence entre son salaire de reconversion et 90 % du salaire qu'il percevait à la mine. S'ajoute à ces éléments pour ceux qui auraient quitté la mine entre 15 et 29 ans de service, le droit de percevoir, à l'âge de leur retraite minière, la moitié de l'indemnité de logement.

Si l'on ajoute ces différents éléments, l'âge favorable de départ en conversion se situe entre 15 et 20 ans de service (minimum pour la retraite et maximum pour la prime).

Ces clauses seront modifiées une première fois en 1971 (Protocole d'accord du 9 juillet 1971) pour ce qui concerne les avantages sociaux. Les agents convertis ayant au moins 10 années d'affiliation à la Caisse de Retraite pourront, s'ils le demandent et sous réserve de l'accord de leur nouvel employeur, continuer à être affiliés au régime minier jusqu'à 15 années d'ancienneté et recevoir une retraite proportionnelle à l'âge de de 55 ans ; ceux ayant au moins 15 années de service avec cotisation à la Caisse de Retraite percevront entre 50 et 55 ans, selon leurs services au fond (54 ans pour 4 à 7 ans de fond, 53 pour 8 à 11 ans de fond, 52 ans pour 12 à 15 ans de fond, 51 ans pour 16 à 19 ans de fond, 50 pour 20 ans et plus), une retraite anticipée correspondant à leurs services validables dans ce régime ; ceux ayant effectué entre 15 ans et 30 ans de service minier (comptant pour la retraite) et ceux ayant complété leur 15 années de cotisation, percevront au moment de leur retraite, des indemnités de logement et de chauffage calculées proportionnellement à la durée de leur service au moment du départ de la mine. Enfin, s'ils cotisent à une mutuelle, dans leur nouvel emploi, les charbonnages de France et les houillères de bassin couvriront la période de carence imposée pour la mutuelle à ses nouveaux adhérents.

Nouvel aménagement en 1973 (Protocole d'accord du 23 octobre 1973). La réforme porte sur les avantages en nature (logement, chauffage) et met en place une indemnité compensatrice versée dès leur départ aux mineurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté, indemnité calculée au prorata de leur ancienneté. En outre le nouvel accord prévoit des garanties de ressources pour l'agent converti pendant son premier emploi de conversion dans les 10 années suivant son départ des houillères et n'ayant pas atteint l'âge d'ouverture de ses droits à la retraite. On voit

apparaître ici d'une part un accroissement des compensations pendant le temps d'activité et d'autre part une garantie qui à la fois protège le mineur contre les fermetures d'entreprises de reconversion et tente de le retenir dans son entreprise de reconversion. Cette mesure n'eut qu'un effet rétroactif partiel car elle n'était applicable qu'aux salariés convertis après le 1er juillet 1971 et selon la direction des houillères de bassin "l'effet d'incitation escompté de ces mesures nouvelles ne s'est pas produit, en partie certes en raison du sentiment d'injustice ressenti par les mineurs du fait d'une rétroactivité limitée et créatrice d'inégalités choquantes". En fait, si l'on revient en arrière (2 janvier 1962), le ministre de la Production Industrielle de l'époque, Monsieur Jeanneney déclarait : "Les revendications des mineurs en matière de retraite proportionnelle et de sécurité sociale ne peuvent être acceptées par le Gouvernement. Il en résultait un alourdissement des charges déjà importantes qui pèsent sur le budget de l'Etat au titre des Charbonnages de France. Et un dangereux précédent pour d'autres secteurs non miniers où des problèmes analogues peuvent se présenter et où des dispositions aussi favorables que celles déjà prises en faveur des mineurs n'existent pas". Les accords que nous venons d'analyser remettent en question une telle déclaration et c'est moins le "sentiment d'injustice" qui freine les départs que, la constatation que plus on part tard, plus on a de chances de partir dans de meilleures conditions, d'autant plus que les mesures ne sont que partiellement rétroactives. Le "sentiment d'injustice" ou celui de "se faire avoir" favorise plutôt le mécontentement des mineurs.

A/ Les emplois de reconversion

Les différents protocoles que nous venons de présenter ont pour fonction de favoriser le départ des mineurs. Encore faut-il qu'il existe des emplois pour assurer la reconversion. C'est la seconde direction d'action de l'Etat et des Charbonnages. Alors que dans le Bassin de Gardanne,

les houillères possédaient d'anciens carreaux de mines et des terrains de taille suffisante à la création de zones industrielles, les carreaux de mine des Cévennes sont plutôt étroits. Les houillères intervinrent alors par l'intermédiaire de la SOFIREM, organisme financier. La création d'emplois industriels suscitèrent l'action conjuguée de plusieurs organismes. Pour attirer les industriels, la zone minière fut classée en zone II, ce qui permettait "l'attribution d'un certain nombre d'aides permanentes qui peuvent être consenties par l'Etat :

- la prime d'adaptation industrielle (25 % des investissements hors taxes du programme dans le cas d'une création ou d'une extension).
- les prêts du Fond de Développement Economique et Social (FDES)
- des prêts ou financements d'augmentation de capital par la Société de Développement Régional du Languedoc Roussillon (SODLER)
- la SOFIREM (Société Financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières), filiale des Charbonnages de France peut prendre des participations essentiellement minoritaires et temporaires au capital des sociétés créant en proportion notable des emplois de reclassement pour des mineurs.
- sur des zones industrielles créées par les collectivités locales, les subventions du Fonds d'Intervention de l'Aménagement du Territoire (FIAT) peuvent sous certaines conditions abaisser le prix du mètre carré à six, huit francs.

- l'exonération de la patente peut être accordée en totalité pour une durée de cinq ans.
- aide à la Formation sous le contrôle de l'AFPA.
- indemnité de décentralisation pour les installations industrielles abandonnant la région parisienne" (4).

Enfin, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) créée en 1967 l'Association pour le Développement Industriel et la Reconversion de la Région Alésienne (ADIRRA) regroupant à côté du préfet du Gard, des responsables des houillères et des représentants du patronat ; le premier président de cette association avait été un ancien président du Bassin des Cévennes et son successeur un dirigeant d'entreprise qui avait été chargé de s'occuper des problèmes de reclassement consécutifs à la fermeture des forges du Boucau. Il faut enfin ajouter à ces données que certaines mesures prises en faveur du personnel apportent une aide supplémentaire aux entreprises (supplément de salaire, garanties de ressources en cas de chômage à condition d'être resté dans l'entreprise de reconversion, mise à la disposition des industriels des centres de formation des houillères, etc...).

Mesures favorisant le départ des mineurs et l'installation d'entreprises, il reste l'adaptation de la main d'oeuvre minière à de nouveaux emplois. Dans ce cadre les Centres de formation des houillères jouèrent un rôle essentiel. A l'origine, centres de formation au CAP de mineurs, ils devinrent rapidement des centres de requalification de la main d'oeuvre et de formation permettant d'utiliser une main d'oeuvre vieillissante, notamment par

l'apprentissage de techniques permettant l'économie de forces physiques. Avec la reconversion, les centres des houillères ouvrirent des secteurs de formation préparant les mineurs à un départ éventuel de la mine, ou assurant le stage nécessaire à l'entrée dans des entreprises venues s'implanter.

Mise à part une entreprise locale décidée à étendre sa production, la politique de création d'emplois ne commença à produire son effet qu'en fin 1970, c'est-à-dire deux ans et demi après le début de la conversion. Dans la première période (1968-69) les houillères passent un contrat avec l'entreprise SABATIER de St Martin de Valguages ; créée en 1910 par le père du PDG actuel, l'entreprise est transformée en 1931 en SARL et en 1956 en SA ; c'est une entreprise de chaudronnerie, constructions et charpentes métalliques qui s'occupe aussi d'entretien d'usines par la mise à la disposition des entreprises d'équipes spécialisées ; le personnel au moment du contrat se composait de 2 directeurs, 1 dessinateur, 3 employés de bureau, 26 OP, 5 OS, 12 manoeuvres ; la durée du travail était de 45 heures, le contrat prévoyait la création de 30 emplois nouveaux dont 20 réservés aux mineurs ; 16 seront pourvus ; soit 80 %. En même temps les houillères proposaient des emplois dans 6 entreprises de la région, entreprises de caractère familial, soit au total 13 chaudronniers, 6 soudeurs, 1 fraiseur, 1 salarié agricole ; ces offres n'eurent aucun succès. Pendant la même période, on offre des possibilités de travail aux chantiers navals de la Ciotat ; cette offre est faite dans l'ensemble des bassins houillers ; 40 % des emplois offerts sont des postes de soudeur et la formation est assurée sur place et lie l'ouvrier par un contrat de fidélité de deux ans ; un programme de logement est mis en place ; cette offre aura un certain succès puisque 46 mineurs accepteront ces emplois sur une embauche possible de 300 personnes. Une autre proposition concerne l'usine Peugeot à Sochaux pour des emplois concernant les opérations de montage et la finition sur la chaîne de fabrication ; ce sont des postes d'OS2, l'horaire est de 46 h 1/4 en 5 jours et 2 postes ; le logement est assuré pour les célibataires ; toutefois l'entreprise met une condition d'âge,

18 à 35 ans ou à la rigueur 35-40 ans ; 34 mineurs s'y rendront. Si l'on compare ces deux entreprises on s'aperçoit que les mineurs convertis à la Ciotat sont pour l'essentiel d'origine française et ceux de Peugeot principalement originaires d'Afrique du Nord, ce qui fait apparaître une première différenciation dans les directions de conversion. Alsthom à Belfort propose 20 emplois pour son secteur montage de locomotives, chaudières, toleries à tôle mince ; il s'agit essentiellement de postes d'OS2, et d'OP1 ; l'embauchage est conditionné par un examen médical et un essai professionnel ; peu de succès. Pas de succès non plus pour la Société Minière d'Anglade dans les Pyrénées qui proposait 20 emplois (certains mineurs se renseignèrent et abandonnèrent), ni pour les Tanneries de Bugey dans l'Ain. En 1969 l'entreprise Richard Ducros d'Alès propose 22 emplois (7 soudeurs, 3 chaudronniers, 2 découpeurs chalumistes, 3 assembleurs, 3 tourneurs-fraiseurs, 4 toliers carrossiers) qui ne seront pas pourvus ; l'entreprise Chausson située à Asnières (Hauts de Seine) propose pour sa fabrique de réservoirs, radiateurs, carrosserie, des emplois de débosseleurs en tôlerie, soudeurs spécialisés en tôlerie avec un horaire de 44 heures, une formation complétée par un contrat de fidélité mais n'assure le logement que pour les célibataires et impose une limite d'âge 18 à 35 ans, 35 à 40 ans éventuellement ; les ateliers de Joigny (Yonne) offrent des emplois de ferreurs forgerons, tourneurs, riveurs, chaudronniers, soudeurs à l'arc, serruriers, peintres au pistolet, agents sans spécialité pour assurer la formation) emplois classés OS1, OS2, OP1, avec un horaire de travail de 48 h, en 5 jours et n'assure le logement immédiat que pour les célibataires ; la Méridionale de Combustibles, liée aux houillères offre des emplois (6 ou 7) de manutentionnaires et de livreurs à Toulouse, Carmaux, Marseille avec logement assuré ; la société pour l'exploitation des forêts de l'Est (SO.FO.EST) des emplois de bûcherons avec salaire à la tâche ; Michelin, des emplois de chefs d'équipe, agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs ; la compagnie industrielle de textiles industriels et synthétiques (CGA), filiale de Rhône Poulenc, recherche 1 électricien et 2 ajusteurs pour l'usine de Vaux en Velin (Rhône),

puis des ouvriers pouvant assurer des emplois de surveillance d'appareils à marche continue pour les usines de Valence (Drôme) et La Voulte (Ardèche) ; la Société Minière du Chatelet propose 10 à 12 emplois de mineurs perforateurs et Merlin Gérin pour son usine de Grenoble offre des places d'OP (électriciens, ajusteurs, mécaniciens, tourneurs, fraiseurs) et d'OS (ouvriers sur machine-outils et monteurs).

On peut retenir de cette énumération que les emplois fournis localement sont presque tous dans le secteur chaudronnerie-charpente et construction métallique, ce qui est le cas d'un grand nombre d'emplois extérieurs ; à l'exception de Richard Ducros, ce sont des entreprises de petites tailles. L'échec en ce domaine peut s'expliquer en partie par le fait que les mineurs connaissent les entreprises, les conditions de travail, et par la situation de ce secteur. En effet depuis 1962, une vingtaine d'entreprises du secteur "Métallurgie-mécanique", plus ou moins liées aux houillères et représentant un millier d'emplois ont cessé leur activité. Les grandes entreprises par contre, dont certaines proposant le même type d'emplois sont situées à l'extérieur du bassin, assurent des salaires inférieurs ou égaux, avec des horaires supérieurs, des qualifications souvent faibles, imposent des limites d'âge et restent imprécises quant aux possibilités de logement pour les mineurs mariés.

Présentant la fermeture du bassin en 1975 comme inéluctable, la direction des Charbonnages est très réservée quant aux possibilités d'implantation industrielle dans le bassin. C'est ce que traduit la conférence de Presse du Président des Charbonnages de France le 5 mai 1969 à Alès : "Il est de notre devoir de nous conformer strictement aux directives gouvernementales et il n'est pas en notre pouvoir de repousser la date de fermeture des Houillères des Cévennes, laquelle est prévue pour 1975. Les Cévennes ne se trouvent malheureusement pas sur un grand axe comme celui du Rhin et du Rhône ; notre région ne constitue pas un centre industriel important. La

vallée du Rhône est plus tentante pour les industriels qui désirent décentraliser ou développer leur affaire en implantant une nouvelle usine ; par ailleurs il faut constater que de plus en plus les industriels hésitent à s'installer dans une région en récession... Il faut inciter à la conversion tous ceux qui n'atteindront pas une ancienneté suffisante en 1975 ; ce sont les jeunes surtout qui doivent partir, quelle que soit la gêne qui en résultera pour l'exploitation... (La retraite anticipée), nous n'y aurons recours qu'en dernier ressort. Elle nous sera peut être imposée par la conjoncture des Houillères des Cévennes à l'époque considérée ; elle pourrait d'ailleurs être modulée et n'être mise en vigueur que pour une catégorie de personnel ou peut être pour un seul puits ou un seul service... Les houillères des Cévennes doivent être fermées à la date fixée par le Gouvernement, mais cette fermeture se fera dans le respect des conditions humaines et sociales : il n'y aura pas de licenciement, c'est à nous de faire en sorte que la conversion fournisse des places suffisantes en nombre et en qualité pour tous les membres du personnel" (Mineur Cévenol-Juin 1969). Jugement pessimiste qui peut pour une part, la méfiance à l'égard des entreprises locales. Que reste-t-il de cette déclaration ? Au cours de la réunion de concertation en 1973, la date de fermeture fut repoussée à 1977. En janvier 1975, elle est à nouveau repoussée à 1979. En second lieu, des entreprises, comme nous allons le voir vinrent s'implanter ; la seule chose conforme à cette déclaration est l'accélération du vieillissement de la population ouvrière "quelle que soit la gêne qui en résultera pour l'exploitation". Enfin l'affirmation qu'il n'y aurait pas de licenciement pouvait tranquilliser les mineurs qui, dès lors, avaient le temps de choisir parmi les différentes perspectives qui s'ouvraient.

L'action des différents organismes dont nous avons parlés plus haut (ADIRRA, SOFIREM, etc...) et celle des collectivités locales aboutit à l'implantation d'un certain nombre d'entreprises à Alès et dans le reste du bassin. Dans la zone industrielle d'Alès s'installe

l'entreprise Jalatte, fabrique de chaussures de sécurité, qui a parmi ses clients les houillères. M. Jalatte implante sa première entreprise en 1947 à St Hyppolyte du Fort ; en 1959, il occupe les bâtiments du fort de St Hyppolyte ; selon l'étude réalisée sur l'industrie de la chaussure dans le Gard (5), c'est le premier fabricant de chaussures de sécurité d'Europe ; son concurrent le plus direct avait en 1967 une production six fois moindre : "Il est pratiquement impossible et peu rentable pour un détaillant de mettre en vente un pareil article. Aussi, parmi les principaux clients, nous trouvons les grandes entreprises industrielles : Renault, Shell, les Houillères Nationales, EDF, GDF, les grosses entreprises sidérurgiques et métallurgiques : Usinor, Lorraine-Escout, Sidelor, De Wendel, les entreprises chimiques : Pechiney, Saint Gobin, Kuhlmann, etc.... Le marché de la chaussure de sécurité augmente assez rapidement : 5 à 10 % par an. L'entreprise Jalatte pour sa part, connaît une augmentation des ventes de l'ordre de 15 à 20 % ... Ses ventes se font à destination de la Belgique, de l'Allemagne (Volkswagen), de l'Italie, de la Suisse, de l'Angleterre, de la Suède, du Danemark et de l'Espagne..." En 1970, la société Jalatte occupe 350 personnes et produit plus de 5000 paires de chaussures par jour. Une autre usine de chaussures la SOMEDIT s'installe à St Ambroix. L'industrie de la chaussure n'est pas ici une greffe comme à Graissessac ; c'est une industrie traditionnelle. Trois entreprises existent déjà sur Alès et la Grand Combe et fabriquent des chaussures soudées : Vulca-Cévennes (la plus petite), Blanc et surtout Saltel. La chaussure est toutefois un secteur en déclin dans le domaine de l'emploi : jusqu'en 1952 le Gard comptait 60 entreprises occupant 3000 personnes, en 1959, 22 entreprises et 1875 salariés, en 1966 16 entreprises et 1520 salariés. Si la taille des entreprises augmente leur situation économique n'en est pas nécessairement meilleure. En 1969 l'entreprise Saltel était la deuxième usine de fabrication de pantoufles de France et s'était assurée la licence de fabrication de Iowa et Pataugas ; sa production était en progression constante depuis quelques années ; elle exportait 20 % de sa production vers le marché commun et

bénéficiait d'un marché passé avec l'URSS ; elle procédait à la construction d'une nouvelle usine (9.500 mètres carrés sur un terrain de 95.000 mètres carrés) et avait sollicité pour cette construction l'octroi de crédits ; l'étude citée concluait : "Il est donc permis de penser que le choix de Saltel peut être riche de promesses pour l'avenir de son entreprise et inciter à investir non seulement en vue d'augmenter la productivité, mais aussi pour favoriser la croissance". En 1973-74, l'entreprise subit la crise de la chaussure qui frappe le département voisin la Drôme, et un plan de redressement est nécessaire pour sa survie. Enfin l'industrie de la chaussure emploie une main d'oeuvre à dominante féminine. Jalatte, qui apparaît pourtant comme le secteur le plus protégé de cette industrie, n'attirera que 13 anciens mineurs sur les 102 emplois masculins créés.

Sur la même zone industrielle s'est installée l'entreprise Crouzet, de Valence, qui occupait, en 1946, 50 salariés et en 1969, 3000 dont l'âge moyen est de 30 ans ; l'entreprise possède des filiales à l'étranger, recouvre plusieurs secteurs d'activité : une division aéronautique et spatiale (électronique, électromécanique, mécanique de précision), une division de mécanique horlogère, une division machines-outils et unités d'usinage, une division système d'automatisation ; son usine d'Alès fabrique des cerveaux de machine à laver ; la plus grosse partie de la main d'oeuvre est féminine.

A côté, Merlin-Gérin, qui est un client de Crouzet, un fournisseur des houillères du Centre-Midi et qui a créé avec celle-ci un groupement d'intérêt économique pour exploiter les brevets du couloir roulant installé dans le bassin de Provence. Entreprise grenobloise créée en 1920 et occupant à l'époque 38 personnes, elle regroupe en 1970, 3675 ouvriers, 848 employés, 454 dessinateurs, 589 ingénieurs et cadres, auxquels il faut ajouter 1200 salariés dans les filiales ; elle produit environ le tiers de l'appareillage électrique et électronique national, possède 11 usines dont 10 à Grenoble et 12 filiales ; 30 % des travaux de mécanique

générale, chaudronnerie, peinture sont sous traités et cette part va en croissant : l'usine d'Alès doit fabriquer des petits disjoncteurs ; la main d'oeuvre déjà employée et prévue est à dominante féminine ; en 1974, les mineurs employés formaient 19,5 % de la main d'oeuvre masculine et 4 % de l'ensemble de la main d'oeuvre, mais si l'on retient les membres de leur famille, c'est 30 % de l'effectif. Les emplois fournis sont principalement des emplois d'OS et d'OP.

Troisième grande entreprise, la Société Nationale de Roulement (SNR), filiale de la régie Renault qui a déjà connu un problème de décentralisation et d'implantation lorsqu'elle s'est installée après la guerre à Annecy. C'est l'entreprise qui présente le modèle de mise en place le plus évolué : installation d'un centre de formation au centre d'apprentissage des houillères, formation de 22 anciens mineurs destinés à encadrer la future population ouvrière, cette formation étant assurée par étapes.

On peut enfin ajouter dans cette série, la société Alsthom qui doit s'implanter sur le carreau de St Florent et produire des aubages fixes de turbine pour les programmes nucléaires et qui fournira des emplois d'OS et d'OP, et la Société des Câbles de Lyon, filiale de la CGE, elle aussi offrant pour l'essentiel des emplois masculins.

Un autre ensemble regroupe des entreprises de chaudronnerie, constructions métalliques, mécaniques, anciennes entreprises locales en extension ou nouvelles implantations : Roques et Lecoœur, fabriquant des instruments de culture et de jardinage, Richard Ducros, CTIC, COMECO, Henfer, entreprises de chaudronnerie, Tunesi fabriquant des attelages de caravane et First, des engins de manutention, CAFAL, fonderie d'aluminium. Nous retiendrons ici deux entreprises caractéristiques : la première, Richard Ducros créée en 1869 par un serrurier cévenol qui se met à fabriquer des balcons, des portes et des châssis en fer ; l'entreprise prend de l'exten-

sion, étend son activité dans le domaine de la construction et réparation de passerelles et ponts métalliques ; en 1919 une filiale répare les wagons ; en 1930, elle atteint une dimension nationale et construit des usines (Poudrerie de St Chamas) et des hangars d'aéroport ; en 1938, création de deux usines, l'une dans les Landes et l'autre dans les Vosges. Actuellement son activité est variée et va des châssis d'ordinateur aux réservoirs pour les raffineries de pétrole : ses offres d'emplois n'eurent aucun succès, peut être à cause de la "réputation" que cette entreprise a acquis dans le milieu ouvrier alsésien. La seconde entreprise, la Société des chaudières Henfer fut créée à Milhau en 1963 ; en 1972, elle transfère son activité dans le bassin d'Alès et s'installe dans les bâtiments des houillères à Champclauson, puis fait construire son nouveau bâtiment sur le carreau de Trescol. Un seul mineur s'y convertit ; c'est l'entreprise qui représente pour les mineurs la reconversion douteuse ; en juillet 1974, elle licenciait du personnel.

D'autres entreprises encore se sont installées dans le bassin, des entreprises textiles et confection comme la Bonneterie Troyenne et Cacharel, une entreprise de construction de piano (Rameau), une de matière plastique Sciensco-France, les Emballages des Cévennes, une de matériel de laboratoire et de dentiste (Cochet) et une pâtisserie industrielle, les Délices des Cévennes.

En outre, les Houillères passèrent des conventions avec des entreprises installées dans la Vallée du Rhône (Orange, Bagnols, l'Ardoise) : ISOVER (St Gobain) ; Fiberglass, entreprise américaine fabriquant de la fibre de verre, Keller et Leleux traitant des aciers, Siporex produisant du béton cellulaire.

Si l'on fait le bilan des emplois créés par les entreprises ayant passé des conventions avec les houillères (voir tableau), la taille des établissements est beaucoup plus élevée dans la vallée du Rhône que dans le bassin mais la création d'emplois féminins n'est prévue que dans la zone minière, l'offre

Emplois créés par les entreprises
conventionnées

	Bassin	Hors bassin	Total
Nombre d'entreprises	18 (1)	4 (2)	22
<u>A/ Emplois prévus fin 1975</u>			
Masculins.....	1694	1205	2899
%	(61,7)	(99,6)	(73,3)
Féminins.....	1051	5	1056
%	(38,3)	(0,4)	(26,7)
TOTAL	2745	1210	3955
	(100 %)	(100 %)	(100 %)
dont : Réservés aux mineurs	592	0	592
% des emplois masculins	(35 %)	-	(15 %)
<u>B/ Emplois créés au 1/9/74</u>			
Masculins.....	807	954	1761
%	(51,3)	(94,2)	(68,1)
Féminins.....	765	59	824
%	(48,7)	(5,8)	(31,9)
TOTAL	1572	1013	2585
dont : occupés par les mineurs	143	54	197
% des emplois masculins	(17,7 %)	(5,7 %)	(11,2 %)
<u>C/ Taux de réalisation ($\frac{B}{A}$)</u>			
Emplois masculins	47,6 %	79,2 %	60,7 %
"	72,8 %	-	78,0 %
TOTAL 57,3 %	83,7 %	65,4 %	

(1) SABATIER, CROUZET, MERLIN GERIN, JALATTE, ROQUES ET LECOEUR, Richard DUCROS, CTIC, HENFER, COMECO, TUNESI, FIRST, RAMEAU, CAFAL, COCHET, Bonneterie Troyenne, Emballages des Cévennes, Delices des Cévennes.

(2) ISOVER, KELLER et LELEUX, FIBERGLASS, SIPOREX.

d'emploi est plus rapide dans la vallée du Rhône et la création d'emplois féminins plus rapide que celle d'emplois masculins dans le bassin. De même une part importante des emplois masculins de la région d'Alès est réservée dans les conventions aux mineurs (35 %) mais seulement 17,7 % des emplois créés seront occupés par des convertis (21 % fin 1973) ; par contre dans la vallée du Rhône où aucun emploi n'est réservé 5,7 % des emplois ont été occupés par d'anciens mineurs (7 % fin 1973). Dans l'ensemble de ces entreprises conventionnées, on trouve, en fin 73, 28,7 % des convertis. L'objectif de ces créations d'emplois n'est pas de fournir du travail aux seuls mineurs, mais aussi à leurs femmes, leurs enfants et au reste de la population, de redonner une infrastructure industrielle à la région. Mais entre les années 50-54 où l'industrie locale était en crise et la période d'implantation industrielle, 20 ans se sont écoulés pendant lesquels les fils de mineurs et autres jeunes de la région furent obligés d'aller chercher du travail à l'extérieur.

B/ Les mineurs convertis

De fin 1967 au 31 décembre 1973, 637 mineurs se sont convertis, répartis de la manière suivante :

1968 : 93	1971 : 82
1969 : 158	1972 : 100
1970 : 110	1973 : 94

On retrouve ici la même caractéristique que dans les séries statistiques de Provence et de Graissessac, le maximum de départs se situe la seconde année de la conversion et décroît les deux années suivantes : deux types d'interprétation sont donnés à cette caractéristique, l'une factuelle -la conversion s'est ralentie parce qu'il s'est passé telle chose à ce moment-, l'autre fournie par les mineurs relèverait de la prise de conscience : les mineurs ayant touché leur prime de conversion et ayant leur salaire complété par les houillères pendant un an ne se rendent compte de ce qu'ils ont perdu qu'après un an

de conversion ; il faut donc attendre un peu plus d'un an pour que les mineurs perçoivent les problèmes rencontrés par les convertis et réfléchissent avant d'abandonner leur métier. Cette dernière interprétation se trouve renforcée, a contrario, par le journal de l'entreprise qui ne publie jamais de reportage sur et d'entretiens avec des mineurs convertis depuis plus d'un an. Il nous semble toutefois que ces interprétations sont insuffisantes et qu'elles doivent être complétées par une autre qui découle en partie de l'analyse de l'emploi que nous avons faite plus haut et des caractéristiques du milieu mineur : il y a plusieurs types de conversion et plusieurs types de convertis, ce que suggéraient les données sur la Provence et sur Graissessac.

Pour analyser de plus près la conversion, nous retiendrons dans un premier temps la ventilation des convertis selon la manière dont l'emploi fut trouvé (entreprises ayant un contrat avec les houillères, ayant fait transiter l'annonce par les houillères, emplois trouvés de façon individuelle) et le lieu où il se situe (dans le bassin ou à l'extérieur), en retenant la ventilation par année.

Conversions individuelles

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Total
Effectif	62	86	66	43	36	18	311
% de locales	56,4	24,4	13,6	25,6	33,3	38,9	30,5
% des conversions	66,6	54,4	60,0	52,4	36,0	19,1	48,8

Répartition des convertis selon
les types de conversion

1968

	L	E	Total
C	17,2	-	17,2
A	-	16,2	16,2
I	37,6	29,0	66,6
T	54,8	45,2	100 %

1969

	L	E	Total
C	-	-	-
A	0,6	45,0	45,6
I	13,3	41,1	54,4
T	13,9	86,1	100 %

1970

	L	E	Total
C	10,0	1,8	11,8
A	6,4	21,8	28,2
I	8,2	51,8	60,0
T	26,4	75,4	100 %

1971

	L	E	T
C	32,9	-	32,9
A	6,1	8,6	14,7
I	13,4	39,0	52,4
T	52,4	47,6	100 %

1972

	L	E	T
C	35,0	26,0	61,0
A	-	3,0	3,0
I	12,0	24,0	36,0
T	47,0	53,0	100 %

1973

	L	E	T
C	44,7	25,5	70,2
A	1,1	9,6	10,7
I	7,4	11,7	19,1
T	53,2	46,8	100 %

Total 68 - 73

	L	E	T
C	20,6	8,2	28,8
A	2,2	20,2	22,4
I	14,9	33,9	48,8
T	37,7	62,3	100 %

C = entreprises avec contrats ; A = Annonces par les houillères pour entreprises sans contrat ;

I = Conversion individuelle ; L = Entreprises de la zone minière ;

E = Entreprises extérieures au bassin.

On constate que les conversions individuelles, comme l'ensemble, ont leur effectif maximum la seconde année et qu'elles diminuent par la suite pour prendre une place secondaire au fur et à mesure que les années passent ; si on les ventile selon la destination, la part des conversions locales diminue jusqu'en 1970 et remonte par la suite. Le recours aux entreprises sans contrat, lui est un phénomène des trois premières années (91 %) mais on constate en évolution une croissance de la part locale ; la part des entreprises avec contrat par contre caractérise les trois dernières années (85 % d'entre elles) et là encore on retrouve une évolution en direction des implantations locales. Pour l'ensemble, l'année où les conversions sont les plus nombreuses, le pourcentage de conversion dans le bassin est le plus faible. Si l'on ajoute aux conversions les mutations vers d'autres houillères, celles-ci forment 3,5 % des départs en 1970, 7,9 % en 1971, 13,8 % en 1972, 19,7 % en 1973. L'analyse des conversions individuelles fournit un élément supplémentaire : l'importance des services publics (police, gendarmerie, gardien de prison, SNCF, service santé, etc...), du commerce et de l'artisanat ; l'ensemble représente un peu moins de la moitié des conversions individuelles.

Si l'on s'intéresse cette fois aux caractéristiques des mineurs reconvertis avant d'articuler les deux ensembles de données, on verra apparaître quelques différenciations qui interviennent dans le processus de reconversion.

Si l'on retient les moins de 30 ans, leur importance parmi les convertis est maximum la seconde année puis décroît par la suite ; pour les plus de 40 ans, c'est la première année que leur pourcentage est le plus élevé ; il décroît brutalement en 1969 et 1970 pour remonter par la suite. Si l'on compare toutefois la répartition par âge des reconvertis à celle de l'ensemble des mineurs, on

Structure d'âge des reconvertis
(en pourcentage)

en %	1968	1969	1970	1971	1972	1973	Ensemble
20 ans et -	1,1	1,3	1,8	1,6	-	-	0,9
21 - 25	10,0	21,7	12,7	13,5	6,2	5,3	12,4
26 - 30	8,9	16,6	20,9	16,0	13,4	10,6	14,6
31 - 35	33,3	32,5	34,5	32,1	37,1	34,0	33,9
36 - 40	18,9	17,2	19,1	23,5	21,6	31,9	21,4
41 - 45	13,3	8,9	7,3	4,9	12,4	13,8	10,2
46 - 50	13,3	1,9	3,6	8,6	8,2	4,3	6,3
50 ans et +	1,1	-	-	-	1,0	-	0,3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

constate que toutes les classes d'âge inférieures à 40 ans fournissent un taux de convertis supérieur à celui des mineurs en activité ; après 40 ans, c'est l'inverse qui se produit. La part de la classe d'âge 31-35 regroupe, chaque année, approximativement le tiers des convertis.

Au niveau de l'ancienneté, on retrouve les deux pics rencontrés dans le cas de la Provence, l'un pour la période 4 à 6 ans et l'autre autour de 15-16 ans d'ancienneté. Après 20 ans d'ancienneté la part des conversions reste faible. Ces

.../.

résultats, combinés au fait que les écarts de salaires avec l'extérieur sont d'autant plus grands que la catégorie professionnelle est plus élevée, tendraient à laisser penser que les possibilités de conversion seront de plus en plus difficiles.

	Fond	Jour
A - % des mineurs ayant 21 ans d'ancienneté et plus	66,4 %	76,2 %
B - % de catégories supérieures	75,8 %	62,4 %
% de $A \cap B$	52,9 %	48,1 %
% de $A \cup B$	89,4 %	90,4 %

Relation entre ancienneté et catégorie professionnelle en 1970

La répartition du personnel en 1970 montre que la moitié des mineurs ont à la fois une classification et une ancienneté élevée et que près de 90 % d'entre eux possèdent l'une ou l'autre des caractéristiques. Les conversions ultérieures n'ont fait qu'accroître ces pourcentages, les retraites anticipées jouant en sens inverse dans certaines limites seulement. Si l'on retient la part des étrangers dans les convertis (9 %), celle-ci est inférieure à leur part dans l'ensemble des mineurs, ceci peut en partie s'expliquer par les départs antérieurs à la période considérée où les départs volontaires portaient largement sur eux ; il resterait alors un noyau relativement âgé. Ceux qui se convertissent sont en majorité des Algériens (59 %) ; ce pourcentage pourtant est inférieur à celui qu'il représente dans l'ensemble des mineurs étrangers

avons enfin déjà noté que la plus grande part d'entre eux sont partis chez Peugeot à Sochaux. Si l'on analyse la répartition entre ouvriers de fond et de surface, 71 % sont des ouvriers de fond, ce qui est un pourcentage supérieur à celui qu'ils occupent parmi l'ensemble des ouvriers, alors qu'on insiste généralement sur le fait (et c'est l'idée qui prédomine chez nos informateurs) qu'ils sont plus difficiles à reconvertir parce qu'ayant des salaires plus élevés et pas de qualification transférable (par contre les ouvriers de jour, ont, pour 50 % d'entre eux une qualification).

Les données que nous possédons sur les reconvertis étant d'inégale valeur, nous les analyserons en plusieurs étapes. Celles concernant 1968 et 1969 nous fournissent trois types de renseignement : leur appartenance au jour ou au fond, leur âge, le caractère de leur conversion (individuelle ou non). Si nous ramenons la répartition en classes d'âge des convertis à celle de la population minière, on voit apparaître les différences entre le fond et le jour.

En indice	Rapport $\frac{\% \text{ des convertis}}{\% \text{ des mineurs}}$	
	Fond	Jour
24 ans et -	422	529
25 - 29	177	326
30 - 34	228	270
35 - 39	93	108
40 - 44	32	58
45 ans et +	24	36

On voit apparaître ici la tendance moins forte à la conversion au fond qu'au jour : il semble en outre que l'ancienneté joue plus au fond (faiblesse de la catégorie 25-28). La prépondérance du fond dans les convertis correspond alors à une structure d'âge plus jeune et à une ancienneté moindre.

	24 ans et -	25-29	30-34	35-39	40-44	45 et +	Ensemble
% d'ouvriers de jour parmi les convertis	20,5	26,5	23,7	30,4	42,3	45,5	28,4
% de conversions individuelles	51,2	64,7	50,7	61,7	88,4	86,4	62,3

La composition fond-jour est alors inégale selon les classes d'âge allant d'1/5 jour à près de la moitié. On retrouve ces distorsions encore au niveau des conversions individuelles, celles-ci s'élevant avec l'âge mais aussi avec le pourcentage d'ouvriers de jour, comme si elles étaient plus faciles pour cette dernière catégorie d'ouvriers : on peut ici émettre l'hypothèse que la qualification permet de partir plus âgé et de s'intégrer plus facilement individuellement dans le marché du travail. Avant d'aller plus loin, il faut souligner que la part des conversions individuelles est plus élevée ces deux premières années que par la suite.

Pour la période 1971-1973 nous possédons des données plus complètes sur les mineurs convertis.

Ventilation selon les lieux de naissance

nés à :	% de convertis
Alès ville	15,3
<u>Cantons de :</u>	
Alès Est	2,6
Alès Ouest	2,1
La Grand Combe	23,4
St Ambroix	12,8
Génolhac	2,1
Bessèges	3,0
Autre Gard	6,0
Ardèche, Lozère, Hérault	10,6
Autres départements	8,5
Etranger	13,6
TOTAL	100 %

Les mineurs nés à Alès, dans les cantons de la Grand Combe et de St Ambroix et dans le reste du Gard (à l'extérieur du bassin minier) fournissent un pourcentage de convertis plus élevé que leur pourcentage dans l'ensemble des mineurs. Les anciennes régions minières comme l'Hérault, les cantons de Bessèges et de Génolhac et les anciens départements pourvoyeurs de main d'oeuvre comme l'Ardèche et la Lozère sont par contre sous représentés. Pour préciser ces

données, nous avons analysé par classe d'âge les lieux de naissance des mineurs et de leur conjoint pour voir dans quelle mesure on pouvait voir apparaître des différences significatives. Afin de garder des effectifs suffisants nous avons retenu 4 catégories : le mari et la femme nés hors du bassin (HH), le mineur né hors du bassin marié avec une femme originaire du bassin (HB), le mari né dans le bassin et sa femme à l'extérieur (BH), les deux nés dans le bassin (BB).

Répartition par classe d'âge et lieu de naissance des conjoints

(en %)

nés en	HH	HB	BH	BB	Total
1928 et avant	50,0	11,1	27,8	11,1	100
1929 - 1933	36,6	7,3	29,3	26,8	100
1934 - 1938	24,6	18,5	16,9	40,0	100
1939 - 1943	9,2	15,4	23,1	52,3	100
1944 et après	0,0	22,2	11,1	66,7	100
TOTAL	22,2	15,0	21,7	41,1	100

Le fait d'être né hors du bassin est la caractéristique des mineurs convertis les plus âgés et né dans le bassin, la caractéristique des plus jeunes. Si l'on regroupe les mineurs nés hors du bassin quel que soit l'origine de leur conjoint, trois groupes apparaissent : nés avant 1923 (61,1 %), entre 24 et 38 (43 %), après 1938 (22-24 %). Si l'on prend les deux extrêmes dans les classes d'âges, on a deux groupes aux caractéristiques opposées : le reconverti âgé est plus

Répartition selon le type de conversion
et l'âge

	- de 25 ans	26-30	31-35	36-40	41-45	45 et +	Total
<u>Contrat :</u>							
<u>Locales</u>	11,6	17,2	26,1	27,2	22,2	25,0	22,4
extérieures	2,9	9,2	11,4	12,0	7,4	8,3	9,4
<u>Sans contrat</u>							
Extérieures	43,5	26,4	23,3	16,0	3,7	4,2	21,6
<u>Individuelles</u>							
Scs Publics	8,7	25,4	12,5	11,2	7,4	8,3	14,1
Autres	33,3	21,8	26,7	33,6	59,3	54,2	32,5
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

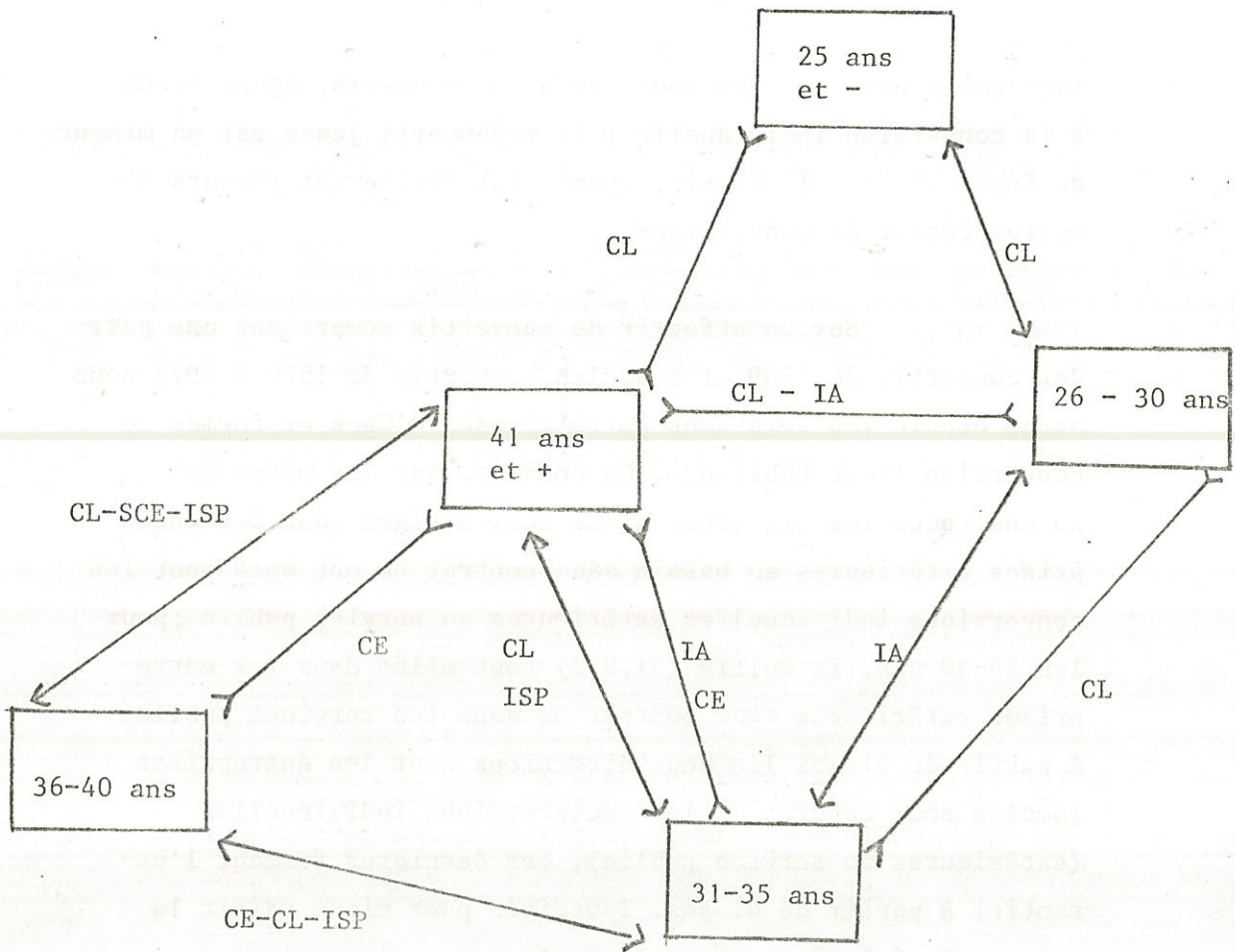
	- de 25 ans	26-30	31-35	36-40	41-45	45 et +	Total
<u>Contrat :</u>							
Locales	6,6	12,4	38,0	28,1	9,9	5,0	100 %
Extérieures	3,9	15,7	39,2	29,4	7,9	3,9	100 %
<u>Sans contrat</u>							
Extérieures	25,6	19,7	35,0	17,1	1,7	0,9	100 %
<u>Individuelles</u>							
Scs Publics	7,9	28,9	28,9	18,4	5,3	2,6	100 %
Autres	13,1	10,8	26,7	23,9	18,2	7,4	100 %
Total	12,8	16,1	32,6	23,1	10,0	4,4	100 %

..//.

facilement un mineur du jour, né hors du bassin, ayant recours à la conversion individuelle ; le reconverti jeune est un mineur de fond, né dans le bassin, ayant plus facilement recours aux autres formes de conversion.

Sur un effectif de convertis comprenant une part des convertis de 1969 et tous les convertis de 1970 à 1973 nous avons étudié les relations entre classes d'âges et formes de conversion (voir tableaux). On constate que les moins de 25 ans, pour les 3/4 (76,8 %) se sont dirigés dans des entreprises extérieures au bassin sans contrat ou ont opté pour les conversions individuelles extérieures au service public ; pour les 26-30 ans, la moitié (51,8 %) sont allés dans les entreprises extérieures sans contrat ou dans les services publics. A partir de 31 ans les deux directions sont les entreprises locales sous contrat et les reconversions individuelles (extérieures au service public), ces dernières formant l'essentiel à partir de 41 ans. Toutefois pour mieux saisir le mouvement général, nous avons analysé les distorsions de chaque catégorie par rapport à la répartition de l'ensemble des convertis et nous avons classé pour chaque groupe d'âge ces distorsions allant de la positive la plus élevée à la négative la moins élevée pour rechercher derrière les variations quantitatives des éléments qualitatifs, afin de voir dans quelle mesure les classes d'âge se regroupent ou s'opposent eu égard au type de conversion retenu.

Les données utilisées sont le résultat soit d'un rejet du mineur, soit d'un rejet des entreprises, ou au contraire d'une offre des entreprises et d'une option des mineurs vers ces entreprises. L'opposition la plus nette se situe au niveau des conversions individuelles (à l'exception du secteur public) entre les plus de 41 ans chez qui elles occupent la première position et les 26-35 ans pour qui elles arrivent en dernière position ;



CL = contrat, locales ; CE = Contrat, extérieures ; SCE = sans contrat, extérieures ;

ISP = Individuelle, service public ; IA : Individuelle, autre.

↔ Identité entre classes d'âge

↔ Opposition entre classes d'âge

Départs vers les divers types
d'emploi de conversion selon les classes d'âge

les conversions dans les entreprises locales sous contrat opposent les plus de 30 ans et les 30 ans et moins, occupant dans le 1er cas la 2ème place avec une sur représentation et dans le second la 4ème place avec une sous représentation ; parmi les plus de 30 ans les entreprises extérieures sous contrat sépare les 31-40 ans (1er rang et sureprésentation) des plus de 40 ans (3ème rang et sous représentation) ; les conversions industrielles dans les services publics occupent la même situation pour l'ensemble des plus de 30 ans et les entreprises extérieures sur contrat la même position pour les plus de 35 ; pour ces dernières, leur rang dans les trois premières tranches d'âge décroît systématiquement lorsque l'on passe des - de 25 ans (1er rang) au 26-30 ans (2ème rang), 31-35 ans (3ème rang) en restant sureprésentées. A partir de 36 ans, elles se retrouvent au dernier rang et sous représentées. Le schéma construit à partir de ces résultats montre comment la catégorie 31-35 ans apparaît comme une catégorie charnière dans les caractéristiques des classes d'âge. On voit apparaître à travers cette analyse un premier élément, l'effet du marché du travail sur la mobilité : les services publics et les entreprises sans contrat, imposaient une limite d'âge, ce qui ferme aux catégories les plus âgées, tout un secteur du marché du travail ; le choix reste alors entre trois possibilités où les travailleurs les plus âgés se retrouvent en concurrence avec les plus jeunes et là encore certaines barrières sont à franchir. Si l'on prend une entreprise comme Crouzet où la reconversion semble avoir été, de toutes les entreprises locales sous contrat, la plus facile, on constate que sur 180 mineurs intéressés, 85 furent refusés par l'entreprise et 70 abandonnèrent ; les refus de l'entreprise, même s'ils sont justifiés, diminuent la croyance des mineurs en la possibilité de reconversion. Si l'on considère enfin les conversions individuelles, on s'aperçoit que celles des plus

../.

jeunes mineurs vont vers des emplois et des secteurs de meilleure qualité que celles des vieux mineurs ; ces dernières sont hétéroclites et ressemblent plus à des postes temporaires où l'on attend la retraite : on y retrouve des gardiennages, des entretiens de chaudières, des emplois du type factotum, etc...

L'analyse des listes et des dossiers de convertis montre qu'on ne peut parler de départ, voire de décisions de départ individuelles. Très souvent ceux qui partent ensemble font partie d'un même groupe liés par des relations de travail, familiales ou d'amitié. En outre tel mineur se dirige vers telle entreprise sur les conseils d'un ami ou d'un parent qui s'y trouve déjà. Inversement ceux qui sont convertis, même à l'extérieur du bassin, gardent des contacts avec leur milieu social ou professionnel de départ. C'est sur ces bases que se transmettent les informations favorables ou défavorables.

Ce sont ces informations qu'il nous faut maintenant étudier. Le premier élément qui apparaît dans les études économiques sur la mobilité est le salaire.

Le tableau de la page suivante actualise le salaire qui était payé au mineur au moment de son départ, c'est-à-dire qu'il exclut les points d'ancienneté ou les promotions que le mineur aurait pu acquérir pendant la même période, et inversement tient compte des promotions acquises dans la nouvelle entreprise. Il ne tient pas compte non plus du temps de travail qui est dans tous les cas plus élevé que le temps de travail effectué à la mine, cette différence étant encore plus marquée pour les ouvriers du fond que pour ceux du jour, ni des avantages sociaux liés au statut du mineur. C'est dire qu'il représente le minimum de perte ou le maximum de gain réalisé par les mineurs. Les trois premières entreprises (Crouzet, Merlin-Gérin, Roques et Lecoœur) sont installées dans le bassin avec un contrat

Pertes et gains de salaire des mineurs convertis

(Etabli fin 1972 par les Houillères)

en %	Nombre de convertis	Ecart par rapport au salaire des houillères		
		Fond	Jour	Moyenne
Crouzet	49	- 26,9	- 13,4	- 24,1
Merlin-Gérin	6	- 22,1	- 11,5	- 15,4
Roques et Lecoœur	6	- 31,8	- 26,2	- 30,9
CNC (La Ciotat)	46	-	-	- 5,9
Fiberglass	15	+ 8,7	+ 53,4	+ 18,9
Keller et Leleux	2	-	-	+ 10,3
ISOVER (St Gobain)	21	- 18,7	+ 15,8	- 4,0

des houillères : c'est dans ces entreprises que les pertes de salaire sont les plus élevées ; les trois dernières (Fiberglass, Keller et Leleux, Isover) sont installées dans la vallée du Rhône et ont passé un contrat avec les houillères : c'est là

où les pertes sont les moins importantes ; enfin les Chantiers Navals de la Ciotat (CNC), une des entreprises extérieures sans contrat, représentent la conversion la plus ancienne et ont l'horaire de travail le plus élevé. Malgré ces différences, c'est vers les entreprises locales qu'on continué à se faire de préférence les conversions (45 % en 1972) ; le salaire n'apparaît alors pas comme un élément suffisant pour l'explication (6).

Si l'on analyse de plus près le cas des chantiers navals de La Ciotat, où le temps de travail est élevé et les heures supplémentaires sont une obligation, comme dans la réparation navale que nous avons étudiée antérieurement, d'autres éléments apparaissent : il faut noter d'abord, que tenant compte de volant d'heures supplémentaires obligatoires, les houillères se sont vues dans l'obligation de les écarter pour le calcul du complément de salaire et de le faire sur le temps de travail officiel déjà très élevé et comprenant des heures de travail majorées. En novembre 1969, le mineur Cévenol publie un reportage sur 6 anciens mineurs (dont 3 seulement des Cévennes) installés et travaillant à La Ciotat depuis 8 ou 9 mois, c'est à dire bénéficiant encore du complément de salaire. L'article fait apparaître un certain nombre de difficultés rencontrées. C'est d'abord le temps passé en célibataire (période de formation), "rester plus de six mois seul malgré l'agrément du foyer de célibataire, il faut un moral extraordinaire" ; c'est ensuite les conditions de logement ; au départ, lorsqu'ils furent obligés de se loger en ville en attendant un logement des CNC : le logement provisoire était trop cher ; puis "on se plaint de la lourdeur des formalités administratives exigées par les services de la main d'oeuvre, la CECA, des délais mis pour payer certaines primes (déménagement)" ; malgré les réalisations sociales des CNC, "il n'en reste pas moins que les mineurs ont quelques regrets des avantages en nature, le logement, le charbon, qu'ils ont perdus, en quittant la mine" ; sur le plan de la vie familiale quoti-

diennne deux points ressortent : le coût de la vie plus élevé que dans le bassin minier et le manque d'installations scolaires, notamment de maternelles. Les points positifs sont, outre le cadre de vie (proximité de la mer), l'atmosphère du chantier et la "mentalité de leurs camarades et de leurs chefs" ; enfin, s'il y a eu perte de salaire, ils espèrent, avant la fin de la garantie de salaire, avoir rattraper leur salaire de la mine et même le dépasser avec les heures supplémentaires et le "surcroît de qualification qu'ils obtiendront en se perfectionnant". Le journal de la CGT, le Travailleur du Sous-Sol, publie à son tour en 1972 des interviews de mineurs reconvertis à La Ciotat. Pour les mineurs de fond, le travail est moins pénible ; pour les mineurs de jour, il est plus pénible. Ils ont accepté la conversion et la perte de salaire à cause de l'insécurité de l'emploi et des risques de fermeture de tel ou tel puits et du risque d'absence d'emploi pour leurs enfants. Quatre points dominent les aspects négatifs : même si le logement est plus beau, "ce qui coûte cher ici, bien sûr, c'est le loyer (...) alors qu'avant nous avions le logement gratuit, c'est dur" ; le coût de la vie, "tout est tellement cher ici qu'il fait dur y vivre" ; le manque d'équipement scolaire, les mineurs interrogés ont dû diriger leurs enfants vers le centre d'apprentissage des CNC, "quant à mes deux filles, je suis très inquiète, dit la femme d'un mineur, car, à La Ciotat, il n'y a que les chantiers" ; les trois points que nous venons de mentionner se trouvaient déjà dans le reportage du mineur Cévenol mais par contre un aspect nouveau apparaît, le temps de travail ; c'est le travail de dimanche et les heures supplémentaires nécessaires pour retrouver son salaire des houillères ; un des mineurs insiste enfin sur la lenteur des promotions.

"Avec la prime touchée au départ, le mineur se croyait millionnaire" déclarait, au cours de l'enquête, un délégué syndical (en 1969, par exemple, la prime moyenne versée était de 13.072 francs). Cette prime de conversion et la garantie de salaire aide le mineur pendant sa période

d'insertion mais en même temps sert d'écran pour juger la réalité, ce qui explique la découverte de l'aspect négatif des heures supplémentaires lorsqu'il a fallu les substituer à la garantie de salaire.

Les Houillères des Cévennes ont fait en 1971 une enquête auprès des convertis (7) en envoyant les questionnaires par la poste. 384 lettres furent envoyées le 10 juin 1971. Au 30 septembre 1971, c'est-à-dire trois mois après, en incluant la période de vacances, les houillères avaient reçu 168 réponses (soit 43,75 % pour cent), 9 % furent retournées par les PTT, ce qui permet de considérer le reste comme des non-réponses. Il faut par ailleurs noter que, pour la France et pour la région, ce taux de réponse obtenu par voie postale est plutôt supérieur à la moyenne. Nous allons confronter les résultats obtenus avec les données que nous avons analysées jusqu'ici. Selon cette enquête 76 % des répondants sont satisfaits de leur conversion et 66 % disent qu'ils ont des salaires égaux ou supérieurs à ce qu'ils avaient dans les mines. Il ressort de ces données que ce sont les mineurs satisfaits qui ont eu le plus tendance à répondre ; on peut le mesurer à certaines données. Une entreprise de conversion fournit un des plus bas taux de réponse et donne 100% de satisfaits alors que l'on connaît les pertes de salaires qui à l'époque sont très élevées. Il en va de même pour les niveaux de salaire : le pourcentage de ceux qui affirment qu'ils ont un salaire égal ou supérieur ne peut correspondre à la réalité tenant compte de ce que nous savons de la qualité des emplois occupés et des données de salaires fournies par les houillères elles-mêmes (les entreprises de la vallée du Rhône fournissant les meilleurs salaires ne recevront des mineurs qu'à partir de 1972). Cette surévaluation peut s'expliquer par deux phénomènes : les mineurs anciennement reconvertis comparent au salaire nominal qu'ils recevaient à leur départ de la mine sans le réactualiser d'après l'évolution générale des salaires ; pour les plus récents, ils incluent le

complément de salaire versé par les houillères et les heures supplémentaires. Malgré ces réserves on peut toutefois tirer quelques enseignements de cette enquête. Si l'on sépare les mineurs n'ayant plus de garantie de salaire (convertis en 68 et 69) des autres (convertis en 70 et 71), on obtient les résultats suivants :

	Nombre de lettres	Nombre de réponses	%	dont : satisfaits %	Salaire supérieur ou égal
1968 - 1969	252	91	36 %	71 %	60 %
1970 - 1971	132	77	58 %	82 %	71 %
Total	384	168	44 %	76 %	66 %

C'est moins les pourcentages que la tendance qui est ici intéressante. Les plus anciens dans la conversion sont les moins satisfaits et les moins nombreux à déclarer percevoir un salaire supérieur ou égal à celui de mineur. La ventilation par année bien que portant sur des effectifs plus faibles va dans le même sens. Au niveau de la stabilité de l'emploi 36 % des convertis de l'année 1968 ont occupés 2 emplois et plus depuis leur départ et pour les années 1968-69 réunies on obtient un taux de 25 %. Enfin la différence entre les taux de satisfaction et les taux de salaires égaux ou supérieurs montre que la satisfaction dans la conversion n'est pas seulement affaire de salaires. Il faut enfin souligner que cette enquête a été réalisée avant que la date de fermeture du bassin soit repoussée et avant que des avantages supplémentaires soient attribués aux nouveaux convertis.

Une enquête réalisée par l'IFOP non pas dans les Cévennes mais dans la Loire donne un certain nombre d'informations sur les attitudes des mineurs face à la conversion. L'enquête a été réalisée en 1971 alors que le bassin devait fermer en 1973. Les mineurs ne pensent pas que la date de fermeture sera celle prévue, mais qu'elle sera repoussée jusqu'en 1975 ou 1980 ; ils se méfient des services des houillères chargés de les informer sur la conversion et pensent que le problème sera réglé par un accord entre la direction et les syndicats ; l'expérience des conversions qu'ils connaissent ne paraît pas probante et ils considèrent que les choses se sont mal passées pour les convertis ; en cas de fermeture 1/3 accepteraient d'aller travailler dans une autre houillère du centre-midi pour rester mineur. Selon cette enquête, les facteurs principaux intervenant dans la décision de conversion sont l'état de santé du mineur, le salaire, la stabilité de l'emploi et la taille de l'entreprise de conversion. A salaire égal, un mineur sur deux se convertirait mais un sur cinq seulement a préparé son avenir (en général jeune et ayant une bonne qualification professionnelle) ; enfin l'enquête souligne l'attachement au statut du mineur (logement, chauffage, sécurité sociale minière) et surtout à l'âge de la retraite.

Nous avons laissé de côté une catégorie du personnel, les agents de maîtrise. Dans le cas de Graissesac, il n'y eut pratiquement pas de conversion, presque tous furent mutés dans le Gard ou ailleurs. Pour le bassin des Cévennes, on enregistre 11 conversions d'agents de maîtrise dont les 2/3 travaillent au fond et 29 mutations. La maîtrise, et surtout celle du fond est plus difficile encore à reconverter que la population ouvrière : issue du milieu mineur, elle représente le groupe le plus intégré à la mine ; par son statut et son salaire l'écart avec les emplois de reconversion est plus élevé ; les avantages sociaux offerts à la maîtrise (retraite complémentaire) l'attachent un peu

plus à l'entreprise et les annuités de versement minimum à la caisse de retraite complémentaire retardent la période favorable de départ ; si l'on ajoute l'âge des commissionnements du statut 22 ans et les 15 ans d'ancienneté, on aboutit à 37 ans comme âge minimum de reconversion possible, c'est-à-dire au delà de la période favorable des 30-35 ans. Avec la récession rapide des années 1968-1975 et les fermetures de bassins annoncées, les possibilités de mutation se réduisent. Le rapport de gestion du Centre-Midi notait en 1972 : "Il faut également souligner un certain malaise, diffus mais indéniable, dans la maîtrise... L'entreprise se doit d'être attentive à ces manifestations qui, dépassant les traditionnelles revendications de salaires, sont la marque d'un certain désarroi de ce personnel et de son inquiétude devant l'avenir".

CONCLUSION

L'analyse des données fait apparaître des conditionnements de la mobilité déterminant des seuils plus ou moins favorables. Si l'on se situe sur le plan du marché de la force de travail, on voit apparaître les limitations d'âge à l'embauche qui réduisent les possibilités de trouver un emploi pour les ouvriers au delà d'un certain âge, la situation des entreprises offrant des emplois (crise industrielle, récession), le rôle des entreprises dans l'embauche (sélection forte avec rejet d'un nombre important de candidats), la possibilité d'obtenir un logement, les salaires proposés, etc...

L'entreprise de départ détermine aussi des possibilités différentes. Selon la date de fermeture, possibilités d'atteindre l'âge de la retraite, de pouvoir atteindre le sommet de la filière professionnelle avant son départ, de pou-

voir avoir un nombre d'années d'ancienneté suffisant pour prétendre au maintien d'un certain nombre d'avantages, être atteint d'un certain nombre de maladies professionnelles qui réduisent les possibilités de reconversion, avoir acquis une formation professionnelle transférable ou non, recevoir des salaires supérieurs à ceux que l'on peut trouver à l'extérieur, etc... Il apparaît d'autre part, que compte tenu de l'âge d'entrée à la mine, les classes d'âge recouvrent des populations différentes dont le degré d'intégration à la région et au milieu professionnel est variable.

Enfin, la dimension temps est un élément essentiel dans la mesure où la date de fermeture est irrévocable ou peut être remise en question, où les mesures prises en faveur des départs peuvent être améliorées, où le marché du travail se transforme par des implantations industrielles nouvelles, où les résultats des premières conversions réagissent sur les décisions de conversion ultérieure, où l'orientation générale du secteur d'activité peut être remise en question.

Dans ce cadre la saisie de la mobilité en termes individuels, et par agrégation des caractéristiques individuelles, manque son but, car les conditionnements apparaissent si importants que les ouvriers sont dans ces cadres plus agis qu'acteurs.

NOTES

1 - ALBERTINI (J.M.) -

Problèmes humains et aménagement du territoire à Les mineurs d'Alès - Economie et Humanisme - Nov.Dec. 1954 - pp. 18-26.

2 - GIRARD (A.), MEUTEY (P.) -

Développement économique et mobilité des travailleurs - L'individu, la profession, la région. INED - Paris - 1956 - 158 p.

3 - Economie Méridionale - n° 61 - 1968 -

4 - BODIN (R.) -

Alès - Reconversion industrielle et Emploi - 1972 -

5 - Economie Méridionale - op.cité.

6 - BODIN (R.) - op.cité.

En octobre 1971, les pertes de salaire des convertis dans l'Entreprise Crouzet étaient les suivantes :

ouvrier Fond - 38,2 %	ETAM Fond - 54,6 %
ouvrier Jour - 18,3 %	ETAM Jour - 31,4 %

7 - BODIN (R.) - op.cité.

Nous avons retravailler les données fournies dans cette étude. Par opposition à Crouzet, avec son faible taux de réponses, son fort pourcentage de satisfaits et ses convertis récents, on peut citer l'entreprise Sabatier, première entreprise avec contrat installée dans la région et ayant reçu les premiers convertis. Sur 13 lettres envoyées 8 convertis ont répondu et 4 seulement se déclarent satisfaits, ce qui est le plus fort pourcentage de réponses et le taux de satisfaction le plus bas, ce qui renforce l'idée que les ouvriers satisfaits ont répondu plus facilement que les autres.

4.7.1974

MUTATIONS SECTEUR HERAULT

Les agents FOND et JOUR qui désireraient être mutés au secteur de GRAISSESSAC sont priés de se faire connaître :

- _ soit au Bureau M.O. de leur établissement.
- _ soit aux Conseillers Conversion ou au Service Reclassement Conversion

140 Montée des Lauriers

ALES

Possibilités de logement correct à
BEDARIEUX ou au BOUSQUET D'ORB

Indemnité de Transfert
de 3700 à 7400 F
suivant situation de famille

"La petite ville morte se dressait devant lui... Ses yeux furent naturellement sous les feuillages pour retrouver les choses là où elles devraient être, ici les bureaux de la Compagnie, les ateliers là-bas, les bassins... Son regard remontait, découvrait dans les ronces, sous les arbres, les maisonnettes de plus en plus discrètes à mesure qu'on s'élevait au dessus du vaste terre plein triangulaire, base du vallon et du bourg. A gauche, sur le tiers inférieur de la pente, la montagne était d'une régularité suspecte, comme tirée au cordeau. Sous la végétation, Noël découvrit l'un de ces énormes amas de déblais, ces excréments de la terre que le Nord nomme terrils, qu'on appelle ici crassiers... A droite, la ferraille rouillée d'un pont large mais court, sur lequel passaient les berlines. Comme la rue, où l'on devinait l'emplacement de la voie, le pont servait sans doute à la fois aux piétons et au petit train de la mine. Le long bâtiment sur trois étages, avec les portes cochères, les baies au premier, les fragments d'un balcon à balustres, la corniche à volutes en briquettes, était le siège des "Grands Bureaux", peut être aussi le logis du directeur. D'autres constructions, à peine moins importantes, servaient de dépendances : écuries, entrepôts, ateliers... Par la droite en longeant les bureaux et les ateliers, il remonta la Grande Rue qui se perdait dans la forêt, à mi-flanc de la montagne. Cette configuration rappelait fidèlement celle de la Vernasse, la mine où travaillaient les gueules noires de Clerquemort.. Un jour sans doute la Vernasse rejoindrait-elle aussi la nature, quand il serait mort, quand seraient morts ses enfants et les enfants de ses enfants..."

J. P. CHABROL

La Gueuse

CHAPITRE VIII

LES COMMUNES MINIERES ET LA FERMETURE DES MINES

Nous avons jusqu'ici cerné le problème du fonctionnement de l'industrie minière et de sa régression pour l'essentiel à partir de la structure de l'industrie. Ce faisant nous avons mis en évidence un certain nombre de traits caractéristiques qui marqueront la vie des villages miniers : les bassins sont divisés en concessions qui appartiennent à des compagnies privées différentes et peuvent être cédées par une compagnie à l'autre ; la politique de rétention de la main d'oeuvre entraîne la construction de logements et d'infrastructures urbaines ou villageoises qui transforme la répartition de la population dans la région et entraîne la création de nouvelles communes (création de la Grand Combe dans le Gard ; en Provence, la Bouilladisse se sépare d'Auriol, Cadolive de St Savournin, La Destrousse de Peypin), ou le développement de nouveaux noyaux de peuplement dans les communes existantes ; l'existence de multiples compagnies s'accompagne de la multiplication des points d'exploitations. Cette situation peut se résumer dans une formule : à chaque puits, son village ou son hameau, c'est-à-dire une unité résidence-travail. L'extraction charbonnière possède toutefois une caractéristique supplémentaire : en produisant le charbon, le mineur produit aussi les conditions matérielles de son travail, c'est-à-dire que le lieu de travail s'éloigne au fur et à mesure que l'exploitation se poursuit et l'épuisement des couches oblige à ouvrir de nouveaux puits : la politique des compagnies privées qui en période d'expansion limitait l'abattage au charbon propre tendait à accroître la rapidité de ces déplacements. La localisation de la population tend alors à suivre le déplacement de la mine. Après la nationalisation, la rationalisation et la concentration de la population provoquent la rupture de ces unités résidence-travail, accroissent les déplacements journaliers des mineurs et éloignent

les familles du lieu de production. Il s'agit toutefois d'aller au delà de cette première analyse et de voir les conséquences de cette évolution et de la régression sur les villages miniers, tant en Provence que dans le Gard.

A/ La Provence

Le bassin comprend actuellement 18 communes plus ou moins profondément marquées par l'activité minière. Au Nord, deux communes essentiellement rurales parce que situées sur la fertile vallée de l'Arc qui traverse le bassin d'Est en Ouest ne comptent et n'ont jamais compté que très peu de mineurs parmi leurs habitants. Il s'agit de Chateauneuf le Rouge, minuscule commune de 165 habitants et de Rousset, bourg qui comptait 1286 habitants en 1968. Ces deux communes mises à part, les autres ont toutes, à une époque ou à une autre, été en relation à des degrés divers avec l'activité minière.

Les plus anciennes communes minières sont situées au Sud-Est du bassin, dans la faille qui s'ouvre entre la chaîne de l'Etoile et la chaîne du Regagnas. C'est là que les affleurements étaient les plus nombreux. On y recense les villages de Gréasque (2386 h), de St Savournin (1120 h), de Cadolive (1125 h), Peypin (1355 h), La Destrousse (854 h), la Bouilladisse (1959 h), Belcodène (199 h). St Zacharie sur le versant sud du Regagnas et déjà dans le Var, reste très isolée. Auriol et Roquevaire, orientés aussi vers le versant sud du Regagnas mais sur la route d'Aix à Toulon, ont vu leur développement beaucoup moins affecté par l'activité minière que les précédentes. Ce groupe de communes regroupées géographiquement autour d'une même activité est connu sous l'appellation de "BAS CANTON".

Il faut aussi citer dans les premiers villages

miniers, Trets (3256h) et surtout Fuveau (3028 h) situés au Nord du groupe déjà cité où, là aussi, le charbon fut exploité très tôt mais qui connaissent une coupure importante avec le bas-cantou qui sera expliquée plus loin.

Au XIXe siècle, la concentration capitaliste associée aux progrès des techniques permirent d'aller chercher le charbon en profondeur au centre du bassin : ce fut le renouveau de Gréasque et de Mimet (1397h). En poursuivant leur marche vers l'Ouest les compagnies firent enfin de Gardanne (12 893 h), de Meyreuil (2441 h) et dans une moindre mesure de Simiane (1406 h) des cités minières. Gardanne et Meyreuil sont aujourd'hui les "capitales" de l'activité minière.

A travers les données démographiques remontant aux périodes précédemment évoquées, il est assez facile de retrouver les traces de ce déplacement d'activité sur les populations de ces communes.

Citons à ce sujet l'analyse démographique du bassin de Gardanne faite par Gaston IMBERT (1) : "l'expansion la plus rapide, au départ, se situe dans les communes où s'est développée, à l'origine, l'exploitation minière : Fuveau, Belcodène, Gréasque et St Savournin, Cadolive, mais leur expansion s'épuise à mesure que l'extraction se déplace vers l'Ouest où les couches sont plus puissantes mais plus profondes ; la population de Belcodène plafonne dès 1820 ; Fuveau voit son développement arrêté à partir de 1850 ; Cadolive, St Savournin progressent sans faiblir jusqu'en 1891, puis plafonnent ; Gréasque après un coup d'arrêt prolongé de 1880 à 1914, progresse jusqu'en 1930 puis se stabilise. Par contre, Gardanne démarre son expansion humaine seulement vers la fin du XIXe siècle, époque à laquelle vient s'installer la Compagnie Pechiney et où l'exploitation des houillères s'intensifie. Progrès fulgurants, la commune passe de 2797 habitants en 1891 à 4242 habitants en 1911, 7334 en 1936, puis elle s'essouffle

DATE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS

(Recensement de 1962)

% des logements	avant 1871	1871 1914	1914 1939	% avant 1939
La Bouilladisse	<u>51,3</u>	27,3	6,7	85,3
Belcodène	<u>54,8</u>	7,9	5,6	68,3
La Destrousse	<u>49,4</u>	24,4	8,5	83,3
Roquevaire	<u>78,7</u>	8,5	4,2	83,3
Auriol	<u>65,0</u>	16,0	10,2	91,2
Peypin	22,9	<u>50,5</u>	17,6	91,0
Gréasque	22,3	14,9	<u>40,4</u>	77,6
Mimet	37,0	16,7	19,5	73,2
Saint Savournin	27,0	43,9	23,4	94,3
Cadolive	31,6	<u>40,0</u>	22,1	93,7
Trets	<u>60,3</u>	26,3	6,6	93,2
Gardanne	24,2	24,1	23,5	71,8
Meyreuil	23,6	<u>28,9</u>	19,5	72,0
Fuveau	27,3	<u>45,6</u>	19,7	92,6
St Zacharie	<u>65,3</u>	19,7	5,3	90,3

.../.

quelque peu jusqu'en 1946, 7974 habitants, puis reprend de nouveau une progression exceptionnelle : 8970 habitants en 1954 et 11.500 environ en 1959. Mimet démarre aussi au début de ce siècle : 440 habitants en 1901, 1400 en 1959. Meyreuil prend le départ en 1920, au moment du fonçage du puits Courau par la société des mines de la Grand Combe ; depuis sa progression exceptionnelle ne se ralentit pas".

Il faut savoir que chaque accroissement de population rapide, correspondait pour une commune à une arrivée massive d'étrangers, Italiens et Espagnols, embauchés selon les besoins par les compagnies minières ou les quelques entreprises locales, les cimenteries en particulier (p.457 CIM n° 702 - Evolution par commune de la population du complexe industriel de Gardanne).

Si l'on retient l'évolution des effectifs mineurs résidant dans le bassin dans les 10 dernières années, on peut noter la part croissante de l'ouest du bassin au détriment des deux autres régions.

	1962	1973
Ouest	38,3 %	49 %
Bas Canton	47,8 %	40,2 %
Est	13,9 %	10,8 %
Total	100 %	100 %

L'ouest n'a perdu pendant cette période que 6 % de son effectif, alors que le Bas-Canton en perd 38 % et l'Est, 43 %. En outre, le recul est inégal selon les communes et la

Années	1962	1973
Gardanne	735	713
Meyreuil	153	134
Simiane	29	17
Fuveau	190	114
Trets	132	66
Peynier	11	10
Belcodène	7	6
Destrousse	61	31
Bouilladisse	155	77
Cadolive	125	77
St Savournin	156	92
Mimet	128	78
Gréasque	296	236
Peypin	84	54
Auriol	65	28
Roquevaire	67	31

QUEST

EST

BAS CANTON

Effectifs mineurs par commune

dispersion s'accroît. Le pourcentage de perte est alors le suivant :

- de 10 %	Gardanne - Peynier
10 à 20 %	Meyreuil - Belcodène - Gréasque
20 à 30 %	-
30 à 40 %	Fuveau, Cadolive, Mimet, Peypin
40 à 50 %	Simiane, Trets, La Destrousse, La Bouilladisse, St Savournin
50 à 60 %	Auriol - Roquevaire

Les communes ayant les pertes les plus élevées (+ de 50 %) sont les moins minières et les plus éloignées de l'exploitation actuelle ; celles ayant les pertes les plus faibles sont ou proches de la mine (Meyreuil, Gardanne), ou possédant des effectifs très faibles et peu significatifs (Peynier, Belcodène), ou enfin la seule ville du Bas Canton (Gréasque). Si l'on excluait Gréasque des calculs du Bas Canton, les pertes seraient identiques à celles de l'Est du Bassin. La régression des effectifs se répercute donc de façon inégale sur les communes du bassin.

L'évolution de la population des communes servira de second point de repère pour caractériser l'évolution des communes.

Les deux communes situées les plus à l'Ouest du bassin, Gardanne et Simiane ont connu le taux d'expansion le plus important (de l'indice 100 à l'indice 140). Vient ensuite Meyreuil qui passe de l'indice 129,2 en 1968.

On recense ensuite un groupe de communes, toutes localisées géographiquement à l'est du bassin dont le taux de croissance est nettement inférieur (entre 110 et 120 pour 1968) : Gréasque, Mimet, Fuveau, Trets, La Bouilladisse.

POPULATION TOTALE - EVOLUTION PAR
COMMUNE (1954 - 1968)

COMMUNES		1954	1968
Gardanne	Effectifs	8.970	12.893
	Indice	100	140,5
Simiane	E	838	1.406
	I	100	140,4
Meyreuil	E	1.730	2.441
	I	100	129,2
Gréasque	E	2.010	2.386
	I	100	115,8
Mimet	E	1.253	1.397
	I	100	110,4
St Savournin	E	1.206	1.120
	I	100	89,3
Cadolive	E	1.158	1.125
	I	100	89,8
Belcodène	E	141	199
	I	100	129,2
Bouilladisse	E	1.601	1.959
	I	100	118,3

OUEST

BAS CANTON

EST	Trets	E	2.643	3.256
		I	100	118,9
	Peynier	E	594	927
		I	100	136
	Fuveau	E	2.436	3.038
		I	100	119,6

D'autres communes enfin, ont même connu une nette décroissance démographique : St Savournin et Cadolive qui tombent de l'indice 100 en 1954 à respectivement 89,3 et 89,8 en 1968.

Ces deux communes sont réellement situées au coeur de l'ancienne exploitation minière et de surcroît à l'écart des grands axes de circulation.

Deux communes enfin semblent se trouver dans une situation anachronique par rapport à ces trois groupes : Peynier qui passe à l'indice 136. Mais Peynier est toujours resté beaucoup plus une commune rurale qu'une commune minière. Et Belcodène qui passe à l'indice 129,2 mais là, le nombre vraiment faible de ses habitants (141 en 1954) donne une valeur relative bien plus importante à toute nouvelle augmentation de population.

Il se dessine donc déjà, au niveau le plus généralisant, une physionomie évolutive de la population du bassin en relation directe avec la concentration de l'exploitation minière à l'ouest du bassin.

Si le nombre de mineurs décroît, la population des communes n'en continue pas moins à augmenter. On doit alors se demander quel rôle jouent encore les mineurs dans cette population et quelles sont les caractéristiques d'ensemble. Une première donnée nous est fournie par le statut d'occupation des logements. Gréasque, Mimet, Gardanne et Meyreuil regroupent les principales citées minières (fort pourcentage de ménages logés par l'employeur). A l'opposé, La Bouilladisse, Belcodène, La Destrousse, St Savournin, Fuveau, Trets, ont comme caractéristique des propriétaires de leur logement. Roquevaire se caractérise, par contre, par l'importance des locataires normaux ; c'est aussi la ville la plus tournée vers Marseille et la vallée de l'Huveaune. La

STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

(1962)

en %	Propri.	Logé par l'employ.	Logé à titre gratuit	Locataire
La Bouilladisse	<u>51,6</u>	1,3	2,7	<u>44,4</u>
Belcodène	<u>53,3</u>	6,4	21,3	19,1
La Destrousse	<u>48,0</u>	2,2	12,6	<u>37,2</u>
Roquevaire	37,4	5,7	9,4	<u>47,6</u>
Auriol	<u>48,1</u>	4,4	10,9	36,5
Peypin	<u>42,5</u>	10,3	4,0	<u>43,3</u>
Gréasque	30,6	<u>50,9</u>	4,8	13,8
Mimet	32,2	<u>41,7</u>	5,4	20,7
St Savournin	<u>44,7</u>	24,0	5,0	26,3
Cadolive	<u>40,0</u>	18,8	2,7	38,5
Trets	44,2	8,8	6,2	<u>40,7</u>
Gardanne	24,1	<u>39,8</u>	5,1	30,9
Meyreuil	28,5	<u>40,4</u>	5,3	25,8
Fuveau	<u>47,7</u>	4,1	6,8	41,4
St Zacharie	40,6	6,6	8,2	44,7

	1	2	3	4	3 + 4
	Français de naissanc.	Devenus Français	Etrangers	Algériens	
La Bouilladisse	74,5	20,3	4,0	1,2	5,2
Belcodène	86,3	8,4	5,3	-	5,3
La Destrousse	87,7	10,8	1,5	-	1,5
Roquevaire	86,1	6,3	4,2	3,4	7,6
Auriol	87,3	6,6	5,9	0,1	6,0
Peypin	73,0	10,8	4,1	12,1	16,2
Gréasque	75,6	19,1	5,3	-	5,3
Mimet	65,3	20,4	6,9	7,3	14,2
St Savournin	76,7	18,2	2,7	2,4	5,1
Cadolive	81,6	12,7	2,7	3,0	5,7
Trets	78,3	11,8	8,9	1,1	10,0
Gardanne	66,8	22,6	8,5	2,1	10,6
Meyreuil	67,1	17,7	12,5	2,6	15,1
Fuveau	83,5	9,6	5,7	1,1	6,8
St Zacharie	88,1	7,9	3,7	0,3	4,0

Répartition population selon la nationalité

(1962)

nationalité d'origine des habitants différencie aussi les communes ; Peypin, Mimet et Meyreuil possèdent le taux le plus élevé d'étrangers (\neq 15 %) mais alors que les algériens dominent à Peypin, ce sont les "autres étrangers" (italiens, espagnols, arméniens, etc...) qui dominent à Meyreuil, les deux groupes étant égaux à Mimet. La Bouilladisse, Gréasque, Mimet, St Savournin, Gardanne et Meyreuil ont les pourcentages les plus élevés d'étrangers naturalisés. On peut voir alors de dessiner deux types opposés : des communes à population d'origine locale comme Belcodène, La Destrousse, Roquevaire, Auriol, Fuveau, St Zacharie dont certaines sont d'anciennes communes minières et celles où les travailleurs immigrés se sont installés (Gardanne, Meyreuil, Mimet). La Bouilladisse est le cas type de la commune à forts pourcentages d'immigrés intégrés progressivement à la population locale.

Nous avons vu que le nombre de mineurs diminuait dans les différentes communes. Si l'on mesure la situation en 1962, on peut constater que l'importance des mineurs était plus grande qu'il n'y paraît au premier abord. La mine n'embauchant presque plus depuis la seconde guerre mondiale, la population minière a vieilli et les mineurs sont, pour l'essentiel, chefs de famille. Leur part est alors plus importante parmi les ménages actifs que dans la population active. En second lieu, la population moyenne regroupée dans ces ménages est comparable à celle des ménages ouvriers mais supérieure à celle des autres ménages actifs. Ceci s'explique en partie par le fait que de nombreux actifs non mineurs sont inclus dans les ménages de mineurs (jeunes n'ayant pas de place à la mine) et que les autres ménages actifs sont en moyenne plus jeunes. Il faut aussi ajouter aux ménages mineurs actifs, les ménages de mineurs retraités pour avoir une idée plus exacte de la place de la mine dans la population.

Les communes du bassin se caractérisent par une part importante de ménages dont le chef de famille est inactif (retraité pour l'essentiel). Si l'on calcule le nombre moyen de ménages inactifs pour un ménage actif, on obtient

inactifs seuls actifs + inactifs

	Gardanne	Simiane	Meyreuil	Fuveau	Trets	Peynier	Gréasque	Mimet	La Destrousse	Roquevaire	Cadolive	Saint Savournin	La Bouillad.	Auriol	Peypin	Belcodène	Saint Zacharie
% mineurs/population active masculine	24,9	10,3	26,5	33,2	16,1	6,7	60,1	43,8	34,3	7,4	50,0	50,5	40,5	8,7	32,6	21,3	4,7
% mineurs/population ouvrière masculine	33,6	19,7	41,1	52,4	34,2	20,3	71,3	53,4	49,6	14,0	58,7	70,2	55,0	20,7	43,3	31,8	8,3
% personnel Houillères/population active masculine	31,8	15,0	36,1	40,4	17,0	8,7	71,4	49,1	37,3	7,4	64,2	72,2	43,7	8,7	38,0	25,0	4,8
Mineurs arrivés depuis 1954	11,4	21,4	20,5	12,1	9,3	0	5,4	20,0	13,1	14,9	15,5	8,0	5,2	29,7	13,0	14,2	16,6
Personnel Houillères arrivés depuis 1954	15,2	42,8	33,1	14,8	8,5	0	6,3	21,7	15,9	14,9	13,6	9,8	5,4	29,7	12,0	25,0	16,6
% ménages mineurs/ensembles ménages	18,2	6,2	24,1	17,3	10,7	3,9	34,0	29,2	17,5	5,1	28,4	29,2	21,6	6,2	18,3	8,5	3,1
% ménages mineurs/ménages actifs	25,9	10,6	32,2	34,6	17,9	6,4	66,0	50,8	33,8	7,2	54,3	58,8	44	9,7	34,4	21,0	4,7
% ménages mineurs/ménages ouvriers	36,8	22,3	51,8	58,8	42,1	20,1	81,7	66,2	51,1	15,0	66,0	71,7	61,5	24,6	49,3	39,9	9,6
% population totale ménages mineurs/ensemble ménages	21,4	6,7	28,7	23,1	12,8	5,1	34,0	40	22,1	6,8	39,3	36,0	28,6	7,8	25,4	13,8	5,4
% population totale ménages mineurs/ménages actifs	27,4	9,6	34,7	35,2	17,8	6,9	67,2	61,5	35,8	8,5	58,2	61,1	46,1	9,3	39,1	27,6	7,1
% population totale ménages mineurs/ménages ouvriers	37,8	17,5	53,7	56,0	38,6	20,6	80,8	70	50,2	15,7	67,6	72,1	63,1	24,2	53,3	46,0	13,2
% population inactives ménages mineurs/ensemble ménages	21,2	5,8	29,9	21,6	11,9	4,5	36,8	66,1	20,4	6,5	37,2	33,3	26,4	7,8	24,5	11,9	6,4
% population inactives ménages mineurs/ménages actifs	29,1	9,4	37,8	37,7	13,5	6,9	67,7	75,8	39,8	9,1	61,2	64,1	48,2	12,1	42,6	32,3	9,6
% population inactives ménages mineurs/ménages ouvriers	38,5	15,7	55,2	56,1	37,5	20,4	80,2	78	51,5	15,1	68,8	73,4	63,9	24,0	54,2	47,8	16,8

la distribution suivante :

2 ménages et plus	Fuveau, St Savournin, La Bouilladisse, Belcodène
1,5 à 2	Simiane, Trets, Peynier, Gréasque, Mimet, La Destrousse, Cadolive, Auriol, Peypin, St Zacharie.
1 à 1,5	Gardanne, Meyreuil, Roquevaire

En 1973, le rapport entre actifs et inactifs de la mine est plus élevé ; on obtient le nombre moyen suivant de retraités pour un actif :

2,5 à 3 inactifs	Trets, La Bouilladisse, La Destrousse
2 à 2,5 inactifs	Fuveau, Cadolive, St Savournin, Peypin
1,5 à 2 inactifs	Simiane, Peynier, Gréasque, Mimet, Auriol, Belcodène
1 à 1,5 inactif	Gardanne, Meyreuil, Roquevaire, St Zacharie.

Dans l'ensemble, le rapport décroît d'est en ouest, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la localisation de l'exploitation actuelle. Le bassin apparaît donc comme une région à fort pourcentage de retraités.

La part des ménages mineurs actifs dans les ménages actifs (1962) différencie largement les communes minières :

Communes	% des retraités par rapport au total salariés + actifs	
Gardanne	58,2 %	} 59,7 % <u>Ouest</u>
Biver	58,9 %	
Meyreuil	57,1 %	
Simiane	64,6 %	
Fuveau	68,3 %	} 58,6 % Est
Trets	74,6 %	
Peynier	63,0 %	
Belcodène	64,8 %	} 66 % Bas-Canton
La Destrousse	74,2 %	
La Bouilladisse	71,4 %	
Cadolive	67,6 %	
St Savournin	68,0 %	
Mimet	63,7 %	
Gréasque	61,1 %	
Peypin	67,3 %	
Auriol	62,2 %	
Roquevaire	59,8 %	

Répartition en 1973

+ de 60 %	Gréasque
50 à 60 %	Mimet, Cadolive, St Savournin
40 à 50 %	La Bouilladisse
30 à 40 %	Meyreuil, Fuveau, La Destrousse Peypin
20 à 30 %	Gardanne, Belcodène
- de 20 %	Simiane, Trets, Peynier, Roque- vaire, Auriol, St Zacharie

Ce sont les communes du Bas-Canton qui en 1962 restaient les communes les plus minières, même si la mine s'était déplacée. Meyreuil et Gardanne, au centre même de l'exploitation, possèdent d'autres activités où peut s'employer la population. La Destrousse et Peypin se tournent vers l'extérieur (Marseille). Trets et St Zacharie, anciens villages miniers, ne gardent que très peu de mineurs.

La place des ménages mineurs parmi les ménages ouvriers, permet de cerner d'encore plus près, le rôle de la mine ; les différences sont encore plus grandes :

+ de 80 %	Gréasque
60 à 80 %	Mimet, Cadolive, St Savournin, La Bouilladisse
50 à 60 %	Meyreuil, Fuveau, La Destrousse
40 à 50 %	Trets, Peypin
30 à 40 %	Gardanne, Belcodène
20 à 30 %	Simiane, Peynier, Auriol
- de 20 %	Roquevaire, St Zacharie

La classe ouvrière du Bas-Canton reste essentiellement minière, ce qui n'est pas le cas de Gardanne. Deux communes qui avaient un pourcentage relativement bas ou très bas de mineurs parmi les actifs se révèlent communes minières au niveau de la classe ouvrière : Meyreuil et Trets. Enfin pour St Zacharie, la mine n'est plus qu'un souvenir.

Depuis 1962, le recul de la mine a accentué un certain nombre de traits : croissance du nombre de ménages retraités dans certaines communes, recul de la part des mineurs dans la population active et dans la population ouvrière. Nous reviendrons sur cet aspect en parlant des conséquences de la régression minière sur les communes.

B/ Les Cévennes

Au siècle dernier et jusqu'aux années 50 on pouvait recenser un nombre vraiment impressionnant de puits de mine appartenant à diverses compagnies sur l'ensemble du bassin. La multiplication de ces exploitations minières a eu pour effet principal de décupler, par introduction de main d'oeuvre étrangère au département, la population locale. Politique qui a eu pour effet de créer des agglomérations de toute pièce pour les besoins des mines. La Grand Combe en est le principal exemple.

La récession sur de telles agglomérations va prendre des formes d'autant plus spectaculaires que, contrairement au bassin de Provence, l'isolement géographique n'a généralement pas permis à ces communes de jouer le rôle de déversoir naturel du trop plein de la population d'une agglomération urbaine de la taille de Marseille.

Nous avons déjà montré à quel point l'introduc-

tion de main d'oeuvre extérieure fut à certaines époques si importantes dans les mines qu'elle ne put qu'avoir des incidences profondes sur l'économie locale. Quand on sait, de plus, que c'est cette main d'oeuvre externe qui, ici aussi, a subi les effets des réductions d'emploi, les chiffres concernant la décroissance démographique de ces dernières années seront relativement plus explicables.

1/ Les effets sur la population totale

La décroissance de la population, qui s'est encore accélérée depuis 1968, est générale dans 4 cantons sur 6. Les deux cantons d'Alès : Alès Est et Alès Ouest continuent de progresser lentement. Cela s'explique quand on sait qu'Alès, qui a d'autres ressources que l'industrie minière, fait office de capitale régionale par ses industries, ses commerces, ses services administratifs, scolaires, etc... Au fur et à mesure de la récession des différents cantons miniers des alentours, Alès a centralisé un certain nombre d'activités qui, éparpillées, n'étaient plus viables après le départ massif des mineurs.

Laissons parler à ce sujet le premier adjoint au maire d'Alès, ancien mineur : "La récession a peu touché la ville d'Alès par rapport à certains villages miniers, l'économie locale n'a pas trop souffert, les mineurs en retraite anticipée sont venus habiter Alès".

"Le dernier comité de défense créé est celui d'Alès parce qu'Alès-Ville ne s'est pas rendu compte de l'effet de la récession, les gens des villes minières qui périclitent viennent faire leurs courses à Alès, ce qui provoque un essor du commerce !... la récession profite à Alès...!

La structure industrielle d'Alès et de ses deux cantons confirme le fait que, là, les mines n'ont jamais été dans une situation de mono-industrie.

Après la guerre, la classe ouvrière se partageait entre trois grands secteurs d'activité : les mines, la métallurgie (2100 emplois), la SNCF (1200 emplois).

Cette configuration a maintenant changé de visage dans la mesure où les nouvelles entreprises procurent essentiellement, ou des emplois de type tertiaire :

- 600 personnes à la cité scolaire,
- 400 emplois à l'hôpital, etc...

ou des emplois féminins : les femmes représentent 90 % des effectifs chez Cacharel à St Christol lès Alès, chez Eminence, chez Blanc (chaussures) 80 % chez Crouzet, chez Merlin-Gérin, à l'hôpital etc...

Malgré le fait que l'on comptait en juillet 1974 environ 1300 demandes d'emploi non satisfaites sur la seule ville d'Alès, c'est encore, et de loin, la seule agglomération du bassin qui, grâce à un certain renouvellement industriel (3 zones industrielles) ne perd pas de population malgré la récession minière : il ne subsiste en effet dans le secteur sud qu'un seul puits sur trois : le puits Destival à St Martin de Valgagues. D'autre part, le quartier de Rochebelle à Alès, ancien coeur de la mine, n'abrite plus que les bureaux de la direction des HBC.

La situation alésienne représente une exception dans ce contexte de récession par rapport aux autres cantons du bassin :

Ainsi, la population du canton de la Grand Combe passe de l'indice 100 en 1954 à 88 en 1968. Cette décroissance est d'autant plus importante que c'est à la Grand Combe qu'existe la plus forte concentration de mineurs dans le bassin.

Des 13 puits que comptait le canton avant la guerre, il n'en reste actuellement que deux : Ricard et les Oules situés respectivement au Nord et au Sud de la Grand Combe. Il faut y ajouter la dernière usine de boulets située à proximité du puits Ricard et la Centrale électrique du Fesc.

POPULATION DES COMMUNES DU BASSIN
DES CEVENNES

(évolution de 1936 à 1968)

	1936	1954	1962	1968	Indices → 1954	1968
CANTON DE LA GRAND' COMBE	18.679	24.941	23.884	21.953	100	88
La Grand' Combe	12.343	14.565	13.916	13.259	100	91
Salles du Gardon	1.825	5.031	5.137	4.548		
Ste Cécile d'Andorge	853	852	736	620		
Branoux	1.535	2.152	1968	1.716		
Laval Pradel	1.934	2.220	2.027	1.743		
Lamelouze	189	121	105	105		
CANTON DE BESSEGES	10.500	11.413	10.636	9.601	100	84
Bessèges	5.425	5.823	5.720	5.421		
Robiac	2.230	2.451	2.217	1.456		
Gagnières	1.196	1.369	1.178	1.174		
Bordezac	407	488	534	459		
Peyremale	419	406	378	371		
Foussignargues	823	876	732	720		
CANTON DE St AMBROIX	17.094	18.315	18.048	17.122	100	93
St Ambroix	3.317	3.627	3.578	4.164		
St Jean de Valérisclé	1.187	1.672	1.342	1.282		
St Florent	1.593	1.809	2.151	2.146		

Molières	2.959	3.293	2.918	2.700		
Les Mages	1.028	1.125	1.150	1.145		
Le Martinet	2.505	2.297	2.026	1.705		
Meyrannes	1.514	1.515	1.256	1.167		
Allègre	634	591	565	563		
Navacelles	314	259	240	230		
Courry	281	237	222	202		
St Denis	214	195	194	176		
CANTON GENOLHAC	6.956	6.288	5.711	4.771	100	75
Le Chambon	564	525	396	273		
Vernarède	1.173	1.282	1.156	943		
Chamborigaud	1.245	1.302	1.235	1.116		
Portes	930	787	749	579		
Aujac	369	234	182	158		
Ponteils	664	558	473	417		
Genolhac	1.008	893	963	977		
CANTON D'ALES EST	29.700	31.461	35.863	39.209	100	112
St Martin de Valgagues	2.624	3.337	3.602	3.404		
St Privat des Vieux	1.268	1.432	1.672	2.104		
Plans	127	104	92	102		

Rousson	1.214	1.225	1.209	1.389		
St Hilaire de Brethmas	1.271	1.553	1.971	2.413		
Méjannes les Alès	289	374	416	507		
Salindres	2.403	3.350	3.789	3.845		
Mons	517	522	541	513		
CANTON ALES OUEST	26.499	23.515	26.417	25.684	100	111
Cendras	1.353	2.026	2.179	2.781		
Soustelle	161	160	116	112		
St Christol lès Alès	1.508	1.724	1.981	2.595		
St Jean du Pin	605	726	763	790		
St Paul la Coste	344	281	226	184		
Alès Ville	41.385	36.893	42.447	44.607	100	112

Pour le canton de Génolhac, enfoncé au nord du bassin entre Ardèche et Lozère, la situation est nettement plus dramatique. Ancien fief de la Cie Portes et Sénéchas, ce canton est le plus gravement touché par la récession :

sa population est passée de l'indice 100 en 1954 à l'indice 75 en 1968. Cela s'explique par un certain nombre de traits biens caractéristiques : l'activité minière a cessé ici relativement plus tôt qu'ailleurs à l'occasion des fermetures en 1953-54 des mines de Cessous et de la Vernarède.

Des villages miniers, comme la Vernarède, ne devaient leur existence qu'à l'extraction du charbon.

L'isolement par rapport aux grands axes de circulation, le manque d'eau, le relief chaotique qui caractérisent ce canton ne sont propices ni à l'agriculture, ni à l'activité industrielle.

Seul canton minier qui n'a jamais connu d'activité parallèle à celle de la mine, qui ne voit aucune solution de remplacement se profiler à l'horizon, sa population, composée en grande partie d'Ardéchois et de Lozériens descendus de leurs plateaux depuis plusieurs générations diminue plus vite qu'ailleurs.

Le canton de Bessèges, essentiellement constitué des communes de la vallée de la Cèze, ne possède lui non plus, aucune mine depuis longtemps déjà :

fermeture du puits de Brissac à Rochessadoule dès 1954, alors qu'il venait d'être modernisé et qu'il était prêt à fonctionner à nouveau, puis fermeture définitive en 1957-58 des mines de Bessèges. Ici, la récession démographique est légèrement moins importante que pour le Canton de Génolhac (indice 100 en 1954, 84 en 1968) parce que le chef lieu de canton, Bessèges revêt encore l'aspect d'un petit centre industriel.

Le canton de St Ambroix, enfin, qui regroupe toutes les communes de la vallée de l'Auzonnet, possédait encore un puits en juillet 1974 : St Florent, fermé finalement en octobre 1974. Les mines du Martinet, puis celles de St Jean de Valeriscle furent abandonnées à partir de 1962. En 1968, ce fut le tour des installations de Molières.

Actuellement, plus aucune activité minière n'anime cette vallée qui revêt un aspect extrêmement désolé. La décroissance démographique est cependant moins marquée que pour les 2 cantons précédemment évoqués (indice 100 en 1954, 93 en 1968). Cela est dû en grande partie à la configuration géographique de l'Est de ce canton : la plaine qui s'étale entre les Mages et St Ambroix est un des seuls endroits de la région qui soit propice à une activité agricole moderne et à des implantations industrielles. Les effets de la récession minière sur la vallée de l'Auzonnet sont ici atténués par l'expansion de cette autre partie du canton qui ne doit rien à la mine. Le Martinet est par exemple passé de 2297 habitants en 1954 à 1705 habitants en 1968. Par contre, St Ambroix passe dans la même période de 3627 habitants à 4164 habitants.

Avant d'évoquer les implications de cette récession sur les économies communales, voyons comment se répartit la population minière dans ce contexte.

2/ Les effets sur la population active des mines

La ville d'Alès, le canton de La Grand Combe et celui de St Ambroix regroupent 72 % des mineurs en 1965 et 74 % en 1974. Entre les deux dates, seules les parts d'Alès ville et des cantons d'Alès Est et Alès Ouest progressent ; tous les autres secteurs reculent. Si on analyse les réductions d'effectifs dans chaque canton, la région d'Alès perd moins de la moitié de ses effectifs, les cantons de la Grand Combe et St Ambroix environ 55 % et ceux de Bessèges et Génolhac environ 70 %. Nous avons vu que le bassin se divise en trois secteurs marqués par leur développement particulier. En 1965, 10 communes regroupent 82 % des mineurs employés dans le secteur Nord, 10 communes regroupent 91 % des mineurs travaillant au secteur centre et 5 communes regroupent 84 % des mineurs du secteur sud. 2 des communes fournissent à la fois le secteur sud et le secteur centre. Les mineurs des cantons de Génolhac et la Grand Combe travaillent rarement dans les secteurs Nord et Sud. Par contre ceux des cantons de Bessèges et St Ambroix, travaillent principalement dans le secteur Nord mais un certain nombre travaillent au Centre et au Sud. Ceux résidant dans le canton d'Alès travaillent dans le secteur Sud et le secteur Centre, pratiquement jamais dans le secteur Nord. La dispersion plus grande (10 communes) dans le Nord et le Centre correspond à la concentration progressive des exploitations (rationalisation ou abandon), les mineurs continuant à habiter près des anciennes exploitations (canton de Génolhac et de Bessèges). Ces 23 communes regroupent 90 % des mineurs du Bassin d'Alès. On peut mesurer à travers elles les conséquences de la régression. Les 10 communes du secteur Nord fournissaient en 1965, 82 % de la main d'oeuvre de ce secteur ; en 1974, ce pourcentage s'élève à 88 %. Les 10 communes du secteur Centre regroupaient en 1965, 91 % des mineurs du secteur Centre et en 1974 80 % seulement. Même

	1965		1974		Indice $\frac{1974}{1965}$
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Alès Ville	1451	17,1	796	20,7	55
<u>Cantons</u>					
Alès Est	474	5,5	284	7,4	60
Alès Ouest	528	6,2	281	7,3	53
La Grand Combe	3231	38,1	1447	37,6	45
St Ambroix	1413	16,7	608	15,8	43
Bessèges	556	6,6	171	4,5	31
Genolhac	356	4,2	105	2,7	29
Autres Cantons	476	5,6	152	4,0	32

Lieu de résidence des mineurs

chose pour les 5 communes du secteur Sud qui passent de 84 % des mineurs du sud en 1965 à 73 % en 1974. Le secteur nord étant en pleine régression, les mineurs habitant à l'extérieur du secteur ou dans des communes limitrophes (comme le Martinet) vont travailler dans les autres secteurs ; le nombre d'emplois étant insuffisants, un certain nombre de mineurs résidant dans les 10 communes vont eux aussi travailler dans les autres secteurs, ce qui fait reculer la part des mineurs des autres secteurs résidant dans leur secteur de travail. A l'intérieur de chaque canton ou de chaque division du bassin, les communes subissent inégalement la régression. Ont perdu :

40 à 50 % des mineurs	Alès, Cendras, St Julien les Rosiers, St Privat des Vieux, St Florent, Les Salles du Gardon, Ste Cécile d'Andorge.
50 à 60 % des mineurs	La Grand Combe, Branoux, Le Martinet, Meyrannes, Gagnières, St Martin de Valguagues,
60 à 70 % des mineurs	Molières, Bessèges, St Jean de Valériscle St Ambroix, Les Mages, La Vernarède.
+ de 70 % des mineurs	Robiac, Laval-Pradel, Chamborigaud, Portes.

Aucune des communes de la région d'Alès ne perd plus de 60 % des mineurs, alors qu'aucune des communes du canton de Génolhac ne perd moins de 60 % de ses mineurs. Le canton de la Grand Combe, par contre, subit une évolution interne de redistribution puisque les Salles du Gardon et Ste Cécile d'Andorgue perdent moins de 50 % alors que Laval-Pradel perd plus de 70 %. Dans le Canton de St Ambroix, seule la commune de St Florent où se situe la dernière exploitation perd moins de 50 % de ses mineurs. Si l'on compare l'évolution de la population et celle des mineurs dans chaque commune, on s'aper-

çoit qu'il n'y a pas nécessairement correspondance entre les deux. La diminution des mineurs peut en effet avoir deux causes : les départs à la retraite, les départs volontaires et les conversions.

3/ Les effets sur les retraités des mines

On recensait en 1966, 11.092 retraités des houillères sur le seul département du Gard. En 1974, on compte environ pour le bassin des Cévennes, 4 retraités pour un actif. Proportion nettement plus importante que dans le bassin de Provence où la récession a été moins brutale.

La répartition de ces retraités est fonction de plusieurs facteurs. Il faut analyser d'abord les facteurs qui jouent sur cette répartition en chiffres absolus, ensuite les facteurs qui interviennent dans leur proportion par rapport aux actifs.

Pour 9603 retraités, soit 87 % des 11.092 retraités recensés dans le Gard en 1966, on en trouve 2.900 dans le canton de la Grand Combe (dont 1.900 à la Grand Combe), 2.082 dans les cantons d'Alès (dont 1.873 à Alès), 2.061 dans le canton de St Ambroix, 1.259 dans le canton de Bessèges, 623 dans le canton de Génolhac.

On trouve donc, pour le nombre de retraités, les cantons rangés dans le même ordre que pour les actifs. Cependant, une grosse différence apparaît à propos du canton de St Ambroix qui compte à peu près autant de retraités qu'Alès et son pourtour.

S'il est cohérent que le nombre de retraités suive, selon les cantons, la courbe des actifs, il est normal de trouver dans chaque secteur au moins deux

	Communes
+ de 3 retraités pour 1 actif	Barjac, Salindres, St Jean de Maruéjols <u>St Ambroix</u>
De 2 à 3 retraités pour 1 actif	Foussignargues, Peyremale, Vezénobres, <u>Bessèges, Robiac, St Martin de Valgual-</u> <u>gues, La Vernarède, Chamborigaud</u>
De 1,5 à 2 retraités pour 1 actif	Bordezac, St Christol lez Alès, <u>Le Martinet, Les Mages, Molières,</u> <u>St Privat des Vieux, Portes</u>
De 1 à 1,5 retraités pour 1 actif	St Victor de Malcap, St Hilaire de Brethmas, Rousson, Génolhac, St Jean du Pin, <u>St Jean de Valériscle, La</u> <u>Grand Combe, Alès, Bagard</u>
De 0,5 à 1 retraité pour 1 actif	<u>Ste Cécile d'Andorge, Anduze, St</u> <u>Florent, Les Salles du Gardon,</u> Cendras
- de 0,5 retraité pour 1 actif	Courry, <u>Meyrannes, St Brès, Laval-</u> <u>Pradel, Branoux.</u>

Importance des retraités par commune.

en 1966

génération de mineurs, cette surreprésentation de retraités dans le canton de St Ambroix pose cependant problème : il est probable que la proximité à la fois de Bessèges et de St Ambroix, chefs lieux de canton encore actifs vivants d'autres activités que la mine aide à fixer les retraités sur place : nous avons déjà dit que la dépopulation des villages, en entraînant le départ des services et des commerces incitait les anciens mineurs à se rapprocher d'Alès où la vie est plus pratique. Or, dans le Nord du bassin, ces chefs-lieux de cantons semblent encore tenir lieu de centres d'attraction : en effet les deux villes du bassin minier où la proportion de retraités sur les actifs est en 1966 la plus importante sont St Ambroix (334 retraités pour 100 actifs) et Bessèges (298 retraités pour 100 actifs).

Le canton de Génolhac, par contre, économiquement isolé comme il l'est, voit à la fois des retraités et ses actifs de la mine émigrer vers les centres urbains. Il ne faut pas oublier que les mineurs accédant à la retraite à un âge relativement peu avancé, ont encore à ce moment là des enfants à charge d'âge scolaire : le rapprochement du CES ou du lycée devient alors pour ces familles une nécessité absolue.

C/ Les conséquences de la récession minière sur les communes

La récession des mines fait apparaître dans les deux bassins des évolutions de population assez différentes. Dans le bassin des Cévennes, seule la population de la région d'Alès continue à croître, alors que le reste du bassin voit sa population décroître ; en Provence, la croissance est générale malgré la diminution des possibilités d'emploi à la mine et le départ des cimenteries. L'évolution de la population ne rend toutefois pas compte de l'évolution réelle des communes. La concentration de l'exploitation en un seul (Provence) ou quelques puits (Cévennes) provoque dans le bassin des migrations journalières de population et divise les communes en deux types : résidentielles et industrielles ;

chaque fermeture d'installations entraîne la fermeture des entreprises industrielles et artisanales qui vivaient de la mine, ou leur déplacement vers les lieux d'extraction. L'arrêt de l'embauche des fils de mineurs conduit ceux-ci soit à s'employer dans les petites entreprises existantes du bassin, soit à chercher du travail à l'extérieur. On a vu, par ailleurs, que les retraités de la mine continuaient à résider dans leurs anciennes communes. La structure démographique est alors déséquilibrée : surreprésentation des ménages de retraités, sous représentation des jeunes ; lorsqu'aucun phénomène extérieur n'intervient, cette structure de population ne peut conduire qu'à un déclin (faible taux de reproduction naturelle). Ce déséquilibre se manifeste dans les deux bassins, quoique de façon moindre en Provence.

1/ La Provence

Le départ des jeunes, dans le bassin de Provence fut moindre pour trois raisons. Dès 1961, les houillères avaient favorisé l'implantation de zones industrielles à Gardanne et à Peynier-Rousset. Par la suite, elle céda des terrains à d'autres communes et notamment à Trets ; même si la création d'emplois fut insuffisante, les entreprises qui vinrent s'installer contribuèrent à retenir une partie des jeunes sur le bassin. D'autre part, la proximité de Marseille a permis à un certain nombre de jeunes de travailler à l'extérieur du bassin en continuant à résider sur place, ce qui accrut les migrations alternantes en maintenant un certain niveau de population. Enfin, le phénomène de banlieue dortoir pour Marseille, ou de résidence extérieure à la ville pour Aix, lié au développement des résidences secondaires amena une nouvelle population sur le bassin, population d'actifs mais aussi de retraités. La construction de ces résidences maintint une certaine activité (et donc un certain nombre d'emplois) dans le bâtiment, mais la vie sociale qui découle de cette situation est déséquilibrée : vie de week-end.

Ces caractéristiques mettent les communes dans une situation difficile. Lorsque les houillères se déplacent ou réduisent leur activité, les ressources des communes diminuent et leurs charges s'accroissent. Cela se traduit par la perte des redevances des houillères calculées sur les installations existantes dans la commune et la production qui lui est liée, le nombre de mineurs actifs résidant, et l'utilisation du sous-sol, par la perte des patentes payées par les entreprises ou les commerces liés à la mine (le départ des cimenteries ne fit qu'accroître ces pertes). La population retraitée résidante ne fournit que peu de revenus à la commune. En même temps, les houillères se séparent de leur patrimoine mobilier et immobilier, c'est-à-dire que l'entretien de la voirie, l'eau, le réseau électrique, etc..., viennent accroître les charges municipales. La croissance des résidences secondaires amplifie le phénomène. En 1962, les résidences secondaires représentaient 27 % des logements de Mimet, 18,3 % de Peypin, 19 % de la Destrousse, 27,6 % de la Bouilladisse, 56,3 % de Belcodène. De 1962 à 1968, ce parc de résidences secondaires s'est accru de 29,8 % à Mimet, 25,8 % à Peypin, 17 % à La Destrousse, 32,9 % à La Bouilladisse, 53,8 % à Belcodène. Les constructions nouvelles se font en général dans des secteurs éloignés du centre, ce qui implique une extension importante de la voirie. La commune doit d'autre part mettre en place des installations de réserve d'eau pouvant couvrir les besoins de la population optimale de la commune (c'est-à-dire incluant les familles propriétaires des résidences secondaires). Déclin des recettes et hypertrophie des dépenses posent aux municipalités des problèmes insolubles. Une des possibilités de solution réside dans l'augmentation des taxes communales ; cette mesure toutefois fait supporter à la population retraitée les conséquences de la récession des houillères et des taxes trop élevées joueront le rôle de frein dans l'installation d'activités ou de populations nouvelles.

2/ Les Cévennes

Les conséquences dans les Cévennes sont encore plus brutales, dans la mesure où les jeunes dès l'arrêt de l'embauche durent chercher du travail à l'extérieur du bassin et par là même émigrer soit dans la vallée du Rhône, soit dans le reste de la France en cherchant notamment des emplois dans les services publics. Quelques exemples communaux permettront de mieux cerner ce déclin des communes.

La commune de la Vernarède, dans le canton de Génolhac, qui, comme cela a déjà été dit, a connu une des plus importantes pertes de population depuis 1954 a vu le nombre de ses commerces et artisans passer de 44 en 1954 à 14 en 1973. Le vieillissement de la population restante a provoqué la fermeture du CEC et de deux classes d'enseignement primaire.

La perte pour les finances locales des produits des patentes s'élève à 200.000 F entre 1953 et 1972.

Les redevances des mines qui représentaient avant la fermeture des mines de la Vernarède 47 % des recettes ordinaires ne représentent plus en 1973 que 2,7 % de celles-ci.

Les réseaux divers de voiries, d'eau, d'assainissement qui appartenaient aux houillères ont été remis à la commune et représentent des charges nouvelles : de 1953 à 1973, 48.000 F ont été dépensés par la commune pour élargir, goudronner et entretenir les voies en terre battue des houillères devenues routes communales.

En 1969, le réseau d'eau des houillères a été cédé à un syndicat intercommunal dont la Vernarède fait partie. Des investissements importants ont dû être consentis pour le

remettre à neuf. De plus un réseau d'assainissement a dû être créé de toutes pièces et la commune a supporté la charge de la démolition des anciennes installations des houillères pour en faire une place publique. La diminution des ressources à laquelle s'ajoute un accroissement important des charges a contraint la commune à s'endetter d'une façon importante.

Dans le même canton, la commune du Chambon, qui a perdu depuis 1950, 60 % de sa population, a suivi une évolution analogue.

- 1950 : 11 commerces et 2 entreprises
- 1960 : 9 commerces
- 1965 : 5 commerces
- 1973 : 3 commerces (boulangerie, boucherie, café)

Les écoles qui comptaient 4 classes en 1950, ont vu disparaître leur dernière classe en 1972.

Les redevances des mines correspondaient en 1956 à 10,80 % du budget, en 1972 à 1,05 % du même budget. La perte des recettes sur les patentes sur 18 années en francs actuels est évaluée à 20.000 Francs.

En plus un des mêmes problèmes qu'à la Vernarède se pose au Chambon un problème "d'environnement". La rivière "Le Luech" qui arrose le Chambon est polluée par un terril des houillères. Or la commune, qui a créé un camping au bord de cette rivière et qui compte sur le développement du tourisme comme palliatif se trouve confrontée à de nouvelles contraintes liées à l'ancienne présence des houillères.

Malgré le maintien en activité jusqu'en 1974 du puits de St Florent, la situation dans la vallée de l'Auzonnet (canton de St Ambroix) se présente essentiellement de la même façon : sur les trois communes de la vallée, trois entreprises ont disparu ces 5 dernières années : une entreprise de transport

au Martinet qui travaillait surtout pour les houillères (22 ouvriers), une entreprise de bâtiment à St Florent (40 ouvriers), une entreprise de matériaux de construction (15 ouvriers) à St Jean de Valériscle. De plus une vingtaine d'artisans qui employaient 2 à 3 ouvriers ont disparu de la vallée depuis 1964. En ce qui concerne les commerces, l'exemple du Martinet est frappant : 15 commerces ont disparu depuis 1964 et le nombre des cafés est passé de 18 en 1964 à 4 en 1974 ! Toujours pour la même commune, les écoles ont supprimé 4 classes depuis 10 ans, le CEG inter-communal a vu ses effectifs passer de 160 à 100 élèves. La redevance des mines qui représentait 20 % du budget avant la récession ne représente plus que 17.000 F sur un budget de 520.000 F. La disparition de la côté mobilière versée par les houillères provoque par exemple une perte de 13.000 F.

Dans le canton de la Grand Combe on enregistre une situation un peu différente du fait du maintien d'une certaine activité minière mais la concentration beaucoup plus importante de mineurs décuple la proportion des problèmes. En près de 10 ans (1960-1970) le canton de la Grand Combe a perdu environ 6.000 habitants. A la Grand Combe, la houillère est propriétaire de 51 ha où sont implantés 3.400 logements et divers bâtiments tels églises, temples, hôpital, gendarmerie, écoles, dispensaires, presbytères, etc... Elle est propriétaire des réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement, de la voirie.

Au moment où l'exode de la population active est assez massif pour provoquer des fermetures nombreuses d'entreprises et la disparition dans le canton de 40 classes élémentaires et maternelles, la fermeture des mines et la remise de l'intégralité des charges foncières aux communes poseraient des problèmes insolubles aux collectivités locales.

Ces quelques exemples montrent de plus que le phénomène de déperdition de population dû à la récession minière s'accélère encore du fait du départ des commerces, services et autres entreprises artisanales ou industrielles : les

personnes vivant dans les anciennes communes minières, notamment les retraités qui y seraient volontiers restés sont obligés de partir, notamment vers Alès, par manque d'infrastructures suffisantes.

3/ Les implantations industrielles

La possibilité de freiner ces déséquilibres réside dans la création d'emplois par implantation d'industries nouvelles. Cette réorientation de l'économie locale accroît dans un premier temps les charges des communes. Celles-ci doivent en effet créer des conditions favorables : participation à la mise en place d'établissements de formation professionnelle nécessaire à la production d'une main d'oeuvre répondant aux besoins des entreprises. Dans le même temps les entreprises venant s'installer dans le cadre de la reconversion sont exonérées de patente pendant un certain nombre d'années, ce qui n'apporte aucune recette nouvelle à la commune. Ces difficultés multiples rencontrées par les communes et les protestations des municipalités ont conduit à la création d'une commission chargée d'étudier les solutions possibles. On peut mesurer la complexité des problèmes rencontrés à travers les propositions des communes du canton de la Grand Combe qui résument assez bien les différents aspects de cette crise commune :

"Communes minières
Canton de la Grand Combe

le 7 février 1974

PROPOSITIONS COMMUNALES

GENERALES

Il convient a priori de souligner la liaison étroite de l'industrie minière avec la vie des communes du canton.

L'exploitation minière a façonné dans chaque commune des structures économiques et sociales très spécifiques.

Le résumé des incidences économiques et sociales montre l'abaissement du niveau de la richesse individuelle et de la richesse de la commune.

3°/ L'ATTRIBUTION AUX COMMUNES, se substituant aux obligations des houillères, d'une dotation d'équipement suffisamment importante pour faire face aux charges de fonctionnement en matière de voirie, eau, assainissement, éclairage, protection, incendie et autres équipements cédés à la commune après rénovation dans les normes réglementaires de viabilité et de sécurité.

4°/ L'AIDE MAXIMUM au facteur important que doit constituer la relance économique en raison des problèmes de l'emploi.

Les communes qui ont atteint leur plafond d'élasticité sur la charge fiscale locale ne peuvent régler les problèmes de la relance économique.

La récession minière et ses conséquences critiques doivent motiver un effort sensible de l'Etat et des Charbonnages par :

a) la cession gratuite au syndicat cantonal d'industrialisation des terrains des houillères aptes à être aménagés en zones industrielles.

b) le financement à partir du comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.T.) :

1/ des constructions et aménagements de zones industrielles

2/ des centres d'accueil (logements)

LA COMMISSION CANTONALE DE LA GRAND COMBE

DEMANDE le droit de préemption et la cession au franc symbolique du patrimoine houillère nécessaire à l'équipement communal

NOTAMMENT les chapitres cités aux inventaires des communes à propos de :

a/ bâtiments et ensembles collectifs (sportifs, culturels)
b/ terrains pour parkings, squares, lotissements, habitations collectives, services publics, décharges publiques, espaces verts...

c/ démolition des immeubles insalubres et cession des sols aux communes

DEMANDE que la récession de l'exploitation minière ne se traduise pas par l'abandon des réparations que nécessiteraient les affaissements miniers aux domaines publics et privés.

DEMANDE qu'au prorata du nombre de logements desservis, soit examinée l'intervention financière des houillères dans la construction et le fonctionnement des équipements publics tels : station d'épuration des eaux usées et incinération des ordures ménagères.

DEMANDE-le bénéfice de dotations financières spéciales pour l'amélioration de l'environnement (terrils, secteurs industriels désaffectés)

-la cession aux communes, en fonction de leurs besoins, des sols, forêts, des houillères et ce aux mêmes conditions que celles consenties à l'Etat.

-l'exclusion des ventes consenties à l'Etat, des terrains forestiers, jouxtant les hameaux et villages viabilisés.

La Grand Combe le 7 février 1974 - les membres de la commission

- Le Maire des Salles du Gardon
- Le Maire de la Grand Combe
- Le Maire de Branoux les Taillades
- Le Maire de Laval Pradel
- Le Maire de Ste Cécile d'Andorge
- Le Maire de Lamelouze

"

NOTES

(1) IMBERT (Gaston)

Le complexe industriel de Gardanne -

Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille -
n° 702.

-o- TROISIEME PARTIE -o-

L'ACTION COLLECTIVE

(air : Rallions - nous)

*Il se fait garder son chateau
Par un bon piquet de gendarmes
De peur qu'on ne le prenne d'assault
Il leur fait exhiber les armes*

.....

*Soyons calmes, braves mineurs
Et prêtons nous une main forte
Soyons unis et de l'ardeur
Pour expulser ce grand despote !*

FRETO

(Chanson de la grève des mineurs de
Rochebelle - Mai 1890)

A/ AU TEMPS DES GRANDES COMPAGNIES

En 1833, les ouvriers de la Compagnie d'Anzin se sont mis en grève et 19 d'entre eux sont jugés à Valenciennes. La gazette des tribunaux du 17 juin 1833 note : "ce n'est pas aux 19 ouvriers prévenus que semble appartenir le rôle d'accusés, c'est la compagnie d'Anzin elle même qui paraît sur la sellette ; c'est son administration, ce sont ses agents, son système qui se trouve en cause devant la détresse d'une population entière que l'excès de ses maux seul peut faire sortir de son calme et de sa résignation habituels ; population qui n'a jamais connu de nos lois, que leur impuissance à les protéger contre ce long et insolent monopole, qui, seul de tous les abus et privilèges d'un autre âge, a su résister, on ne sait comment, à deux révolutions générales". Au cours de l'interrogatoire des témoins, à la question : "Les ouvriers peuvent-ils vivre avec leur salaire actuel ?", l'agent général de la Compagnie des Mines d'Anzin répond : "c'est une question excessivement ardue, et dont la solution dépend de l'appréciation d'une foule de faits et de l'application de principes sur lesquels il peut y avoir division parmi les meilleurs esprits. En fait, il est impossible d'y répondre de manière catégorique". Le maire sera plus précis ; lorsqu'on lui demande s'il existe des ouvriers assistés dans sa commune il répond : "un ouvrier mineur se trouve dans le cas d'y être quand il a deux enfants" (1). Ce tableau pourrait se passer dans n'importe quel bassin minier de France de l'époque, à commencer par la Provence.

I - LES GREVES EN PROVENCE

En février 1834, les mineurs de la

Compagnie du Comte de Castellane font grève pendant deux jours et le procureur général d'Aix en Provence écrit au ministre : "Les ouvriers se plaignaient depuis trop longtemps de la modicité de leur salaire et du prix trop élevé de l'huile qu'on les contraignait d'acheter à l'administration locale de ces mines. En poursuivant le délit de coalition, j'étais bien aise que la publicité des débats fit jaillir la vérité sur les griefs dont se plaignaient les ouvriers. Cette vérité a été constatée : le tribunal a admis des circonstances atténuantes basées sur la modicité des salaires que Monsieur le Comte de Castellane donne à ses mineurs et sur la sordide spéculation que ses agents font sur les huiles qu'ils fournissent à des prix trop élevés" (2). Les grèves de mineurs se multiplient de 1860 à 1872, puis reprennent à partir de 1890. Entre 1860 et 1872, une compagnie est essentiellement touchée, la Société Lhuillier. Les mineurs avaient fait grève en 1861 pour une augmentation de salaire. En décembre 1866, cette société absorbe la Société Juval, qui fonctionnait de façon archaïque avec un rythme combinant la vie de mineur et celle de paysan. Afin de réduire le prix de la tonne de charbon, le directeur de la société, l'ingénieur Biver (dont le nom fut donné à l'un des puits de Gardanne), décide d'augmenter la journée de travail et le 14 avril 1867, fait savoir aux mineurs du puits Castellane à Gréasque que la journée de travail qui était de 8 heures serait désormais de 10 heures effectives. Les mineurs se mettent en grève et la direction fait descendre au fond les Piémontais qui étaient embauchés dans les travaux de surface. Des manifestations violentes se produisent devant les bureaux des ingénieurs et la Gendarmerie intervint pour protéger la direction ; simultanément le sous-préfet et le procureur impérial engageaient la direction de la mine à céder. Après 15 jours de grève les mineurs de Gréasque reprirent le travail aux anciennes conditions et sans aucunes sanctions. L'ingénieur Biver décida alors d'intervenir de façon indirecte. Selon le rapport de l'ingénieur des mines Villot (22 septembre 1867), Biver "a pensé qu'en demandant

beaucoup à La Bcuilladisse où les ouvriers sont généralement des paysans, il obtiendrait un peu, et qu'après avoir obtenu ce résultat, il l'étendrait à tous", ce qui revenait à s'attaquer aux ouvriers de l'ancienne société Juval. Le 15 septembre la direction déclarait : "Nous voulons augmenter la durée du travail effectif, mais en même temps diminuer le prix de la benne... De cette manière, la benne extraite nous reviendra moins cher sans que la journée de l'ouvrier soit diminuée" et imposait aux ouvriers une journée de 12 heures sans augmentation de tarif. Ceux-ci se mirent en grève et invoquant le parrainage de leur maire (celui d'Auriol) et de leur conseiller municipal, ils écrivirent au sous-préfet le 25 septembre : "Puisque le gouvernement a un droit de surveillance dans les mines, nous venons vous prier de vouloir bien intervenir pour que nous puissions reprendre notre travail aux anciennes conditions, qui sont déjà assez pénibles à cause du travail souterrain et de l'humidité". La société ramena la durée à 9 heures de travail effectif puis à 8 heures à condition que le prix de la benne soit diminué en conséquence. Les mineurs déclarèrent accepter une diminution de 5 centimes par benne mais pas au delà. La compagnie fit alors venir les Piémontais pour travailler au fond, qui, non habitués au travail du fond, fournissaient, selon l'ingénieur Villot "une somme de travail positif moindre que celle que donnait en 7 heures les ouvriers de la localité". Les mineurs en grève annoncèrent alors qu'ils allaient descendre travailler aux anciennes conditions ; la direction n'osa pas faire appel aux forces de police de peur de voir "détruire par les ouvriers irrités les installations extérieures et les engins d'extraction". Les journaux locaux ne parlèrent pas de cette grève ; par contre une lettre fut envoyée le 12 octobre au journal parisien, le Courrier Français, de Vermorel. La publication de cette lettre amena le ministre du commerce à intervenir auprès du préfet et lui demander une enquête. Le 24 novembre la Société Lhuillier accepta de continuer l'exploitation aux anciennes conditions et déclara

qu'il n'y aurait pas de sanctions, mais, en même temps, qu'on ne pouvait renvoyer en bloc les piémontais et qu'en conséquence les mineurs seraient repris par petits groupes durant la quinzaine suivante. Les mineurs acceptèrent la rentrée échelonnée, à condition qu'ils fixent eux mêmes les groupes d'après la situation financière et familiale des ouvriers, ceci afin d'éviter le licenciement des meneurs de la grève. Le conflit avait durée 44 jours et concerné 230 mineurs. Ce qui frappe dans cette grève, c'est son organisation. En fait, une section de l'Association Internationale des Travailleurs venait d'être créée à Marseille et c'est elle qui participa à l'organisation de la grève ; en 1868, 400 mineurs du bassin avaient adhéré à l'Association Internationale des Travailleurs et une section avait été créée à Fuveau, adhésion de courte durée puisque l'AIT fut dissoute en 1870 et que des poursuites eurent lieu contre ses membres en 1872 (3).

En 1871, nouvelle grève à la Société Lhuillier pour les salaires. En 1872, la compagnie essaye à nouveau de porter la journée de travail à 10 heures ; c'est à nouveau la grève pendant plus d'une semaine et un nouvel échec de la direction, les mineurs reprenant le travail aux anciennes conditions. Pendant ce temps le Compagnie Armand ne subit pratiquement aucune grève. Il en va autrement après 1890.

En 1899, à peu près toutes les compagnies sont touchées par une grève ayant à l'origine les revendications des jeunes mineurs (ou mendits). Il devenait de plus en plus difficile de devenir mineur du fait que l'amélioration des conditions de la production, et notamment la montée et la descente par ascenseur, permettait au mineur de travailler plus longtemps au fond. Les mendits demandaient leur passage dans le cadre mineur. Les mineurs de leur côté posèrent plusieurs revendications et demandaient notamment que ceux employés accidentellement comme journaliers à l'extérieur soient payés plus cher que les autres journaliers (3,50 francs au lieu de 3 francs). La direction accepta la revendication des

mineurs et refusa celle des mendits. Le travail repris et, en de nombreux points du bassin, les mineurs aidèrent la direction à briser la grève des mendits. Ceci s'explique aisément si l'on se rappelle la structure de bande, qui implique l'équipe complète pour pouvoir assurer la production, et le rôle de l'autorité paternelle dans ces équipes de travail.

En 1902, à l'appel de la Fédération Nationale des mineurs affiliée à la CGT, les mineurs du bassin se mettent à nouveau en grève et un peu plus de 90 % des mineurs du bassin sont concernés. Les revendications nationales sont la journée de 8 heures, une retraite de 2 francs par jour après 25 ans de services sans fixation d'âge, un minimum de salaire. La grève dura 34 jours du 9 octobre au 13 novembre 1902. Elle reçut le soutien de la population et de certaines catégories de travailleurs. Le conseil général alloua une aide aux familles de grévistes et les déchargeurs de charbon du port de Marseille firent grève par solidarité du 23 au 25 octobre. Cette grève dans l'ensemble de la France s'est soldée par un échec. Les négociations entre les mineurs et les compagnies du bassin de Provence traduisent assez bien les différences entre compagnies. La Compagnie de Valdonne, dont le directeur est un descendant du fondateur est la seule société à caractère familial où le patron se trouve sur place. C'est aussi la première compagnie à négocier. Commencée à 3 heures, l'entrevue s'est terminée à 5 heures et demi et a eu, selon la presse locale, un "caractère très cordial". Le chef de cabinet du préfet préside la séance. Selon le compte-rendu, "sur les questions des retraites et des huit heures de travail, les ouvriers mineurs de Monsieur Armand sont d'accord avec celui-ci ; ils ne les ont inscrites sur le cahier de revendications que pour la forme et parce qu'elles ressortent de l'ensemble de celles qui ont été réclamées par le congrès de Commentry. En réalité les mineurs de Valdonne ne travaillent pas plus de huit heures et depuis longtemps. Monsieur Albert Armand fait connaître sa résolution d'assurer une retraite à ses

ouvriers. En ce qui concerne la question du minimum de salaire, Monsieur Armand a exposé aux délégués qu'elle était étroitement liée à la question du minimum de rendement. Ce minimum a-t-il fait observer, a été en pratique à Carmaux il y a quelque temps et, d'un commun accord entre les mineurs et la compagnie, on dut y renoncer. Du reste, comme patron, Monsieur Armand est absolument lié aux autres patrons des mines et il ne lui appartient pas d'examiner cette question en dehors d'eux. Comment le ferait-il avec une suffisante autorité d'ailleurs, puisque cette revendication a été repoussée plus vingt cinq patrons du Nord représentant 24.000.000 de tonnes et 100.000 ouvriers et que les délégués ouvriers en ont accepté l'abandon. Monsieur Albert Armand, en ce qui concerne l'augmentation des salaires des journaliers a affirmé qu'il s'empressera d'examiner cette question avec la plus grande bienveillance, d'accord avec ses ingénieurs, et après entente avec les compagnies concurrentes". Il ressort de ce texte que deux des trois revendications nationales n'ont pas de sens sur le plan local, et que la troisième ne peut trouver de solution pour le patronat que dans une décision d'ensemble du secteur d'activité. Une seule revendication spécifique apparaît, celle du salaire des journaliers. Le directeur de la Compagnie, au cours de ces négociations, juge par ailleurs du bien fondé de la grève : "il a insisté sur le sentiment de regrets que lui inspire la grève actuelle, très dispendieuse pour les ouvriers et qui, il le sait bien, n'a pas été dirigée contre lui. Monsieur Albert Armand a tenu cependant à faire ressortir les avantages qu'aurait la grève pour ce qui touche à l'aboutissement rapide des lois sociales ouvrières sur la journée de huit heures en discussion au Sénat et sur le projet Jaurès relatif aux retraites. Monsieur Armand a déclaré qu'il était partisan de ces deux lois". Les ouvriers de la compagnie reprendront le travail le lendemain.

Les secondes négociations ont lieu entre les mineurs et la Société Nouvelle des Charbonnages des Bouches du Rhône (ancienne Société Lhuillier). Des rencontres préalables avaient eu lieu et la négociation finale à la Préfecture compor-

tera deux réunions, une le matin et l'autre l'après-midi. Ici les discussions aboutissent à un procès-verbal qui sera transmis au conseil d'administration qui se trouve à Paris.

Les revendications particulières sont plus nombreuses ; on les retrouve dans le procès verbal signé par les deux parties :

"La Société Nouvelle des Charbonnages des Bouches du Rhône s'engage, à condition que les ouvriers reprennent immédiatement le travail, à augmenter l'allocation annuelle et gratuite de charbon comme il a été convenu de 1000 à 1200 kg et pour les ayants droit au chauffage et touchant moins de 1000 kg à les augmenter dans les mêmes proportions. Les ouvriers appelés au dehors auprès de parents gravement malades pourront se faire monter par la cage à n'importe quelle heure.

Les ouvriers devant assister à un enterrement pourront monter par la cage une heure avant la fin du poste ; en hiver, ils rentreront une heure avant le commencement du poste pour compenser le temps perdu, mais après avoir prévenu le chef de poste de nuit pour raison de sécurité ; un ordre de service règlera les conditions de la montée. La compagnie s'engage à ne renvoyer aucun ouvrier pour fait de grève et à reprendre chacun des ouvriers à son poste respectif.

Les délégués des ouvriers de la société des charbonnages des Bouches du Rhône laissent de côté les revendications relatives aux retraites et à la journée de huit heures qui sont actuellement soumises à l'examen du Parlement. Ils déclarent également faire à cette heure, à la reprise du travail, le sacrifice de la revendication du minimum de salaire à la condition formelle que la compagnie s'en réfèrera à la décision d'arbitres choisis par les deux parties en cause sur la question d'une prime mobile, ascendante et descendante et basée sur le prix de vente. Les ouvriers demandent à ce que les prix soient faits par chantier au début de chaque quinzaine. Les ouvriers demandent que copie de la feuille de salaire de tous les ouvriers soit fournie à leur syndicat.

Ils demandent également que les outils perdus pendant la grève soient payés par la compagnie. Les ouvriers du puits Castellane (Fuveau) demandent à travailler au moins dix jours par quinzaine". Le Préfet télégraphiera à Paris pour obtenir une réponse rapide pour que le travail puisse reprendre. La dernière négociation concerne les mineurs de Trets et leur employeur, la Compagnie de la Grand Combe. Le préfet devra intervenir plusieurs fois avant que la compagnie daigne répondre. Le débat, selon la presse, "a été extrêmement laborieux et n'a pris fin que le soir à 8 heures". Dans les deux discussions précédentes, les mineurs étaient représentés par leurs délégués et par les maires de communes minières sans que la présence de ces derniers ne fasse problème. Le délégué des mineurs de Trets est accompagné de Félix Baret, conseiller général du canton, et de Gabriel Baron, le député de la première circonscription. La direction de la compagnie refuse la présence des deux élus, puis cède et admet la présence du conseiller général. Celui-ci refuse de se séparer du député et les représentants de la compagnie finissent par accepter. Le protocole d'accord traduit, lui aussi, l'atmosphère des négociations : "la Compagnie des Mines de la Grand Combe déclare qu'elle n'est pas hostile au principe de l'arbitrage, se réservant d'examiner avec les délégués des ouvriers, si l'accord ne s'établit pas, les questions qui pourront lui être soumises. Les délégués des mines de Trets laissent de côté les revendications qui sont actuellement soumises à l'examen du Parlement. Ils déclarent faire à cette heure, à la reprise du travail, le sacrifice de la revendication du minimum de salaire. La compagnie des mines prend l'engagement formel de s'efforcer soit par des mutations des compagnies de mineurs de chantier à chantier, soit par des augmentations de taxes dans les mauvais quartiers compensées par des diminutions dans les très bons, soit par tout autres moyen techniquement et pratiquement réalisables, de diminuer les écarts de gains journaliers des mineurs au charbon provenant non pas de la valeur professionnelle du plus ou moins de facilité de leurs chantiers ; la com-

pagnie reconnaissant l'intérêt qui s'attache à la situation des ouvriers de l'extérieur s'engage à l'examiner avec toute la sollicitude qu'elle lui paraît comporter et comme témoignage immédiat de ce sentiment, elle s'engage à porter à 2,50 francs le salaire des vieux ouvriers du fond auxquels leur âge et leur infirmité ne permettent plus de travailler que sur la place".

Si l'on fait le bilan de ces trois négociations, on retrouve dans deux cas sur trois :

- le recours à l'arbitrage,
- le prix du travail selon la qualité des chantiers,
- le salaire des ouvriers du jour.

Dans tous les cas les revendications nationales sont abandonnées. Un seul protocole fait référence à des avantages divers, à l'absence de sanctions pour fait de grève et à une revendication concernant le syndicat : c'est la compagnie dans laquelle les conflits antérieurs (depuis 1834) avaient été les plus nombreux.

Nous n'avons retenu que les conflits les plus importants, sur lesquels nous avons une documentation suffisante. De ce fait sont restés dans l'ombre les multiples arrêts de travail liés au marchandage, aux accidents, etc..., aussi bien que quelques conflits en limite de la mine, tel celui des charretiers et chargeurs du 27 août au 5 septembre 1900, qui bloqua l'approvisionnement en charbon des usines de la région et obligea la compagnie à négocier.

II - LES GREVES DANS LES CEVENNES

La période de grève la plus importante pour les Cévennes est décalée par rapport à la Provence et se situe dans les années 1880-1890. Ce qui ne veut pas dire que ce soit les premières puisque dès 1869, à la suite d'une explosion de grisou qui entraîne la mort de 9 mineurs, les ouvriers de Bessèges se mettent en grève. Fin 1881, à la Grand Combe et début 1882 à Bessèges, ont lieu des grèves qui prendront un caractère national ; un reporter du Temps sera envoyé sur place et J.B. Clément, le 12 mars 1882 fera une conférence à Roanne sur les grèves : "Des grèves de Bessèges et de la Grand-Combe et de l'avènement du 4ème état". Fournière, un "tout jeune homme de 24 à 25 ans, figure pâle, fatigué", militant socialiste était venu s'installer à la Grand Combe en 1881 ; cette même année aux élections législatives, le glissement vers le socialisme s'amorce. Fournière participera de façon active à ces grèves : pour le directeur des mines de Bessèges, il "pourrait bien être l'agent des compagnies anglaises qui ont aujourd'hui de nombreux comptoirs à Marseille et cherchent à accaparer le marché de la méditerranée au grand préjudice des compagnies du Gard". Cette liaison conflit du travail-socialisme donne à ce conflit son importance nationale. L'appel des mineurs de la Grand Combe commence en effet par cette formule : "En attendant que le parti ouvrier, solidement constitué et conscient de son but dise à tous les exploités : Frères, debout, en avant pour l'émancipation sociale,..." et celui de Bessèges parle de "la lutte engagée entre le patronat et le salariat... il nous faut poursuivre cette lutte de classe". A Bessèges, drapeaux rouges, tricolores et noirs se mêleront dans une manifestation où les mineurs invoqueront la révolution sociale. Dès le début du conflit à la Grand Combe, des journaux comme L'Intransigeant ou le Citoyen ouvrent des souscriptions en faveur des mineurs. Une autre caractéristique de ce conflit est le soutien de la population aux mineurs en grève, ce qui s'explique en partie par la pression exercée par les

économats des mines et ce n'est pas un hasard si ce sont des commerçants, comme l'épicier-écrivain public Jourdan, qui ont créé le cercle des travailleurs et qui lance dans le Citoyen un appel aux commerçants : "Ce sont vos intérêts que les grévistes défendent en même temps que les leurs", et le soutien des commerçants fut réel. Face aux ouvriers, un patronat "de combat". A Molière, le directeur, Chalmeton répondait à l'enquête de 1872, qu'il était partisan d'"un séjour continué au milieu des chantiers", "pour se faire les meneurs des ouvriers et leur dire la vérité pour que d'autres ne le entraînent pas à leur perte" ; lors de la grève de 1882, un mineur lui ayant remis le programme revendicatif, "celui-ci l'ayant examiné, a sommé Pascal de passer à la caisse et cela dans les 24 heures. S'adressant ensuite aux ouvriers, il leur dit que s'ils avaient le désir de se mettre en grève, ils devraient le faire immédiatement". Graffin, directeur des mines de Bessèges et maire de la ville, est de la même trempe : c'est lui qui voyait dans Fournière un agent de l'étranger. Dans son rapport sur les grèves, il déclare : "lorsque des grèves comme celles de la Grand Combe ou de Bessèges se produisent, il est de la plus haute importance de les réfréner le plus rapidement possible, sans quoi le bassin du Gard qui est en bonne voie de prospérité serait exposé à voir cette prospérité décroître graduellement". Ayant demandé la troupe en tant que directeur des mines et le général ayant refusé, c'est en tant que maire qu'il la fera intervenir. La grève sera un échec pour les mineurs. L'attaque contre un ventilateur justifiera l'occupation militaire du bassin et la grève prend un tour brutal car les manifestants face aux forces de l'ordre, au lieu de se disperser les affrontent. A la fin de la grève la répression des compagnies est brutale et les renvois nombreux, renvois non seulement de la mine mais encore de la région ; certains mineurs exileront même aux Etats Unis et l'on peut se demander si ce ne sont pas eux que l'on retrouvera plus tard dans des grèves d'autres bassins miniers (le patronat déclare en effet que ces grèves sont menées par des "américains"). Le Citoyen

tire la conclusion qu'un fond de grève est nécessaire : "il faut de l'argent, une caisse de résistance... Astreignons nous à la cotisation obligatoire". Sur le plan national, l'intervention de la troupe provoque un débat parlementaire au cours duquel le ministère de l'intérieur, René Goblet, déclare : "Nous sommes un gouvernement libéral. Mais si je ne me trompe, il n'y a pas de liberté sans ordre... Dans ce pays, c'est le désordre matériel qui a toujours rendu impossible la liberté" (4).

En 1887, nouvelle grève à Bessèges. La Compagnie de Terrenoire qui possède les mines et les forges est en difficulté (elle fera faillite l'année suivante) ; les salaires des mineurs n'ont été que partiellement payés. Un mineur est tué accidentellement et les autres mineurs cessent le travail pour aller à son enterrement ; au retour les responsables de la chambre syndicale des mineurs de fond, Henri Marius présente les revendications des mineurs au sous-préfet. C'est le point de départ de la grève. Les métallurgistes vont s'associer à la grève déclenchée, pour un temps seulement, puis seront favorables à un arrangement avec la direction et organiseront un vote secret pour la reprise réservé aux seuls métallurgistes. Sur 816 ouvriers votant, 698 se prononceront pour la reprise. Une partie des grévistes conteste ce vote et déclare : "qu'on aurait du admettre les mineurs à voter avec les métallurgistes ; qu'on aurait dû accepter les ouvriers de 18 à 21 ans qui sont près de 300 ; qu'on aurait dû exclure du vote quelques ouvriers qui n'avaient pas arrêté le travail".

Michèle PERROT note avec juste raison que "dans les zones où l'intégration réunit métallurgistes et mineurs, les premiers ne fraient pas avec les seconds, dont tout les sépare : le degré d'instruction, la qualification, la mobilité, l'urbanité", et nous avons vu, dans la première partie, les raisons de cette séparation. Un nouveau vote est organisé le lendemain et donne 1026 pour la reprise et 722 contre. Si l'on compare ce résultat au précédent, on peut estimer que 2/3 des mineurs et/ou des jeunes ont

voté la poursuite de la grève. A la différence de la précédente, celle-ci était menée par un mineur, Henri Marius, qui fut secrétaire de la chambre syndicale des travailleurs réunis de Bessèges, puis de celle des mineurs de fond. Un rapport de police de 1887 dit de lui : "Préconisant la grève ainsi que la révolution sociale en faisant appel à tous les moyens violents. Homme actif, entreprenant et ayant un certain ascendant sur une grande partie des ouvriers".

En 1888, c'est au tour des mineurs de Rochessadoule et du Martinet (compagnie de Trelys) à faire grève. L'origine du conflit porte sur l'obligation d'apporter leur déjeuner à la mine au lieu de rentrer chez eux. Les mineurs promènent leurs paniers à travers le village en criant "à bas le cabas" et les brulent. L'officier de gendarmerie refuse de charger les manifestants et selon l'Union des Travailleurs du Gard, "au retour des mineurs... une foule composée de femmes et d'enfants, qu'on pouvait évaluer à 1000 ou 1200, n'a pas cessé de faire des ovations à ce sympathique officier... Nous désirons que notre armée en compte beaucoup comme lui dans ses rangs". Les commerçants soutiennent les mineurs et l'Union des Travailleurs du Gard parle de la lutte contre "la nouvelle féodalité capitaliste qui veut broyer les classes intermédiaires".

En 1890, la grève gagne tout le bassin d'Alais. Henri Marius travaille à la mine de Lalle qui est une mine difficile. C'est une constante dans l'histoire des mines d'attribuer aux "fortes têtes" des mauvaises tailles, afin qu'ils gagnent moins, ou de les regrouper dans une seule mine pour protéger le reste des mineurs de la "contagion". Marius organise la journée du 1er mai dans le bassin, et présente au directeur les revendications des ouvriers. On le renvoie ; les mineurs de Lalle cessent le travail et la grève gagne le reste du bassin. Pour l'ingénieur en chef des Mines d'Alais, "les mineurs ne savaient pas au juste pourquoi ils se mettaient en grève ni ce qu'ils prétendaient

réellement obtenir" ; pourtant les mineurs de Rochebelle, par exemple, demandent un salaire fixe quotidien et le directeur leur répond : "ce serait un encouragement à la paresse et une injustice envers les bons travailleurs". La grève gagne les fileuses d'Alais et les métallurgistes qui, comme en 1887 suivent avec réticence. Un mandat d'amener est lancé contre Marius. Selon un rapport de police, "il se cacherait dans la montagne boisée qui domine Lalle ; là, il reçoit des journaux et donne des ordres. Quelques grévistes sont chargés de veiller à sa sécurité et lorsqu'un danger quelconque paraît le menacer, Marius se réfugie dans de vieilles galeries de mines abandonnées où il se terre comme un lapin. Lorsque la nuit est venue, il se retire chez un ami pour dormir en ayant soin de ne pas coucher deux nuits de suite dans la même maison. Il s'aventure quelquefois sur les routes et même dans les rues, mais alors, il est précédé et suivi de sa "garde" et d'émissaires qui fouillent le terrain". C'est dire le soutien de la population au meneur de la grève. Il sera pourtant arrêté et à sa sortie de prison, les ouvriers l'attendront et l'escorteront en chantant La Marseillaise. La grève ne s'arrêtera pas pour autant. Les mineurs en grève se rassemblent dans la campagne ou dans des bois comme à Robiac ; les femmes participent à ces réunions. Au bois de Robiac, ils élisent chaque jour un nouveau président. C'est une femme de mineur, Armandine Vernet, 32 ans, mère de 5 enfants qui anime ces réunions ; selon sa fiche de police, "elle ne s'était jamais signalée ; ce n'est que le 14 mai dernier qu'elle a commencé à lire un discours écrit dans une réunion d'environ 5000 personnes au bois de Robiac. Le lendemain elle se hasardait à parler, et les jours suivants, enhardie par le succès, elle prononçait des discours violents et surtout attendrissants. Elle avait la spécialité de faire pleurer une partie de son auditoire". On se rend à ces rassemblements en cortège, tambour ou fanfare en tête. Les femmes sont partie prenante de la grève : à Molières, elles déculottent un ouvrier

qui se rendait au travail et le fouettent publiquement. Cette grève n'eut toutefois pas plus de succès que les précédentes. Les mineurs de la compagnie de la Grand Combe, mieux payés que les autres, en reprenant le travail contribueront à son échec:

Le dernier lustre du XIXe siècle est marqué par une grève dans l'autre partie du bassin des Cévennes, à Graissessac (Hérault). A l'origine du mouvement, le licenciement d'ouvriers. La Compagnie exportait son charbon en Espagne et la plus grande partie de ces exportations étaient destinées à la ligne de chemin de fer Tarragone-Barcelone - France ; lorsque le marché prit fin, la compagnie ne le renouvela pas. Peu de temps après les tarifs douaniers furent relevés et la compagnie prit prétexte de ce nouveau tarif freinant l'exportation pour licencier 80 ouvriers parmi lesquels les conseillers municipaux et la plupart des responsables syndicaux : sur 34 ouvriers ayant créé le syndicat, 27 sont renvoyés. Les ouvriers proposent de remplacer les licenciements par une diminution proportionnelle de travail de chacun ; la compagnie prenant prétexte des mêmes difficultés porte le nombre de licenciements à 300 (sur 1800) et les ouvriers maintiennent leur proportion. Devant le refus de la direction, ils se mettent en grève : "A la compagnie qui prétendait devoir réduire d'un cinquième son personnel, nous avons dit : "Soit, nous ne refusons pas de tenir compte de l'état de vos affaires, réduisons d'un cinquième le nombre de journées que chacun de nous faisait...". La compagnie s'obstine à vouloir renvoyer 300 ouvriers qui n'ont jamais démérité, dont la plupart montrent sur leur corps les blessures reçues, les marques apparentes des services rendus. On veut disperser sur toutes les routes 300 familles en proie à la plus noire misère, à l'horrible incertitude du lendemain. Nous nous opposons à cet acte d'inutile iniquité. Pour empêcher cela, nous sommes résolus à subir toutes les épreuves, nous lutterons jusqu'au bout, nous faisons appel à tous ceux dont le coeur est accessible au sentiment d'humanité que nous ressentons si profondément". Les ouvriers font appel au Gouvernement qui invite la compagnie

à accepter la proposition des grévistes ; celle-ci refuse et pour les grévistes : "on renvoie des ouvriers ; ce n'est pas parce qu'on réduit l'extraction. On réduit l'extraction pour renvoyer des ouvriers". Pendant la grève, le Chambre des Députés vote un texte, à une majorité de onze voix, qui stipule que les ouvriers renvoyés ne pourront continuer à appartenir aux syndicats que s'ils n'exercent pas une autre profession, c'est-à-dire que ce vote refuse aux syndicats le droit de défendre, et donc de demander la réintégration d'ouvriers qui auraient pris un autre travail en attendant. La grève dura plus de quatre mois et le Gouvernement ne peut obtenir de la compagnie que de ramener le nombre de licenciés à 250. Il semble qu'à cette époque les compagnies aient, en période de mévente et/ou pour briser les syndicats, provoqué des grèves comme ce fut le cas ici. S'appuyant sur la loi de 1810 et celle de 1838 qui prévoyait que le gouvernement pouvait prononcer le retrait de la concession dans le cas où "l'exploitation est restreinte ou suspendue de manière à inquiéter la sureté publique ou les besoins des consommateurs"; un projet de réforme du régime minier, qui ne put voir le jour, stipulait dans son article 1er "Dans les cas prévus par les articles 49 et 50 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines, comme aussi dans le cas de grève, lorsque la cessation du travail se sera prolongée pendant plus de deux mois, sans qu'une proposition d'arbitrage ait été acceptée ou ait pu aboutir, l'Etat pourra reprendre possession de la mine". C'est aussi sur cet intérêt général que se fonde le Gouvernement pour faire intervenir la troupe, en cas de grève, voire même préventivement. Indépendamment du rôle de l'Etat dans le maintien de l'ordre public, (rôle qui justifiait son intervention dans les conflits de travail), l'Etat est partie prenante dans les mines à la fois par l'importance du charbon dans la vie économique (l'intérêt général) et par ses droits sur les concessions.

La plupart des grandes grèves de mineurs postérieures à 1880, que nous avons présentées ici, furent des échecs du point de vue du résultat immédiat et se soldèrent par de nombreux renvois de mineurs. Si l'on aborde le XXe siècle

les grandes grèves qui restent dans la mémoire des mineurs du Gard sont celles de 1920 qui leur permit notamment de prendre la gestion des caisses de secours, celle de 1929 qui se solda par un échec et entraîna de nombreuses révocations. Les ouvriers licenciés furent réintégrés (du moins ceux qui voulurent revenir) en 1936.

III - LES FONDEMENTS DE L'ACTION COLLECTIVE

Si l'on veut comprendre la place et la signification de ces grèves, il faut voir quels sont les éléments de la structure économique-sociale qui conditionnent l'action collective et qu'elles autres formes cette action peut prendre.

A/ Le syndicalisme

Nous avons vu que les grèves dans les mines précèdent la reconnaissance du droit de grève et les premières comme celle de 1834 apparaissent spontanées. Par spontanées nous entendons que nous ignorons s'il y avait une organisation quelconque à l'origine de la grève, si celle-ci fut organisée, mais il est probable que si une organisation vit le jour elle n'eut qu'une existence éphémère et locale. La grève de 1867 dans le bassin de Provence et celle de 1881-1882 dans les Cévennes font apparaître la présence de l'Internationale et des groupes socialistes. Ce n'est qu'à partir de 1880 qu'apparaissent les premiers syndicats dans les mines et notamment en Provence. C'est au retour des obsèques d'un ouvrier mineur victime d'un éboulement dans la mine de Valdonne que les mineurs de toute la région, réunis à St Savournin où avaient lieu les funérailles décidèrent la fondation d'une chambre ouvrière. Il faut souligner l'importance de ces accidents dans l'action collective. Ce sont eux qui servent de point de départ aux grèves de 1869 et 1887 à Bessèges ; ils servent de catalyseur à un mécontentement latent. Chaque catastrophe minière entraîna des révoltes de la population minière ou des actions organisées. Alors que

la production instaure la solidarité à l'intérieur des bandes ou compagnies de mineurs et la concurrence entre elles, l'accident collectif et la sécurité restaure la solidarité entre bandes et font apparaître les intérêts communs. Le syndicat ainsi constitué regroupe les mineurs de tout le bassin. En 1892 le syndicat éclate et laisse la place à quatre syndicats : Valdonne, Fuveau, Trets, Gardanne. L'éclatement recouvre plusieurs phénomènes : la nécessité d'adapter le syndicalisme aux conditions mêmes de l'exploitation et les quatre implantations représentent quatre points d'exploitation du bassin. En outre on voit apparaître une division sur la base des compagnies : à Valdonne, la Compagnie des Mines de Valdonne, à Fuveau et Gardanne la Société Nouvelle des Bouches du Rhône, à Trets la Compagnie des Mines de la Grand Combe. Les conditions d'exploitation, les méthodes, les politiques patronales ne sont pas les mêmes dans les différents points du bassin. Pour le Gard la situation sera encore plus complexe puisqu'une même compagnie exploitera dans un même lieu des charbons différents impliquant des conditions de travail différentes. On pourrait ajouter le fait que les mineurs soient en même temps paysans ou non, le degré du contrôle des compagnies sur la vie hors travail etc... Ces différences contribuent à isoler les villages miniers (ou les groupes de villages) les uns des autres et servent de base à des conceptions différentes du syndicalisme et à des degrés de combattivité variés. Michèle PERROT dit avec juste raison que "dans les bassins miniers, des rivalités tenaces de style villageois oblitèrent la notion d'espace économique". En 1905, en Provence, nouvelle division syndicale à la suite d'une réunion le 17 janvier à St Savournin ; selon le Petit Marseillais, "la réunion annoncée pour dimanche dernier a eu lieu au milieu d'une grande affluence de mineurs venus de tous les points du bassin minier : Gréasque, Cadolive, Valdonne, La Bouilladisse, Peypin, St Savournin, etc... Devant une manifestation aussi spontanée que sympathique, le citoyen Mourroux, le nouveau président, a remercié de l'honneur qui lui était fait ainsi qu'à ses camarades. Il a déclaré qu'on pouvait compter sur toute son énergie et sa bonne volonté pour mener à bien la défense des intérêts

corporatifs qui leur avait été confiés par les diverses parties similaires des travailleurs de la mine... En effet tout ne dépend pas seulement du concours du mineur dans une exploitation de charbonnage, il y a le personnel des machines, de la forge, de l'administration, etc..., et dont les salaires ne répondent pas hélas aux douze heures de pénible travail qu'on exige d'eux par n'importe quelle température. Toutes les questions tendant à l'amélioration de leur sort seront examinées par le nouveau syndicat. Qu'on sache bien surtout que cette organisation n'est pas une arme contre les propriétaires de la mine car tout le personnel professe pour les ingénieurs et les chefs de service le plus grand respect et dévouement ; mais cela ne les empêchera pas de défendre leurs intérêts comme les autres membres de la grande famille ouvrière". Ce nouveau syndicat mise essentiellement sur le personnel du jour, des ateliers, et de l'administration et présente une idéologie pour le moins modérée. Cette division entre mineurs de fond et autres catégories est une constante dans l'histoire du syndicalisme minier. Ces divisions pouvaient prendre des formes aiguës et se traduire par exemple en véritables batailles rangées comme ce fut le cas, par exemple, dans le Gard à l'occasion d'élections de délégués mineurs.

De leur côté, les compagnies, par des mesures de répression contribuèrent à rendre ce syndicalisme fragile : "les syndicats sont les bêtes noires des Compagnies. Songez donc, des ouvriers qui prétendent se concerter pour défendre leurs intérêts !... Ce que les compagnies ont fait contre les syndicats, il faudrait un volume pour le raconter. On a gagné les uns par les moyens de séduction dont dispose toujours le plus fort, on a persécuté, terrorisé, affamé les autres. Sur un seul point la victoire est restée aux Compagnies : à Anzin, pas de syndicat. La compagnie où règnent en maîtres, Messieurs Casimir Périer et d'Audiffret-Pasquier, a la main trop lourde, le geste trop brutal, pour qu'on ait osé résister en force. La loi dit aux ouvriers : syndiquez vous.

La compagnie d'Anzin répond : je vous l'interdit. Et c'est la compagnie qui a le dernier mot. Partout ailleurs, les ouvriers ont pu, sinon s'organiser au vrai sens du mot, du moins esquisser des commencements d'organisation. Ils ont fait des groupements plus ou moins réguliers, qu'ils ont décoré du nom de syndicats. On renvoyait un membre du syndicat, un autre prenait sa place. Aussitôt désigné aux rancunes des Compagnies, c'était la persécution sous mille formes. Il la bravait, essayant de ne pas donner prise aux porions déchaînés contre lui, feignant d'ignorer les tracasseries de chaque jour, de chaque heure, ne répondant pas aux provocations, acceptant, sans se plaindre, le mauvais chantier qui augmentait son travail en diminuant son salaire. Un beau jour on trouvait un prétexte. C'est une mauvaise tête. Expulsé. S'il n'y a pas de prétexte, expulsé tout de même..." (5). On a vu comment, à Graissessac, la compagnie provoqua une grève pour décapiter le syndicat ; dans le Gard l'organisation syndicale de la Compagnie de Portes et Sénéchas fut plus de 10 fois décapitée et reconstituée. Les mineurs renvoyés restaient souvent à proximité de la mine en exerçant d'autres activités, notamment celle de cabaretier. A Bessèges, vers 1890, sur 15 cabarets, 8 sont tenus par des ouvriers exclus de la mine. Ils forment le centre de la résistance des mineurs. Les compagnies obligent en effet les mineurs à venir chercher leur paye au siège, c'est-à-dire à la ville, le dimanche ; le cabaret fait partie de ces sorties du dimanche. Le montant du salaire n'est pas seulement le résultat du marchandage mais aussi des amendes retenues ; les jours de paye sont aussi des jours de mécontentement et le cabaret sert de lieu de réunion ; lorsque les mineurs obtiendront d'être payés à la mine, comme ce fut le cas dans les mines de Banne, au Nord de Bessèges, le cabaretier installera un comptoir volant sur le carreau de la mine ou à proximité. Les cabarets se doublent aussi de logement pour des mineurs célibataires (les "cantines" du bassin du Gard). Les cabaretiers ou autres petits commerçants ou artisans, anciens mineurs, continuent alors à assurer leur responsabilité syndicale. Le vote à la Chambre d'une loi autorisant les mineurs licenciés à appartenir au syndicat dans la mesure seulement où ils n'exerceraient aucune activité visait en premier lieu ces "cabaretiers".

Enfin, pour briser grèves et syndicats, les compagnies eurent recours à la main d'oeuvre immigrée qu'elles utilisaient pour d'autres travaux ou faisaient venir spécialement et introduisaient par la même un élément de division supplémentaire parmi les mineurs.

Spécificités locales, compagnies multiples dans un même bassin, divisions internes et répression de l'activité syndicale conditionnent l'organisation du syndicalisme minier au plan national. Le syndicalisme se développe dans les différents bassins à partir de 1880. En 1883 se tient le premier congrès corporatif des mineurs de France. Au cours de ce congrès, le principe de la création d'une Fédération Nationale des Chambres Syndicales des Mineurs Français est approuvée. Cette fédération reste toutefois faible du fait des différences entre bassins ; créée à l'initiative de la chambre syndicale de la Loire, elle n'a pratiquement pas d'influence dans le Nord. Les conflits de tendances générales au mouvement ouvrier français se surajoutent aux divisions spécifiques du milieu mineur. En 1890, la Chambre Syndicale de la Loire se retire de la Fédération. En 1894, au Congrès de Graissessac où le Nord avait enfin envoyé des délégués, on proclame la constitution d'une nouvelle Fédération des mineurs ; toutefois cette fédération avait du mal à coordonner l'action des mineurs sur le plan national. Son importance dans le mouvement ouvrier a toutefois grandi et le Congrès de Lyon de la CGT (1901), enregistrant qu'une grève des mineurs allait surement se produire, "déclare que la grève générale ne peut être seulement le moyen d'amélioration d'une catégorie de travailleurs quelle qu'elle soit. Elle ne peut avoir pour but que l'émancipation intégrale du prolétariat par l'expropriation violente de la classe capitaliste. Le congrès, devant cette situation, déclare que le mouvement qui peut se produire en faveur des mineurs, dont nul ne peut savoir ni l'importance, ni la portée qui peut aller jusqu'à l'émancipation commune, sera en tout cas un

mouvement de solidarité qui n'entamera en rien le principe révolutionnaire, que tous préconisent par la grève générale de tous les travailleurs...". La grève de 1902 fut un échec sur l'ensemble de la France et nous avons vu comment, dans le Bassin de Provence, les mineurs abandonnèrent les trois revendications nationales dans les négociations. Le Congrès de la CGT de 1902 regrette l'échec de cette grève : "Le mouvement avait créé un tel état d'âme chez les producteurs qu'il n'est pas exagéré de dire que le soulèvement se serait certainement produit aux principales industries et ainsi aurait amené, sinon notre émancipation intégrale, mais tout au moins aurait jeté une perturbation profonde au sein des classes dirigeantes". Cet épisode montre les illusions existant à l'époque sur le rôle des mineurs, illusion créée par l'importance des affiliés (près de 79.000 syndiqués) et la faiblesse de l'organisation nationale. Face à cette Fédération faiblement coordonnée, les compagnies sont fortement organisées soit par des accords passés entre elle, soit au sein du Comité des Houillères et nous avons vu comment la direction des mines de Valdonne utilisa cette solidarité patronale au cours des négociations de 1902. A la suite de l'échec de 1902 une nouvelle scission se produit et l'on voit apparaître à côté de la Fédération Nationale une Union Fédérale des Mineurs de France. L'unité se refera en 1906 à la suite de la catastrophe de Courrières ; toutefois, le Nord, le Pas de Calais et la Loire resteront dans la dissidence.

En 1908, la Fédération Nationale adhère à la CGT et en 1910 la réunification se fit grâce au rôle de la Fédération des ardoisiers qui avait attiré l'adhésion des mineurs de fer, puis des mineurs de houille scissionnistes. En 1911, est créée la "Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-Sol et Parties Similaires". Cette réunification se fit autour d'un projet de loi concernant la création d'une caisse autonome de retraite. C'est un des articles de ce projet

de loi, laissant la possibilité de créer, à côté du régime légal, des régimes conventionnels de retraite, qui provoqua en 1913 une nouvelle scission et l'exclusion des syndicats du Nord, du Pas de Calais et d'Anzin. La réunification se fit en 1919. Ces différentes divisions traduisaient la situation inégale des différents bassins et des différentes compagnies à l'intérieur d'un même bassin, les divisions syndicales recoupant des divisions locales. On peut en avoir une idée à travers cette description du bassin du Nord : "Le grand père tempêtait contre les "faux frères", contre le "jeune" syndicat de la CGT, opposé au "vieux" syndicat de Basly et Lamendin. Les deux syndicats se livraient une âpre bataille et, dans ce pays du Nord, où les traditions des anciens compagnonnages et de leurs rivalités demeuraient vivace, on en venait parfois aux coups... Le grand père et des camarades, inlassables, parcouraient les puits et les corons, recrutant sans cesse ; ils luttaient pour chaque homme, ils essayaient de conquérir à leurs idées, un à un, les mineurs qu'ils voulaient arracher à l'indifférence, à la soumission, à l'ignorance. Ils se heurtaient à l'apathie des uns, à la crainte des autres, à la haine et aux menaces patronales, aux divisions ouvrières, -l'influence des "broutchoutard" (c'est à dire le jeune syndicat CGT) était grande à Courrières et à Lens" (6). Lors de la scission entre CGT et CGTU, la Fédération des mineurs restera à la CGT, ce qui n'empêche pas la création d'une Fédération adhérente à la CGTU qui eut des sections majoritaires dans certaines localités des bassins miniers.

B/ Les caractéristiques de l'action collective

Nous avons vu que les compagnies ne limitaient pas leur intervention au seul domaine du travail mais intervenaient au niveau de la vie hors travail tant pour le logement que pour l'enseignement, les activités collectives, voire même les centres commerciaux. Elles associèrent à leur activité l'église, et si écoles il y eut, la plupart

furent confessionnelles ; la plupart des services sont assurés par des religieuses. Cette liaison avec l'église permettait de renforcer la politique des compagnies au niveau idéologique, d'assurer une sélection du personnel sur la base d'une certaine "moralité" : il fallait, en effet un certificat de communion pour venir travailler à la mine (en Provence, en désaccord avec la politique des compagnies, certains prêtres donnaient des certificats de complaisance). L'église fut aussi utilisée pour légitimer l'ordre social ; c'est, nous semble-t-il, la fonction de leur participation aux négociations collectives dans le Gard, ce qui n'alla pourtant pas sans problèmes.

En 1882, à la Grand Combe, le curé, ses deux vicaires et le pasteur se retrouvèrent avec le procureur de la République, le directeur des mines et les délégués ouvriers et, selon le Radical de la Drôme, "le curé a pris la parole dans des termes inconvenants et grossiers à l'égard des ouvriers. Ce saint homme a même insinué que la grève était organisée par des ivrognes ; il a été hué comme il le méritait. Le pasteur n'a pas été plus heureux dans ses interventions". La direction de la mine intervient aussi dans le cadre municipal et dans des nombreuses communes minières au XIXe siècle et au début du XXe siècle le directeur de la mine est en même temps maire du village ou de la ville, voire même député. C'est en tant que maire que le directeur de Bessèges fera appel aux forces de l'ordre.

C'est dans ce cadre global que doit se situer l'action collective des mineurs. Sur le plan de la vie de travail certaines revendications prendront une importance particulière. C'est d'abord la limitation de la durée du travail qui traduit la résistance à la polétarisation des mineurs-paysans et nous avons vu que les compagnies échouèrent à plusieurs reprises en Provence. La seconde lutte importante concerne la sécurité, chaque accident collectif entraînant des réactions collectives souvent brutales non seulement des travailleurs mais de leur famille. Très tôt les syndicats demanderont la création de délégués mineurs et l'obtiendront dès la fin du XIXe siècle. Le troisième aspect des revendications est lié aux caisses de secours et de retraites. Le mineur licencié

perdait le bénéfice de ces deux institutions auxquelles il avait cotisé pendant un certain nombre d'années et les compagnies utilisèrent ce fait comme moyen de coercition contre les mineurs. Les mineurs revendiquèrent alors la gestion de ces caisses et la création d'un système de retraite ou de secours séparé de la structure des compagnies ; on peut considérer que le problème des retraites fut le principal trait d'unification du syndicalisme minier. Les revendications de salaires, par contre, apparaissent comme des revendications faibles et ceci pour trois raisons essentielles : le système de marchandage favorise la recherche de solutions individuelles ; les ressources de l'exploitation paysanne ou du "jardin" masque la réalité des salaires ; les fluctuations de la production et les décalages existant dans le marché des différents types de charbon limitent les possibilités d'action unifiée.

Le problème du niveau de vie et du pouvoir d'achat aura cependant une place centrale mais sur un autre plan. Nous avons vu que les compagnies avaient installé des magasins où le mineur pouvait s'approvisionner, les mineurs obtenant un crédit dont l'importance était fonction du nombre de membres de la famille travaillant à la mine. Les petits commerçants assuraient eux aussi un crédit au mineur et s'opposaient aux économats ou dans d'autres cas recevaient le soutien des compagnies. La possibilité de crédit était une des données fondamentales en cas de conflit. Dans le Gard les mineurs, à chaque conflit, demandaient la suppression des économats et reçurent l'appui des commerçants. En Provence, les syndicats des mineurs créèrent à la fin du XIXe siècle une coopérative fournissant entre autre l'outillage aux mineurs dont les bénéfices servaient à alimenter une caisse de secours ; les compagnies créèrent alors des économats pour contrecarrer l'action syndicale. On peut avoir une idée de ce conflit à travers cet article publié par le Petit Provençal, le 13 novembre 1890 : "La chambre syndicale des mineurs du bassin de lignite des Bouches du Rhône avait créé

un magasin de vente de fournitures indispensables à ces ouvriers. Le bénéfice de cette vente servait à venir en aide aux mineurs infirmes, réformés ou renvoyés brutalement par les chefs d'une compagnie puissante dans le département. Rien de plus louable que cette oeuvre profondément humanitaire. Elle aurait dû servir d'exemple à la société minière, la pousser dans la voie ouverte par le syndicat. Au lieu d'agir dans ce sens, les exploitants ont fondé à leur tour, un magasin semblable à celui des syndiqués. C'était la ruine pour le premier en cas de réussite. Terrorisés, mis en demeure de se servir au nouveau magasin, beaucoup de mineurs ont abandonné celui qu'ils avaient constitué. Comment ont-ils été récompensés de leur désertion, trop explicable malheureusement ? Le jour de la paie, on leur a retenu le montant des achats faits par eux, sans leur donner aucun détail. Ils ne savent donc pas le prix exact des fournitures délivrées par l'entremise des agents de maîtrise de la compagnie. On ne pouvait pousser plus loin l'autocratie. Aux réclamations formulées on a répondu qu'ils n'avaient pas à s'occuper de cela. Ainsi la compagnie livre des engins, des fournitures, se rembourse au moment de la remise des salaires, sans daigner mettre sur les notes des factures le prix de chaque objet vendu. Avec un pareil système on peut aller très loin. Rien ne démontre que les directeurs des mines de Cadolive, de Valdonne, de St Savournin, s'arrêtent en si bon chemin...". Des mineurs créèrent en 1899 une coopérative alimentaire qui dura jusqu'en 1907. Cette lutte pour "les subsistances" prit parfois comme dans le Nord la forme de lutte contre les commerçants. Ainsi à Noyelles-Godault en 1910 : "Une manifestation parcourut les rues du village, drapeau rouge en tête en scandant : du beurre à 30 sous ! du lait à 4 sous ! des oeufs à 26 sous ! (les oeufs se vendaient au demi-quarteron de 13). On allait de boutique en boutique demander aux commerçants d'appliquer ces tarifs. Un jour les ménagères des villages décidèrent de se rendre au marché d'Henin-Lietard. A peine étaient-elles arrivées que des disputes éclatèrent entre vendeurs et ménagères. Un étalage fut renversé. Ce fut le signal. De toutes parts, carottes, navets, pommes de terre, fruits volèrent en l'air. Nous autres, gosses, nous sautions à pieds joints dans les paniers d'oeufs ;

nous utilisons comme projectiles ce qui nous tombait sous la main, dans cette destruction joyeuse de toutes les bonnes choses exposées à notre gourmandise" (7).

L'action collective des mineurs s'appliquera aussi à la vie hors travail. L'école confessionnelle est la création des compagnies minières et de ce fait même pour les mineurs une des formes du contrôle des compagnies. En Provence, dans le Bas Canton, les mineurs boycotteront ou s'opposeront à cette école et militeront pour une école laïque. Mais c'est surtout au niveau de la municipalité que la lutte sera la plus aigüe. La détention de la mairie est une arme supplémentaire pour les compagnies et, pour les mineurs, un soutien supplémentaire dans leur lutte. C'est pourquoi dès 1881, la Chambre syndicale multiprofessionnelle interviendra à chaque scrutin, appuyée en cela par le cercle des travailleurs fondé par des artisans et des petits commerçants. Les succès dans le Gard seront pourtant relativement tardifs. En Provence, la situation est différente. Nous avons vu que la grève de 1867 était conduite par l'Association Internationale des Travailleurs. Aux élections de 1877, l'union républicaine remporte 67 % des suffrages contre 29 % aux conservateurs dans l'ensemble des communes minières, alors qu'elle n'obtient que 51 % contre 47 % aux conservateurs dans le reste du canton (encore faut-il noter que La Bouilladisse qui est encore une partie d'Auriol est incluse dans ce second groupe). En 1885, un rédacteur du Journal d'Aubagne (qui signe "l'Hermite") écrit : "Les bourgeois qui vivent au milieu de ces contrées sont les véritables bienfaiteurs de tous les villages qui les environnent, ils forment des familles véritablement patriarcales, d'origine très ancienne ; ils sont les pères et les amis de tous. Nous citerons surtout les nobles et hospitalières familles de Roux, de Gerin, Alban, de Verclos, au centre même de Valdonne. Diriez vous cependant, que certaines gens ici ne veulent pas ces hommes distingués et riches à la tête des plus pauvres mairies qu'il y ait dans les Bouches du Rhône, que des communes sont même assez bêtes pour refuser leurs bienfaits, leur argent, afin de construire des horloges et des écoles ! Les bienfaits, l'argent des nobles... Fi donc !" La commune de La Bouilladisse aura dès son origine (vers 1880) une mairie radicale et par la suite socialis-

te. Aux élections législatives de 1910 elle donnera la majorité à un radical socialiste, aux élections de 1919 pour le conseil général et le conseil d'arrondissement, elle votera pour deux socialistes, et aux législatives de 1929, le parti communiste fait son apparition et devient le parti concurrent. Du fait du rôle des compagnies au niveau communal, ce sont souvent des délégués mineurs qui seront candidats aux élections municipales. L'élection est alors un des moments de la lutte entre patrons et ouvriers et le vote socialiste est largement un vote ouvrier. On peut comprendre alors pourquoi l'anarcho-syndicalisme qui prônait la méfiance à l'égard des élections et de la politique n'eut que peu d'influence parmi les mineurs. Par contre l'électoratisme et la nécessité (liée au rôle de l'Etat dans les mines) d'obtenir des garanties sur le plan parlementaire était un terrain favorable au réformisme. On a vu comment maires, conseillers généraux, députés, intervenaient au côté des mineurs dans les négociations en 1902 en Provence. Dans le Nord, Basly et Lamendin, organisateurs du syndicalisme seront élus députés. On a là, avec le cabaretier décrit plus haut, les bases de la mythologie conservatrice sur le député et le cabaretier "gréviculteur". Il faudrait ajouter, pour être complet, que les maîtres mineurs et les porions ont souvent servi d'agents électoraux aux propriétaires de compagnies et dès lors relations politiques et relations de travail s'imbriquaient.

C/ L'intervention des femmes et des enfants

Nous avons déjà vu le rôle des femmes dans la lutte pour la "subsistance". Leur participation est toutefois plus large. La femme de mineur, avons nous dit, était confrontée à la compagnie dans le travail avant son mariage ou en cas de veuvage. Mais elle rencontre aussi la compagnie dans la vie de non travail, pour l'entretien des rues, la maison (qui appartient à la mine) et les différentes institutions scolaires et religieuses. L'accident de travail ou la maladie professionnelle se répercutent sur la vie quotidienne de la famille. L'enfant lui-même est élevé dans le giron de la mine et très jeune va y

travailler. C'est la femme qui est aussi la gestionnaire des revenus de la famille et assure l'entretien et la reproduction de la force de travail. Cette proximité des rapports de production permet d'expliquer leur participation aux conflits de travail. Ce sont les femmes qui interviennent contre les "jaunes", qui vont demander à la compagnie qu'elle réduise les chômages. On a vu comment dans le Gard, c'est une femme qui dirigeait les meetings. Mais leur action prend dans la plupart des cas non la forme d'une action organisée mais celle d'une révolte.

IV - CONCLUSION

On peut à partir de ces données essayer de voir si l'action des mineurs correspond à l'image d'un groupe ouvrier à caractère solidariste, ayant une vision dichotomique de la société et liant syndicalisme et politique en vue d'une transformation de la société, groupe actif et ayant une forte propension à faire grève.

Sous sa forme la plus développée, l'exploitation minière dirigée par les grandes compagnies tend à mettre en place un ensemble analogue à une formation sociale complète incluant non seulement l'unité productive mais encore l'ensemble des appareils et des institutions nécessaires à la réparation et la reproduction de la force de travail, à la vie sociale, et tendant à contrôler les superstructures idéologiques ou politiques. Dans ce cadre la lutte des mineurs contre la compagnie est en même temps une lutte contre cet ensemble social qui les enferme ; l'action collective ne peut plus se limiter aux seuls rapports immédiatement liés à la production comme dans d'autres secteurs industriels. Dès lors la lutte des mineurs prend des formes analogues à celle de la lutte des classes, mais en même temps cette lutte se trouve circonscrite dans l'espace ou domaine de la compagnie, et cette dernière joue le rôle de l'Etat dans cette lutte de classe et par là même masque la réalité des rapports sociaux existant dans l'ensemble de la société.

Cette originalité de la structure économique-sociale de la production minière est une des bases de la contradiction que l'on peut noter dans l'histoire du mouvement ouvrier dans les mines : une acceptation et une diffusion des théories socialistes révolutionnaires, qui se manifestent dans les grèves, et un réformisme dominant dans l'attitude des mineurs à l'égard de l'Etat.

La seconde conséquence de cette situation est liée à l'enchevêtrement des rapports sociaux qui souvent s'imbriquent ou se recouvrent. Aucune tension ne peut se produire dans un secteur de la vie sociale sans affecter les autres : "il y a "parasitage" constant. Les tensions ou les débuts de conflit peuvent soit être "désamorçés" du fait de ce parasitage, soit au contraire se trouver renforcer par tous les autres mécontentements latents et conduire à des situations explosives qui prendront des formes proches de la révolte ou de l'insurrection.

L'organisation de la production et de l'apprentissage joue elle aussi de façon contradictoire. Le syndicalisme trouve dans les bandes des formes collectives existantes ; le mécontentement par exemple, prend spontanément cette forme collective. Par ailleurs, le fait que les bandes soient le plus souvent fondées sur des relations de parenté ou de voisinage et le rôle de la structure familiale favorisent la participation de la population non active aux conflits. Inversement le marchandage et le processus apprentissage-formation qui crée une sorte de "marché interne" favorise la concurrence entre les mineurs ou familles de mineurs et la recherche de solutions individuelles ; dans un contexte de syndicalisme reconnu, la tendance sera à la négociation et à l'abandon de formes d'action collective. Ce second aspect est une des bases de la "corruption" des responsables syndicaux. Dans la mesure où les qualifications sont spécifiques, non transférables, et tendent donc à retenir l'ouvrier

sur place, et ceci dépasse le cadre des mines et concerne l'ensemble des industries fondées sur des filières à qualification spécifique, on peut se demander si la forme prédominante des rapports entre patrons et ouvriers ne sera pas la négociation et si en cas d'échec, du fait de la difficulté de changer d'emploi, les conflits ne prendront pas des formes plus violentes.

Troisième composante, l'origine rurale et paysanne des mineurs. Une bonne part des conflits que nous avons décrits sont liés à la résistance des paysans-mineurs à la polétarisation et ont pris la forme de révolte paysanne, ce que Michèle PERROT souligne pour le Gard. En même temps les ressources collectées sur l'exploitation agricole freine la prise de conscience de l'insuffisance des salaires, pour ne citer que ces aspects, et donc les conflits qui y sont liés. La création des "jardins" ouvriers a permis la survie de ces modèles paysans et a contribué à freiner certaines revendications. Il y aurait un rapprochement alors à faire entre les formes de l'action collective des mineurs et celles des entreprises nouvellement implantées dans une région rurale et employant de la main d'oeuvre d'origine agricole.

Si l'on ajoute les multiples divisions entre travailleurs du fond et du jour (principalement des ateliers et des services), la présence des travailleurs immigrés, on peut dire que les trois grandes caractéristiques que nous venons d'évoquer en se renforçant conduisent tantôt à des périodes sans conflits, tantôt à des explosions brutales. En comparant la Provence et le Gard, on peut noter qu'en Provence le contrôle très tôt par le socialisme et par des ouvriers mineurs des municipalités a dissocié l'ensemble production-superstructures communales, ce qui ne s'est produit que beaucoup plus tardivement dans le Gard et l'on peut se demander si ce n'est pas une des raisons de la violence moindre des conflits en Provence et comme nous allons le voir, de la présence d'un syndicalisme plus modéré.

NOTES

- (1) AGUET (J.P.)
Les grèves sous la monarchie de Juillet (1830-1847)
Genève, 1954, p. 60.
- (2) BRUHAT (J.)
Histoire du mouvement ouvrier français
Editions sociales, 1952, p. 249.
- (3) L'essentiel des documents sur la Provence nous ont été fournis
par Isidore GAUTHIER.
- (4) Pour les Cévennes nous avons utilisé notamment :
PERROT (Michèle) - Les ouvriers en grève - Mouton, 1974, 2 vol.
CLEMENCEAU (Georges) - La mêlée sociale - Charpentier, 1919.
- (5) CLEMENCEAU (G.)
op.cité, p. 206-207.
- (6) THIREZ (M.)
Fils du Peuple
Editions Sociales, 1960, p. 12-13.
- (7) Idem. p. 16.

LA FÉDÉRATION NATIONALE

Cgt

DU SOUS-SOL

LANCE UN CRI
D'ALARME!

LE monde est entré dans une crise de l'énergie.

Les Etats-Unis sont actuellement les plus touchés. Après les coupures de courant, le rationnement de l'essence n'y est pas exclu.

L'approvisionnement énergétique sera-t-il assuré dans les prochaines années ? Ce n'est pas certain. Par contre, il est établi que le prix de l'énergie va être en constante augmentation.

L'ère de l'énergie abondante et à bas prix est close. Elle aura duré peu de temps : entre 10 et 15 ans.

l'intérêt national exige...

En 1969, la France a consommé 207,5 millions de tonnes d'équivalent charbon.

Selon les prévisions du VI^{me} Plan, la consommation annuelle sera :

- entre 275 et 290 millions de tonnes en 1975 ;
- entre 345 et 375 millions de tonnes en 1980 ;
- entre 425 et 470 millions de tonnes en 1985.

La France va être dépendante de l'étranger pour l'essentiel de son approvisionnement énergétique ; la balance des comptes extérieures doit et devra supporter des charges de plus en plus lourdes.

L'intérêt national, la sécurité d'approvisionnement, la défense de notre monnaie exigent que la totalité des ressources énergétiques nationales soient exploitées rationnellement et développées le plus rapidement possible.

IL FAUT

RÉVISER

LA POLITIQUE

CHARBONNIÈRE

Pétition du 25 JUIN 1974

Les Gardois et Gardoises soussignés, conscients de la gravité des menaces qui pèsent sur le Bassin minier des Cévennes, désireux de préserver nos sources nationales d'énergie,

DEMANDENT au PRESIDENT de la REPUBLIQUE, tout en poursuivant l'industrialisation complémentaire, de faire prendre des mesures d'urgence par le Ministère intéressé :

- Pour le maintien en activité du Puits de SAINT-FLORENT et du Bassin minier des Cévennes et une révision en hausse du plan charbonnier,
- La remise en marche des installations de surface du puits de ST-FLORENT,
- La reprise des travaux préparatoires pour en assurer son exploitation ainsi que celle de l'ensemble des puits,
- La réouverture des bureaux d'embauche,
- Dans les prochains jours une nouvelle réunion de concertation pour assurer l'avenir et le développement des Houillères des Cévennes,
- L'équipement mixte de la Centrale thermique d'ARAMON pour l'utilisation des charbons des Cévennes; le maintien en activité et la rénovation de la Centrale du FESC,
- La recherche de nouvelles utilisations du charbon,
- La satisfaction des revendications des mineurs.

Les organisations signataires :

P.G.F- P.S - Radicaux de gauche- P.S.U.

La C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N.

Les Comités d'Action et de sauvegarde du Bassin minier : BESSEGES - SAINT AMBROIX - LA GRAND COMBE - A L E S .

Noms et prénoms	Qualités	Localités	Signatures

B/ APRES LA NATIONALISATION

La nationalisation de l'industrie houillère, qui correspond à une revendication du syndicalisme minier et au programme de la résistance va transformer les conditions de l'action collective dans les houillères. L'Etat en effet ne joue plus le même rôle, il intervient directement dans la politique charbonnière. Le statut du mineur et la création des Charbonnages de France portent la solution des problèmes au niveau national. Par dessus tout, la reconnaissance du syndicalisme et de son rôle le conduit à intervenir à tous les niveaux : conseils d'administration des charbonnages ou des houillères de bassin, organismes paritaires, caisse de secours, de retraite, sécurité sociale, comité d'entreprise, délégués mineurs etc... Dès lors l'analyse du syndicalisme doit précéder celle des conflits.

I - LE SYNDICALISME

Le syndicat dominant est, dès la libération, et restera la CGT. Si l'on compare les différents bassins pour l'ensemble du collège ouvrier, les Cévennes ont le taux d'électeurs pour la CGT le plus élevé et la Provence le plus faible de toute la France. Dans les deux bassins, comme dans l'ensemble de la France, l'importance de la CGT diminue dans les années 50, puis augmente à nouveau dans les années 60. L'importance des deux autres syndicats, CFTC et FO varie aussi d'un bassin à l'autre. La scission syndicale de 1948 n'a que peu d'effet dans le Gard où FO s'implante faiblement alors que en Provence, la rupture est très marquée. La CFTC, elle, progresse partout dans les années 50 et largement au détriment de FO ; la scission consécutive à la création de la CFDT touche peu la corporation minière et la CFDT ne s'implantera que dans certains secteurs très limités. La concurrence entre les trois syndicats ne joue toutefois pas sur les mêmes catégories de personnel. Parmi les ouvriers du fond, la CGT est majoritaire même dans les puits

où elle apparaît le plus faible pour l'ensemble, comme à Gréasque (Provence) ; son importance diminue parmi les ouvriers du jour et c'est parmi les ouvriers des ateliers que son influence est la plus faible. Au niveau des ETAM, la CGT est faible et ce sont les deux autres syndicats qui prennent le pas sur elle. Si l'on retient CFTC et FO, ces deux syndicats sont pour l'essentiel en concurrence sur les mêmes catégories ; la CFTC domine chez les employés des Cévennes alors que FO arrive en tête en Provence. Parmi les agents de maîtrise la CFTC a une influence plus forte au fond qu'à la surface ; parmi les ouvriers la CFTC reste implantée plus fortement au fond que FO ; ce dernier syndicat contrôlera par contre les ouvriers de la centrale électrique en Provence. On retrouve par ailleurs les différences entre villages ou secteurs du bassin à travers les résultats des élections. En Provence, la CGT est plus faible à Gardanne et Gréasque, c'est-à-dire les deux groupes qui appartenaient à la Société Nouvelle des Bouches du Rhône ; FO est plus importante à l'ouest du bassin (Gardanne et Meyreuil) alors que la CFTC obtient ses meilleurs résultats dans le bas-canton (Gréasque, Valdonne). On retrouve à travers ces résultats les multiples différenciations que nous avons analysé antérieurement : fond/jour, ouvriers/ETAM, anciennes compagnies, regroupement de villages. Dans la mesure où les différentes centrales syndicales représentent des catégories différentes, les divergences d'intérêt viendront renforcer les différences idéologiques entre syndicats. On retrouve fréquemment dans les textes syndicaux des années 50 des reproches à l'égard de la politique de la direction qui favoriserait un syndicat au détriment des autres dans le recrutement des employés, des secteurs au détriment des autres pour l'embauche des jeunes ou pour les mutations.

La concentration et la centralisation de la production, en entraînant le déplacement des mineurs vont contribuer à casser les différences géographiques et par là même faire disparaître certains facteurs de division. La mécanisation en rapprochant le fond du jour jouera dans le

PROVENCE - Elections à la société de secours minière (en %)

Syndic. années	CFTC	CGT	FO
1947	15,8	84,2	-
1950	22,4	49,7	27,9

GARD - Elections aux commissions paritaires - Mars 1949
(en %)

	CGT	CFTC	Indépen.
Maîtrise fond	<u>41,4</u>	12,3	46,3
Maîtrise jour	22,6	<u>33,0</u>	44,4
Technic.	15,5	29,7	<u>54,8</u>
Employés	15,6	<u>39,5</u>	44,9

GREASQUE (Provence) - Elections des délégués mineurs
(mai 1949) (en %)

	CGT	CFTC	FO
Surface	39,6	<u>42,8</u>	17,6
Fond	<u>55,8</u>	18,9	25,3

Elections à la CAREM - Mars 1950 (en %)

	CFTC	FO	CGT	CGC	Autonomes	Autres
Cévennes	<u>37,9</u>	8,0	<u>22,6</u>	1,1	<u>29,5</u>	0,9
Provence	28,4	<u>53,3</u>	11,9	2,5	4,0	0,5

CEVENNES - Elections aux commissions spéciales ETAM 1950 (en %)

	CGT	FO	CFTC	Indep.
Maîtrise fond	<u>41,4</u>	6,0	25,4	27,2
Maîtrise jour	23,0	5,1	<u>34,3</u>	37,6
Techniciens	14,0	8,0	<u>40,0</u>	<u>38,0</u>
Employés	20,0	4,8	<u>48,6</u>	26,6

CEVENNES - Elections aux commissions paritaires. Division Sud - Avril 1950 (en %)

	Collège ouvrier	Collège AMT	Collège employés
CGT	<u>82,1</u>	<u>40,0</u>	15,3
CFTC	<u>17,9</u>	<u>25,6</u>	<u>58,0</u>
Indépendants	-	<u>34,4</u>	<u>26,7</u>

Elections délégués mineurs et de surface - Avril 1952 (en %)

	Provence		Cévennes Centre		Cévennes Sud	
	Fond	Jour	Fond	Jour	Fond	Jour
CGT	63,4	44,6	77,3	62,1	76,9	62,8
CFTC	12,9	22,5	11,2	23,0	18,8	37,2
FO	23,7	32,8	11,5	14,9	-	-
Indépendants	-	-	-	-	4,3	-

PROVENCE - Elections aux commissions paritaires locales 1953 et 1956 en %

	Gardanne		Gréasque		Meyreuil		Valdonne		Centrale Therm	
	1953	1956	1953	1956	1953	1956	1953	1956	1953	1956
CFTC	11,2	23,3	34,4	32,7	5,2	6,4	25,1	25,6	-	22,1
FO	31,9	27,9	23,1	25,5	28,5	25,9	13,6	13,8	-	77,9
CGT	56,9	48,8	42,6	41,8	66,3	67,7	61,1	60,6	-	-

Elections des délégués mineurs 1964-1967

		CFTC	FO	CGT	CFDT
Cévennes Fond	1964	11,9	8,7	79,4	-
	1967	10,6	6,3	83,1	-
Cévennes Jour	1964	25,8	9,1	65,1	-
	1967	20,8	7,0	66,6	5,6
Provence Fond	1964	33,3	12,9	53,8	-
	1967	28,0	11,5	60,5	-
Provence Jour	1964	22,8	39,6	37,6	-
	1967	23,1	32,7	44,2	-

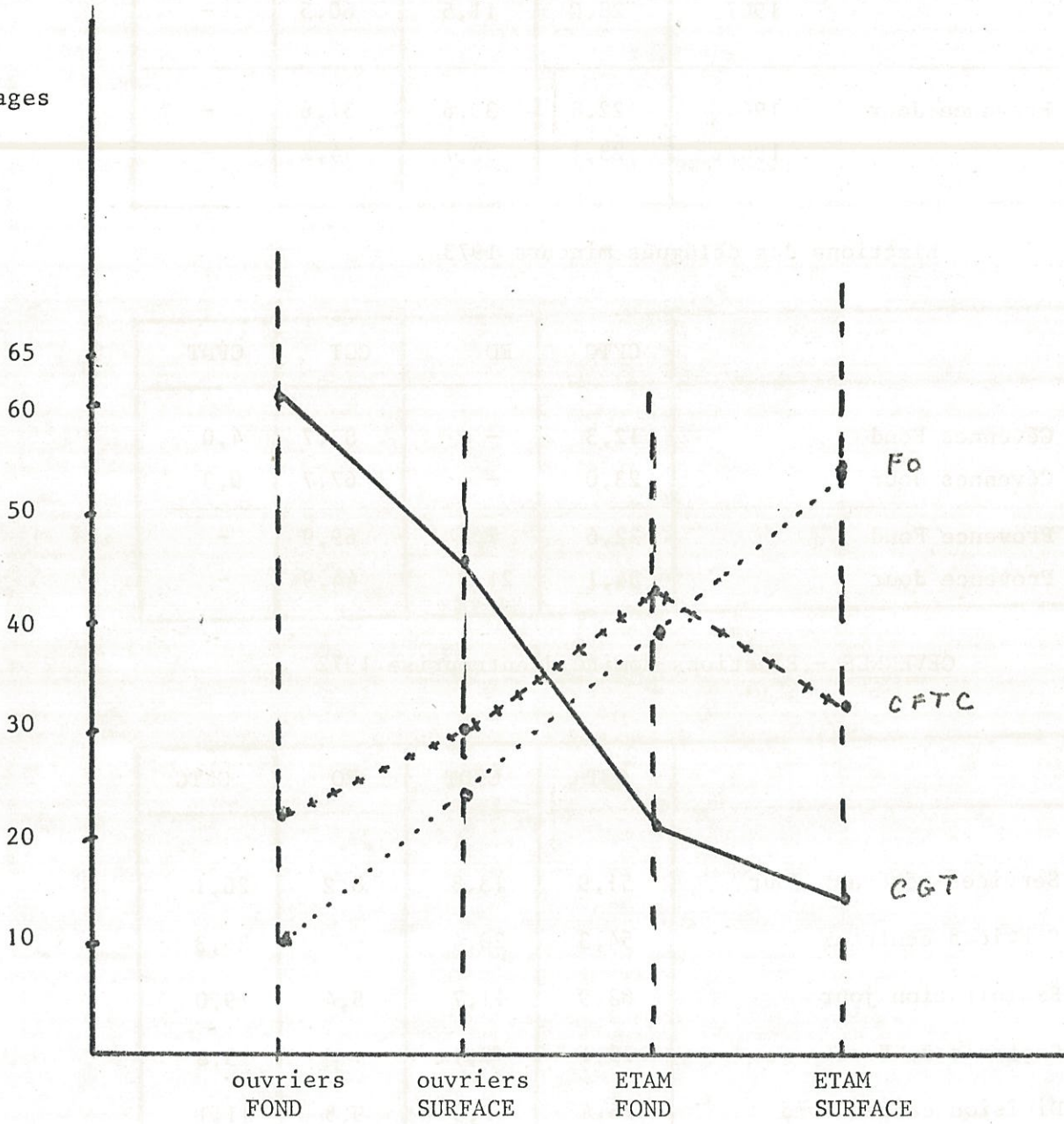
Elections des délégués mineurs 1973

		CFTC	FO	CGT	CFDT
Cévennes Fond		12,3	-	83,7	4,0
Cévennes Jour		23,0	-	67,7	9,3
Provence Fond		22,6	7,5	69,9	-
Provence Jour		34,1	21,0	44,9	-

CEVENNES - Elections comité d'entreprise 1972

	CGT	CFDT	FO	CFTC
Services généraux Jour	51,9	13,8	8,2	26,1
Services centraux	54,3	20,4	-	25,3
Exploitation jour	63,9	11,7	5,4	19,0
Centrale du Fesc	75,1	9,1	-	15,8
Division centre Fond	76,4	3,0	9,5	11,1
Division Nord Fond	76,8	-	8,1	15,1
Division Sud Fond	82,3	6,6	-	11,1
Hérault	82,8	-	9,7	7,5

% de suffrages



PROVENCE - Comité d'établissement - 1972

même sens ; enfin la récession de l'industrie charbonnière qui touchera à partir des années 60 l'ensemble des catégories est un facteur supplémentaire de rapprochement. Sur le plan national la création des charbonnages de France et son rôle croissant, le statut du mineur et le regroupement des bassins obligent les syndicats à renforcer leur organisation nationale. Tous ces éléments jouent dans le sens d'une action d'ensemble des mineurs. Mais en même temps l'activité syndicale est rendue plus difficile. Dans le cadre de l'organisation où le puits est lié au village, cette action peut se faire à tout moment, aussi bien pendant le temps de non travail, que pendant le temps de travail. La centralisation et la concentration entraîne le ramassage des ouvriers. Ceux-ci sont dépendants pour les heures d'arrivée et de départ des autocars des houillères ; comme ils arrivent pour la descente et repartent dès la remontée, les responsables syndicaux les retiennent difficilement sur le carreau de la mine. Le paiement des salaires par chèques bancaires ou postaux accroît encore les difficultés. Traditionnellement les militants syndicaux collectaient les cotisations au moment de la paye ; les mineurs, n'étant plus payés sur place et n'ayant aucune occasion de dépenses puisqu'ils viennent par car, ont rarement de l'argent sur eux ; les militants sont alors obligés de faire le tour des villages pour recueillir les cotisations.

La récession charbonnière et la réduction d'effectifs jouent aussi à l'encontre de la puissance syndicale. L'arrêt de l'embauche entraîne non seulement le vieillissement des effectifs de la mine mais aussi le vieillissement des syndiqués ou des syndiqués. Par ailleurs, la réduction des effectifs réduit le nombre des ouvriers concernés par l'action collective et entraîne un recul des mineurs dans l'ensemble du mouvement ouvrier. La régression du charbon dans l'activité économique comme source d'énergie réduit l'impact des grèves de mineurs, la possibilité d'agir sur l'ensemble de l'économie. En outre le nombre de retraités dépasse largement le nombre de mineurs actifs et ce fait se répercute aussi sur l'action syndicale. Dans les Cévennes, les retraités syndiqués représentent plus de 80 % des syndiqués de la CGT et les veuves de mineurs syndiqués sont à peu près une

fois et demie plus nombreuses que les mineurs actifs syndiqués à la CGT. Pour les actifs, alors même que le pourcentage de syndiqués croît, leur nombre absolu diminue. Cette évolution de la population minière s'est répercutée sur l'action syndicale : au début des années 50 les revendications portent essentiellement sur la défense des industries locales, c'est à dire sur les possibilités d'emplois pour les fils de mineurs qui ne peuvent plus trouver de travail à la mine ; à la fin des années 60, c'est plus sur l'avenir de la région comme ensemble socio-économique permettant la survie dans la région, y compris pour les inactifs. La situation du syndicalisme minier est alors paradoxale. A l'époque où la nationalisation favorise l'action syndicale de l'ensemble de la corporation, où les mineurs atteignent les effectifs les plus élevés et où l'importance économique des mines est encore très grande, les mineurs et leurs syndicats sont divisés, ce qui limite leur possibilité d'action. A l'inverse, lorsque les mineurs et les organisations syndicales s'engagent dans une action unie, la mine a perdu une grande part de son importance économique et les effectifs se sont considérablement réduits, ce qui affaiblit toute action collective. Nous analyserons plus loin cette évolution. Notons dès maintenant que les divisions entre les organisations syndicales portent à la fois sur l'analyse de la situation, sur les rapports avec la direction des charbonnages et sur les formes d'action à envisager.

II - DE LA LIBERATION A LA GREVE DE 1948

Pendant la guerre la mine avait servi de refuge à de nombreux français et étrangers qui, soit se cachaient parce que recherchés, soit entraient à la mine pour échapper au service de travail obligatoire (STO). On y retrouve des espagnols ayant fui le franquisme, d'anciens membres des brigades internationales, des résistants du début de la guerre. La mine apparaît dès lors comme un foyer de résistance. Par ailleurs, les conditions de travail imposées aux mineurs pendant la période d'occupation, par exemple le travail du dimanche, et le manque de ravitaillement

conduiront les mineurs à réaliser la seule grève d'ampleur nationale de la période 1939-1944. Ainsi en Provence : "Ceux qui avaient une responsabilité syndicale sont groupés sur le lieu de travail par groupes de trois ; leur rôle pour le moment est de ralentir la production, faire des actes de sabotage, distribuer des tracts, pour montrer à la population qu'il existe une force qui attend le moment d'agir... Le premier mot d'ordre est le ralentissement de la production car les mines et les usines tournent à plein rendement -on fait travailler le dimanche-. Les groupes organisent des grèves dites des bras croisés, on demande de refuser de travailler le dimanche. A la mine de Gréasque, on est 90 à ne pas nous présenter le dimanche ; à St Savournin, ils sont plus nombreux, mais le directeur de Gréasque signale les manquants. Ce qui fait qu'on est traduit devant le Tribunal Correctionnel de Marseille, parqués comme des malfaiteurs, encadrés de gendarmes. Le juge cherche à faire parler pour trouver le ou les responsables ; il parle même en provençal pour paraître bon enfant mais chacun prend ses responsabilités et donne des raisons diverses. Cette vieille fille de St Savournin qui nous a écouté est là en pleurs mais ne dira rien sinon qu'elle est croyante et qu'elle ne veut pas manquer la messe. C'est cet ancien combattant de Cadolive qui dit : "Monsieur le Président j'ai fait quatre ans dans les tranchées, et nous avons gagné la guerre et je ne tiens pas à travailler pour ceux que nous avons vaincus!" Le président menace de le condamner ferme, et, un par un, on défile à la barre. La condamnation infligée est de trois mois avec sursis. Ce mouvent, où tous les copains attendent le résultat, a pour effet que les actions menées seront mieux suivies par l'ensemble. La distribution des tracts se fait plus régulièrement, ce qui permet de maintenir le moral. Dans le train qui nous emmène au travail, la discussion devient plus libre : des grèves par quartiers, dans la mine, sont plus fréquentes et nous voyons des gars prenant des responsabilités, allant discuter les revendications des chantiers " (1). Cette description de la Provence pourrait être celle d'autres bassins à la même période. On peut mesurer l'importance de cette période à travers les entretiens que nous avons eus tant en Provence que dans les Cévennes. De plus lors de la grève de 1963, les affiches de réquisition entraînent de vives réactions parmi les mineurs

parce qu'elles leur rappelaient celles apposées sur les murs pendant l'occupation.

A la libération, les mineurs jouèrent un rôle essentiel dans la remise en route de l'économie nationale, ce qui fut connu, à l'époque, sous le nom de "bataille du charbon" ou "bataille de la production". En face de la réquisition, la CGT gardera une attitude réservée, -"la réquisition ne signifie ni la nationalisation, la confiscation"- et Benoît FRACHON écrit le 6 décembre 1944 : "Exprimons notre étonnement qu'une mesure de confiscation semblable à celle opérée pour les usines Renault n'ait pas été prise pour les mines. S'il est un secteur de l'économie où cette mesure s'imposait, c'est bien celui-ci". Les arguments avancés par la CGT, qui proteste contre les indemnités versées aux compagnies portent sur les augmentations de capital effectuées par les compagnies pendant la guerre, l'accroissement de la production, -"En 1938, on travaillait pour la France ; l'extraction fut de 27.779.143 tonnes. En 1942, on travaillait pour l'ennemi : l'extraction fut de 28.172.246 tonnes" (il s'agit de la production du Nord et du Pas de Calais)-, la dénonciation de mineurs, - "Pour obtenir ce rendement satisfaisant, les hommes du Comité des houillères ont livré des hommes à la Gestapo. Ils sont du sang de patriote sur les mains"- . C'est dans le cadre d'entreprises réquisitionnées, où de nombreux dirigeants contestés par les mineurs à cause de leur attitude pendant l'occupation restent en place, que la production est remise en route et la CGT appelle les mineurs à répondre aux demandes du gouvernement, à accroître la production et les motions en faveur d'une activité accrue étaient votées au cours de rassemblements syndicaux, tel cet ordre du jour du 24 décembre 1945 : "Les travailleurs de la mine, ouvriers, employés, agents de maîtrise et ingénieurs, réunis au nombre de 30.000 au stade Nungesser sous la présidence d'un secrétaire de la fédération du sous-sol, après avoir entendu les appels pathétiques, clairvoyants et éminemment patriotiques de MM. Marcel Paul, ministre de la production industrielle, Benoît Frachon, secrétaire général de la CGT, Maurice Thorez ministre d'Etat, s'engagent à multiplier les efforts pour atteindre 100.000

tonnes par jour en janvier. Ils promettent de lutter contre l'absentéisme et le sabotage, de rechercher en commun dans chaque puits et service les moyens de relever sensiblement le rendement individuel et la production. Ils remercient les ministres et leurs militants pour les résultats obtenus depuis un mois concernant leurs revendications en matière de retraite, salaires, logement, charbon, etc... Ils demandent que le statut du mineur et la nationalisation des mines soient rapidement votés et appliqués à nos bassins, persuadés que l'enthousiasme suscité par ces réformes permettra une production qui dépassera celle de 1938-1939 pour donner cet hiver le maximum de charbon à notre industrie et aux millions de Français qui l'attendent pour travailler et vivre" (2). La CGT s'attaque simultanément aux directions des mines ou d'autres services qui entravent la remise en ~~ou~~tre des mines, ou qui ont peur de l'initiative des ouvriers ; en même temps elle s'attaque aux ouvriers qui s'opposent à l'augmentation des rendements, à l'absentéisme, à la négligence etc... : "Je sais qu'en dépit du plus élémentaire bon sens il en est quelques uns qui poursuivent leurs campagnes systématiques contre l'augmentation du rendement. Ils essayent d'établir un parallèle entre le présent et le passé, alors que vous deviez vous défendre contre les méthodes esclavagistes des compagnies houillères. Ils parlent des compagnies houillères comme vous en parliez dans le passé, comme s'il n'y avait rien de changé. Ils emploient volontiers le terme de "maca" (i.e. le "jaune") à l'adresse de ceux d'entre vous qui considèrent comme un honneur de produire davantage, de donner plus de charbon à nos usines, plus de charbon aux foyers citadins" (3). Ce qui est présent dans l'opposition à la croissance de la production et du rendement, c'est aussi l'opposition au salaire au rendement. Cette reprise de la production devait se faire dans des conditions défavorables. Les anciennes compagnies avaient peu ou pas mécanisé leurs exploitations, les travaux d'entretien étaient insuffisants, les travaux préparatoires n'avaient pas été réalisés pendant la guerre ; en outre les installations minières avaient été endommagées lors de la

libération du territoire ; enfin le nombre de mineurs était insuffisant et le manque de ravitaillement se répercutait sur leur condition physique. Les avantages offerts aux mineurs et le statut contribuèrent à maintenir l'effort des ouvriers. Cette situation permet d'expliquer l'attachement de la corporation à la nationalisation et au statut et une certaine "fierté d'être mineur". Cette participation des mineurs à la "bataille du charbon" marque largement le milieu minier et le rapport de gestion de 1953 note encore qu'il faut "éviter à notre main d'oeuvre des chômages particulièrement injustes en raison de sa large contribution à l'oeuvre de redressement national".

C'est sur ce terrain que vont se produire les grèves de 1947 et 1948. En 1947, la grève des mineurs est un des éléments d'une grève nationale interprofessionnelle. A l'origine de ces grèves, les revendications d'augmentations de salaires pour compenser la hausse des prix, des protestations contre l'insuffisance du ravitaillement. En juin 1947, un arrêté ministériel fixe les conditions d'attribution d'une prime à la production ; les discussions pour la fixation de cette prime entraîne des conflits dès la fin Juin dans les houillères du Nord et du Pas de Calais, dans la Loire et en Lorraine. En août la CGT et le CNPF signent des accords concernant la revalorisation des salaires et la révision générale des prix ; le gouvernement rejette cet accord. Cependant un arrêté du ministère du travail sanctionne une augmentation de 11 % des salaires du secteur privé. Les syndicats demanderont que cette augmentation soit aussi appliquée à la fonction publique et aux entreprises nationalisées et donc aux mines. En septembre les grèves se multiplient notamment dans les bassins du Nord et de la Loire ; dans l'Est de la France, les ouvriers bloquent des convois de denrées alimentaires à destination de l'Allemagne et le gouvernement envoie la police et l'armée pour les dégager, ce qui entraîne début octobre une grève des mineurs lorrains. Les grèves se poursuivent dans les mines pour les augmentations de salaire et les mineurs obtiennent en octobre l'alignement de leur salaire de base sur le salaire moyen des métallurgies de la région

parisienne et sur le salaire ainsi calculé une augmentation de 11 % ; ils obtiennent d'autre part une révision des coefficients hiérarchiques. En novembre, le comité confédéral de la CGT, novembre, demande la fixation d'un minimum vital à 10.800 francs (anciens), et sa révision trimestrielle, et décide d'organiser sur les lieux de travail une consultation tant des syndiqués que des non syndiqués ; la minorité refuse ce type de consultation qu'elle considère comme contraire aux traditions du syndicalisme. Avant que la campagne de la CGT n'arrive à son terme, le gouvernement renvoie Delfosse qui représentait la CGT au conseil d'administration des charbonnages de France. Le 17 novembre les mineurs se mettent en grève et le mouvement se propage de puits en puits sans consultation préalable ; le 18, 70 % des mineurs sont en grève ; la minorité FO de la CGT et la CFTC réclament un vote à bulletin secret mais le mouvement s'étend et gagne d'autres secteurs. Le gouvernement accorde une prime exceptionnelle de vie chère et le relèvement des allocations familiales, mais la grève se poursuit et un comité central de grève est créé. En même temps, le gouvernement exempte l'indemnité de vie chère de retenues fiscales, prend des dispositions en faveur de certaines catégories de fonctionnaire, rappelle des soldats sous les drapeaux et présente trois projets de lois intitulés "pour la défense de la République et la liberté du travail", que les grévistes appelleront les "lois scélérates" et qui permet le rappel d'hommes pour renforcer les forces de police la réorganisation des CRS et l'aggravation des sanctions contre le sabotage et les entraves à la liberté du travail. En même temps le gouvernement négocie avec le cartel de la fonction publique. Dès le début décembre, le gouvernement fait évacuer par la police ou la troupe les lieux de travail occupés, ce qui provoque de violentes bagarres dans le bassin du Nord. Dans le Sud de la France un ordre de grève général est lancé et le comité de grève est débordé, les villes du midi (Béziers, Marseille, Montpellier, Valence, Nice) sont tenues par les grévistes ; le gouvernement envoie deux inspecteurs généraux avec tous pouvoirs et rappelle le contingent 1943-2 pour renforcer les

unités destinées à maintenir l'ordre. Puis c'est le reflux de la grève et le 9 décembre le comité central de grève appelle les ouvriers à reprendre le travail. Le 10 décembre le gouvernement porte le minimum de salaire à 10.500 francs. La grève des mineurs ne diffère pas alors essentiellement des autres grèves de cette période. La grève de 1947 comporte un certain nombre de caractères qui la rendent exceptionnelle. Elle se déroule dans une époque de pénurie et prendra la forme d'une "émotion" populaire pour les subsistances, telle qu'on avait pu en voir dans les siècles passés ; c'est en même temps une lutte contre la vie chère avec ses formes spécifiques, une grève pour des augmentations de salaire et pour le respect des droits syndicaux (projet de réforme du droit de grève, renvoi de Delfosse, militants arrêtés, répression policière). En même temps, le milieu ouvrier, et les mineurs en particulier, conservent les formes d'actions utilisées pendant la résistance et les appliqueront durant la grève. Sur le plan syndical la CFTC et la minorité FO s'opposent au développement des grèves et l'on retrouve sous forme atténuée au plan syndical la scission entre communistes et socialistes et gouvernement. Le gouvernement en place présentera constamment cette grève comme une insurrection politique. Il reste que le mouvement se termine dans la confusion, ce que traduit fort bien la déclaration du comité central de grève : "Des travailleurs trompés, influencés par les mensonges et les calomnies répandues par nos ennemis, ainsi que par leurs manoeuvres, ont repris le travail. D'autres poussés par la famine, ont, eux aussi, réintégré l'entreprise, la mort dans l'âme. Soyez compréhensifs avec eux, discutez fraternellement les uns avec les autres. Mais soyez implacables avec les traites conscients qui ont fait les briseurs de grève". Le mouvement ouvrier apparaît à la suite de cette grève divisée, d'autant plus que la minorité CGT crée un nouveau syndicat, FO, en janvier 1948.

Avant même que les conséquences de cette première grève ne soient estompées, les mineurs vont soutenir une nouvelle grève en 1948. On retrouve le problème des prix et des salaires. FO, CFTC, et CGC se retrouvent dans un cartel confédéral pour la hausse des prix, préférant une

politique de baisse des prix à l'augmentation des salaires. La CGT qui ne croit pas à la baisse des prix demande une augmentation des salaires. Voyant que la politique gouvernementale ne freine pas les prix, FO et CFTC rejoignent la position de la CGT en demandant des augmentations. Au moment où les positions des différentes centrales convergent, la fédération du sous-sol dépose ses revendications. Les principales renvoient aux "décrets Lacoste". Le gouvernement avait décidé d'assainir la gestion des entreprises nationalisées et de la sécurité sociale. Ce qui revenait à réduire de 10 % le personnel des houillères et à sortir les accidents du travail du régime de sécurité sociale minière pour les aligner sur le régime général. Par ailleurs les mineurs revendiquaient des augmentations de salaire, une échelle mobile, et pour les conditions de travail une garantie de sécurité dans les exploitations et l'extension du pouvoir des délégués mineurs. Un référendum sur l'opportunité d'une grève illimitée donne, sur 259.204 inscrits, 218.616 voix (84 %) pour la grève et 25.086 contre. La grève débute le 4 octobre. La CFTC favorable à la grève illimitée la réduit à 48 heures et donne par la suite (le 6 octobre) l'ordre de reprise. FO ne décide pas la grève et reste à l'écart. Le gouvernement réagit d'une part en déclarant que la grève avait été organisée par le Komintern et d'autre part en réquisitionnant les ouvriers des cokeries et certains mineurs de Lorraine et en occupant des puits comme celui de Gréasque (Provence) le 7 octobre. En Lorraine, au cours d'échauffourées avec les forces de police, un ouvrier est tué ; devant l'émotion soulevée par cet incident, l'évêque de Metz déclare que "la grève est justifiée et le droit de grève sacré". Le gouvernement ayant envoyé les forces de police, les mineurs renforcent les piquets de grève et la fédération du sous-sol CGT annonce que, si les forces de police ne sont pas retirées, les équipes de sécurité seraient retirées le 18 octobre pour 24 heures. Au ministre de l'intérieur qui considère qu'une telle décision ne s'était jamais vue, le secrétaire général de la CGT répond : "Nous sommes un certain nombre à l'avoir vu. C'était il y a un demi siècle. La férocité bien connue des Compagnies

minières exerçait sa malfaisance contre les mineurs. Les dirigeants de ces compagnies parlaient aussi de laisser pourrir les grèves un certain temps, puis réclamaient l'armée pour protéger les rouffions lorsqu'ils pensaient que les grévistes étaient affamés. Nous avons vu des mineurs défendre leur grève, défendre leur famille contre la misère avec courage. J'en ai vu pour ma part prendre d'assaut les puits qu'occupait l'armée et couper à coup de hache les câbles de chanvre qui servaient alors à remonter les cages. Ce qu'il y a d'ignominieux, ce n'est pas que les mineurs défendent leur grève, c'est que votre politique et celle de vos co-ministres les contraignent à user des mêmes méthodes que leurs aînés. C'est que la férocité des compagnies houillères se retrouve en "vous" (4). Le gouvernement envoie la troupe pour dégager les puits et y installer des ouvriers réquisitionnés, ce qui provoque des bagarres. La CGT décrète alors la grève illimitée de la sécurité. Le gouvernement lance une véritable opération militaire pour réoccuper les bassins, suspend les maires de plusieurs communes minières. Dans le Gard la grève prendra sa forme extrême. Le 21 octobre les puits sont occupés à Alès et La Grand Combe mais dans cette dernière ville les mineurs reprendront le puit Ricard. Le 23 octobre, une grève générale de solidarité est déclenchée et la grève sera totale ; le 26, pour dégager le bassin, le service d'ordre fait intervenir les tanks ; des coups de feu seront tirés ; un mineur est tué, huit sont blessés et plus de 800 arrestations sont effectuées et les mineurs arrêtés sont regroupés dans un camp dans la vallée du Rhône. Au Martinet, le puits Pisani est inondé. Dans l'ensemble de la France les puits sont à peu près tous dégagés vers le 2 novembre. Le travail ne reprend pourtant pas, sauf en Lorraine. Dans les Bouches du Rhône, la grève se poursuit. Le gouvernement prend des mesures contre les administrateurs des houillères qui ont appelé à la grève et adopte le principe d'une révision du code pénal "pour réprimer les sabotages passifs ou actifs, l'exploitation politique des grèves, les atteintes au fonctionnement des institutions, la rébellion collective" ; il décide enfin que les allocations familiales ne seront versées qu'aux mineurs ayant effectué au moins 18 jours de travail. La grève des mineurs suscitera

un large mouvement de solidarité nationale et internationale ; leurs enfants seront recueillis par des familles ouvrières pendant la durée de la grève. Au cours du mois de Novembre un mouvement de reprise s'affirme ; la direction des houillères déclare qu'elle considèrera comme démissionnaire les mineurs qui n'auront pas repris le travail avant le 29 novembre ; le gouvernement fait adopter une augmentation de 25 % des retraites minières. Enfin la CGT demande aux ouvriers de reprendre le travail le 29 novembre. La grève aura duré 8 semaines ; 2000 mineurs furent condamnés et plus de 6000 licenciés, soit environ 2 % du total. Les quelques agents de maîtrise qui participèrent à la grève furent licenciés, mais la majorité resta hors de la grève.

Les syndicats et les mineurs eux mêmes sortiront profondément divisés de ces deux grèves. Par ailleurs, la CGT représentera régulièrement les représentants exclus du conseil d'administration par le gouvernement, et leur retour sera régulièrement refusé. La CGT n'aura plus de représentant au niveau national jusqu'au début de la Ve République. Par ailleurs, elle ne participera plus aux négociations salariales jusqu'en 1968.

III - DE 1949 AU PLAN JEANNENEY : FERMETURES DE PUIITS ET "DEPORTATIONS"

Avant d'aborder l'action syndicale de cette période, il faut préciser les divergences existant entre les organisations syndicales. FO et CFTC furent favorables au plan Marshall et à la mise en place de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, alors que la CGT y était opposée. En second lieu, les crises de chômage qui sévirent en Provence et dans les Cévennes furent interprétées différemment : pour FO et la CFTC il s'agissait de périodes de mévente classique telles qu'on les connaissait avant la guerre ; pour la CGT, c'était le résultat de la politique gouvernementale et du plan Marshall. Nous avons vu par ailleurs que la CGT insistait surtout sur les augmentations de salaire alors que la CFTC

insistait plus sur la baisse des prix. C'est à partir de ces orientations générales que chaque situation est analysée ; d'où des interprétations et des stratégies divergentes. Schématiquement on peut dire que la position générale de la CFTC et de FO consistera à rechercher des aménagements et obtenir des avantages pour les salariés déplacés ou en chômage, alors que la CGT insistera plus en priorité sur les causes, la responsabilité des pouvoirs publics et cherchera à obtenir la suppression des mesures envisagées. Même divergence aussi au niveau des moyens d'action : CFDT et FO prôneront, en priorité, la négociation avec les houillères, interviendront au niveau de la communauté du charbon et de l'acier ; la CGT insistera au contraire sur une action de masse, incluant la grève, c'est-à-dire sur un rapport de force. On peut avoir un exemple de ces différences à travers le conflit de 1952 que nous décrirons plus loin, au cours duquel CFTC condamnera la grève au fond considérant qu'un tel mode d'action est inhumain.

Les premières fermetures de puits vont se produire fin 49, début 50 et l'on verra apparaître à cette période les premiers conflits. Le bassin des Cévennes prendra une importance particulière dans cette période de réduction d'emplois et de fermetures de puits. La crise qui touche à ce bassin ne concerne pas seulement la mine. C'est ce que traduit la création en 1950 d'un Comité Régional de Défense des Industries, à base essentiellement syndicale. Les réductions d'emplois et les fermetures d'entreprises se produisent en effet dans tous les secteurs industriels. Le secteur le plus touché est celui de la métallurgie, dominé par l'usine de Tamaris qui emploie à peu près les 3/4 des métallurgistes d'Alès. Cette entreprise avait produit les voies ferrées pour la construction du chemin de fer de la région. L'entreprise subit les effets de la restructuration de la sidérurgie et les divisions les plus touchées sont celles des laminoirs, de la tirefonnerie, de l'aciérie, des appareils de voies ; les activités les plus résistantes sont la fonderie, la partie construction mécanique et métallique. Sur 2100 métallurgistes en 1945, il en reste

environ 1000 dont 650 à Tamaris en Juillet 1954. A Tamaris un premier licenciement collectif a lieu en 1951 et trois autres en 1953. En mai 1953, l'entreprise licencie 150 ouvriers et réduit les horaires de travail. Les syndicats CGT, CFTC, FO et la CGC vont réagir en commun ; ils écrivent aux parlementaires du Gard et leur demande de prendre "l'engagement qu'une loi soit votée assurant la sécurité de l'emploi pour tous les travailleurs et empêchant le lock-out et les licenciements massifs". Le comité de défense des industries organise un meeting à Tamaris et les commerçants en signe de solidarité ferment leurs magasins. L'action des ouvriers se poursuit mais les ouvriers ne sont pas repris. Fin juillet l'entreprise annonce 64 nouveaux licenciements ; les ouvriers arrêtent le travail à l'appel des syndicats. Fin août les ouvriers de Tamaris participent à la grève nationale. En novembre nouvelle série de licenciements (120) ; des délégués syndicaux sont parmi eux ; les syndicats créent un comité de défense de l'usine et lance un appel aux ouvriers et à la population pour réclamer le droit au travail. L'action cette fois est importante et la direction accepte la réintégration d'un certain nombre de délégués du personnel ; les ouvriers manifestent devant la sous-préfecture et l'hôtel de ville. En décembre de nouveaux licenciements sont prévus à Tamaris. La situation de l'entreprise continue à se dégrader et en mai 1954, 31 nouveaux licenciements ont lieu ; les ouvriers cessent à nouveau le travail et demandent à la population de les soutenir. La direction accepte de surseoir aux licenciements jusqu'au 1er juin. Milieu juin la direction annonce 66 licenciements et peut être la fermeture de l'entreprise ; les organisations syndicales interviennent à nouveau, mais le 4 août la direction annonce que l'usine pourrait ne pas rouvrir ses portes à moins d'une aide des pouvoirs publics. Le maire d'Alès intervient auprès du ministre de l'industrie et du commerce pour qu'il intervienne et évite la fermeture et les licenciements, et qu'il accorde un prêt ou une avance aux forges. Les organisations syndicales interviennent auprès des pouvoirs publics ; CFTC

et FO interviennent auprès de la CECA pour faire jouer l'article 56 du traité qui prévoit une aide aux entreprises mises en difficulté. Celle-ci est refusée. Le Crédit National refuse d'accorder un crédit de modernisation. Le conseil municipal demande que les moyens soient fournis à l'entreprise pour continuer de tourner. Au retour des congés, les ouvriers occupent l'entreprise pour empêcher l'expédition des pièces non finies ; la direction fait appel à la police, puis à un huissier mais les ouvriers refusent de quitter "la garde" des ateliers. En même temps les syndicats font des propositions en vue de la reprise éventuelle de l'activité. La direction propose de réembaucher un certain nombre d'ouvriers pour terminer les pièces mais les syndicats refusent tant qu'ils n'ont pas de garantie pour l'avenir. Enfin le 25 août 1954 un accord est signé qui prévoit une embauche immédiate de 100 ouvriers et un plan de reprise de l'activité ; le 11 septembre 200 ouvriers sont réintégrés mais les discussions entre les banques et la direction se poursuivent ; fin octobre les accords financiers ne sont toujours pas obtenus et "il est impossible de dire officiellement si l'usine repartira ou fermera" ; enfin le 23 novembre, Tamaris reprend officiellement son activité, mais seulement 280 ouvriers sur 650 ont été réembauchés. Les ouvriers continuent à faire pression sur la direction pour que les réembauches augmentent. En juillet 1955, l'entreprise a retrouvé son niveau de production de 1954 avec 350 ouvriers.

Les autres secteurs d'activités sont aussi dans des situations difficiles. La SNCF, le Gaz et l'EDF concentrent leurs activités, suppriment des emplois et mutent une partie de leur personnel dans d'autres régions. La réduction d'activité des mines, la crise de Tamaris, se répercutent sur l'artisanat, les entreprises sous-traitantes et le commerce régional ; le secteur du bâtiment est lui aussi en difficulté. Au moment de la création du comité de défense, les mineurs sont concernés par deux aspects essentiels : le chômage qui sévit dans la production minière et la possibilité d'emploi pour les fils de mineurs qui ne peuvent plus trouver de travail à la mine, mais très rapidement, la fermeture des puits qui marqueront

L'année 1951 deviendront l'élément central de leur action. Le comité régional eut beaucoup de mal à regrouper l'ensemble de la population et c'est la plupart du temps à travers la création de comités de défense locaux que l'action collective trouva son plein développement. Cette difficulté repose sur trois aspects de la structure économique-sociale :

- les divisions idéologiques, politiques et syndicales,
- les particularismes locaux
- la diversité des industries et le poids de la mine par rapport aux autres activités.

Dans le domaine minier, l'action contre les fermetures rencontra au début une difficulté essentielle : il est difficile comme nous l'avons déjà montré de faire la part entre une fermeture liée à la centralisation de la production et une fermeture amorçant la régression de la production ; ensuite le processus de fermeture se fait par étape et demande une action continue depuis l'origine ; enfin les difficultés du bassin étaient au départ principalement perçues comme une crise conjoncturelle. De plus comme nous l'avons déjà signalé, la grève perdue de 1948 est encore proche. Les réactions aux premières fermetures resteront faibles. C'est à partir de 1952 que la situation évolue et en février 1952, une grève éclate à propos du prix de la tâche. Cette grève qui touche d'autres bassins ne prend toute son ampleur que dans le bassin des Cévennes. Nous avons vu que le travail à la tâche était généralisé dans ce bassin ; or le prix des tâches avait constamment diminué depuis 1948 et la situation des ouvriers payés à la tâche se détériorait. Les mineurs se mettent en grève, à l'initiative de la CGT et occupent le fond de la mine. C'est la grève des "barbus". La grève durera trois semaines et se termine par une transaction, 90.000 journées de travail sont perdues. Les mineurs sont ravitaillés par leurs camarades, mais la direction fait appel aux forces de l'ordre et ce sont les CRS qui assureront

le ravitaillement des mineurs, ce qui permet de couper les ouvriers du fond de la vie en surface. A la suite de cette grève 269 mineurs seront révoqués. Si l'on ramène ce chiffre à l'effectif fond, on obtient 2,5 % des effectifs. Sur ces 269 révoqués, 137 viennent de la division centre, 63 du sud et 34 du Nord, essentiellement de St Jean de Valériscle . On peut se demander si l'importance du mouvement n'est pas dû tout autant aux fermetures de puits (ou aux menaces de fermetures) et aux déplacements de mineurs qu'au prix des tâches. Ceci d'autant plus qu'être déplacé signifie s'adapter à un nouveau chantier et, dans le cas du travail à la tâche, voir son salaire baisser temporairement. Au cours de l'année 1952, la concentration de la production s'accroît. Il reste toutefois des unités de production dans chaque secteur du bassin. A partir de 1952, le canton de Génolhac risque de voir fermer l'ensemble des installations minières sur son territoire.

En 1953, plusieurs éléments vont s'imbriquer les uns dans les autres : la menace sur le canton de Génolhac, les déplacements de mineurs vers la Lorraine, l'ouverture de la CECA, un plan de réduction d'effectifs plus important, la réforme du conseil d'administration des charbonnages et sur le plan régional une aggravation de la situation industrielle (suppression de postes SNCF à Alès, licenciements de Tamaris) ; en outre 1953 est aussi marqué pour l'ensemble de la France par la grève contre les décrets-lois. L'ouverture de la CECA provoque, comme nous l'avons souligné antérieurement, l'inquiétude de la direction des charbonnages. En même temps la CFTC et FO qui continuaient à participer au conseil d'administration des charbonnages doivent faire face à la réforme de ce conseil (juin 1953). Le nombre d'administrateurs est ramené de 18 à 12 : 4 représentants de l'Etat (au lieu de 6), 4 délégués du personnel (au lieu de 6) et 4 "personnalités désignées en raison de leur compétence en matière industrielle et financière dont deux représentants des usagers" (au lieu de 6 représentants des consommateurs) ; le président, au lieu d'être élu, doit être nommé par décret du conseil des ministres ; de plus, est envoyé auprès du conseil d'administration des Charbonnages de France et des houillères de bassin, un commissaire du

gouvernement doté du veto suspensif et une mission de contrôle économique et financier ayant le même pouvoir. Le liste des membres présentée fin mai ne comporte pas de représentants de la CFTC ; le représentant des familles est remplacé par un administrateur dont les associations familiales n'avaient pas présenté la candidature ; enfin les deux personnalités sont le plus gros importateur de charbon français et un ancien directeur de la Compagnie des Mines de Blanzy. Pour les syndicats, le gouvernement transforme la nationalisation en étatisation et le 8 juin, les représentants de FO et de la CGC quitteront la première séance du conseil d'administration en signe de protestation. Le délégué de FO déclare : "En éliminant du Conseil des Charbonnages de France un tiers de la représentation du personnel et celle des petits usagers groupés dans les Centrales syndicales ; en supprimant des Conseils des Houillères de Bassins près de la moitié de la représentation syndicale et celle des conseils généraux, ces décrets ont modifié arbitrairement la structure même des nationalisations telle qu'elle avait été déterminée par les législateurs en 1946. Sous le faux prétexte de renforcer le contrôle économique et financier des entreprises publiques, ces décrets ont en fait voulu substituer aux administrateurs qu'ils ont supprimés, des fonctionnaires et des technocrates nantis de pouvoirs exceptionnels qui transforment les nationalisations en organismes étatisés sans aucun avantage pour les entreprises et les consommateurs... nous estimons que la désignation au titre d'administrateur des charbonnages d'un des plus grands importateurs de charbon ainsi que d'un ancien exploitant de mine constitue en raison des intérêts particuliers qu'ils représentent, une atteinte très grave au principe des nationalisations, incompatible avec la saine gestion de celle-ci" ; il refuse de se "prêter à la comédie du choix d'un président qu'en fin de compte le gouvernement pourrait refuser de nommer". Le représentant de la CGC, à son tour, lit une motion : "Estimant que par la création de commissaires du gouvernement doués du veto suspensif et d'une mission de contrôle économique et financier également douée de ce veto suspensif, le pouvoir indispensable à l'exercice de leur fonction est en fait retiré au conseil d'administration, à la

Direction et aux cadres ; estimant par ailleurs que la modification profonde de la composition des Conseils d'administration des charbonnages et des houillères rend des plus précaires l'équilibre social des entreprises ; estimant que l'élimination du conseil de plusieurs membres qui n'avaient pas démérité et dont le mandat n'était pas arrivé à expiration porte la marque d'une opération politique contre laquelle ils s'élèvent comme ils se sont élevés en 1946 contre la politique des houillères ; considérant que les décrets du 11 mai 1953 retirent aux houillères nationalisées le caractère industriel et commercial que leur a attribué la loi de nationalisation du 17 mai 1946 ; réprouvent les décrets dont ils viennent de signaler les dispositions néfastes, demandent leur abrogation et, en signe de protestation, refusent de donner leur avis sur le choix du président et s'abstiendront d'assister à cette séance" (5). Le nombre des membres sera alors porté à 15, soit 5 pour chacun des trois groupes, ce qui peut paraître une victoire. Toutefois, on peut noter que l'importateur de charbon et l'ancien directeur général des mines de Blanzky appartenaient déjà au conseil d'administration en 1950 comme représentants des consommateurs et resteront dans les conseils suivants ; la répartition qui était de 2 représentants des consommateurs pour 2 membres nommés "en raison de leur compétence industrielle et financière" bascule en faveur de ces derniers (leur nombre est porté à 3) ; pour compléter les représentants de l'état, on fait appel à l'ancien directeur général des mines de Petit-Rosselle. Le changement le plus important se produit au niveau des représentants syndicaux : deux membres de la CFTC rencontrent dans le nouveau conseil, l'un comme représentant des consommateurs, l'autre comme représentant du personnel ; par contre les deux postes qui depuis 1948 restaient vacants pour le CGT sont ramenés à un seul poste. Quant aux modifications permettant une emprise de l'Etat, le texte ne sera pas modifié. Les représentants de FO et de la CGC reprendront leur place dans ce nouveau conseil d'administration. Dans le Gard le comité de défense proteste contre les modifications apportées à la structure du conseil d'administration.

Au début de 1953, le chômage augmente dans les mines du Gard mais en même temps la mine de Champclauson est ouverte et confiée à une entreprise privée. Le mécontentement s'accroît d'autant plus qu'on parle de fermeture des mines de Cessous et de La Vernarède. A la suite d'une grève pour la libération des responsables CGT emprisonnés, trois responsables syndicaux qui avaient pris la parole sur le carreau de la mine sont poursuivis en justice ; en mai, la direction tente en justice de paix de faire annuler les élections des délégués CGT. Le Comité de Défense attire l'attention sur le danger de la fermeture des mines de Cessous et la Vernarède. Les grèves répétées qui auront lieu dans le bassin toucheront essentiellement le puits de Rochebelle à Alès (secteur Sud) et Molières (secteur Nord). A partir du mois de juin, une grève du rendement commençant à Rochebelle gagne tout le bassin, sur la base de l'ensemble des revendications des mineurs et contre la fermeture des puits et le chômage. La condamnation des militants syndicaux accroît le mécontentement. En juillet le démantèlement des installations extérieures de la Vernarède commence. Les municipalités envisagent une grève administrative. A chaque mouvement de grève la direction répond par des licenciements, des mises à pied ou des recours en justice. Ces différentes actions vont se fondre dans la grève générale d'août 1953. Le 8 août la grève nationale des mineurs voit jour la première fois par une action conjointe de la CGT, la CFTC et FO. Dès le 12 août, ils rejoignent la grève nationale interprofessionnelle ; des CRS ont été amenés dans le bassin, ce qui raidit l'attitude des mineurs qui demandent leur départ. Alors qu'au niveau national la CFTC et FO demandent la reprise le 22 août, le syndicat FO maintient dans le bassin son mot d'ordre de grève. Le 27 août, alors que la concentration de force policière s'est accrue et que les syndicats craignent des incidents, les mineurs, à l'appel de leurs syndicats reprennent le travail. Dès la fin de la grève devant les risques de fermeture des mines du canton de Génolhac, le conseil municipal organise une séance extraordinaire publique, approuve l'action des mineurs et menace de commencer une grève administrative. Le conseil municipal est dissout et remplacé par une délégation spéciale, ce qui entraîne une protestation dans tout le bassin.

Pendant ce temps à Molières les débrayages et les grèves se succèdent ; la direction réagit en effectuant des retenues sur les primes, puis lockoute les mineurs. Les mineurs de Rochebelle continuent leur action pour la réintégration des mineurs sanctionnés : la direction révoque l'un d'entre eux. C'est dans cette atmosphère que vont se faire les premiers déplacements de mineurs vers la Lorraine. En novembre, 25 mineurs seront traduits devant le tribunal correctionnel et 7 seront condamnés à 20.000 francs d'amende ; les poursuites continueront jusqu'en mai 1954, 22 mineurs ou femmes de mineurs passent en correctionnelles et seront condamnés à des sommes plus ou moins élevées et avec sursis. L'ensemble de ces condamnations portent sur des faits liés aux grèves de 1953, ce qui donne une idée de la tension sociale existant dans le bassin. Les déplacements de mineurs sont perçus comme des déportations vers la Lorraine "et ensuite vers l'Allemagne". Différentes manifestations ont lieu auxquelles participe un nombre relativement faible de mineurs. La moitié seulement des mineurs convoqués pour partir en Lorraine partiront réellement, mais dès la fin décembre 3 d'entre eux sont de retour dans le Gard : deux autres reviennent au début de janvier 1954 et parlent des "bagnes" de Lorraine. Les déportations et les fermetures de la Vernarède-Cessous sont à l'origine de multiples manifestations et dès janvier des CRS sont appelés dans le bassin. Les comités de défense au niveau local se multiplient, l'inquiétude gagne les mineurs nord africains que la direction des mines veut déplacer et les commerçants voient leur clientèle diminuer. Le comité de défense régional décide d'organiser un rassemblement à la Grand Combe le 27 juin pour la défense du "patrimoine cévenol" mais la préfecture interdit la manifestation qui sera remplacée par une conférence d'étude. Celle-ci lance un appel à la constitution de comité de défense dans chaque localité. En septembre, l'annonce de la fermeture du puits de Brissac qui venait d'être modernisé et n'avait pas encore été mis en activité accroît le malaise dans la région et les actions tant sur le plan local que sur l'ensemble du bassin. Une commission d'enquête gouvernementale se rend dans le Gard à la demande des mineurs. A la fin de 1954, le puits de St

Florent est mis en activité. Au cours du premier semestre 1955 les licenciements des mineurs nord africains ayant refusé de partir en Lorraine se multiplient et les grèves de protestation se succèdent (6). Entre le début juillet et le 6 août, 22 grèves de 24 heures ont eu lieu. Malgré les licenciements et l'attitude combative de la direction, la politique de déplacement des mineurs échoue. En septembre 1955, les CRS viendront investir les quartiers nord africains de la Grand Combe pour effectuer des vérifications d'identité (la guerre d'Algérie est commencée) et, selon la CGT, distribueront des textes en faveur des départs en Lorraine.

En Provence, le chômage prend des proportions plus importantes encore que dans les Cévennes dès 1949-50 et culminera en 1953-54 avec 55 jours de chômage pour mévente. Par ailleurs, la région ne subit pas de crise industrielle comparable à celle du bassin d'Alès ; il n'y a pas non plus de fermeture de puits, tout au contraire. Le puits Gérard est ouvert en 1950 et des crédits sont affectés pour la construction de la centrale de Gardanne. La crise apparaît alors comme une crise de conjoncture et les revendications porteront sur la priorité à donner au charbon français sur les charbons étrangers et sur le fuel dont la concurrence se fait sentir très tôt. Les déplacements et réductions d'effectifs poseront des problèmes moins graves d'une part parce que les ouvriers licenciés sont pour une part importante des ouvriers étrangers en fin de contrat et d'autre part parce que les houillères ont mis en place un plan de reconversion du personnel avec l'aide des services de l'emploi. Il faut aussi ajouter que les bassins de lignite échappent à la CECA, ce qui rend le conflit entre organisations syndicales secondaire, du moins sur ce point. La CGT est enfin moins bien implantée. La grève de 1952 sur le prix des tâches touche un seul puits en Provence, le puits Gérard. La CFTC confirme le bien fondé de cette grève et constate que les promesses de l'ingénieur (qui évalue le prix des tâches selon le statut) n'ont pas été tenues. 16 mineurs restent au fond tandis que la CGT appelle à la grève. La CFTC condamne cette forme de lutte. En 1953, les organisations syndicales luttent en commun contre les licenci-

ments et un comité permanent de lutte contre le chômage a été créé : il regroupe les maires des communes minières et les organisations syndicales.

Si l'on dresse un bilan de ces différentes actions, les luttes dans le bassin des Cévennes ont contribué à retarder la fermeture du puits (et non à les empêcher), à limiter la desindustrialisation du bassin, à limiter les déplacements des mineurs (et donc de population) et obligent les houillères et l'Etat à rechercher d'autres solutions, notamment celles de nouvelles implantations industrielles permettant les reconversions. En même temps, les propositions de la CGT ne portent que sur la reprise de grands travaux, sur l'utilisation prioritaire des charbons français, etc.... L'explication est tournée essentiellement sur les effets néfastes de la CECA, ce qui la conduit à considérer un discours du directeur des houillères des Cévennes sur la concurrence du pétrole comme un moyen de détourner l'attention des véritables causes de la crise. A l'inverse, en Provence, l'accent sera mis sur le fuel. Par contre la CGT est la seule organisation syndicale à affirmer qu'il ne s'agit pas d'une crise conjoncturelle ; il faudra attendre 1959 pour que le syndicat des mineurs FO arrive aux mêmes conclusions.

A l'inverse la CFTC recherche constamment des moyens propres à aménager en faveur des mineurs les mesures décidées par les houillères, ce qui présuppose l'acceptation de ces mesures, participe à la quête de nouveaux débouchés. Dès 1953, elle insiste sur une campagne menée par les mineurs en faveur du charbon : "chaque poêle à mazout utilisé, c'est du travail en moins pour un mineur", idée qui sera reprise par les houillères des Cévennes dans les années 60. Sa recherche de solution et sa défense du volontariat pour les départs de la mine, la conduiront en 1959 à demander l'implantation d'industrie de conversion pour réembaucher les mineurs.

IV - DU PLAN JEANNENEY A LA FERMETURE DE St FLORENT

1/ Les premières fermetures

En quelques années les conditions même des

conflits vont se transformer. Sur le plan minier la production atteint son maximum en 1957-1958 et le plan gouvernemental ne laisse plus aucun doute sur le devenir de la production charbonnière : la régression est officiellement amorcée ; la concurrence des autres sources d'énergie est évidente. En second lieu les effets de la concentration, de la centralisation et de la mécanisation sont plus clairement perçus et peuvent être dissociés des phénomènes de régression. Enfin, alors qu'au début des réductions d'emploi les ouvriers de jour étaient les plus touchés, à partir de 1958 c'est l'ensemble des ouvriers d'exploitation (le fond comme le jour), des usines annexes qui sont concernés ; la maîtrise, elle, voit pour la première fois des effectifs régresser en deça de ceux de 1947 et son statut professionnel et social se détériore. La contremaître qui était avant tout un "sous-officier" voit le nombre d'ouvriers qu'il contrôle diminuer tant du fait des réductions d'effectifs que des transformations des conditions de production ; la non embauche et le tassement des ouvriers dans les catégories supérieures de la classification réduisent l'écart entre les ouvriers et la maîtrise ; enfin la distance entre ingénieur et maîtrise s'accroît. L'ensemble des catégories est alors concerné par les problèmes de régression.

Sur la plan idéologique, les conflits inter-syndicaux produits par la scission de 1947 et les conflits politiques de la guerre froide tendent à s'amenuiser et les changements en quelques années sont importants. Un exemple nous est fourni par la position de l'église à l'égard des mutations et des licenciements. En janvier 1954, l'évêque de Rodez, Mgr Dubois, écrit au président du syndicat des mineurs CFTC, à propos des mutations en Lorraine : "Vous avez raison en désirant ne pas être exilés de votre petite patrie sous la contrainte économique... Vous avez raison encore quand vous vous dites attachés à votre sol, à votre contrée, au cimetière où reposent les vôtres, à vos parents vivants. L'exil involontaire a toujours été "impie" ". Ce soutien aux mineurs reste dans le cadre d'un catholicisme social qui considérait comme impie toute migration et limite ici cette impiété à ceux qui organisent les mutations forcées. En 1959, au moment de la crise qui sévit dans le département de l'Aude, et face aux licenciements,

l'évêque de Carcassonne, Mgr Puech, déclare le 8 juillet : "On ne veut voir dans les activités syndicales que l'aspect revendicatif, ou bien on les qualifie trop vite de "prétentions de gens incompetents", de "menées subversives", d'"agitation politique". On oublie trop que seules en France, les allocations familiales sont dues à une initiative patronale et que toujours les travailleurs ont arraché par la lutte les autres mesures prises en leur faveur. On rêve trop facilement de rapports fraternels entre patrons et ouvriers dans le climat d'idylle, sans se souvenir qu'un affrontement courageux et loyal au plan humain n'empêche nullement, bien au contraire un amour mutuel au plan chrétien". En 1961, lors de la grève des mineurs, les prêtres de Decazeville, iront encore plus loin en valorisant religieusement la participation à une grève "juste" : "Quand, dans votre coeur, vous prenez conscience de l'injustice qui pèse sur vous, c'est le Christ qui renaît. Quand des travailleurs par delà la diversité d'opinions syndicales et religieuses, sont capables de s'unir pour faire reculer cette injustice, c'est toujours le Christ qui renaît. Quand toute une population se déclare solidaire avec vous pour combattre cette injustice, c'est encore le Christ qui renaît... "A travers cette grève, c'est la volonté de Dieu qui passe dans le monde", déclarait hier l'un d'entre vous" (Sermon de Noël) ; les déclarations de l'évêque de Rodez, Mgr Ménard, iront dans le même sens.

Enfin, les résistances aux mutations, la crise du bassin des Cévennes et l'action collective des ouvriers avaient conduit les dirigeants des houillères et de la CECA à envisager une politique d'implantations industrielles permettant la reconversion des mineurs sur place, implantations qui pourraient être favorisées et financées en partie par les houillères elles-mêmes, les carreaux de mine désaffectés pouvant servir de zones industrielles. Cette orientation coïncide avec la mise en place de sociétés de développement régional et la politique de décentralisation de la région parisienne. A partir de 1959-1960, il ne s'agit plus de fermeture de certains puits de mine mais de bassins miniers, comme celui de Decazeville.

Face à ces menaces, la conférence nationale CGT du sous-sol réunie en février 1960 à St Etienne, met au point un programme d'action : "Constituez dans tous les puits et localités minières des comités de défense ; opposez-vous aux licenciements en 1960 des 1250 mineurs du Centre Midi décidé par le gouvernement et la haute autorité du plan Schuman ; opposez vous par une lutte active, vigoureuse, disciplinée à tout licenciement, mutations, fermetures de puits, de services ; participez à toutes les actions, manifestations... C'est de nous tous, de l'action de masse que dépend la sauvegarde de notre industrie, l'amélioration de nos conditions de travail". En Provence, l'objectif est de réduire le nombre de mineurs et d'accroître la mécanisation. Toutefois la production du bassin continue à augmenter et aucune menace de fermeture ne se fait jour ; si l'on regarde la situation de la région, la population même si elle se transforme continue à augmenter ; il s'agit alors d'une compression d'effectifs dans un secteur en expansion. Par ailleurs, nous avons vu les méthodes utilisées par la direction des houillères de Provence dans le choix des reconversions, politique qui visait en premier lieu les éléments marginaux du milieu mineur ; enfin les conversions se sont faites dans des entreprises installées à côté de la mine, ce qui n'impliquait pas de départs vers l'extérieur. L'action collective dans une telle situation n'eut pas une grande ampleur mais contribua à améliorer les conditions des reconversions et à en limiter le nombre. Dans l'Hérault la situation fut différente. L'objectif des houillères consistait à fermer l'exploitation de fond pour la transformer en découverte. Le bassin de l'Hérault occupait toutefois une place relativement réduite dans l'économie de la région ; les houillères des Cévennes font venir 3 entreprises de reconversion, appliquent un programme de retraites anticipées et donnent aux mineurs le choix entre la reconversion et la mutation dans le Gard. La réaction collective prend une forme que l'on retrouve dans tous les cas de fermetures : comités de défense, manifestations dans le bassin et à l'extérieur (ici, à Montpellier), grèves de 24 heures régulières, c'est-à-dire que le processus se déroule, pour reprendre une formule des charbonnages, "à la limite de

la tension sociale" et permet d'assurer un "repli en bon ordre". A Decazeville, les réactions prendront une autre dimension et nous retrouvons une situation plus proche de celle du bassin d'Alès et, à l'époque, plus accentuée : recul du bassin tant en valeur absolue que relative, désindustrialisation qui ne fut pas enrayée par une action collective comme à Alès, recul brutal des industries annexes de la mine qui jouaient un rôle important dans la région. En outre, c'est l'ensemble du bassin, y compris la découverte qui doit fermer avant 1965. L'action des syndicats et des municipalités, les grèves d'avertissement et les manifestations ont commencées depuis 1958 et les industries de reconversion se font attendre. Les syndicats se sont constitués en comité intersyndical et l'on retrouve l'organisation qui était prônée par la CGT dans les années 50 sur le bassin d'Alès. Plus même, la grève avec occupation du fond qui avait été la forme condamnée par la CFTC en 1952 est retenue par l'intersyndicale qui inclut la CGT, la CFTC, FO et la CGC. Il n'est pas de notre propos de décrire cette grève qui dépasse le cadre des régions retenues mais il faut noter un aspect important de revendications. Les mineurs réclament le maintien en activité des mines comme "nécessaire à l'intérêt national", et sur le plan concret la réunion d'une table ronde, et, pour les mineurs reconvertis ou à reconvertir, le versement de la retraite proportionnelle et le maintien à titre personnel de la sécurité sociale minière. Le ministre de la Production industrielle, Jeanneney, déclare qu'il ne saurait être question de réunir une Table Ronde et que "les revendications des mineurs en matière de retraite proportionnelle et de sécurité sociale ne peuvent être acceptées par le gouvernement. Il en résulterait un alourdissement des charges déjà importantes qui pèsent sur le budget de l'Etat au titre des charbonnages de France. Et un dangereux précédent pour d'autres secteurs non miniers où des problèmes analogues peuvent se présenter et où des dispositions aussi favorables que celles déjà prises en faveur des mineurs n'existent pas". Or, ces deux mesures seront acceptées ultérieurement, la table ronde dès l'année suivante.

Les mineurs obtiennent une allocation temporaire dite de raccordement pour la période de 50 à 55 ans

qui sera étendue à tous les mineurs reconvertis dans les autres bassins, une majoration de la prime de conversion, une aide pour ceux dont les enfants sont en cours d'études et pour ceux qui ont accédé à la propriété et une égalité entre le fond et le jour face à la reconversion. Chaque action collective des mineurs qui se déroulera ultérieurement conduira à l'obtention de nouveaux avantages dans ce domaine.

En outre la grève de Decazeville attire l'attention de l'opinion publique sur la situation des mineurs et sur la politique charbonnière. La grève de solidarité déclenchée en janvier 1962 par la fédération du sous-sol CGT aura un succès inégal mais préparera les conditions d'une action nationale des mineurs. Enfin, la solidarité des autres catégories de la population est importante.

2/ La grève de 1963

Pour comprendre la grève nationale de 1963, il faut prendre en compte la politique des salaires dans les houillères et le problème de la main d'oeuvre. Le statut de 1946, dans son article 12, fonde le salaire du mineur sur celui du métallurgiste parisien, fixé par arrêté, et selon les bassins, subit les abattements de zones de salaires, elles aussi fixées par arrêté. Lorsque des mines proches dépendent de plusieurs zones de salaire, le salaire des mineurs est aligné sur la zone la plus favorable. A partir de 1948, le salaire du métallurgiste parisien n'est plus fixé par arrêté et le gouvernement décide de ce fait de ne plus appliquer l'article 12. Un arrêté du 10 octobre 1951 décide que les salaires des mineurs seront fixés séparément pour chaque bassin. Les syndicats des mineurs engageront une procédure judiciaire sur la violation du statut qui n'aboutira pas. En 1955, un décret modifie l'article 12 et fixe les variations de salaires sur l'indice des prix et l'accroissement de la productivité ; le salaire de base est celui des mineurs du Nord et du Pas de Calais et ceux des autres bassins se déduisent en appliquant des coefficients légaux ; cette modification sera ratifiée par la CFIC et FO. En 1958, le gouvernement supprime toute indexation sur les

prix et modifie l'article 12 en décidant que les salaires de base seront fixés : "par arrêtés des ministres chargés des mines, du travail, des finances et des affaires économiques, après consultation des exploitants ou organisations d'exploitants intéressés et des organisations syndicales les plus représentatives du personnel intéressé". Cette nouvelle rédaction revient à la disparition des garanties d'augmentations de salaire et le seul recours se trouve dès lors dans l'action syndicale ; la question des salaires prend aussi un autre aspect : l'introduction de la mécanisation conduit à revoir le contenu des classifications. L'échec de la grève de 1948, les divisions syndicales et le recul du poids économique de l'industrie charbonnière, ont freiné les possibilités de grève nationale des mineurs, alors que dans les autres secteurs industriels, les actions revendicatives ont fait obtenir aux autres catégories ouvrières un certain nombre d'améliorations de leurs conditions. La situation des mineurs s'est alors dégradée au fil des ans. Cette dégradation a entraîné à partir de 1958, le départ d'un certain nombre de mineurs et le manque d'intérêt pour le travail de mineur dans le cas d'embauche limitée.

Nous rejoignons alors le second aspect, celui du personnel qui s'aggravera dans les années suivantes. L'absence d'embauche dans certains bassins et la faible embauche dans d'autres entraîne un vieillissement de la population mineur et dans certains secteurs un manque de personnel, ce qui conduit la direction des houillères à déplacer le personnel existant et entraîne des glissements de qualification. Dans certains cas, les syndicats utiliseront ces faits pour obtenir le reclassement des mineurs dans des catégories plus élevées, ou pour obtenir certains avantages liés aux mutations à l'intérieur de l'exploitation. La direction des charbonnages a recours d'autre part à des entreprises extérieures pour effectuer certains travaux dans la mine, principalement à la surface ; enfin lorsqu'elle manquera de personnel dans certains endroits, pour le fond, elle aura recours à de la main d'oeuvre immigrée recrutée dans le cadre de contrat à durée limitée. Le directeur des houillères du

nord et du Pas de Calais en 1964 commentait ainsi cette politique de la main d'oeuvre : "Cette main d'oeuvre travaille, il faut le reconnaître dans des conditions convenables, nous donne satisfaction, mais présente un inconvénient fondamental, c'est que c'est une main d'oeuvre instable. .. Notre effectif d'ouvriers marocains est donc une espèce de tonneau de Danaïdes qu'il faut en permanence alimenter avec tous les inconvénients, bien sûr, que cela peut présenter au point de vue de l'effort de formation auquel cela nous astreint, et au point de vue de l'impossibilité de recruter dans cet effectif un personnel vraiment qualifié, puisqu'il ne reste pas assez longtemps pour acquérir une formation complète. Cette embauche de Marocains qui nous rend les plus grands services actuellement, n'est donc pas, pour nous, autre chose qu'un palliatif et il est certain que nous souhaitons vivement pouvoir réanimer l'embauche régionale" (7). Le manque de main d'oeuvre sera l'argument utilisé par les directions de bassins pour fermer certaines tailles.

Dans les années 1950, les syndicats demandaient aux houillères de poursuivre l'embauche des fils de mineur pour assurer le renouvellement des effectifs. Par la suite la critique se fera plus précise et on la trouve développée dès le début des années 60. Selon les organisations syndicales (en nous regroupons ici les arguments des différentes centrales), l'arrêt de l'embauche, la dégradation de la situation économique des mineurs, l'insécurité de l'emploi dans un secteur où accidents du travail et maladies professionnelles sont importants, et l'absence d'une politique claire quant à l'avenir de la profession ne peuvent que détourner les jeunes de la mine. C'est alors l'ensemble de la politique charbonnière qu'il faut prendre en compte si l'on veut améliorer la politique de la main d'oeuvre. Si l'on considère le bassin de Provence, la direction du bassin, après la création du Centre-Midi, envisageait une nouvelle réduction d'effectif fondée sur la reconversion. Les organisations syndicales protestaient et la direction s'aperçut rapidement que cette réduction n'était pas nécessaire. Dans les discussions avec la direction, le CGT affirmait qu'il était nécessaire de prévoir une politique de

main d'oeuvre à long terme et proposait pour rajeunir la population des mineurs d'ouvrir l'embauche, de laisser en permanence la possibilité aux mineurs de prendre une retraite anticipée ou de bénéficier de la reconversion. La direction objectait entre autre que la mine n'arriverait pas à recruter de nouveaux mineurs ; la CGT proposa alors que l'on fasse une enquête sur le bassin, enquête qui ne fut pas acceptée. A la fin de 1973, au moment de la crise énergétique, le bassin de Provence dut embaucher et fit passer des annonces très discrètes dans les journaux locaux et apposa des affiches dans les mairies du bassin ; les nouvelles embauches se faisaient sur la base d'un contrat de 5 ans. Pour 30 postes à pouvoir, il y eut plus de 150 candidats en deux jours (plus de 80 % d'entre eux étaient des fils de mineurs occupant un emploi dans d'autres secteurs industriels), ce qui donnait raison aux organisations syndicales. Le directeur des Charbonnages de France, un an plus tard, déclarait que la politique de main d'oeuvre suivie depuis plusieurs années avait été complètement erronée et qu'au moment où il était nécessaire d'accroître la production, les charbonnages se trouvaient en difficulté. La politique de la main d'oeuvre fut aussi mise en cause, par les syndicats, dans d'autres domaines ; ils affirmèrent que la réduction massive des effectifs, conduisait à un manque d'ouvriers chargés de la sécurité et aggravait les risques auxquels étaient confrontés les mineurs, et qu'elle entraînait une aggravation des conditions de travail. Le manque de personnel dans certains secteurs entraînait un mécontentement latent chez certains mineurs à qui l'on attribuait des travaux inférieurs à leur qualification.

C'est dans ce contexte de mécontentement que se situe la grève de 1963 ; elle se présente en même temps comme le point d'aboutissement d'une action collective de longue durée. Dans le bassin des Cévennes les actions intersyndicales se multiplient depuis 1961 ; cette action commune est un fait nouveau. Le 11 octobre 1962, journée d'action intersyndicale ;

le 14 octobre à l'exploitation de Champclauson, la direction décide de muter 22 mineurs (dont 20 algériens) au puits des Oules et refuse d'assurer le transport. Les ouvriers se mettent en grève et envoient une délégation à la direction qui refuse de les recevoir ; les ouvriers continuent leur grève et au bout de 5 jours obtiennent que les 22 mutés continuent à travailler à Champclauson. Ce type d'action est fréquent depuis 1961. Le 21 octobre nouvelle journée d'action : les mineurs réclamaient 12 % d'augmentation de salaire et la direction ne proposait que 4,5 %. Le 27 novembre 3 mineurs sont sanctionnés par des amendes allant de 1,5 francs à 5 francs ; les mineurs se mettent en grève pour 24 heures. Le 1er décembre, au puits Destival à Alès, des tirs de mines sont exécutés au 1er poste alors que les mineurs du 2ème poste étaient au fond ; pour protester les mineurs remontent à la surface, grève de 24 heures. Les sanctions demandées par les mineurs ont lieu. Le 22 décembre, la Fédération du sous-sol CGT, suivie par FO, préconise une grève du rendement à partir du 16 janvier. Le mouvement est inégalement suivi. Sur l'ensemble du bassin la réduction de la production est d'un peu plus de 5 %. Le 2 février la grève est suspendue car les négociations au plan national vont reprendre. A la suite de l'échec des négociations, la CGT décide d'engager à partir du 1er mars une quinzaine d'action débutant par une grève de 48 heures ; CFTC et FO appellent de leur côté à la grève illimitée à partir du 1er mars. Devant le succès des deux premières journées, la CGT, la CFTC et FO poursuivent la grève en commun. Ce qui apparaît nouveau et surprend les mineurs, c'est la participation des agents de maîtrise et des cadres. La décision de réquisition prise par le gouvernement a contribué à durcir la grève. Les employés se joignent eux aussi à la grève dans les Cévennes. Un retraité mineur, traduisant assez bien l'opinion de l'ensemble des mineurs cévenols, disait : "j'ai connu de grandes luttes mais je n'en avais jamais vu comme celle-là, aussi puissante, aussi populaire". Les mineurs sont dans l'ensemble assez surpris de l'ampleur du soutien populaire que recueille leur grève dans le reste de la France. Dans la première quinzaine de mars la grève se cantonne au

bassin. Par la suite les mineurs iront manifester à l'extérieur notamment à Nîmes. La grève dans le bassin ne concerne pas les seuls mineurs mais l'ensemble de la population et l'on pourrait presque parler d'une grève régionale, d'autant plus que vient se greffer sur la grève les projets de réformes municipales qui accroitraient les charges des communes. La réaction dans le bassin minier est d'autant plus grande que la plupart des communes voient leurs recettes décroître avec la réduction d'activité et leurs charges augmenter. La solidarité de la grève est maintenue grâce à la solidarité interne au bassin, au soutien financier et moral de l'extérieur, et dans la mesure où les mineurs se rendent compte que la satisfaction de certaines de leurs revendications peut être obtenue. C'est ainsi que la 4ème semaine de congés payés qu'ils réclament est déjà obtenue, dans les secteurs de la métallurgie, du caoutchouc et du pétrole. Au bout de 34 jours de grève un accord est signé qui accorde aux mineurs l'essentiel de leurs demandes et prévoit la réunion d'une table ronde sur l'avenir des charbonnages et l'ouverture de discussions sur le temps de travail (8). Il ressort des entretiens réalisés au cours de l'enquête que dans toutes les grèves antérieures à 1963 l'aspect particulier du bassin prime sur l'ampleur nationale du mouvement (grèves de 1947 et 1948), alors que dans le discours de 1963 l'aspect national l'emporte ; par ailleurs c'est la plus belle grève, parce que victorieuse. En même temps la grève de 1963 marque la fin d'une période et les mineurs découvrent qu'ils ne sont plus en mesure de perturber la vie économique.

3/ La fermeture des bassins et la crise de l'énergie

La grève de 1963 s'était déroulée dans une conjoncture relativement bonne pour le bassin des Cévennes. Depuis 1957, la production s'était concentrée sur les charbons domestiques et ceux-ci atteindront leur optimum de vente en 1963. Moins de 2 ans plus tard, les difficultés du bassin réapparaissent et dès 1967 la reconversion de mineurs est envisagée et l'implantation de nouvelles industries prévue. En 1968, avec le plan Bettancourt, la fermeture du bassin est prévue pour 1975 au plus tard.

En janvier 1967, c'est à dire avant l'ouverture même des mesures de reconversion et de mise en place de structures permettant l'arrivée de nouvelles industries, une action intersyndicale est engagée et regroupe la CGT, la CFTC, FO et les ETAM-CGC. L'argumentation des syndicats comporte deux axes fondamentaux : le premier concerne l'avenir de l'énergie dans le pays et l'indépendance énergétique nationale, thème ancien de la CGT, et les organisations syndicales soulignent les risques de crise à court terme en s'appuyant sur le rapport de 1966 du Comité d'Etudes des producteurs de charbon d'Europe occidentale qui signalait que "le niveau relativement bas des prix (de l'énergie) sur le marché mondial a pour cause une surproduction passagère du pétrole et le jour où, par le jeu même du marché cette pléthore disparaîtra, le niveau des prix se relèvera" ; ils insistent sur le fait que l'on risque de manquer de charbon et qu'un puits fermé ne se rouvre pas.

Le second axe concerne la vie économique de la région et la reconnaissance de son conditionnement par l'activité minière. La régression charbonnière entraîne la crise régionale et les syndicats soulignent que le but de la vie économique n'est pas seulement de garantir la fourniture de produits et de les fournir au meilleur prix, il est aussi d'assurer le plein emploi aux travailleurs et le maximum d'activité dans la région. Derrière cette affirmation se profile deux idées : une politique des grands travaux ou de poursuite de travaux peu rentables pour assurer les possibilités d'un redémarrage économique, dans la tradition des ateliers nationaux ou du New Deal ; un autre type de calcul économique fondé sur la prise en compte des coûts entraînés par la fermeture d'une activité industrielle (chômage, conséquences sur les autres activités, abandon d'infrastructures), et les bénéfices qui peuvent être tirés du maintien en activité d'une industrie peu rentable.

Les syndicats lancent un appel à la population, aux municipalités et aux élus et la lutte est engagée. Le 12 juin une manifestation est organisée à Alès à l'appel

de l'ensemble des syndicats et les protestations ou demandes de révision de la politique charbonnière pour les Cévennes se succèdent. A la suite de la publication du Plan Bettancourt, l'action s'intensifie. Les parlementaires du Gard interviennent auprès du 1er ministre et demandent (ce qui est une proposition syndicale) la construction d'une centrale thermique et l'industrialisation de la région. Les maires à leur tour interviennent. En février 1969, les syndicats lancent des arrêts de travail et appellent les commerçants et la population à participer avec eux à une manifestation à Alès. Les types d'actions décrits jusqu'ici se reproduisent régulièrement et à partir de 1971, on voit apparaître un nouveau type d'organisation qui marque la part jouée par la population non minière. On voit se créer successivement des comités de défense et de sauvegarde des cantons qui renouent avec les anciens comités de défense mais sur des bases nouvelles. Ces comités regroupent les organisations syndicales, les partis politiques (pour l'essentiel de gauche), des élus locaux et des représentants de groupes économiques, notamment des commerçants ; leur composition est beaucoup plus large que celle des anciens comités de défense. Leur organisation spatiale est aussi différente et plus liée à la structure cantonale. Le premier comité créé en 1971 est celui de la Grand Combe, c'est-à-dire le coeur même du bassin minier qui voit un des trois puits restant fermer cette année là ; le second comité regroupe les cantons de Bessèges et de St Ambroix, c'est à dire l'ensemble du secteur nord et se rassemble autour d'une opposition à la fermeture du puits de St Florent, seul puits restant, prévue pour 1973 ; le dernier comité à se créer sera celui d'Alès parce que la région alésienne subira plus tardivement les effets de la régression, et même, dans un premier temps bénéficie de la régression du bassin (augmentation de son activité commerciale, implantation des premières entreprises industrielles).

Pour comprendre les caractéristiques de ces comités, il faut analyser les changements économiques et sociaux qui se sont produits dans le bassin minier. Une des premières caractéristiques à prendre en considération est le vieillissement de la

population minière. Dans les années 50, le problème crucial est celui des jeunes qui ne peuvent entrer à la mine et qui doivent trouver des emplois dans la région. Depuis cette époque la structure d'âge et d'ancienneté accroît l'importance des mineurs qui ont passé la période favorable de la reconversion ; les retraités prennent une importance croissante tant dans la population que dans les syndicats. Ce qui pose plusieurs problèmes :

- la possibilité pour les mineurs en activité d'atteindre l'âge de la retraite sans quitter la mine
- la possibilité pour les mineurs ayant bénéficié de la retraite anticipée (30 ans de services et 45 ans d'âge) de pouvoir trouver un emploi leur permettant d'obtenir des ressources complémentaires et de rester en activité.
- la possibilité pour les retraités de continuer à vivre dans les villages miniers, ce qui implique un minimum de vie commerciale, économique et sociale.

Sur le plan communal le déficit budgétaire des communes minières s'accroît et rend la gestion de nombreuses communes pratiquement impossible à moins de faire supporter les charges aux mineurs restants (actifs et retraités). Les communes minières se sont d'ailleurs associées sur l'ensemble de la France pour qu'une solution fondée sur une aide de l'Etat et des Charbonnages soit trouvée. Elles voient par ailleurs une réactivation de la vie régionale à travers les implantations d'entreprises liées à la reconversion. Et l'on voit apparaître à ce niveau des distorsions qui doivent être surmontées : un risque de concurrence entre les communes, qui serait préjudiciable à l'action collective, pour obtenir l'implantation d'entreprises, un soutien des communes à la politique d'industrialisation des houillères qui risquerait de favoriser la politique de reconversion aux dépens de la défense de la mine et d'entraîner des divergences entre les syndicats

et les municipalités. Les comités de défense sont alors des points de rencontre entre ces différentes tendances et jouent par là même un rôle essentiel.

Il semble par ailleurs qu'il existe un hiatus au niveau de la vie syndicale. Ce qui forme le fond de l'action collective des mineurs, c'est la possibilité de faire reculer les échéances afin d'atteindre l'âge de la retraite dans la profession minière. Le problème de la politique de l'énergie et les revendications syndicales pour le maintien du charbon pendant plusieurs décennies encore, bien que largement reprises par les mineurs, ne débouchent au niveau de l'action collective qu'avec le soutien d'une partie d'entre eux. Un responsable syndical notait avec regret, qu'au moment des réunions sur le programme commun et à la veille des élections présidentielles, aucune question n'avait été posée sur le rôle des mines à long terme, ni sur la fermeture du bassin. Plusieurs textes syndicaux laissent aussi supposer que les mineurs, s'ils participent à l'action sur les lieux de travail (grève, etc...), ont par contre une participation moindre aux manifestations extérieures.

L'action prend alors plusieurs formes :

- défense au niveau des puits notamment par des grèves contre les mutations d'ouvriers et les menaces de fermeture.
- manifestations organisées par les comités de défense.
- bloquer en gare le train de Paris.
- occupation du puits au moment de la fermeture comme à St Florent.
- opérations villes mortes qui entraîne l'arrêt de toute activité, la fermeture des magasins.

- interventions des comités de défense à tous les niveaux : pouvoir politique, chambre de commerce, etc...
- discussions avec les houillères sur les projets d'industrialisation et notamment sur les garanties fournies par les entreprises implantées, afin d'éviter l'arrivée d'entreprises qui feraient faillite quelques années plus tard.
- tables rondes avec des représentants de l'administration, etc...
- actions des municipalités.

Les mineurs, par leur action, obtinrent plusieurs améliorations. Au niveau des fermetures de bassin, il fut décidé à la suite de la grève générale de 1968 que les fermetures de bassin seraient précédées de réunions de concertation. Celle-ci eut lieu dans les Cévennes en 1973 et fut accompagnée de manifestations, le jour de la réunion (3 juillet). Le comité de défense et de sauvegarde de la Grand Combe avait déclaré à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration des houillères du Centre Midi : "Tous les participants au Comité d'Action pour la sauvegarde du Canton de la Grand Combe, à l'unanimité, rappellent aux membres du conseil d'administration du Centre Midi qui se réunissent le 28 juin à La Levade (Gard) :

1/ Les graves conséquences qu'entraîne la politique gouvernementale charbonnière sacrifiant le charbon source énergétique nationale, qui à ce jour se sont soldées dans notre canton par la disparition de milliers d'emplois, la dégradation de l'économie régionale, la mort lente de nos villes et de nos villages, touchés par la récession minière.

2/ L'échec de la priorité des priorités de création d'emplois dans les zones affectuées par ces récessions minières, car ce n'est pas la mise en place ou l'annonce dans

canton de quelques "usinettes" qui permettront de régler notre problème actuel. Nous sommes loin du compte, en fonction des emplois créés par rapport aux emplois perdus.

3/ L'impérieuse nécessité du maintien en activité du bassin minier des Cévennes.

4/ L'obligation de promouvoir une industrialisation urgente et valable, aussi bien sur la qualité et la quantité des emplois à créer. C'est en luttant pour la réalisation de ces deux objectifs intimement liés que tous les membres du comité de la Grand Combe ont conscience que le succès de ce combat représente la survie de notre économie régionale...".

De son côté, le groupe intersyndical publie une déclaration avant le début de la réunion :

"Au moment où vous s'engager des discussions dont dépend l'avenir de notre houillère, nous tenons à vous préciser que c'est un groupe intersyndical parfaitement uni qui va, dans un esprit de loyauté tenter d'entreprendre des discussions dont l'importance n'échappe à personne. Nous avons étudié avec beaucoup de sérieux et sans idées préconçues, le problème tel qu'il est posé.

Nous l'avons évalué sous ses aspects les plus divers et c'est son côté psychologique qui a tout de suite attiré notre attention avec :

- son drame sur le plan humain
- ses répercussions sociales.

Mais il est bien évident que si, de part et d'autre de cette table, on cultive la méfiance, on redoute les embûches, rien ne sera possible. Mais, si par contre, et telle est notre intention, nous nous exprimons sans contrainte, avec le souci permanent de l'Homme que nous représentons ici, avec tout ce qui est de grand pour sa famille et d'important pour son pays, alors nul doute que la raison triomphe... Et

nous voici réunis aujourd'hui pour discuter de l'avenir de notre Houillère des Cévennes, mais à travers elle, de l'avenir des mineurs et de la région. Nous le ferons conscients que cet avenir passe par la sauvegarde de ce qui est et reste encore le potentiel économique le plus important de notre région et qui est le BASSIN MINIER.

et par l'implantation d'industries nouvelles, créatrices d'emplois valables pour ceux qui n'en ont pas et pour la jeunesse de notre pays, qui entre dans le stade de la production et qui est obligée de s'exiler pour trouver du travail.

Ayant défini nos positions, connaissant de plus nos pensées par l'intermédiaire de vos chargés de mission, nous attendons maintenant que vous formuliez à votre tour vos réflexions et les propositions que vous avez à nous faire.

Mais auparavant nous tenons fermement à déclarer que nous ne sommes pas du tout d'accord avec les conclusions de M. le Préfet quand il a dit hier soir que nous étions tous bien d'accord sur la nécessité de fermer les Houillères".

A la suite de cette réunion, la fermeture du bassin est repoussée à 1977, l'arrêt de la centrale du Fesc à 1979 et celle du Bousquet d'Orb à 1981 et des mesures sont prises en faveur de l'industrialisation. A l'issue de cette réunion le groupe intersyndical publie la déclaration suivante :

"Les organisations syndicales ayant examiné l'ensemble des propositions faites par M. Cheret :

- enregistrent un certain nombre d'éléments positifs qui restent à définir et sont le résultat de l'action unie des organisations syndicales, des comités de défense des élus et des populations,*
- réaffirment leur opposition à la politique énergétique du Gouvernement,*
- confirment leur profond désaccord pour les fermetures, de*

puits et services, envisagées,

- rappellent leur attachement inébranlable au principe du volontariat ainsi que leur refus de cautionner, sous quelque forme que ce soit, toute mesure conduisant à des licenciements,

- demandent que soient précisés, par écrit, les engagements pris par M. Cheret dans tous les domaines et qu'une nouvelle réunion soit organisée pour en débattre".

Les actions contre les fermetures permettent, et cela dans tous les bassins, de repousser les échéances. Ceci est tout aussi vrai au niveau des fermetures de puits comme celui de St Florent qui était prévu pour 1973 et n'aura lieu qu'à la fin de 1974. En même temps les syndicats obtiennent régulièrement des avantages supplémentaires pour les mineurs reconvertis ou bénéficiant de retraites anticipées ; certaines de ces mesures n'étant pas rétroactives, les mineurs sont tentés d'attendre l'extrême limite avant de se reconverter afin de pouvoir bénéficier des avantages maximum. En ce sens on peut dire que l'action syndicale en maintenant la cohésion des populations minières, en faisant reculer les dates de fermetures et en obtenant de nouveaux avantages a contribué à freiner les départs des mineurs. Dans la mesure où la direction des charbonnages avait pris comme principe d'appliquer le plan de fermeture en restant à la limite de la "tension sociale", toute action collective ne pouvait que freiner ce plan. Enfin, les faits, et cela de l'avis même de la direction des houillères, confirmaient l'analyse des syndicats à la fois sur le plan de la crise de l'énergie et sur celui des problèmes de l'emploi.

NOTES

(1) - Isidore GAUTHIER

(2) - Cité dans TOROMANOFF -

Le drame des houillères - Le Seuil - 1969 - p. 26.

(3) - FRACHON (Benoît) -

Au rythme des jours - Editions Sociales - 1967 -
Tome I - p. 119.

(4) FRACHON (Benoît) -

idem (p. 316)

(5) Cité dans l'Année Politique - 1953.

(6) Le bilan des mutations est le suivant pour l'ensemble des Cévennes de 1953 à 1955.

	Français	Nord Africains	Etrangers	Total
Mutés non volontaires	26 (7 %)	271 (73 %)	74 (20 %)	371 (100 %)
Licenciés	-	55 (76 %)	17 (24 %)	72 (100 %)
Mutés volontaires	25 (25 %)	75 (75 %)		100 (100 %)

Parmi les mutés volontaires français les mineurs mariés représentent plus de 80 % et 1/3 seulement parmi les mineurs Nord Africains et étrangers

Tableau extrait de BARBICHON-MOSCOVICI - Modernisation des mines, conversion des mineurs, p. 157.

(7) - Cité dans MINCES (Juliette) -
Le Nord - Maspéro, 1957, p. 112.

(8) - Pour une analyse plus complète sur le plan national,
voir :

BELLEVILLE (P.) - Une nouvelle classe ouvrière - Julliard.

LEFRANC (G.) - Grèves d'hier et d'aujourd'hui. Aubier.

CONCLUSION

"Crides pas l'estrangier ! Vas decrevel har los morts ! -Es ben aici lo vilatge de Canta-Cigala ? -Se poria ben- Lo Robalhon, demora ben aqui ? -Se viu a son aison ambe los serps en mitan de las ronças e de la roïnas, aqui deu estre ! - Mais, minur, qual es ton nom ? -Ieu, Grisou, Gripet, lo pichòt minur. Soi coma lo basilic : degun me vei, e quand soi vist es ja tròp tard ! -La mina a tapada ? - La Cevena a perdut 17 de sas negres mamelas. De què vas popar ? -Mais, los minurs ? -Derebats, desportats, convertits, mutats, tòrna-mutats, enretratas, faidits. 4000 rajan dins la carrièiras. Grujarat lo pavat ? -Qual demora ? - Los vielhs ! -Onte son ? - Au leit dempui ? Oras ! -L'escòla ? - Soi lo mestre ! - La comuna ? -Soi lo cònse !... - Los paisans ? Cercan de pecolat entre las cueissas dau metrò - Alòrs, ma Cevena est morta... - Fai ta mala, pequelet, o agantaras la ronha - Fai ta mala, estrasset, aici potonejaras que de caissals - Fai ta mala, pessuquet, Cevena farandoleja ambe la mòrt !... Pren la dralha cap a Paris ! - Non, jamai, a contra corrent vau... -Siam nascuts sus aquela terra. Non, Cevena, partirem pas..."

Tabò ou la dernière Ste Barbe
Théâtre de la Carriera

CONCLUSION

Au terme de cette seconde étude, on peut constater que les données analysées tant dans le secteur des industries portuaires que dans celui des mines convergent de façon si massive, et l'on peut dès lors fonder toute étude de la mobilité sur deux axiomes :

1)- Le travailleur ne peut être saisi comme un individu détaché des structures sociales dans lesquelles il est intégré, à commencer par la structure familiale; la mobilité ou la non mobilité ne peuvent être fondées sur une simple tendance ou dimension psychologique.

2)- Les entreprises, qui sont les formes concrètes du placement du capital, jouent un rôle essentiel dans la structuration du marché de la force de travail et donc de la mobilité ou de la stabilité.

On peut tirer de ces deux axiomes une première remarque: il paraît peu probable qu'il existe une relation étroite entre salaire et mobilité; c'est ce que traduisent les études économiques qui analysent les migrations ou la mobilité en termes de coûts et avantages.

Ces deux études nous permettent de préciser un certain nombre d'éléments indispensables à la compréhension des faits de mobilité et certaines relations articulant l'action du capital et les pratiques des travailleurs sur le marché de la force de travail; c'est ce que nous visons en parlant "d'analyse contextuelle".

* * * *

Le premier élément pris en compte est le procès de travail, qui a pour objectif la production de valeurs d'usages, et qui se décompose en trois éléments : l'objet de travail, les instruments de travail, et le travail. De ce point de vue, chaque secteur d'activité possède ses caractéristiques propres et des effets particuliers sur la mobilité des travailleurs. Une de ces données est le degré de dépendance par rapport au

sol. Cette dépendance, dans le cas de l'industrie minière, est maximum puisque l'objet de travail et les conditions matérielles de la production sont intimement liés à la localisation des gisements. La question essentielle, pour une telle activité, est de faire venir de la main d'oeuvre, s'il n'en existe pas sur place, de créer les infrastructures nécessaires à sa vie quotidienne, à la production et la reproduction de la force de travail, c'est à dire de stabiliser la population pour assurer la production. La forme de cette stabilisation dépend du mode de production, c'est à dire des rapports sociaux fondamentaux dans lesquels elle se réalise. Nous avons vu comment les compagnies minières avaient stabilisé la force de travail et pousser le cloisonnement à son degré maximum, au point de donner l'illusion d'une organisation féodale dans le cadre d'une exploitation capitaliste.

Il faut, pour préciser les différences de mobilité faire intervenir les stades de division du travail et les formes de coopération qui en découlent fondés sur le degré de développement technique. L'introduction de procédés modernes tels que le machinisme ne dépendent pas seulement des découvertes scientifiques et techniques, ils sont aussi conditionnés par les rapports sociaux qui peuvent favoriser ou freiner leur développement. C'est ainsi que le système des concessions privées et la position de monopole énergétique des compagnies minières ont maintenu l'activité dans un stade pré-mécanisé. Sur le plan de la division du travail et de la coopération, cela se traduit par un système d'apprentissage-production et une organisation du travail sur la base de l'équipe. Nous avons vu comment, aussi bien dans les industries portuaires que dans les mines, le système conduisait à une relation étroite entre équipe de travail et structure familiale ou relation de voisinages et d'amitié; ces relations sont encore renforcées par l'aspect fluctuant de l'activité, la précarité de l'emploi, l'origine rurale ou immigrée de la main d'oeuvre.

Nous avons insisté, d'autre part, sur l'importance des mouvements du capital. ces mouvements sont de plusieurs types:

-transformation de la composition organique avec accroissement du capital fixe aux dépends du capital variable, ce qui agit sur la qualité et le volume de l'emploi;

-intégration de l'ensemble de l'unité de production ou abandon d'une part à la sous traitance de spécialité ou de capacité, recours à de la main d'oeuvre temporaire, ce qui entraîne des inégalités dans la qualité de l'emploi: stabilité pour certains et précarité pour d'autre, différence de salaires, maintien d'une population active flottante, etc. ;

-abandon d'unités de production et transfert vers d'autres unités du même secteur ou d'autres secteurs où les taux de profits sont plus importants, ce qui entraîne la disparition d'emplois par licenciements ou fermetures d'entreprises.

Procès de travail, division du travail et formes de coopération, rapports sociaux fondamentaux, et mouvements du capital s'articulent dans le procès de production concrèt de chaque secteur d'activité.

* * * *

C'est cet ensemble qui modèle la base morphologique dans laquelle les individus sont intégrés, que ce soit la famille, les relations sociales, les caractères fondamentaux du village ou de la ville dans les régions minières. La structure du procès de production dans d'autre secteurs d'activité fera apparaitre des combinaison tout à fait différentes, et donc des conditionnement différent des individus.

Si l'on peut décrire la structure générale du procès de production minier et le "type idéal" de ses conséquences sur les relations sociales en milieu mineur, ceci ne veut pas dire que tout les bassins seront identiques. En effet chaque mine qui s'ouvre trouve une structure économique et sociale pré-existante dans laquelle elle doit s'intégrer, qu'elle

doit modifier ou détruire, et ceci ne se fait pas sans réactions sociales, parfois violentes; c'est ce que nous avons essayé de montrer à propos des Cévennes et de la Provence. De même, les formes du procès de production varient selon les stades de développement de l'activité et ceux du mode de production dans lequel elle s'exerce. C'est pourquoi la dimension historique est ici indispensable.

Ce que l'on appelle "comportements" des travailleurs est pour une large part lié aux aspects fondamentaux dont nous venons de parler; ceci était particulièrement flagrant dans le cas de l'âge au mariage. Le découpage de la biographie d'un mineur ou la biographie probable de ses enfants sont largement prédéterminés; il en va de même de la majorité des pratiques sociales. Ces déterminations ou ces conditionnements existent dans tous les types d'activités, mais à des degrés divers et doivent faire l'objet d'études particulières si l'on veut comprendre entre autre les phénomènes de mobilité.

* * * *

On peut, à partir de là mieux comprendre une remarque de Moscovici, à propos de la chapellerie dans l'Aude, selon laquelle ce sont les ouvriers les plus touchés par la crise qui bougent le moins. Lorsqu'une industrie est en crise, les salariés les plus intégrés, c'est à dire les plus conditionnés par le procès de production concret doivent subir non seulement une réadaptation professionnelle mais encore une réadaptation sociale. Il faudrait analyser dans ce cadre les traumatismes subis par les travailleurs licenciés. Nous avons noté, au cours de l'étude que les industries qui comprenaient des qualifications spécifiques avec apprentissage sur le tas étaient, la plupart du temps celles qui informaient le plus les relations sociales; c'est à dire que les difficultés de réinsertion professionnelle et de réinsertion sociale sont souvent liées.

* *

* * * *

Une des mesures souvent préconisée pour faciliter la reconversion des mineurs est une meilleure information. Si l'information peut être utile, elle peut difficilement détruire ces conditionnements que nous avons étudiés et qui sont souvent réduits à des "obstacles", "contraintes" ou "dimensions psychologiques" qu'une bonne information pourrait surmonter. De plus l'application d'une telle mesure se heurte à une autre difficulté, la valeur de l'information. Il n'y a pas en ce domaine de neutralité. Nous avons vu l'ambiguïté des analyses concernant la non rentabilité d'un puit ou d'un bassin, l'épuisement du gisement, l'orientation générale d'un service public. Toute information s'insère dans le conflit entre l'employeur et le salarié et peut devenir, ou être perçu comme, un élément de propagande. Ce sont en effet ceux qui décident de la réduction de la production charbonnière et qui organisent la fermeture des bassins, qui diffusent l'information; que ce soit les charbonnages ou les organismes d'Etat tel que l'agence nationale pour l'emploi. C'est ce que traduit le sondage d'opinion réalisé dans la Loire: les mineurs selon ce sondage se méfient de tous les propos de la direction et ne voient de solution qu'à travers un accord syndicat-direction. On voit alors apparaître une autre dimension essentielle dans l'analyse de la mobilité: l'obligation de la replacer dans le cadre des relations et des conflits entre les salariés, qui sont visés par les discours sur la mobilité et subissent les réductions ou les transformations d'emploi, et les employeurs qui organisent les mouvements du capital.



